



Vendée
Grand
Littoral

2021

RAPPORT ANNUEL

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT



SOMMAIRE

EAU POTABLE

03

SERVICE EAU POTABLE

Synthèse du rapport de Vendée Eau
Répartition des délégataires Eau Potable

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

06

PRESENTATION DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Territoire desservi
Mode de Gestion
Estimation de la population desservie
Volumes facturés
Autorisation de déversement d'effluents industriels
Linéaire de réseau de collecte
Ouvrages d'épuration
Descriptif des stations
Boues produites et évacuées

15

TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET RECETTE DU SERVICE

Tarification de l'assainissement
Comparaison de la facturation 2021 et 2022
Factures détaillées pour 120 m³
Prix au m³
Prix de l'eau et de l'assainissement au 1^{er} janvier 2022 pour 120 m³
La PFAC
Recettes et Dépenses d'exploitation de la collectivité
Les Recettes de l'exploitant
Montant des abandons de créances et taux d'impayés

26

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Taux de desserte
Connaissance et gestion patrimonial du service
Conformité de collecte des effluents
Conformité des équipements d'épuration
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration
Taux des boues évacuées selon filières conformes

29

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Travaux réalisés en cours de l'année
État de la dette
Amortissements réalisés
Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service
Taux de débordement et nombre de points noirs

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

32

PRESENTATION DU SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Qu'est ce qu'un Spanc
Champ de compétence du service
Moyens mis en œuvre

34

LES MISSIONS DU SERVICE

Le contrôle des installations neuves ou en réhabilitation
Le contrôle des installations existantes
Les installations de 20 à 200 équivalents-habitants
Le programme de réhabilitation

40

BILAN TECHNIQUE

Les indicateurs techniques
L'activité du service

48

BILAN FINANCIER

Tarifs 2020
Résultats 2020

SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

L'eau potable relève de la compétence de la communauté de communes depuis le 1^{er} janvier 2018. Par délibération du Conseil Communautaire Vendée Grand Littoral a transféré cette compétence au Syndicat départemental, **Vendée Eau**.

SYNTHESE DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU DE VENDEE EAU

Rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable consultable sur le site : www.vendee-eau.fr

NOMBRE D'ABONNEMENTS

Communes	Nb d'abonnements 2020	Nb d'abonnements 2021	évolution
ANGLES	2 324	2 378	+ 2,27
AVRILLE	928	940	+ 1,28
BERNARD (LE)	898	924	+ 2,81
BOISSIERE DES LANDES (LA)	673	687	+ 2,04
CHAMP-SAINT-PERE	1 097	1 122	+ 2,23
CURZON	355	354	- 0,28
GIVRE (LE)	266	268	+ 0,75
GROSBREUIL	1 074	1 112	+ 3,42
JARD-SUR-MER	4 814	4 899	+ 1,74
JONCHERE (LA)	325	332	+ 2,11
LONGEVILLE SUR MER	3 513	3 604	+ 2,52
MOUTIERS-LES-MAUXFAITS	1 248	1 281	+ 2,58
POIROUX (LE)	644	659	+ 2,28
SAINT-AVAUGOURD-DES-LANDES	609	634	+ 3,94
SAINT-BENOIST-SUR-MER	414	418	+ 0,96
SAINT-CYR-EN-TALMONDAIS	395	398	+ 0,75
SAINT-HILAIRE-LA-FORET	587	606	+ 3,14
SAINT-VINCENT-SUR-GRAON	876	900	+ 2,67
SAINT-VINCENT-SUR-JARD	2 531	2 627	+ 3,65
TALMONT-ST-HILAIRE	7 426	7 660	+ 3,05
Total général	30 997	31 803	+ 2,53

LA CONSOMMATION

Communes	Consommation 2020	Consommation 2021	évolution
ANGLES	184 613	187 630	+ 1,63
AVRILLE	86 507	89 482	+ 3,44
BERNARD (LE)	183 717	156 946	- 14,57
BOISSIERE DES LANDES (LA)	94 834	107 476	+ 13,33
CHAMP-SAINT-PERE	79 592	87 121	+ 9,46
CURZON	25 907	27 461	+ 6,00
GIVRE (LE)	34 151	34 522	+ 1,09
GROSBREUIL	169 076	147 498	- 12,76
JARD-SUR-MER	311 593	329 358	+ 5,70
JONCHERE (LA)	36 856	38 211	+ 3,68
LONGEVILLE SUR MER	265 484	292 105	+ 10,03
MOUTIERS-LES-MAUXFAITS	102 205	111 509	+ 9,10
POIROUX (LE)	55 342	59 022	+ 6,65
SAINT-AVAUGOURD-DES-LANDES	50 395	53 950	+ 7,05
SAINT-BENOIST-SUR-MER	30 402	28 631	- 5,83
SAINT-CYR-EN-TALMONDAIS	28 440	28 918	+ 1,68
SAINT-HILAIRE-LA-FORET	44 586	54 494	+ 22,22
SAINT-VINCENT-SUR-GRAON	94 375	91 434	- 3,12
SAINT-VINCENT-SUR-JARD	132 033	133 948	+ 1,45
TALMONT-ST-HILAIRE	658 724	673 708	+ 2,27
Total général	2 668 832	2 733 424	+ 2,42

REPARTITION DES DELEGATAIRES EAU POTABLE

VEOLIA

Impasse Louis Mazetier – BP3

85 010 La Roche Sur Yon

02.51.40.00.00

<https://veolia85.eau-ouest.com/>



SAUR

71 rue du commerce

85 000 La Roche sur Yon

02.51.37.01.09

<https://www.saurclient.fr/>

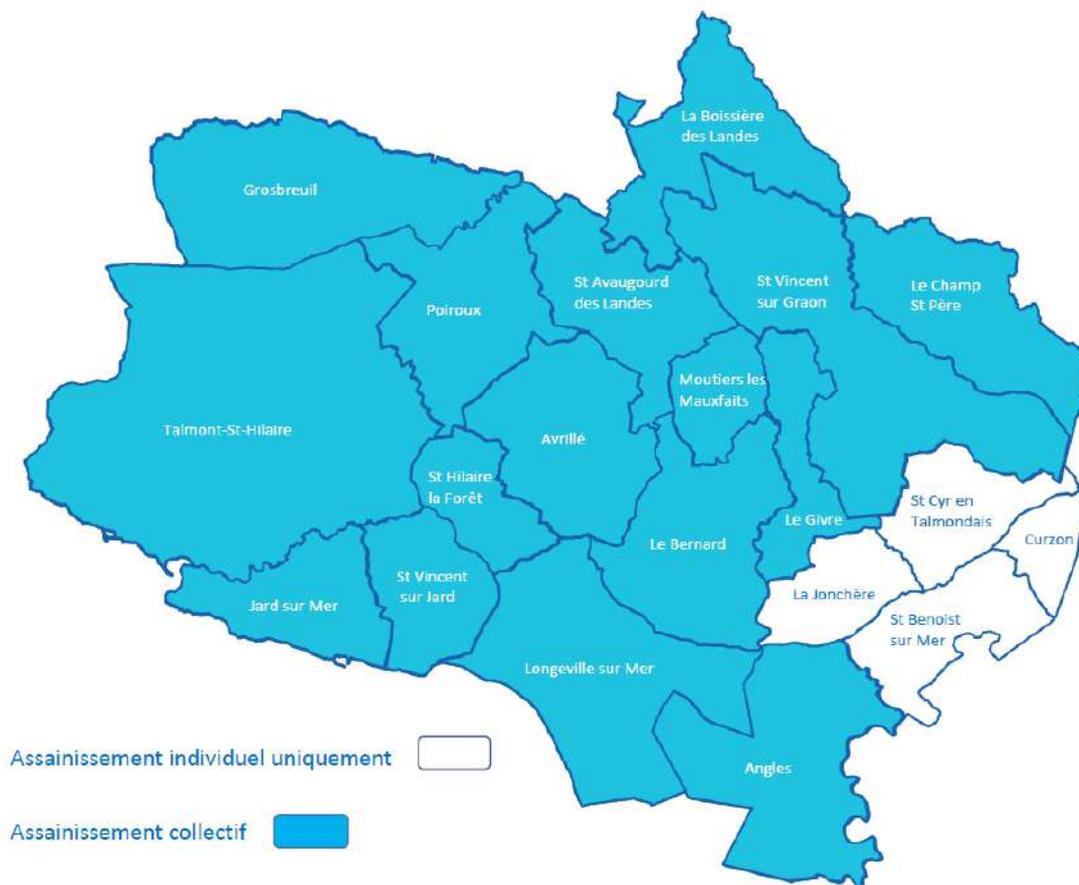


PRESENTATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

TERRITOIRE DESSERVI

L'assainissement collectif relève de la compétence de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral depuis le 1^{er} Janvier 2020. Celle-ci assure la collecte, le transport et la dépollution des eaux usées des 16 communes suivantes :

Angles, Avrillé, Grosbreuil, Jard sur Mer, La Boissière des Landes, Le Bernard, Le Champ st Père, Le Givre, Longeville-sur-Mer, Moutiers-les-Mauxfaits, Le Poiroux, Saint-Avaugourd-des-Landes, Saint-Hilaire-la-Forêt, Saint-Vincent-sur-Jard, Saint-Vincent-sur-Graon et Talmont-Saint-Hilaire.



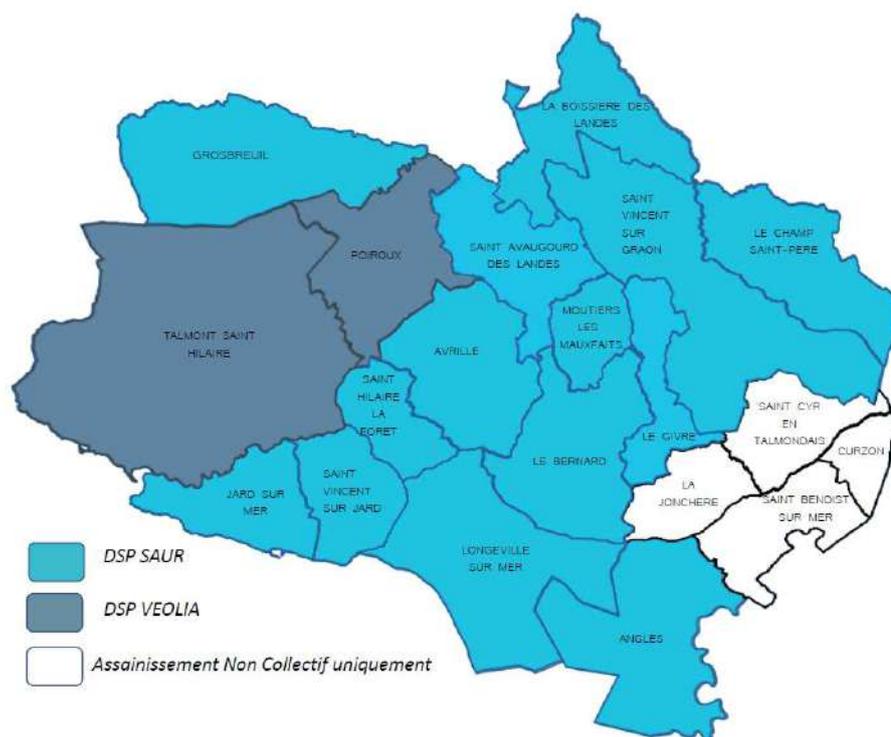
MODE DE GESTION

La collecte, le transport et le traitement des eaux usées sont assurés par une délégation de service public à une entreprise privée. Deux délégataires se partagent le territoire. Véolia sur la commune de Poiroux et Talmont-Saint-Hilaire et SAUR pour les communes d'Angles, Avrillé, Grosbreuil, Jard sur Mer, La Boissière des Landes, Le Bernard, Le Champ st Père, Le Givre, Longeville-sur-Mer, Moutiers-les-Mauxfaits, Saint Avaugourd-des-Landes, Saint-Hilaire-la-Forêt, Saint-Vincent-sur-Jard et Saint-Vincent-sur-Graon.

Le service gère 377 km de réseau, 157 postes de relèvement et 18 stations.

Récapitulatif des contrats

Commune	Délégataire	Date début contrat	Date fin de contrat	Nombre d'avenants
Angles	SAUR	01/01/2014	31/12/2023	2
Avrillé	SAUR	01/01/2016	31/12/2027	2
Grosbreuil	SAUR	01/01/2019	31/12/2027	2
Jard-Sur-Mer	SAUR	01/01/2013	31/12/2024	3
La Boissière des Landes	SAUR	01/01/2017	31/12/2021	2
Le Bernard	SAUR	01/01/2017	31/12/2027	1
Le Champ St Pere	SAUR	01/01/2016	31/12/2027	1
Longeville sur Mer, Le Givre et St Avaugourd-des landes	SAUR	01/01/2010	31/12/2021	4
Moutiers les Maufaits	SAUR	01/01/2011	31/12/2022	2
Poiroux	VEOLIA	16/01/2017	31/12/2021	1
St Hilaire la Forêt	SAUR	01/01/2019	31/12/2027	1
St Vincent sur Graon	SAUR	01/01/2019	31/12/2027	1
St Vincent sur Jard	SAUR	01/01/2015	31/12/2026	1
Talmont-St-Hilaire	VEOLIA	01/01/2018	31/12/2024	1



ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

Commune	Population totale insee (chiffre 2019 applicable au 1er janvier 2022)	Nombre d'abonnés Asst 2020	Nombre d'abonnés Asst 2021	Taux d'évolution du nombre d'abonnés	Estimation de la population desservie
Angles	2912	1 994	2 078	+ 4,21	4 047
Avrillé	1443	789	796	+ 0,89	1 760
Grosbreuil	2260	487	496	+ 1,85	1 210
Jard-Sur-Mer	2696	3 728	3 801	+ 1,96	6 561
La Boissière des Landes	1435	341	359	+ 5,28	842
Le Bernard	1257	722	730	+ 1,11	1 689
Le Champ St Pere	1879	680	697	+ 2,50	1 502
Le Givre	494	54	60	+ 11,11	128
Longeville sur Mer	2431	3 242	3 323	+ 2,50	6 127
Moutiers les Mauxfaits	2246	1 145	1 187	+ 3,67	2 519
Poiroux	1169	324	327	+ 0,93	764
St Avaugourd des Landes	1103	242	254	+ 4,96	586
St Hilaire la Forêt	805	475	491	+ 3,37	1 007
St Vincent sur Graon	1560	212	220	+ 3,77	520
St Vincent sur Jard	1334	2 394	2 497	+ 4,30	4 668
Talmont-St-Hilaire	8016	6 443	6 637	+ 3,01	13 981
Total	33040	23 272	23 953	+ 2,93	47 911

VOLUMES FACTURÉS

Commune	Nombre d'abonnés domestiques	Nombre d'abonnés non domestiques	Nombre total d'abonnement	m3 consommés 2020	m3 consommés 2021	Taux d'évolution des m3 consommés
Angles	2 078		2 078	146 392	155 572	+ 6,27
Avrillé	796		796	68 277	66 679	- 2,34
Grosbreuil	496		496	35 545	36 595	+ 2,95
Jard-Sur-Mer	3 801		3 801	233 272	249 460	+ 6,94
La Boissière des Landes	357	2	359	55 612	65 192	+ 17,23
Le Bernard	730		730	45 936	46 173	+ 0,52
Le Champ St Pere	697		697	46 238	48 601	+ 5,11
Le Givre	60		60	2 728	2 646	- 3,01
Longeville sur Mer	3 323		3 323	200 824	218 229	+ 8,67
Moutiers les Mauxfaits	1 186	1	1 187	90 971	97 093	+ 6,73
Poiroux	327		327	22 771	25 064	+ 10,07
St Avaugourd des Landes	254		254	16 141	18 011	+ 11,59
St Hilaire la Forêt	491		491	30 370	34 372	+ 13,18
St Vincent sur Graon	220		220	18 175	15 618	- 14,07
St Vincent sur Jard	2 497		2 497	103 998	110 655	+ 6,40
Talmont-St-Hilaire	6 443		6 443	442 357	445 359	+ 0,68
Total	23756	3	23 759	1 559 607	1 635 319	+ 4,85

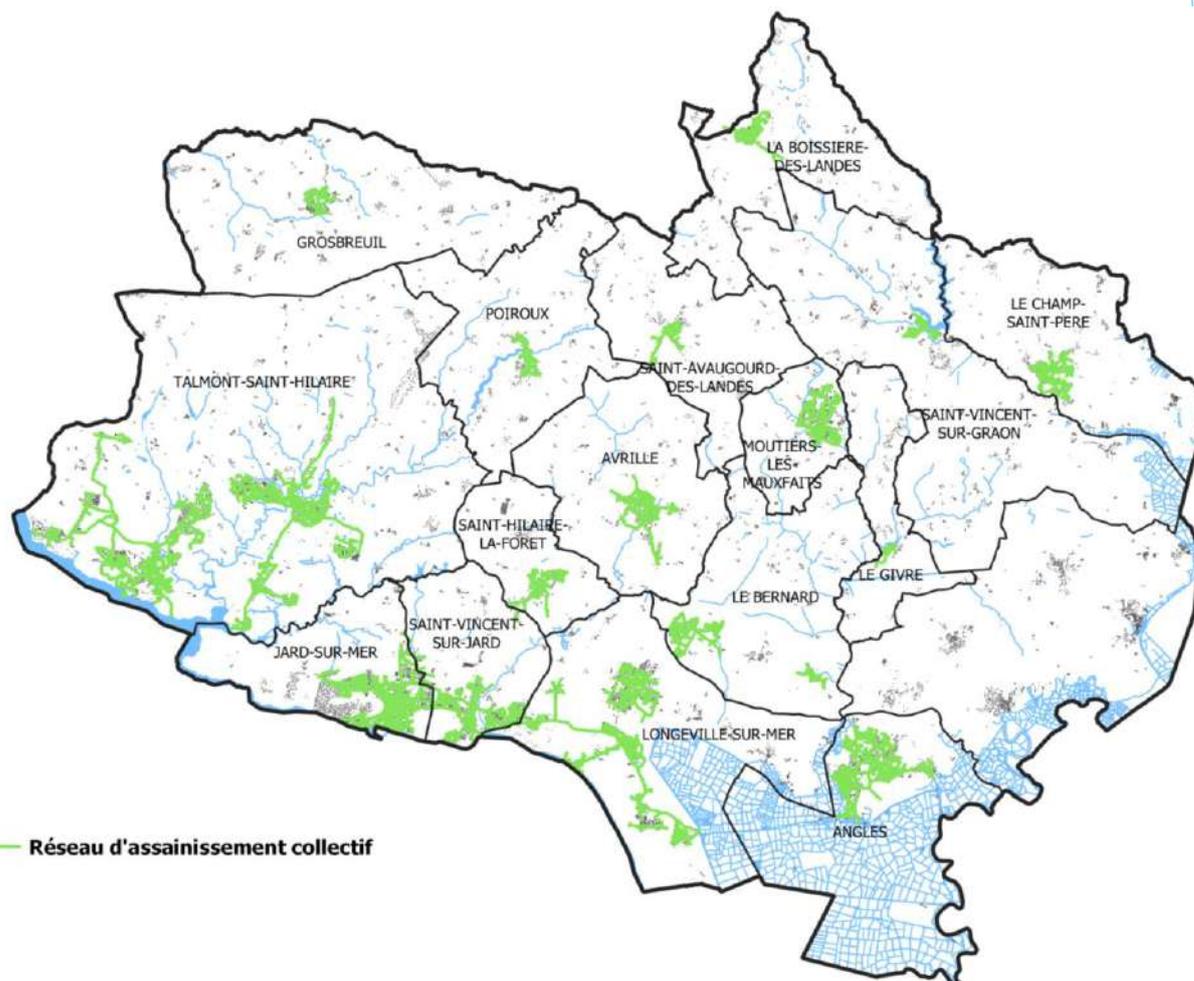
AUTORISATION DE DÉVERSEMENT DES EFFLUENTS INDUSTRIELS

Le service compte 3 autorisations de déversement sur l'ensemble du territoire :

- l'entreprise OLVAC et SRDI sur la commune de la Boissière des Landes,
- la Blanchisserie du Littoral sur la commune de Moutiers-Les Mauxfaits .

Sur l'ensemble du territoire, il n'y a qu'un seul industriel disposant d'une convention de déversement. Un recensement des industriels et des abonnés non-domestiques est à réaliser à moyen terme afin d'assurer un meilleur suivi de ces déversements. Un premier travail de recensement sera réalisé lors de l'étude diagnostique communautaire.

LINÉAIRE DE RÉSEAU DE COLLECTE

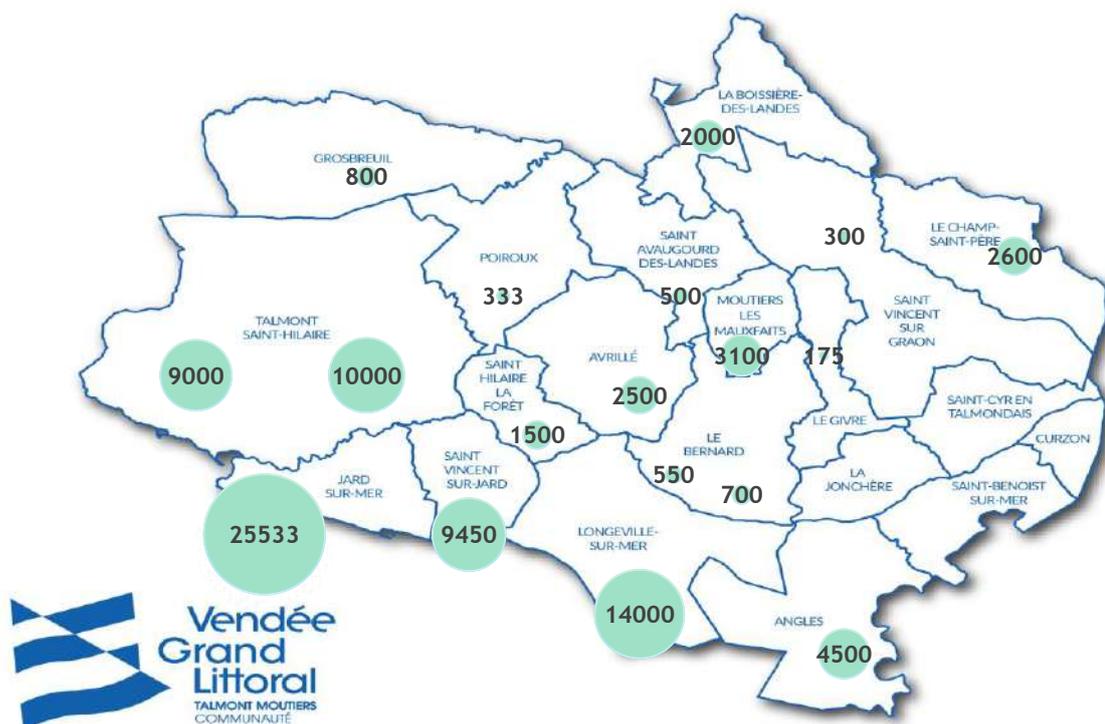


Commune	linéaire total	réseau unitaire (ml)	Linéaire de réseau gravitaire (Kml)	Linéaire de réseau en refoulement	Nombre de poste de refoulement	Nombre de Tampon	Nombre de Trop-pleins et Deversoirs d'orage
Angles	34.047		31.305	2.742	10	789	
Avrillé	18.009		16.540	1.469	2	261	
Grosbreuil	7.689		7.689	0.000	0	200	
Jard-Sur-Mer	40.100		37.028	3.072	23	895	
La Boissière des Landes	8.014		7.743	0.271	1	158	
Le Bernard	15.557		13.664	1.893	7	311	
Le Champ St Pere	13.718		12.980	0.738	3	260	
Le Givre	1.923		1.238	0.685	1	45	
Longeville sur Mer	50.496		36.764	13.732	33	781	
Moutiers les Mauxfaits	16.285		15.000	1.285	9	9	
Poiroux	5.200		5.192	0.008	1	114	
St Avaugourd des Landes	5.626		4.847	0.779	2	117	
St Hilaire la Forêt	9.928		8.273	1.655	5	186	
St Vincent sur Graon	4.119		3.933	0.186	2	98	
St Vincent sur Jard	30.086		26.556	3.530	11	562	
Talmon-St-Hilaire	116.560	0.000	84.032	32.528	47	2 064	3
Total	377.357		312.784	64.573	157	6 850	

OUVRAGES D'ÉPURATION

commune	nom station/lieu	code sandre	filière de traitement	date de mise en service	capacité nominale (EH)	débit de référence (m3/j)
Angles	Route de la Tranche	0485004S0001	Boues activées	01/07/1995	4500	850
Avrillé	Route de l'Eraudière	0485010S0001	Boues activées	01/07/1999	2500	710
Grosbreuil	Route de la Martinière	0485103S0002	Lagunage naturel	02/11/2005	800	120
Jard sur Mer	Chemin des Héronnais	0485114S0002	Boues activées	01/06/2001	25533	1905
Boissière des Landes	Le pré du Pont	0485026S0002	Boues activées	01/01/2021	2000	814
Le Bernard	lagunage le Bernard route d'Angles	0485022S0001	Lagunage	01/11/1991	700	115
	Rhizostep Village Fontaine	0485022S0002	Filtres plantés de roseaux	01/11/2008	550	83
Champs St Père	Le Champ de la Croix	0485050S0002	Boues activées	01/05/2015	2600	390
Le Givre	Les Courrières	0485101S0001	Filtre planté de roseaux	01/04/2013	175	26
Longeville	La Pépière	0485127S0001	Boues activées	01/09/2021	14000	2100
Moutiers Les Mauxfaits	route de Champ St Père	0485156S0001	Boue activées	01/02/2011	3100	941
Poiroux	Le Bourg	0485179S0001	Boues activées	01/06/1976	333	48
St Avaugourd des Landes	Le Bourg	0485200S0001	lagune	02/07/2007	500	75
St Hilaire la Forêt	La Courolle	0485231S0002	Filtres plantés de roseaux	01/03/2005	1500	225
St vincent sur Graon	route de Moutiers les Mauxfaits	0485277S0001	Boues activées	01/06/1973	300	45
St Vincent sur Jard	Route de la Phélipière	0485278S0001	Boues activées	01/06/1998	9450	687
Talmont Saint Hilaire	Les Girondines	0485288S0005	Boues activées	01/08/2009	10000	1654
	Beauregard	0485288S0002	lagune et Physico-chimique	01/08/2003	9000	1350

Répartition des stations avec équivalence habitant



DESRIPTIF DES STATIONS

Angles					
nom de la station	Step d'Angles				
type de station	Boues activées aération prolongée				
capacité nominal	4500				
Prescription	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	30	90	25	20	2
Rendement (%)	90	75	70	70	80
Résultats	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	4,42	23,42	4,55	6,44	1,20
Rendement (%)	97,40	94,30	97,50	90,80	84,60

Grosbreuil					
nom de la station	lagune de Grosbreuil				
type de station	lagune				
capacité normal	800				
Prescription	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne		200	35		
Rendement (%)	50	60	60		
Résultats	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	180,00	103,00	33,52	34,37	8,30
Rendement (%)	61,7	90,75	93,3		18,2

La Boissière des Landes					
nom de la station	STEP La Boissière des Landes				
type de station	Boues activées				
capacité nominal	2000				
Prescription	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	30	90	25	15	2
Rendement (%)	90	75	80		
Résultats	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	4,95	22,00	4,23	6,07	1,04
Rendement (%)	98,2	97,5	98,9	92,6	85,6

Le Bernard					
nom de la station	Rhizostep Village fontaine				
type de station	Filtres plantés de roseaux				
capacité nominal	550				
Prescription	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	35	200	35		
Rendement (%)	50	60	60		
Résultats	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	6,00	14,00	6,10	49,89	3,77
Rendement (%)	98,30	98,20	98,40		

Avrillé					
nom de la station	Step Avrillé				
type de station	Boues activées				
capacité nominal	2500				
Prescription	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	35	90	25	10	2
Rendement (%)	90	75	80		
Résultats	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	8,08	28,42	6,24	10,90	1,26
Rendement (%)	95,50	92,20	96,60	86,00	70,90

Jard sur Mer					
nom de la station	Step Jard Sur Mer				
type de station	boues activées				
capacité nominal	25533				
Prescription	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	35	125	25		2
Rendement (%)	90	75	80		80
Résultats	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	5,82	25,71	4,74	12,42	0,78
Rendement (%)	98,10	96,80	98,80	88,20	92,90

Le Bernard					
nom de la station	Lagune Le Bernard				
type de station	Lagunage naturel				
capacité nominal	700				
Prescription	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	120	120	40		
Rendement (%)		60	60		
Résultats	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	60,00	82,00	29,80	61,62	7,60
Rendement (%)	81,80	89,00	90,30		10,60

Champ Saint Père					
nom de la station	Step Le Champ de la Croix				
type de station	Boues activées				
capacité nominal	2600				
Prescription	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	25	90	25		
Rendement (%)	90	75	70		
Résultats	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	5,35	22,50	5,33	14,62	0,97
Rendement (%)	98,00	96,80	98,30	86,80	92,20

Les valeurs non-conformes sont en rouge.

Le Givre					
nom de la station	Les Courrières				
type de station	Filtres plantés de roseaux				
capacité nominal	175				
Prescription	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	30	90	25		
Rendement (%)	70	70	80		
Résultats	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	Pas de bilan en 2021 ?				
Rendement (%)					

Moutiers les Mauxfaits					
nom de la station	Step Moutiers les Mauxfaits				
type de station	Boues Activées				
capacité normal	3100				
Prescription	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	20	60	15	10	1
Rendement (%)	90	75	70	70	80
Résultats	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	3,07	23,83	4,27	7,36	0,57
Rendement (%)	98,40	95,00	98,20	90,60	88,30

ST Avaugourd des Landes					
nom de la station	Step St Avaugourd des Landes				
type de station	lagunage naturel				
capacité nominal	500				
Prescription	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	150	125	25		
Rendement (%)					
Résultats	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne					
Rendement (%)					

Saint Vincent sur Graon					
nom de la station	Step St Vincent sur Graon				
type de station	Boues activées				
capacité normal	300				
Prescription	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne		200	35		
Rendement (%)	50	60	60		
Résultats	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	10,00	66,00	12,60	11,38	2,06
Rendement (%)	96,10	91,50	96,40		76,50

Talmont St Hilaire					
nom de la station	Beauregard				
type de station	Lagune et physico-chimique				
capacité nominal	787				
Prescription	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	35	400	160	15	3
Rendement (%)	90	60	60	70	75
Résultats	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	77,70	68,50	6,00	40,20	3,40
Rendement (%)	79,9	89,9	97,4	55,9	60,04

Longeville sur Mer					
nom de la station	La pépière				
type de station	Boues activées				
capacité nominal	10001				
Prescription	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	30	90	25	15	2
Rendement (%)	90	80	85	70	80
Résultats	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	5,46	24,38	5,39	8,56	1,25
Rendement (%)	97,50	95,00	97,50	88,90	82,10

Le Poiroux					
nom de la station	Step Poiroux				
type de station	boues activées				
capacité normal	20				
Prescription	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	125	150	25		2
Rendement (%)					
Résultats	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	53,20	122,00	12,00	34,40	3,10
Rendement (%)	89,1	87,2	96,4	65	74,8

Saint Hilaire la Forêt					
nom de la station	Step St Hilaire la Forêt				
type de station	Filtres plantés de roseaux				
capacité nominal	1500				
Prescription	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	150	125	25		
Rendement (%)	50	60	60		
Résultats	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	5,50	33,50	10,76	15,73	4,05
Rendement (%)	97,80	94,60	96,40	76,60	56,40

Saint Vincent sur Jard					
nom de la station	Step route de la Phéllippère				
type de station	Boues activées				
capacité nominal	9450				
Prescription	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	30	90	25		2
Rendement (%)	90	75	80		80
Résultats	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	10,25	32,53	6,65	18,91	0,92
Rendement (%)	96,10	94,80	97,70	81,50	94,50

Talmont St Hilaire					
nom de la station	Girondines				
type de station	Boues activées				
capacité nominal	300				
Prescription	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	35	125	25	15	2
Rendement (%)	90	75	70		
Résultats	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	4,40	21,90	3,00	12,00	1,10
Rendement (%)	98,50	96,10	97,80	83,90	85,60

Les valeurs non-conformes sont en rouge.

BOUES PRODUITES ET ÉVACUÉES

commune	station	Boues produites brute (m3)	Matière sèche (t de MS)	Boues évacuées m3	Matière sèche évacuées (tonne de MS)	refus dégrillage en kg	Taux de boue évacuées selon filière conforme	observations
Angles	Route de la Tranche		40,31		67,01	11 000,00	100	épandage agricole
Avrillé	Route de l'Eraudière		17,36		18,84	11 620,00	100	épandage agricole
Grosbreuil	Route de la Martinière				<i>sans objet</i>			
Jard sur Mer	Chemin des Héronnais		73,26		61,24	22 500,00	100	épandage agricole
Boissière des Landes	Le pré du Pont					1 000,00	sans objet	
Le bernard	lagunage le Bernard route d'Angles Rhizostep Village Fontaine							
Champs St Père	Le Champ de la Croix		7,30		0,00	600,00	sans objet	
Le Givre	Les Courrières				<i>sans objet</i>			
Longeville	La Pépière		62,65		82,07	34 000,00	100	épandage agricole
Moutiers Les Maufaits	route de Champ St Père		39,86		0,00	3 000,00	100	import de 252000 kg de boue de la step de St Vincent sur Graon
Poiroux	Le Bourg				35,80	0	100	évacué vers step des girondine pour chaulage
St Avaugourd des Landes	Le Bourg							
St Hilaire la Forêt	La Courolle				<i>sans objet</i>			
St vincent sur Graon	route de Moutiers les Maufaits		3,08		3,08	280,00	100	évacué vers step
St Vincent sur Jard	Route de la Phélipière		29,18		39,69	19 250,00	100	épandage agricole
Talmont Saint Hilaire	Les Girondines				131,80		100	épandage agricole
	Beauregard				23,50	3,4	100	épandage agricole
	Total				463,027		100	

Durant l'année 2020, la pandémie COVID a fait évoluer la réglementation sur la gestion des boues.

L'arrêté du 30 Avril 2020 a imposé l'hygiénisation des boues d'épuration avant épandage agricole.

Pour les STEP produisant des boues dites « liquides », un traitement par lait de chaux a été mis en place pendant les 15 jours précédent l'épandage. Ce protocole a concerné les STEP d'Angles, d'Avrillé, Jard sur Mer, Champ St Père, Longeville sur Mer et Saint Vincent sur Jard.

Les boues produites par les STEP de Poiroux et Beauregard à Talmont ont été hygiénisées sur le site des Girondines à Talmont puis épandues par la suite.

Les boues de St Vincent sur Graon ont été envoyées sur l'installation de Moutiers les Maufaits (lit planté de roseaux).

L'arrêté n'a pas impacté les autres stations, cependant il restera applicable sur 2022.

Le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est de 100% pour l'année 2021.

TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT

Pour l'ensemble des communes de Vendée Grand Littoral, une facture unique est émise par le délégataire du service de l'eau potable (Véolia sur l'ancien Talmondais et SAUR sur l'ancien Moutierois).

Les tarifs de l'assainissement sont votés par le Conseil Communautaire en décembre pour être applicables au 1^{er} Janvier de l'année suivante.

La redevance assainissement collectif comprend une partie variable déterminée en fonction du volume d'eau prélevé par l'utilisateur sur le réseau public de distribution, dont l'usage génère le rejet d'une eau usée collecté par le service d'assainissement. Elle peut également, le cas échéant, comprendre une partie fixe calculée pour couvrir tout ou partie des charges fixes du service d'assainissement.

Pour l'année 2021, les tarifs de la redevance votés par délibération 2020 - 12 D 16 du 17 décembre 2020 sont les suivants :

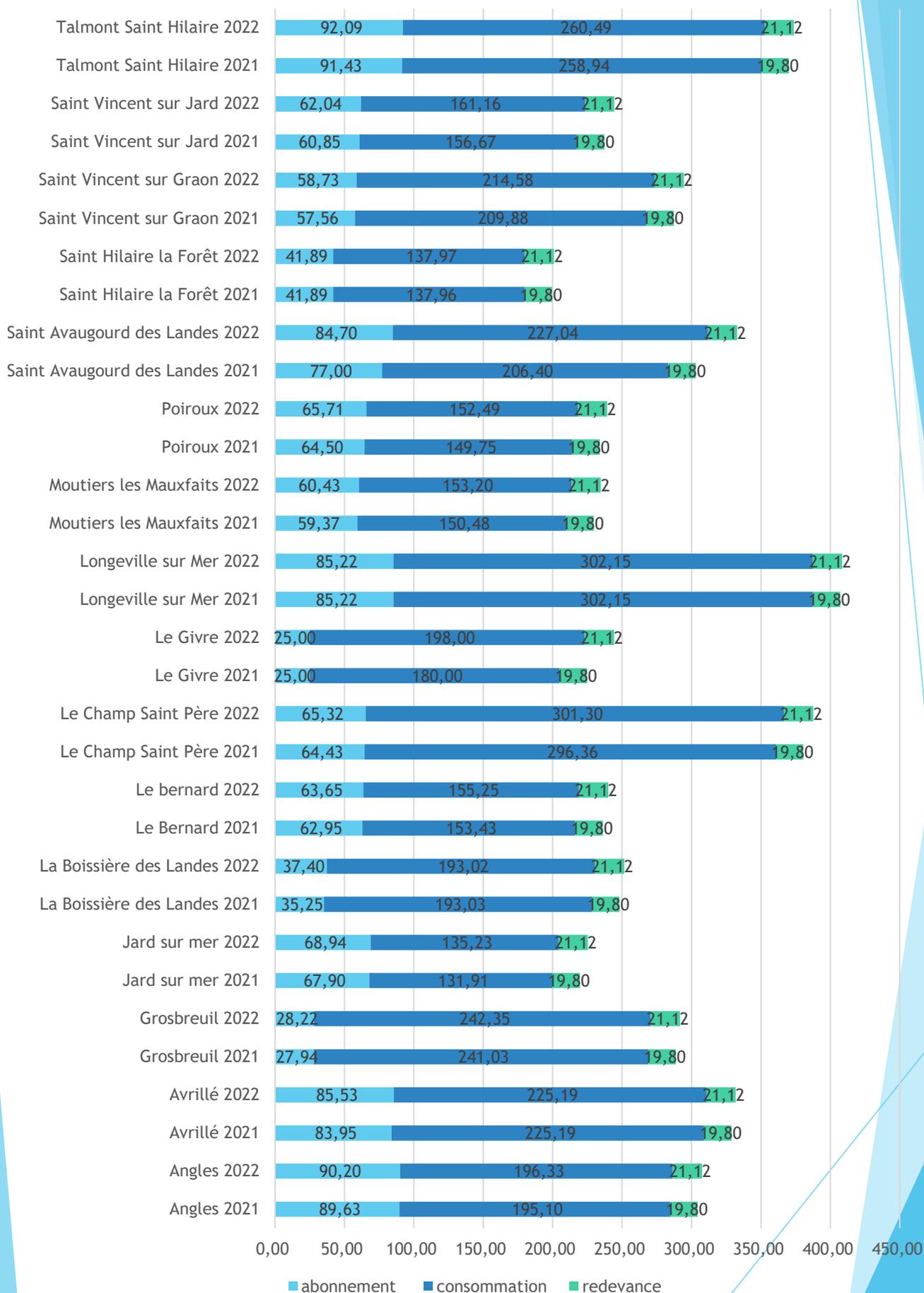
	Part fixe HT	Tranche 1 : de 0 à ... HT	Tranche 1 : tarif HT/m3	Tranche 2 : tarif HT / m3
Grosbreuil	26,000 €		1,8500 €	
Poiroux	10,500 €		0,2600 €	
Talmont Saint Hilaire	42,980 €		1,1800 €	
Avrillé	26,500 €		0,6800 €	
Saint Hilaire la Forêt	31,250 €		0,6185 €	
Saint Vincent sur Jard	27,000 €		0,3000 €	
Jard sur Mer	36,000 €		0,3100 €	
Longeville sur Mer	39,050 €		1,3500 €	
Moutiers les Mauxfaits	26,000 €		0,5400 €	
Saint Vincent sur Graon	25,000 €		0,6650 €	
La Boissière des Landes	11,420 €		0,9981 €	
Le Champ Saint Père	31,810 €		1,0000 €	
Angles	38,160 €	<40m3	0,4393 €	(> 40 m3) : 0,8314 €
Le Bernard	35,000 €		0,6700 €	
Le Givre	3.657 €		0,6244 €	
Saint Avaugourd des Landes	50,930 €		0,8244 €	

COMPARAISON DE LA FACTURATION DE L'ASSAINISSEMENT

commune	Nature	Montant au 1 ^{er} janvier 2021		Montant au 1 ^{er} janvier 2022	
		120 m ² TTC	1 m ³ TTC	120 m ³ TTC	1 m ³ TTC
Angles	Abonnement annuel	89,63		90,20	
	Consommation	195,10		196,33	
	Redevance modernisation des réseaux	19,80	2,54	21,12	2,56
	Total	304,53		307,65	
Avrillé	Abonnement annuel	83,95		85,53	
	Consommation	225,19		225,19	
	Redevance modernisation des réseaux	19,80	2,74	21,12	2,77
	Total	328,94		331,84	
Grosbreuil	Abonnement annuel	27,94		28,22	
	Consommation	241,03		242,35	
	Redevance modernisation des réseaux	19,80	2,41	21,12	2,43
	Total	288,77		291,69	
Jard-Sur-Mer	Abonnement annuel	67,90		68,94	
	Consommation	131,91		135,23	
	Redevance modernisation des réseaux	19,80	1,83	21,12	1,88
	Total	219,61		225,29	
La Boissière des Landes	Abonnement annuel	35,25		37,40	
	Consommation	193,03		193,02	
	Redevance modernisation des réseaux	19,80	2,07	21,12	2,10
	Total	248,08		251,54	
Le Bernard	Abonnement annuel	62,95		63,65	
	Consommation	153,43		155,43	
	Redevance modernisation des réseaux	19,80	1,97	21,12	2,00
	Total	236,18		240,20	
Le Champ St Pere	Abonnement annuel	64,43		65,32	
	Consommation	296,36		301,30	
	Redevance modernisation des réseaux	19,80	3,17	21,12	3,23
	Total	380,59		387,74	
Le Givre	Abonnement annuel	25,00		25,00	
	Consommation	180,00		198,00	
	Redevance modernisation des réseaux	19,80	1,87	21,12	2,03
	Total	224,80		244,12	
Longeville sur Mer	Abonnement annuel	85,22		85,22	
	Consommation	302,15		302,15	
	Redevance modernisation des réseaux	19,80	3,39	21,12	3,40
	Total	407,17		408,49	

commune	Nature	Montant au 1 ^{er} janvier 2021		Montant au 1 ^{er} janvier 2022	
		120 m ² TTC	1 m ³ TTC	120 m ³ TTC	1 m ³ TTC
Moutiers les Mauxfaits	Abonnement annuel	59,37	1,91	60,43	1,96
	Consommation	150,48		153,20	
	Redevance modernisation des réseaux	19,80		21,12	
	Total	229,65		234,75	
Poiroux	Abonnement annuel	41,89	1,66	41,89	1,67
	Consommation	137,96		137,96	
	Redevance modernisation des réseaux	19,80		21,12	
	Total	199,65		200,97	
St Avaugourd des Landes	Abonnement annuel	77,00	2,53	84,70	2,77
	Consommation	206,40		227,04	
	Redevance modernisation des réseaux	19,80		21,12	
	Total	303,20		332,86	
St Hilaire la Forêt	Abonnement annuel	64,50	1,95	65,71	1,99
	Consommation	149,75		152,48	
	Redevance modernisation des réseaux	19,80		21,12	
	Total	234,05		239,31	
St Vincent sur Graon	Abonnement annuel	57,56	2,39	58,73	2,45
	Consommation	209,88		214,58	
	Redevance modernisation des réseaux	19,80		21,12	
	Total	287,24		294,43	
St Vincent sur Jard	Abonnement annuel	60,85	1,98	62,04	2,04
	Consommation	156,67		161,16	
	Redevance modernisation des réseaux	19,80		21,12	
	Total	237,32		244,32	
Talmont-St-Hilaire	Abonnement annuel	91,43	3,08	92,09	3,11
	Consommation	258,94		260,49	
	Redevance modernisation des réseaux	19,80		21,12	
	Total	370,17		373,70	

Comparaison facture 120 m3 TTC



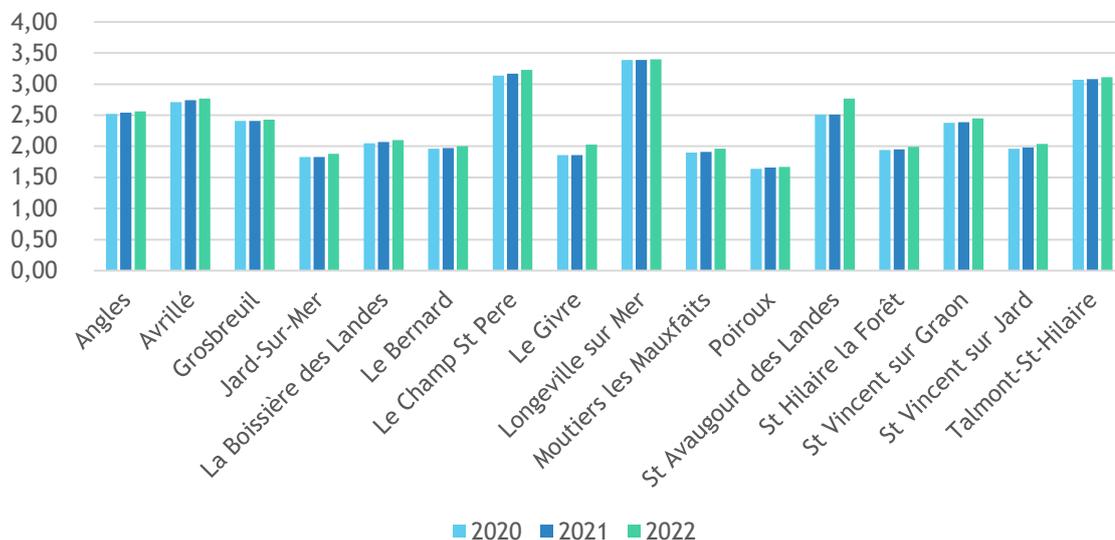
FACTURES DÉTAILLÉES DE L'ASSAINISSEMENT POUR 120 M3

commune	Nature	Montant en € TTC au 1 ^{er} janvier 2021	Montant en € TTC au 1 ^{er} janvier 2022
Angles	Abonnement annuel	89,63	90,20
	<i>Abonnement collectivité</i>	41,98	40,77
	<i>Abonnement délégataire</i>	47,65	49,43
	Consommation	195,10	196,33
	<i>Consommation collectivité</i>	102,61	89,90
	<i>Consommation délégataire</i>	92,49	106,43
	Redevance modernisation des réseaux	19,80	21,12
	Total	304,53	307,65
Avrillé	Abonnement annuel	83,95	85,53
	<i>Abonnement collectivité</i>	29,15	29,15
	<i>Abonnement délégataire</i>	54,80	55,89
	Consommation	225,19	225,19
	<i>Consommation collectivité</i>	89,76	87,07
	<i>Consommation délégataire</i>	135,43	138,12
	Redevance modernisation des réseaux	19,80	21,12
	Total	328,94	331,84
Grosbreuil	Abonnement annuel	27,94	28,22
	<i>Abonnement collectivité</i>	21,69	21,47
	<i>Abonnement délégataire</i>	6,25	6,74
	Consommation	241,03	242,35
	<i>Consommation collectivité</i>	211,07	210,01
	<i>Consommation délégataire</i>	29,96	32,34
	Redevance modernisation des réseaux	19,80	21,12
	Total	288,77	291,69
Jard-Sur-Mer	Abonnement annuel	67,90	68,94
	<i>Abonnement collectivité</i>	39,60	39,58
	<i>Abonnement délégataire</i>	28,30	29,36
	Consommation	131,91	135,23
	<i>Consommation collectivité</i>	40,92	40,83
	<i>Consommation délégataire</i>	90,99	94,41
	Redevance modernisation des réseaux	19,80	21,12
	Total	219,61	225,29
La Boissière des Landes	Abonnement annuel	35,25	37,40
	<i>Abonnement collectivité</i>	10,79	0,00
	<i>Abonnement délégataire</i>	24,46	37,40
	Consommation	193,03	193,02
	<i>Consommation collectivité</i>	126,98	111,84
	<i>Consommation délégataire</i>	66,04	81,18
	Redevance modernisation des réseaux	19,80	21,12
	Total	248,08	251,54
Le Bernard	Abonnement annuel	62,95	63,65
	<i>Abonnement collectivité</i>	38,50	38,32
	<i>Abonnement délégataire</i>	24,45	25,32
	Consommation	153,43	155,25
	<i>Consommation collectivité</i>	88,44	88,00
	<i>Consommation délégataire</i>	64,99	67,24
	Redevance modernisation des réseaux	19,80	21,12
	Total	236,18	240,01

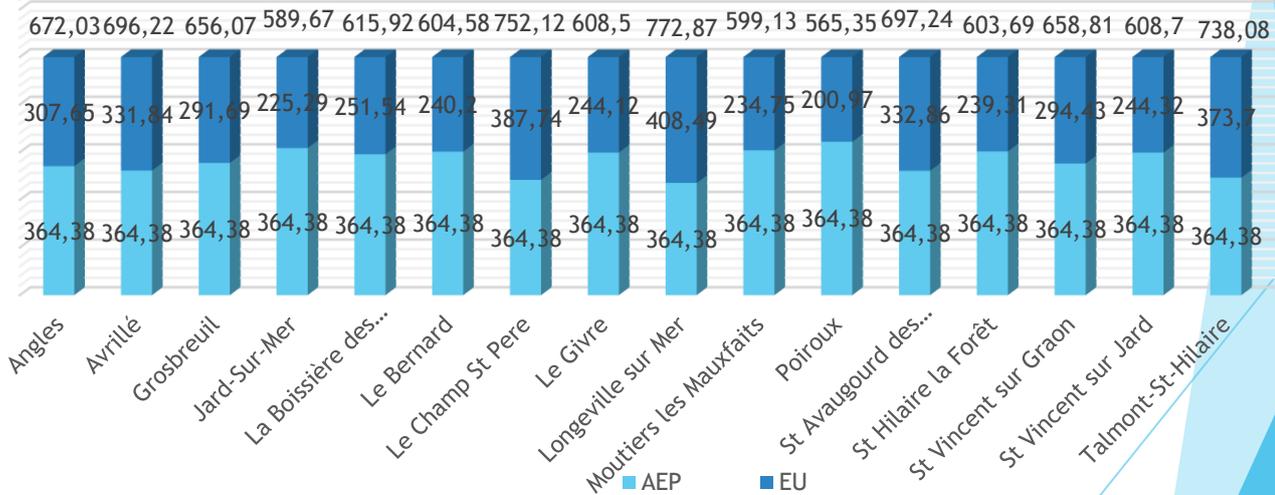
commune	Nature	Montant en € TTC au 1 ^{er} janvier 2021	Montant en € TTC au 1 ^{er} janvier 2022
Le Champ St Pere	Abonnement annuel	64,43	65,32
	<i>Abonnement collectivité</i>	34,99	35,02
	<i>Abonnement délégataire</i>	29,44	30,29
	Consommation	296,36	301,30
	<i>Consommation collectivité</i>	132,00	131,62
	<i>Consommation délégataire</i>	164,36	169,69
	Redevance modernisation des réseaux	19,80	21,12
	Total	380,59	387,74
Le Givre	Abonnement annuel	25,00	25,00
	<i>Abonnement collectivité</i>		-12,40
	<i>Abonnement délégataire</i>		37,40
	Consommation	180,00	198,00
	<i>Consommation collectivité</i>		116,82
	<i>Consommation délégataire</i>		81,18
	Redevance modernisation des réseaux	19,80	21,12
	Total	224,80	244,12
Longeville sur Mer	Abonnement annuel	85,22	85,22
	<i>Abonnement collectivité</i>	42,96	47,82
	<i>Abonnement délégataire</i>	42,26	37,40
	Consommation	302,15	302,15
	<i>Consommation collectivité</i>	178,20	220,97
	<i>Consommation délégataire</i>	123,95	81,18
	Redevance modernisation des réseaux	19,80	21,12
	Total	407,17	408,49
Moutiers les Maufaits	Abonnement annuel	59,37	60,43
	<i>Abonnement collectivité</i>	28,60	28,70
	<i>Abonnement délégataire</i>	30,77	31,74
	Consommation	150,48	153,20
	<i>Consommation collectivité</i>	71,28	71,49
	<i>Consommation délégataire</i>	79,20	81,71
	Redevance modernisation des réseaux	19,80	21,12
	Total	229,65	234,75
Poiroux	Abonnement annuel	41,89	41,89
	<i>Abonnement collectivité</i>	11,55	4,49
	<i>Abonnement délégataire</i>	30,34	37,40
	Consommation	137,96	137,97
	<i>Consommation collectivité</i>	34,32	56,79
	<i>Consommation délégataire</i>	103,64	81,18
	Redevance modernisation des réseaux	19,80	21,12
	Total	199,65	200,97
St Avaugourd des Landes	Abonnement annuel	77,00	84,70
	<i>Abonnement collectivité</i>		47,30
	<i>Abonnement délégataire</i>		37,40
	Consommation	206,40	227,04
	<i>Consommation collectivité</i>		145,86
	<i>Consommation délégataire</i>		81,18
	Redevance modernisation des réseaux	19,80	21,12
	Total	303,20	332,86

commune	Nature	Montant en € TTC au 1 ^{er} janvier 2021	Montant en € TTC au 1 ^{er} janvier 2022
St Hilaire la Forêt	Abonnement annuel	64,50	65,71
	<i>Abonnement collectivité</i>	34,38	32,46
	<i>Abonnement délégataire</i>	30,12	33,25
	Consommation	149,75	152,49
	<i>Consommation collectivité</i>	81,64	76,47
	<i>Consommation délégataire</i>	68,11	76,02
	Redevance modernisation des réseaux	19,80	21,12
	Total	234,05	239,32
St Vincent sur Graon	Abonnement annuel	57,56	58,73
	<i>Abonnement collectivité</i>	27,50	27,23
	<i>Abonnement délégataire</i>	30,06	31,50
	Consommation	209,88	214,58
	<i>Consommation collectivité</i>	87,78	87,20
	<i>Consommation délégataire</i>	122,10	127,38
	Redevance modernisation des réseaux	19,80	21,12
	Total	287,24	294,43
St Vincent sur Jard	Abonnement annuel	60,85	62,04
	<i>Abonnement collectivité</i>	29,70	29,61
	<i>Abonnement délégataire</i>	28,95	32,43
	Consommation	156,67	161,16
	<i>Consommation collectivité</i>	39,60	39,27
	<i>Consommation délégataire</i>	117,07	121,89
	Redevance modernisation des réseaux	19,80	21,12
	Total	237,32	244,32
Talmont-St-Hilaire	Abonnement annuel	91,43	92,09
	<i>Abonnement collectivité</i>	47,28	46,93
	<i>Abonnement délégataire</i>	44,15	45,16
	Consommation	258,94	260,49
	<i>Consommation collectivité</i>	155,76	154,94
	<i>Consommation délégataire</i>	103,18	105,55
	Redevance modernisation des réseaux	19,80	21,12
	Total	370,17	373,70

PRIX au M3



Prix TTC au 1er Janvier 2022 de l'eau et de l'assainissement pour un foyer consommant 120 m3



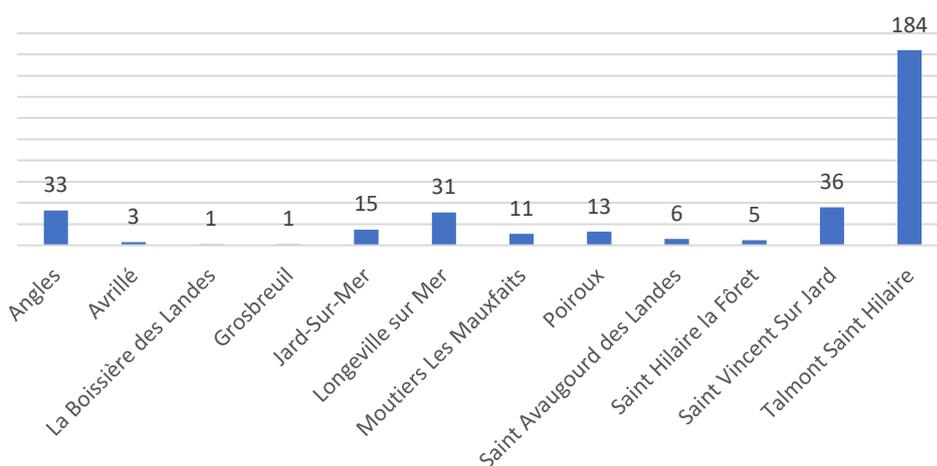
LA PFAC

Par délibération du conseil communautaire du 17 décembre 2020, la PFAC a été instaurée sur l'ensemble du territoire, détail des montants applicables ci-dessous.

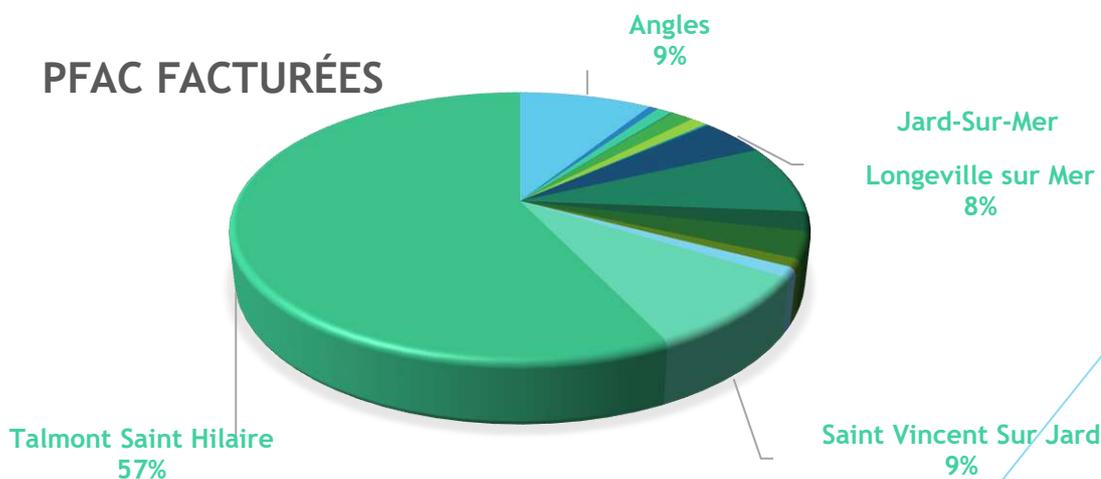
Sur l'exercice 2021, le service assainissement collectif a facturé 350 PFAC pour un montant total de 603 371 €.

	Montant construction existantes	Montant constructions nouvelles
Grosbreuil	1 150 €	
Poiroux	500 €	1 550 €
Talmont Saint Hilaire	500 €	2 000 €
Avrillé	500 €	1 250 €
Saint Hilaire la Forêt	500 €	1 400 €
Saint Vincent sur Jard	500 €	1 500 €
Jard sur Mer	415 €	1 800 €
Longeville sur Mer	500 €	1 650 €
Moutiers les Mauxfaits	1 300 €	
Saint Vincent sur Graon	800 €	
La Boissière des Landes	305 €	850 €
Le Champ Saint Père	476,20 €	1 784,25 €
Angles	500 €	1 700 €
Le Bernard	577 €	1 525 €
Le Givre	3 500 €	3 500 €
Saint Avaugourd des Landes	500 €	1 000 €

Nombre de PFAC par communes



PFAC FACTURÉES



LES RECETTES ET DÉPENSES D'EXPLOITATION DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE VENDÉE GRAND LITTORAL

Recettes d'exploitation	Montant
Ventes de produits fabriqués, prestations	1 588 469,20 €
Subventions d'exploitations	- €
Autres produits de gestion courante	1 334 169,60 €
Produit exceptionnels	10 697,00 €
Recettes Réelles	2 933 335,80 €
Opérations d'ordres	181 607,91 €
Total recettes d'exploitation	3 111 558,64 €

Dépenses d'exploitation	Montant
Charges à caractère général	193 364,85 €
Charges de personnel, frais assimilés	195 026,89 €
Autre Charges de Gestion courante	- €
Total dépenses de gestion courante	388 391,74 €
Charges financières	111 117,63 €
Charges exceptionnelles	- €
Dépenses imprévus	- €
Total des dépenses réelles	499 509,37 €
Opération d'ordres	1 114 212,13 €
Total dépenses d'exploitation	1 613 721,50€

Au BP 2022, un virement de 2 961 312,91 € a été effectué vers la section d'investissement

LES RECETTES DES EXPLOITANTS

Commune	recettes liées à la facturation du service		Part de la collectivité		Produit des travaux		produit accessoires		total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Angles	198 000	211 900	173 300	220 800	5 700	10 900	500	11 900	377 500	455 500
Avrillé	107 400	107 800	66 800	66 200		1 400	100	200	174 300	175 600
Grosbreuil	10 900	10 200	65 600	59 000	-5 500	4 400			71 000	73 600
Jard-Sur-Mer	258 700	258 000	214 300	209 000	7 500	24 400	400	400	480 900	491 800
La Boissière des Landes	37 300	44 900	58 300	71 000		2 300		100	95 600	118 300
Le Bernard	38 000	40 400	55 000	57 000				100	93 000	97 500
Le Champ St Pere	76 300	79 500	66 700	80 000	2 800	6 500	200		146 000	166 000
Longeville sur Mer	313 900	353 400	395 200	450 500	6 200	20 300	500	500	715 800	824 700
Moutiers les Mauxfaits	85 900	92 900	79 000	103 200	3 700	8 800	300	400	168 900	205 300
Poiroux	25 860	30 297	12 351	13 485	3 169	5 100	400	-155	41 780	48 727
St Hilaire la Forêt	28 400	28 500	32 600	32 000	2 900	3 600			63 900	64 100
St Vincent sur Graon	20 200	17 900	15 700	15 000	3 400	3 400	100	100	39 400	36 400
St Vincent sur Jard	158 200	169 200	94 000	99 000	1 800	7 500	200	300	254 200	276 000
Talmont-St-Hilaire	587 502	605 631	748 276	824 748	78 085	136 013			1 413 863	1 566 392

Le montant des créances irrécouvrables pour l'exercice 2021 : Angles 35,64 € HT, Champ St Père : 98,61 € HT Moutiers les Mauxfaits : 1042 € HT et Saint Vincent sur Graon : 18,71 € HT;

MONTANT DES CRÉANCES IRRECOURABLES ET TAUX D'IMPAYÉS

Le taux d'impayés sur les factures émises en 2021 est de 0,34 %. (pour comparaison, sur la moyenne nationale en 2020, le taux d'impayés était de 1,91 %).

Commune	Créances irrécouvrables			Valeur impayée en cours		Reprise impayé antérieur		Montant facturé total émissions		
	part collectivité	part délégataire	Total	part collectivité	part délégataire	part collectivité	part délégataire	part collectivité	part délégataire	Total
Angles	241,62			4416,58		4346,7		180748,88	209370,34	390119,22
Avrillé	189,74	298,44	488,18					66432,14	107481,79	173913,93
Grosbreuil	1054,68	168,19	1222,87	0	0	0	0	68864,26	11167,36	80031,62
Jard-Sur-Mer	707,87	948,89	1656,76			76,22		215877,8	271464,37	487342,17
La Boissière des Landes				508,74		496,94		67635,78	43016,33	110652,11
Le Bernard	337,96	237,3	575,26			35,97		56280,68	38806,39	95087,07
Le Champ St Pere	98,61			7267,23		6625,9		70260,51	78420,78	148681,29
Longeville sur Mer / St Av / Le Givre	3435,5	1437,76	4873,26	53,53		61,24		453924,07	353359,34	807283,41
Moutiers les Mauxfaits	1042,13		1042,13	4054,92		4553,41		83326,62	91500,37	174826,99
Poiroux	18,97	56,62	75,59			1,57	4,06	9796,87	28248,9	38045,77
St Hilaire la Forêt	460,14	386,2	846,34			30,66		36135,4	30788,09	66923,49
St Vincent sur Graon								15382,64	20395,18	35777,82
St Vincent sur Jard	246,44	460	706,44					99400,66	167494,84	266895,5
Talmon-St-Hilaire	1786,47	1346,85	3133,32			871,36	638,45	793504,21	601967,76	1395471,97
			14620,15							4271052,4

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Taux de desserte

Le taux de desserte du réseau d'assainissement collectif sur le territoire de la communauté de commune avoisine les 100 %.

Connaissance et gestion patrimonial du service

Cette indice est attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau dont dispose le service. Cet indice est estimé à 60 sur 120 point.

Commune	INDICE DE CONNAISSANCE
Angles	37
Avrillé	72
Grosbreuil	81
Jard-Sur-Mer	82
La Boissière des Landes	30
Le Bernard	81
Le Champ St Pere	39
Le Givre	0
Longeville sur Mer	85
Moutiers les Mauxfaits	74
Poiroux	114
St Avaugourd des Landes	0
St Hilaire la Forêt	84
St Vincent sur Graon	41
St Vincent sur Jard	28
Talmont-St-Hilaire	111
total points	959
indice pondéré par le nombre de communes	60

Conformité de collecte des effluents

Indicateur calculé par la police de l'eau.

Commune/station	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2021	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Angles	135,76	100
Avrillé	60,91	100
Grosbreuil	52,89	100
Jard sur Mer	340,52	100
Boissière des Landes	77,46	100
Le bernard lagune	42,84	100
Le Bernard rhizostep	9,4	100
Champs St Père	58,53	100
Le Givre		100
Longeville	315,24	100
Moutiers Les Mauxfaits	93,81	100
Poiroux	110,22	100
St Avaugourd des Landes	30,91	100
St Hilaire la Forêt	35,68	100
St vincent sur Graon	11,55	100
St Vincent sur Jard	108,14	100
Talmont Saint Hilaire Girondines	148,2	100
Talmont Saint Hilaire Beauregard	225,18	100
Total	1857,24	100

En 2021, l'indice de conformité de la collecte des effluents était de 100.

Conformité des équipements d'épuration

Indicateur calculé par la police de l'eau.

Commune/station	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées exercice 2021	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Angles	135,76	100
Avrillé	60,91	100
Grosbreuil	52,89	100
Jard sur Mer	340,52	100
Boissière des Landes	77,46	100
Le Bernard lagune	42,84	100
Le Bernard rhizostep	9,4	100
Champs St Père	58,53	100
Le Givre		100
Longeville	315,24	100
Moutiers Les Maufaits	93,81	100
Poiroux	110,22	100
St Avaugourd des Landes	30,91	100
St Hilaire la Forêt	35,68	100
St Vincent sur Graon	11,55	100
St Vincent sur Jard	108,14	100
Talmont Saint Hilaire Girondines	148,2	100
Talmont Saint Hilaire Beauregard	225,18	100
Total	1857,24	100

En 2021, l'indice de conformité des équipements d'épuration était de 100.

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration

Indicateur calculé par la police de l'eau.

Commune	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées exercice 2021	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Angles	135,76	100
Avrillé	60,91	100
Grosbreuil	52,89	100
Jard sur Mer	340,52	100
Boissière des Landes	77,46	100
Le Bernard lagune	42,84	100
Le Bernard rhizostep	9,4	100
Champs St Père	58,53	100
Le Givre		100
Longeville	315,24	100
Moutiers Les Maufaits	93,81	100
Poiroux	110,22	100
St Avaugourd des Landes	30,91	100
St Hilaire la Forêt	35,68	100
St Vincent sur Graon	11,55	100
St Vincent sur Jard	108,14	100
Talmont Saint Hilaire Girondines	148,2	100
Talmont Saint Hilaire Beauregard	225,18	0

En 2021, l'indice de conformité de la performance des ouvrages d'épuration était de 87,87.

Taux de boues évacuées selon filières conformes

Le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est de 100% pour l'année 2021. (détail des boues page 11)

Conformité de performance des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel

commune	charge entrante en DBO5	nombre de bilans 24h réalisés	nombre de bilans 24h conformes	%
Angles	135,76	12	12	100
Avrillé	60,91	12	11	87,5
Grosbreuil	52,89	1		80
Jard sur Mer	340,52	24	24	100
Boissière des Landes	77,46	12	12	100
Le Bernard lagune	42,84	1	1	100
Le Bernard rhizostep	9,4	1	1	100
Champs St Père	58,53	12	12	100
Le Givre		1	1	100
Longeville	315,24	24	20	90
Moutiers Les Mauxfaits	93,81	12	12	100
Poiroux	110,22	1	1	100
St Avingourd des Landes	30,91	1	1	100
St Hilaire la Forêt	35,68	2	2	100
St vincent sur Graon	11,55	1	1	100
St Vincent sur Jard	108,14	15	15	100
Talmont Saint Hilaire Girondines	148,2	12	12	100
Talmont Saint Hilaire Beauregard	225,18	12	3	25

La conformité de performance des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel est calculé selon le nombre de bilans 24h réalisés la conformité pour l'année 2021 est de 93,47 %.

Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers

Le taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers est de 0% pour l'année 2021.

Nombre de points noirs

Cet indice prend en compte les ml de réseau nécessitant au moins deux interventions par an. Le nombre de points noirs pour l'ensemble du territoire de Vendée Grand Littoral est de 2,21 km pour 100 km pour l'année 2021. (la moyenne nationale en 2020 était de 5,1 pour 100 km)

Commune	pour 100 km	observations : lieu et origine du problème	interventions du délégataire
Angles	2,938	route de la tranche	travaux en cours par VGL
Jard sur Mer	4,998	le port : réseau de la Capitainerie au Poste : absence de bacs à graisses des restaurants, problème de pente, apport important de papier par les WC publics et infiltration de sable en période hivernale. PR de Morpoigne pas assez profond et récupérant la graisse du Port.	2 curages préventifs avant et après saison et un 3ème si nécessaire. PR de Morpoigne : Marnage des 5 à 10 ml devant le PR
Longeville	9,987	chemin des bourdes	
Moutiers Les Mauxfaits	12,19		
St Vincent sur Jard	3,316	réseau de l'église au poste du Goulet (partie dans la zone naturelle) parking du Goulet	1 curage par an minimum et un supplémentaire en cas de problème 2 curages par an systématique parking du goulet et essai robot coupe racine
Talmont Saint Hilaire	1,9	rue du Puits Doux : réseau à réhabilité et problème d'odeur rue des Arcettes	Travaux programmés été/automne 2022 par VGL
Total point noir en Km	35,329	indice pondéré	2,21

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

TRAVAUX RÉALISÉS EN COURS DE L'ANNÉE 2021

Commune et objet des travaux	montant	Subventions publiques perçues durant l'exercice 2021	montant
Angles		Angles	
actualisation du zonage	5 700,00 €	Actualisation du zonage	8 865,00 €
Avrillé		Avrillé	
travaux réseaux et nouvelle station	720,00 €	/	
Jard sur Mer		Jard sur Mer	
Réfection de rue suite à travaux d'assainissement		/	
Diagnostic et réhabilitation du réseau	2 120,00 €	Diagnostic et réhabilitation réseau	40 357,32 €
La Boissière des Landes		La Boissière des Landes	
Construction d'une nouvelle STEP	21 184,56 €	/	
Le Bernard		Le Bernard	
Travaux réseau (rue du Centre et rue de l'Océan)	50 341,90 €	/	
Longeville-Sur-Mer		Longeville sur Mer	
Construction nouvelle STEP	1 574 498,97 €	Construction STEP	
Saint Vincent sur Graon		Saint Vincent sur Graon	
réhabilitation réseaux	32 139,71 €	réhabilitation réseaux	1 752,00 €
nouvelle Station	4 683,27 €	/	
Saint Vincent sur Jard		Saint Vincent sur Jard	
travaux réseaux	8 132,52 €	/	
Talmont-St-Hilaire		Talmont-St-Hilaire	
Etude diagnostique et schéma directeur	18 671,95 €	Etude diagnostique et schéma directeur	49 745,62 €
Réhabilitation Step Beauregard et travaux réseau	57 989,80 €		
Travaux Réseaux (rue Jardins et chem république et bache bourgenay)	128 633,07 €		
Travaux divers	4 159,29 €	Travaux divers	
Edude diagnostic communautaire	120 736,90 €	Edude diagnostic communautaire	
Total dépense d'équipement	2 029 711,94 €	Total des subventions perçues	100 719,94 €



ÉTAT DE LA DETTE

En cours de la Dette	5 069 651,81
----------------------	--------------

Au 31 décembre 2021, l'encours de la dette est de 5 069 651,81 €. Le montant remboursé durant l'exercice 2021 est de 559 136,71 € en capital et de 110 665,58 € en intérêt.

Epargne Brute annuelle	2 461 173,46
------------------------	--------------

Durée d'extinction de la dette	2,06
--------------------------------	------

AMORTISSEMENTS RÉALISÉS

Pour l'année 2021, la dotation aux amortissement a été de 1 114 564 €

PROJETS A L'ÉTUDE EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

En 2022 la communauté de Communes terminera la réalisation de son schéma directeur d'assainissement. Pour rappel, le schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées définit un programme pluriannuel et hiérarchisé d'actions destinées à améliorer la connaissance, la gestion et le fonctionnement du système d'assainissement collectif des eaux usées qui comprend le réseau et la station de traitement.

En 2022, les travaux vont s'achever sur la station d'épuration de Longeville sur Mer, les études sont en cours sur la station d'Avrillé, de Talmont Saint Hilaire (Beauregard) et de Saint Vincent sur Graon. Le Maître d'œuvre sera retenu pour la réalisation du nouvelle STEP sur la commune de Poiroux.



Stockage des boues - STEP Longeville sur Mer



Stockage des boues - STEP Longeville sur Mer

En parallèle la collectivité continue d'investir sur le renouvellement ou la réhabilitation de réseaux. Environ 1 200 000 € sont inscrits au budget 2022 sur ces opérations.

PROJETS A L'ÉTUDE EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE POUR L'ANNÉE 2022

commune et objet des travaux	montant
Angles	
Place de la Minée/route de la Tranche	240 000,00 €
extension de réseau	110 000,00 €
Avrillé	
Maitrise d'œuvre Step et études préalables	570 000,00 €
Travaux de réhabilitation de réseau	270 000,00 €
Champs st Père	
extension de réseau rue des Coquelicots	50 000,00 €
Grosbreuil	
travaux route des Sables-zone de loisirs	60 000,00 €
rue du puits	50 000,00 €
Jard sur Mer	
travaux rue du Général de Gaulle	90 000,00 €
Travaux sur lagune pour maintien de l'irigation	100 000,00 €
pose d'une crépine sur la lagune de desinfection	40 000,00 €
réhabilitation du réseau rue des Essarts	120 000,00 €
Le Bernard	
Travaux réhabilitation des réseaux	100 000,00 €
Longeville-Sur-Mer	
Travaux réseau rue des Capitelles	200 000,00 €
Construction nouvelle STEP	100 000,00 €
Moutiers les Mauxfaits	
Remplacement conduite de refoulement ZA des Eglantiers	80 000,00 €
réhabilitation du réseau	100 000,00 €
Poiroux	
Maitrise d'œuvre Step et études préalables	100 000,00 €
Saint Avaugourd des Lands	
extension de réseau rue René Fagot	450 000,00 €
Saint-Vincent sur Graon	
Construction Step	600 000,00 €
Saint Vincent sur Jard	
Travaux réseau	100 000,00 €
Talmont-St-Hilaire	
Réhabilitation Step Beauregard	500 000,00 €
Bassin tampon Port Bourgenay	190 000,00 €
Extension de réseau le petit St André	20 000,00 €
ZI du Pâtis	60 000,00 €
Travaux et achats divers	200 000,00 €
Schéma directeur communautaire	30 000,00 €
Total dépense d'équipement	4 530 000,00 €

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est géré par la Communauté de Communes « Vendée Grand Littoral Talmont Moutiers Communauté » depuis le 1^{er} janvier 2017 suite à la fusion des Communautés de Communes du Pays Moutierois et du Talmondais.

Les interventions du SPANC sont régies par un règlement de service adopté par délibération du Conseil Communautaire en date du 18 avril 2018 (Délibération n° 2018_04_D08) dont une annexe relative aux installations de 20 à 200 Equivalents Habitants adoptée par délibération du Conseil Communautaire en date du 23 octobre 2019 (Délibération n° 2019_10_D13).

PRÉSENTATION DU SERVICE

Qu'est-ce qu'un SPANC ? :

Le SPANC est un service public chargé de contrôler les installations d'assainissement non collectif, tout en apportant aux usagers expertise et conseil dans le domaine de l'assainissement non collectif.

Par installation, on entend tout système d'assainissement assurant la collecte, le transport, le traitement et l'évacuation des eaux usées domestiques des immeubles ou parties d'immeubles non raccordés à un réseau public de collecte des eaux usées.

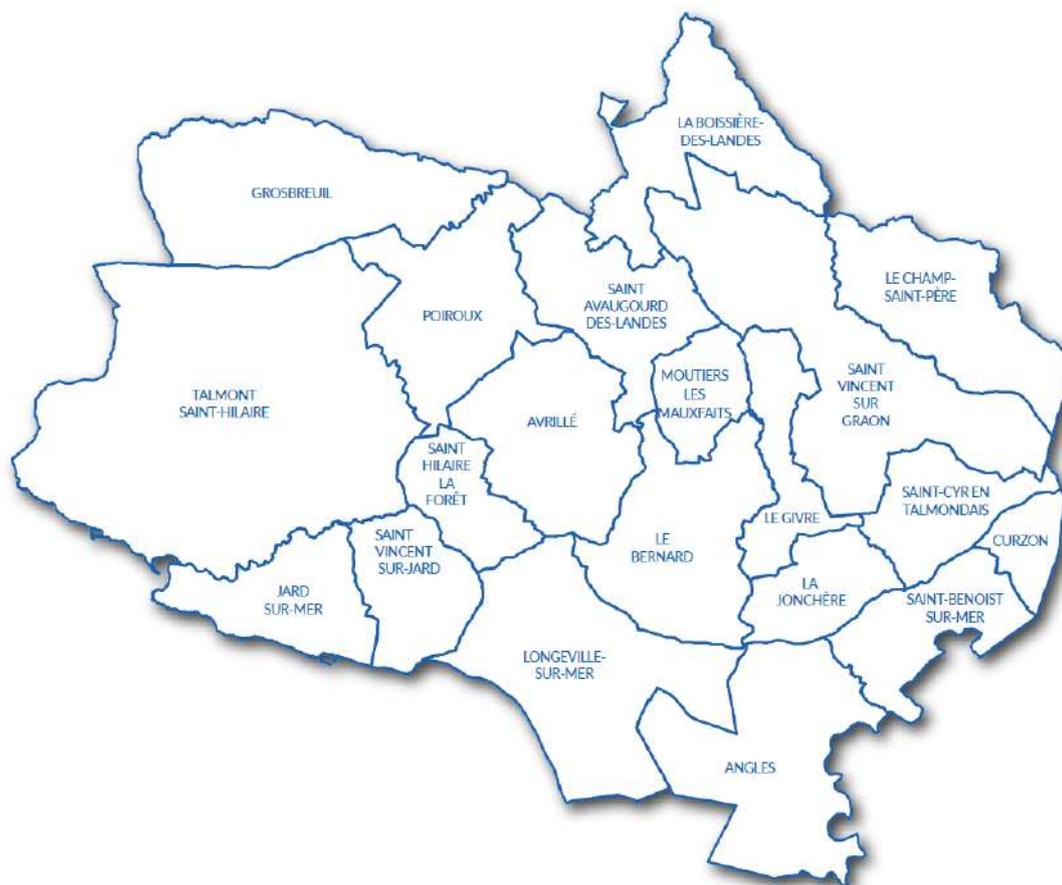


CHAMP DE COMPÉTENCES DU SERVICE :

Le territoire desservi :

Le service est présent sur les vingt communes de la Communauté de Communes :

Angles, Avrillé, Champ Saint Père, Curzon, Grosbreuil, Jard sur Mer, La Boissière des Landes, La Jonchère, Le Bernard, Le Givre, Longeville sur Mer, Moutiers les Mauxfaits, Poiroux, Saint Avaugourd des Landes, Saint Benoist sur Mer, Saint Cyr en Talmondaï, Saint Hilaire la Forêt, Saint Vincent sur Graon, Saint Vincent sur Jard et Talmont Saint Hilaire.



L'assainissement non collectif sur le territoire :

Le parc d'installations sur le territoire de la Communauté de Communes est de 7 555 dispositifs d'assainissement non collectif.

Toutes les communes ont réalisé une étude de zonage de l'assainissement qui permet la délimitation des zones d'assainissement non collectif.

Pour certaines communes une révision de l'étude de zonage de l'assainissement (adossée au projet de PLU) est en cours.

MOYENS MIS EN ŒUVRE :

L'ensemble des missions du service est assuré en régie complète par des agents de la Communauté de Commune depuis le 1^{er} janvier 2019.

L'équipe est composée d'une responsable de service et de trois techniciens et d'une assistante administrative (1/2 ETP).

LES MISSIONS DU SERVICE

Le SPANC assure ses missions en conformité avec l'article L 2224-8 du Code des Collectivités Territoriales, les lois sur l'eau de 1992 et 2006 et les arrêtés des 7 septembre 2009, 7 mars 2012 et 27 avril 2012.

Le SPANC conseille et accompagne les usagers du service dans la mise en place de leur installation ; il contrôle la conception et la bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées, ainsi que le bon fonctionnement et le bon entretien des dispositifs existants. Les contrôles réalisés par le SPANC concernent les installations d'assainissement non collectif dont la capacité est inférieure ou égale à 200 équivalents-habitants.

Une permanence téléphonique et physique est tenue du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 au siège de la Communauté de Communes à Talmont Saint Hilaire.

Les contrôles sont effectués par les techniciens pendant les jours ouvrés, sur rendez-vous, fixé au préalable avec l'utilisateur.

A l'issue de chaque contrôle un compte-rendu est adressé à l'utilisateur.

Le SPANC a étendu ses missions à la compétence en matière de travaux de réhabilitation des installations, en lien avec l'aide financière apportée pour les études préalables aux travaux de mise aux normes.

Actuellement le SPANC n'est pas doté de la compétence facultative liée à l'entretien des installations.

Concernant le pouvoir de police, celui-ci est exercé par les maires de chacune des communes membres. Seuls les maires sont compétents pour constater les infractions relatives à la salubrité publique et à la protection des milieux aquatiques. Il prend les mesures adéquates visant à faire cesser les nuisances, par exemple en cas d'odeurs, de rejets anormaux...

LE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS NEUVES OU EN RÉHABILITATION :

Contrôle de conception :

Le SPANC est consulté par la commune lors de l'instruction des permis de construire et des déclarations de travaux comprenant la création ou la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif.

Le permis de construire est accompagné d'une demande d'autorisation d'installation d'assainissement non collectif. Aucune installation ne peut être réalisée sans avoir reçu préalablement l'accord du SPANC.

Cette demande contient obligatoirement une étude de filière qui comporte notamment :

- ✓ Une étude d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif ;
- ✓ La topographie des terrains et état du réseau hydraulique superficiel ;
- ✓ La définition de la filière ;
- ✓ Le dimensionnement des équipements nécessaires ;
- ✓ L'implantation du dispositif sur la parcelle (et report sur plan masse).

En cas d'installation, de réhabilitation ou de modification substantielle d'un dispositif d'assainissement non collectif ne faisant pas l'objet d'un permis de construire ou d'une déclaration de travaux, le propriétaire ou son mandataire dépose son projet au SPANC afin que celui-ci puisse exercer sa mission de contrôle de conception.

Le contrôle s'opère sur la base des pièces administratives et techniques, pour s'assurer notamment :

- ✓ De la faisabilité de l'assainissement non collectif sur la parcelle ;
- ✓ Du respect des prescriptions techniques réglementaires en vigueur ;
- ✓ Du bon emplacement de l'installation d'assainissement sur la parcelle.

Ce contrôle est réalisé par le technicien dans les 3 semaines suivant la réception du dossier complet.

La mairie est consultée pour avis au titre de la police du maire. Elle délivre l'autorisation de rejet dans le cas où celui-ci doit se faire sur une parcelle communale ou un fossé public.

Contrôle de bonne exécution :

Les travaux seront réalisés par le pétitionnaire ou par l'entreprise de son choix, conformément à l'étude de filière ayant reçu l'avis favorable du SPANC.

Une vérification intervient à l'achèvement des travaux d'assainissement avant remblaiement, pour constater notamment :

- ✓ La conformité entre les informations remises au moment du projet et la réalisation effective de l'installation ;
- ✓ L'exactitude de l'implantation ;
- ✓ La bonne exécution des ouvrages.

Le contrôle de bonne exécution est réalisé en 2 étapes :

- ✓ une pré-visite dès le 1^{er} jour des travaux,
- ✓ un contrôle de fin de travaux, avant remblaiement.



Source : Communauté de Communes Vendée Grand Littoral

LE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS EXISTANTES :

Ces contrôles sont en général groupés lors de campagnes de contrôle par commune. 10 jours ouvrés avant la campagne, un avis de passage proposant un rendez-vous est envoyé aux usagers concernés par courrier.

Les contrôles relatifs aux cessions immobilières, sont réalisés à la demande de l'utilisateur ou de son mandataire auprès du SPANC.

Le diagnostic des installations :

Dans le cas des installations construites antérieurement à la création du SPANC, la première visite de contrôle consiste à dresser un état des lieux réglementaire et sanitaire des installations ; il s'agit du diagnostic.

Ce diagnostic comprend notamment :

- ✓ L'inventaire des dispositifs existants ;
- ✓ La qualification de leur fonctionnement ;
- ✓ La vérification de l'accessibilité des ouvrages ;
- ✓ La qualification de leur impact sanitaire et environnemental.

Il permet ainsi la classification des installations selon trois classes :

- ✓ **Classe 1** : installations non conformes présentant des risques pour la salubrité publique et/ou l'environnement, travaux obligatoires sous 4 ans.

Dans le cas d'une absence totale d'installation, les travaux sont à réaliser dans les meilleurs délais,

- ✓ **Classe 2** : installations non conformes sans délai de travaux (installations incomplètes ou significativement sous-dimensionnées ou qui présentent des dysfonctionnements, ou présentant des défauts d'entretien ou d'usure),
- ✓ **Classe 3** : installations ne présentant pas de non conformités.

Le contrôle de bon fonctionnement :

Le contrôle de bon fonctionnement est un contrôle périodique des installations en cours d'exploitation, qui permet de vérifier le bon état de fonctionnement de l'installation mais aussi le bon entretien des ouvrages. Il concerne toutes les installations existantes.

Les parties de l'installation faisant l'objet du contrôle et devant rester visitables donc dégagées et accessibles, sont :

- ✓ Les regards du poste de relèvement ;
- ✓ Les regards de collecte des dispositifs de prétraitement et de traitement.

Le contrôle périodique comprend notamment :

- ✓ La vérification de l'absence de modification ou de réaménagement de l'installation et de ses abords ;
- ✓ La vérification du bon état des installations et des ouvrages ;
- ✓ La vérification du bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif d'épuration ;
- ✓ La vérification de l'accumulation normale des boues à l'intérieur de la fosse toutes eaux ;
- ✓ La vérification de la vidange périodique des installations de prétraitement ;
- ✓ La vérification de l'entretien des dispositifs de prétraitement autres que la fosse toutes eaux s'ils existent.

Dans le cas d'une installation rejetant en milieu hydraulique superficiel, un contrôle de la qualité du rejet peut être effectué pour apprécier l'impact sanitaire et environnemental en fonction de la sensibilité du milieu.

Lorsque les effluents contiennent des éléments susceptibles de perturber le fonctionnement du dispositif d'épuration et d'évacuation ou d'entraîner une pollution des eaux souterraines, un renforcement du dispositif de prétraitement pourra être exigé du propriétaire.

Périodicité du contrôle de bon fonctionnement dit contrôle périodique :

La périodicité des contrôles est établie en fonction du risque sanitaire de l'installation, défini lors du diagnostic ou du dernier contrôle de bon fonctionnement, soit entre 4 et 8 ans :

- ✓ **4 ans** : Installation non conforme avec délai de travaux (danger pour la santé des personnes ou risque environnemental).

Installation dite de « classe 1 », ayant fait l'objet d'un avis défavorable/non-conforme,

- ✓ **5 ans** : Installations non conformes sans délai de travaux : (installations incomplètes ou significativement sous-dimensionnées ou qui présentent des dysfonctionnements ou présentant des défauts d'entretien ou d'usure).

Installation dite de « classe 2 » ou dernier contrôle favorable sous réserves,

- ✓ **8 ans** : pour les installations conformes ou ne présentant pas de défaut :

Installations dites « classe 3 » ou ayant fait l'objet d'un avis favorable/conforme.

Ces périodicités évolueront en 2022.

Contrôle dans le cadre d'une cession immobilière :

Le vendeur d'un bien immobilier équipé d'une installation d'assainissement non collectif a l'obligation de présenter un rapport de contrôle de l'installation daté de moins de trois ans au moment de la signature de l'acte de vente.

Si le dernier contrôle date de plus de trois ans, un nouveau contrôle doit être réalisé, les points de contrôles sont semblables à ceux du diagnostic.

De son côté, en cas de non-conformité de l'installation, l'acquéreur doit procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an à compter de la signature de l'acte de vente.

LES INSTALLATIONS DE 20 À 200 EQUIVALENTS-HABITANTS :

L'arrêté du 21 juillet 2015 modifié par l'arrêté du 24 août 2017 relatif aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de DBO5 soit 20 Equivalents Habitants (EH) confie au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) le contrôle des installations de 20 à 200 EH.

Les élus de la Communauté de Communes ont voté le 23 octobre 2019 l'ajout d'une annexe au règlement de service afin de préciser les modalités de contrôle de ces installations particulières.

Contrôle annuel du cahier de vie :

Les propriétaires concernés ont obligation de mettre en place un cahier de vie où sont répertoriées toutes les interventions d'exploitation et de maintenance de l'installation.

Ce cahier de vie et ses annexes sont à transmettre annuellement aux services de l'Eau DDTM Sern avec copie au SPANC avant le 30 avril.

Une visite sur place peut être réalisée en cas de besoin. Si deux contrôles annuels de conformité font l'objet d'un avis non conforme périodicité réduite à 4 ans quel que soit le classement de l'installation.

Contrôle de conception :

Tout projet de construction ou de réhabilitation d'installation de 20 à 200EH doit obligatoirement être porté à la connaissance du public. Un affichage doit être mis en place sur le terrain d'implantation du projet et le dossier de conception doit être tenu à la disposition du public,

Le délai d'instruction du SPANC a été fixé à 1 mois maximum à compter de la réception du dossier complet,

Une visite sur site peut être effectuée si le SPANC le juge nécessaire ; de même, si des contraintes particulières le justifient, une demande d'étude complémentaire pourra être exigée,

La mise en place d'un regard de prélèvement avant l'exutoire (filière avec rejet) est fortement recommandée.

Contrôle de bonne exécution :

Le SPANC réalisera à minima 2 visites sur site en début de chantier et en fin de chantier avant remblaiement,

Le rapport de visite est établi à l'issue de la dernière visite et après transmission du Procès-verbal de réception.

La mise en place du cahier de vie devra intervenir dans l'année qui suit la réalisation des travaux.

Diagnostic et contrôle périodique :

Ces contrôles sont réalisés dans les mêmes conditions et avec les mêmes fréquences que pour les installations de moins de 20 Equivalents-Habitants.

Ces périodicités évolueront en 2022.

LE PROGRAMME DE RÉHABILITATION :

Les différents programmes de subvention :

Programme de l'Agence de l'Eau :

La Communauté de Communes conventionnait depuis septembre 2014 avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne dans le cadre de son 10ème programme afin de permettre aux usagers concernés d'accéder, sous conditions, à une subvention pour les travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

Après avoir été plafonnées en 2018, ces aides n'ont pas été renouvelées dans le cadre du nouveau programme mis en place au 1^{er} janvier 2019.

Programme communautaire :

Face à la suppression de ces subventions de l'Agence de l'Eau, la Communauté de Communes a fait le choix de poursuivre la politique volontariste instaurée en 2018 afin de continuer à accompagner les usagers et a renouvelé son aide financière pour la réalisation des études préalables à la réhabilitation.

Programme de Vendée Eau :

Depuis 2016, la Communauté de Communes conventionne avec Vendée Eau afin de permettre aux usagers d'accéder à une aide financière pour la mise aux normes des installations d'assainissement non collectif non conformes situées dans les périmètres de protection des ressources en eau potable.

Le cadre d'intervention du SPANC :

- ✓ Le SPANC accompagne les particuliers dans leurs démarches (rôle de conseil, visite des installations sur le terrain, versement et suivi financier) ; le suivi du programme est assuré par la Commission en charge du SPANC,
- ✓ Les travaux sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage privée : l'opération est conduite par et sous la responsabilité du propriétaire (choix de l'entreprise, signature du devis...), et elle est financée par le propriétaire (avance des fonds),
- ✓ Une convention est signée entre le propriétaire et la Communauté de Communes pour le versement des subventions,

L'instruction des dossiers :

- ✓ Chaque propriétaire doit faire acte de candidature en transmettant au SPANC sa lettre d'engagement dans le programme,
- ✓ A réception de la lettre d'engagement, le SPANC vérifie l'éligibilité de l'installation à l'aide des contrôles déjà effectués et d'une visite sur le terrain. Le service émet alors un avis sur le dossier :
 - En cas d'avis défavorable, le dossier ne fera pas l'objet d'une aide financière, le SPANC accompagne néanmoins les pétitionnaires dans leur démarche de mise aux normes,
 - En cas d'avis favorable, le SPANC accompagne l'utilisateur afin de constituer le dossier de demande de subvention et le suivi de ses démarches.
- ✓ L'utilisateur devra alors attendre l'accord de subvention avant de signer tout devis.

BILAN TECHNIQUE 2021

Dans ce chapitre sont présentés d'une part, différents indicateurs permettant d'évaluer le fonctionnement du service d'un point de vue technique, et d'autre part le bilan des contrôles réalisés sur l'année.

LES INDICATEURS TECHNIQUES :

Nombre d'habitants desservis par l'assainissement non collectif (D301.0) :

Cet indicateur permet d'estimer le dimensionnement du service.

Il est calculé pour chaque commune en multipliant le nombre d'installations par le taux moyen d'occupation par logement.

Communes	Nombre d'ANC	Population totale insee (chiffre 2019 applicable au 1er janvier 2022)	Nombre de logement INSEE 2018	Taux d'occupation par logement	Nombre estimé d'habitants desservis par l'ANC
Angles	326	2912	2138	1,36	444
Avrillé	158	1443	899	1,61	254
Curzon Commune non desservie par un réseau collectif	353	546	309	1,76	623
Grosbreuil	619	2260	995	2,27	1405
Jard sur Mer	809	2696	4444	0,61	491
La Boissière des Landes	343	1435	622	2,31	791
La Jonchère Commune non desservie par un réseau collectif	349	467	302	1,55	540
Le Bernard	185	1257	812	1,55	286
Le Champ Saint Père	430	1879	987	1,90	819
Le Givre	224	494	261	1,89	424
Longeville sur Mer	363	2431	3525	0,69	250
Moutiers les Mauxfaits	91	2246	1088	2,06	188
Poiroux	318	1169	615	1,90	604
Saint Avaugourd des Landes	358	1103	557	1,98	709
Saint Benoist sur Mer Commune non desservie par un réseau collectif	431	499	395	1,26	544
Saint Cyr en Talmondais Commune non desservie par un réseau collectif	240	407	372	1,09	263
Saint Hilaire la Forêt	114	805	548	1,47	167
Saint Vincent sur Graon	661	1560	768	2,03	1342
Saint Vincent sur Jard	153	1534	2255	0,68	104
Talmont Saint Hilaire	1030	8016	6431	1,25	1284
Nombre d'ANC sur le territoire		7555	Nombre estimé d'habitants desservis par l'ANC sur le territoire		11 532

Au 31 décembre 2021, le nombre d'habitants desservis par l'assainissement non collectif sur le territoire est de 11 532 habitants soit 33% de la population.

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Cet indicateur mesure l'organisation du service ainsi que les prestations assurées par le SPANC, sa valeur est comprise entre 0 et 140.

Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC			
Caractéristiques	OUI	NON	Note
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	0	20
Application d'un règlement de service public d'assainissement non collectif approuvé par délibération	20	0	20
Pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012	30	0	30
Pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien, conformément à l'article 4 de l'arrêté susmentionné	30	0	30
Total	100 / 100		

Éléments facultatifs du SPANC			
Caractéristiques	OUI	NON	Note
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	0	0
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20	0	0
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10	0	0
Total	0 / 40		

Au 31 décembre 2021, l'indice de mise en œuvre du SPANC est de 100 / 140.

NB : Pour chaque caractéristique, la réponse « oui » correspond à une mise en œuvre complète sur l'ensemble du territoire de la collectivité compétente en matière d'assainissement non collectif.

Dans le cas d'une mise en œuvre partielle ou sur une partie seulement du territoire, la réponse à retenir est « non ».

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3) :

Cet indicateur a pour vocation d'évaluer le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- ✓ D'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes (installations neuves ou réhabilitées + installation existantes),
- ✓ D'autre part le nombre total d'installations contrôlées.

	Au 31 décembre 2021
Nombre d'installations contrôlées conformes	3 253
Nombre d'installations contrôlées	7 555
Taux de conformité en %	43,06%

NB 1 : pour mémoire au 31 décembre 2020 le taux de conformité était de 42,19 %.

NB 2 : 2905 installations ont été contrôlées non-conformes sans délai de travaux ; ces installations représentent 38 % du parc.

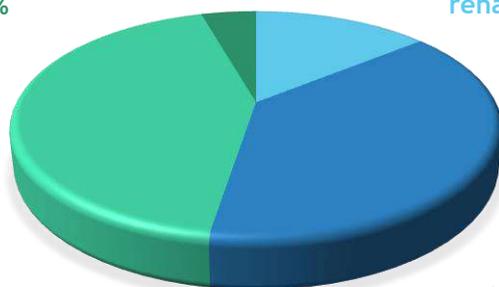
PARC ANC VENDEE GRAND LITTORAL AU 31/12/2021		
NOMBRE D'INSTALLATIONS SUR LE TERRITOIRE		7 555
Classification des installations au 31/12/2021		
Non-conforme avec délai de réhabilitation	1 065	14%
Non-conforme sans délai de réhabilitation	2 905	38%
Conforme	3 253	43%
Installations non contrôlées ou projet en cours	332	4%

CLASSIFICATION DES INSTALLATIONS AU 31/12/2021

Installations non contrôlées ou
projet en cours
4%

Non-conforme avec délai de
réhabilitation
14%

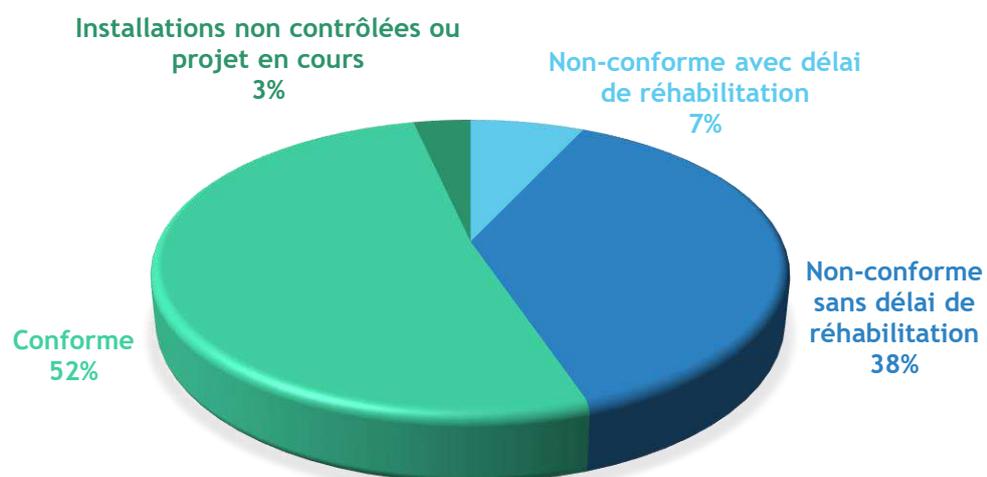
Conforme
43%



Non-conforme sans délai de
réhabilitation
39%

PARC ANC 20-200 Equivalent Habitants VENDEE GRAND LITTORAL AU 31/12/2021		
NOMBRE D'INSTALLATIONS SUR LE TERRITOIRE		29
Classification des installations au 31/12/2021		
Non-conforme avec délai de réhabilitation	2	7%
Non-conforme sans délai de réhabilitation	11	38%
Conforme	15	52%
Installations non contrôlées ou projet en cours	1	3%

CLASSIFICATION DES INSTALLATIONS DE 20 À 200 EH AU 31/12/2021



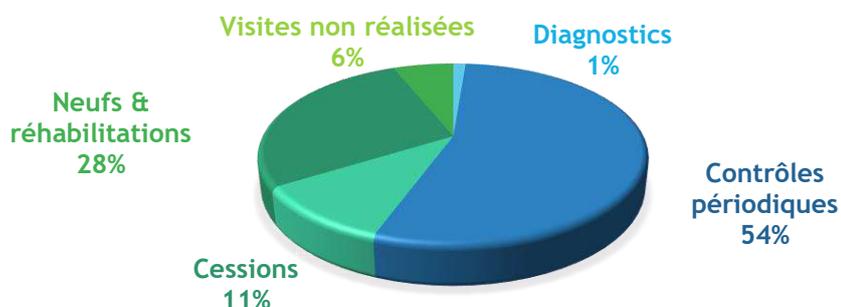
L'ACTIVITÉ DU SERVICE EN 2021

Les opérations de contrôle :

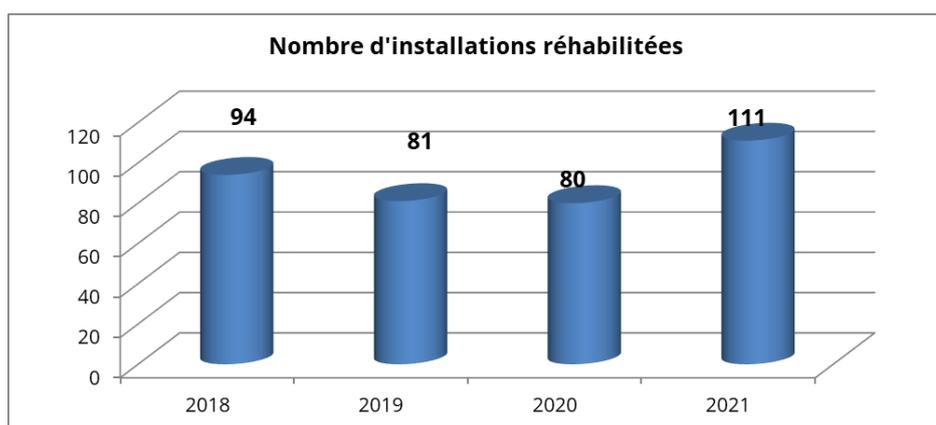
En 2021, 1 658 contrôles ont été réalisés sur l'ensemble du territoire ; le tableau qui suit présente les différents contrôles effectués :

CONTROLES ANC VENDEE GRAND LITTORAL SUR L'ANNEE 2021	
CONTROLES DE L'EXISTANT	1167
	DIAGNOSTICS 27
	CONTRÔLES PÉRIODIQUES 1140
	DONT CONTRÔLES DE CESSION 186
VISITES NON RÉALISÉES	107
ANC NEUFS OU RÉHABILITÉS	491
	CONCEPTION 274
	BONNE EXECUTION 217
NOMBRE DE CONTRÔLES RÉALISÉS	1658
NOMBRE DE RÉHABILITATIONS	111
NOMBRE D'INSTALLATIONS SUR LE TERRITOIRE	7 555

DÉTAIL DES CONTRÔLES RÉALISÉS



Le graphique suivant met en avant l'évolution du nombre d'installations réhabilitées :



On observe un ralentissement des réhabilitations en partie expliqué par la suppression du programme de subvention de l'Agence de l'Eau au 31 décembre 2018. La politique volontariste de Vendée Grand Littoral d'accompagnement des usagers semble porter ses fruits avec une reprise des réhabilitations.

Pour l'année 2021, on notera que 68 réhabilitations ont été réalisées suite à l'achat d'un bien équipé d'une installation non conforme avec un délai de mise aux normes fixé à 1 an après la signature de l'acte de vente. 28 de ces réhabilitations ont été réalisées dans ce délai d'un an.

La vie du service :

Le travail d'harmonisation conduit par la commission « Réseaux et infrastructures » et validé par délibération du 28 juin 2017 est mis en œuvre depuis le 1er janvier 2018.

Rappel des principaux points d'harmonisation :

▪ **Classement des installations et fréquences de contrôle :**

Classes	Grille d'analyse de l'Arrêté Ministériel du 27 avril 2012	Fréquences de contrôle
1 Non conforme avec travaux urgents Non conforme avec travaux sous 4 ans	Absence d'installation → Travaux dans les meilleurs délais Défaut de sécurité sanitaire → Travaux sous 4 ans Défaut de structure → Travaux sous 4 ans	4 ans
2 Non conforme sans délai de travaux	Installation incomplète → Pas de délai de travaux Installation significativement sous-dimensionnée → Pas de délai de travaux Installation présentant des dysfonctionnements majeurs → Pas de délai de travaux	5 ans
3 Conformes	Installation ne présentant pas de non-conformité Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	8 ans

▪ Les pénalités financières applicables en cas de non-respect des obligations réglementaires par les propriétaires sont instaurées sur l'ensemble du territoire :

- En cas de d'obstacle mis à l'accomplissement des missions de contrôles du SPANC (refus de contrôle),
- En cas d'absence d'installation d'assainissement,
- En cas de non réalisation des travaux de mise aux normes par l'acquéreur d'un bien dans un délai de 1 an suivant l'acte de vente,
- En cas de non réalisation par le propriétaire de l'installation d'assainissement, dans le délai de 4 ans, des travaux de mise aux normes prescrits dans le rapport de contrôle périodique établi par le SPANC.

▪ Extension de la compétence réhabilitation à l'ensemble du territoire communautaire.

▪ Modes de facturation : mise en œuvre généralisée, à compter du 1er janvier 2018, de la redevance annuelle pour les contrôles périodiques et le financement des charges liées au fonctionnement du service (comprenant la compétence réhabilitation), sur la base des tarifs en vigueur sur le secteur Talmondais, soit :

- 31 € par an pour les installations non conformes soumises à un délai de travaux = classe 1,
- 21 € par an pour les installations non conformes sans délai de travaux = classe 2,
- 11 € par an pour les installations conformes = classe 3.

Participation aux réunions du réseau des SPANC de Vendée, au Carrefour de l'Eau à Rennes, aux assises de l'Assainissement non collectif à Limoges et à la journée annuelle de la Charte pour un assainissement non collectif de qualité en Vendée,

Communication : enrichissement des documents téléchargeables sur le site internet.

Poursuite de la constitution de la base de données communautaire pour les installations d'assainissement non collectif.

Programme de réhabilitation des installations :

Les actions initiées depuis 2014 sur l'ex-Talmondais, en lien avec le programme de subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ont été poursuivies avec notamment :

- ✓ Le maintien des tarifs réduits pour les contrôles de conception et de bonne exécution réalisés dans le cadre d'une réhabilitation,
- ✓ La mise à jour de la plaquette de communication dédiée,
- ✓ L'accompagnement des usagers pour la constitution des dossiers de demande de subvention.

Programme de subvention de la Communauté de Communes :

- ✓ La Communauté de Communes a fait le choix de poursuivre sa politique volontariste afin de continuer à accompagner les usagers et a renouvelé son aide financière pour la réalisation des études préalables à la réhabilitation.
- ✓ Modalités financières :
 - 60% d'aide, dans la limite d'un montant total de 500 € TTC par étude, soit une aide plafonnée à 300 € TTC par étude,
 - Enveloppe budgétaire 2021 prévisionnelle de 9 400 € TTC soit environ 30 études.
- ✓ Les critères d'éligibilités :
 - Les aides sont réservées aux installations existantes (pas de subvention en cas d'absence totale d'installation),
 - L'installation doit avoir été réalisée avant le 9 octobre 2009 (pas d'aide en cas d'extension de capacité de l'existant),
 - L'installation doit traiter moins de 20 équivalents - habitants,
 - L'habitation doit avoir été acquise avant le 1er janvier 2011,
 - L'installation doit être non conforme :
 - Non-conformité justifiée par un contrôle réalisé selon les dispositions de l'arrêté ministériel du 27 avril 2012 (fixant le nouveau cadre réglementaire des contrôles),
 - Et
 - Installation présentant un défaut de sécurité sanitaire (risque de contact avec les eaux usées) ou un défaut de structure (présence d'éléments cassés susceptibles d'affecter la tenue des ouvrages ou de générer des risques de contacts avec les eaux usées...).
- ✓ Au 31 décembre 2021, 22 études ont été subventionnées pour un montant de 5 535€ TTC. 8 de ces études ont été suivies de la réalisation des travaux de mise aux normes dans l'année et 5 autres chantiers sont engagés sur le premier semestre 2022.

Programme de subvention annexe Vendée Eau / SIAEP :

- ✓ Vendée Eau propose depuis quelques années via les SIAEP une aide financière pour la mise aux normes des installations d'assainissement non collectif non conformes situées dans les périmètres de protection des ressources en eau potable.
 - Les modalités financières : la subvention se porte au maximum à 1 600€ (20% de la dépense plafonnée à 8 000 €TTC) par installation.
 - Les critères d'éligibilités :
 - Les aides sont réservées aux installations non conformes existantes pour des résidences principales ou locatives (Pas d'aide pour les résidences secondaires ni pour les biens dépourvus d'assainissement),
 - L'installation doit se situer sur le périmètre de protection rapproché de la retenue d'Eau,
 - L'habitation doit avoir été acquise avant le 1er janvier 2011 sauf si les travaux sont réalisés 1 an maximum après la signature de l'acte de vente.
- ✓ Les périmètres concernés sur le territoire sont : la retenue de Sorin-Finfarine, retenue du Graon et prise d'eau des Bélinières.
- ✓ Une nouvelle convention a été signée en 2019 pour la période 2019-2021, celle-ci a été prolongée jusqu'à 2024.
- ✓ Au 31 décembre 2021, 4 dossiers ont reçu un avis favorable, les 4 chantiers ont été réalisés et financés à hauteur de 17 000 € (4 250 € par chantier).

BILAN FINANCIER 2021

Le SPANC est un service public à caractère industriel et commercial ; à ce titre, il est doté d'un budget annexe qui répond à l'instruction comptable M 49 et doit être équilibré en recettes et en dépenses.

Il est à noter que conformément à l'article L 2224-2 du Code des Collectivités Territoriales, l'obligation d'équilibre ne s'applique pas aux SPANC lors de leur création et pour une durée limitée aux cinq premiers exercices.

Le SPANC est financé par une redevance à la charge des usagers du service, celle-ci comprend une part destinée à couvrir le coût des contrôles et une autre couvrant les frais de fonctionnement du service.

TARIFS 2021 :

Chaque changement de tarif est fixé par délibération du Conseil Communautaire.

Le tableau ci-dessous présente les tarifs applicables en 2019 conformément à la délibération prise par le Conseil Communautaire en date du 19 décembre 2018.

Désignation de la prestation	Tarif 2021 (TTC) installations de moins de 20 Eh
Diagnostic	
Diagnostic	115€
Pénalité pour absence ou refus de diagnostic	230€
Contrôles périodiques *	
Redevance annuelle forfaitaire de classe 1	31€
Redevance annuelle forfaitaire de classe 2	21€
Redevance annuelle forfaitaire de classe 3	11€
Pénalité pour absence ou refus de contrôle périodique classe 1	62€
Pénalité pour absence ou refus de contrôle périodique classe 2	42€
Pénalité pour absence ou refus de contrôle périodique classe 3	22€
Contrôles dans le cadre d'une construction	
Conception	60€
Bonne exécution	100€
Contre visite	100€
Contrôles dans le cadre d'une réhabilitation	
Conception	50€
Bonne exécution	80€
Contrôle des installations dans le cadre d'une cession immobilière	
Contrôle de cession immobilière	170€
Analyses	
Forfait 1 MES-DCO-DBO5	150€
Forfait 2 MES-DCO-DBO5-NO3-PO4	120€

Le tableau ci-dessous présente les tarifs applicables en 2021 conformément à la délibération prise par le Conseil Communautaire en date du 23 octobre 2019.

Désignation de la prestation	Tarif 2021 (TTC) installations de plus de 20Eh
Diagnostic	
Diagnostic	115€
Pénalité pour absence ou refus de diagnostic	230€
Contrôles périodiques *	
Redevance annuelle forfaitaire de classe 1	41€
Redevance annuelle forfaitaire de classe 2	31€
Redevance annuelle forfaitaire de classe 3	21€
Pénalité pour absence ou refus de contrôle périodique classe 1	82€
Pénalité pour absence ou refus de contrôle périodique classe 2	62€
Pénalité pour absence ou refus de contrôle périodique classe 3	42€
Contrôles dans le cadre d'une construction	
Conception	90€
Bonne exécution	160€
Contre visite	100€
Contrôles dans le cadre d'une réhabilitation	
Conception	80€
Bonne exécution	140€
Contrôle des installations dans le cadre d'une cession immobilière	
Contrôle de cession immobilière	170€
Analyses	
Forfait 1 MES-DCO-DBO5	150€
Forfait 2 MES-DCO-DBO5-NO3-PO4	120€

Les factures sont éditées par la Communauté de Communes puis envoyées aux usagers par l'intermédiaire de la Trésorerie de Moutiers les Mauxfaits. La Trésorerie est également chargée de l'encaissement des redevances et des relances.

Les contrôles périodiques donnaient lieu jusqu'en 2012 sur l'ex-Talmondais et 2017 sur l'ex-Moutierrois à la perception d'une redevance facturée après chaque intervention.

Les élus du Conseil communautaire ont décidé d'instituer au 1er janvier 2013 une redevance annuelle forfaitaire au titre des contrôles périodiques obligatoires ; elle permet :

- un échelonnement de la dépense pour les propriétaires d'installations
- une stabilisation des tarifs dans le temps

Cette Redevance vient en lieu et place de celle qui était perçue à chaque contrôle périodique (contrôle dit « de bon fonctionnement »).

Elle couvre le coût des contrôles ainsi que les frais de fonctionnement du service.

Le contrôle des installations neuves ou réhabilitées, ainsi que les contrôles de cession immobilière restent facturés à l'acte après réalisation de la prestation de contrôle.

Les tarifs de la redevance annuelle forfaitaire qui n'ont pas évolués depuis 2013 seront revus pour 2022.

RÉSULTATS 2021

BUDGET SPANC REGIE	
Section d'exploitation	
Dépenses	
Chapitres	
011 - charges à caractère général dont sous-traitance	19 018,76
012 - Charges de personnel	183 852,32
65 - Autres charges de gestion courante	0,24
67 - charges exceptionnelles	4 829,00
042 - opération d'ordre de transfert entre section	2 820,84
TOTAL DES DEPENSES	210 521,16
Recettes	
Chapitres	Réalisé en €
70 - Vente de produits - redevances	188 682,00
74 - Subvention d'exploitation	
77 - Produits exceptionnels	1 765,36
TOTAL DES RECETTES	190 447,36

Section d'investissement	
Dépenses	
Chapitres	Réalisé en €
21 - immobilisations corporelles	4 140,52
TOTAL DES DEPENSES	4 140,52
Recettes	
Chapitres	Réalisé en €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	752,04
040 - opération d'ordre de transfert entre sections	2 820,84
TOTAL DES RECETTES	3 572,88

Réalizations de l'exercice			
Section	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section d'exploitation	210 521,16	190 447,36	-20 073,80
Section d'investissement	4 140,52	3 572,88	-567,64

Résultats cumulés de l'exercice		
Section	Excédent reporté	Solde d'exécution
section d'exploitation R 002	51 883,52	31 809,72
section d'investissement R 001	8 566,42	7 998,78

TARIFS 2022

En 2022 les tarifs et les fréquences de contrôles seront modifiés.

Les tarifs de la redevance annuelle forfaitaire n'avaient pas évolués depuis 2013, ils ont été réévalués afin de rééquilibrer le budget. Ces modifications ont été adoptées au conseil communautaire du 21 Juillet 2021.

Classes	Fréquences de contrôle
1 Non conforme avec travaux urgents Non conforme avec travaux sous 4 ans	4 ans
2 Non conforme sans délai de travaux	5 ➔ 6 ans
3 Conformes	8 ➔ 10 ans

Tarif 2022 (TTC) installations de moins de 20 Eh	
Contrôles périodiques	
Redevance annuelle forfaitaire de classe 1	37€
Redevance annuelle forfaitaire de classe 2	23€
Redevance annuelle forfaitaire de classe 3	13€

Tarif 2022 (TTC) installations de plus de 20Eh	
Contrôles périodiques	
Redevance annuelle forfaitaire de classe 1	47€
Redevance annuelle forfaitaire de classe 2	33€
Redevance annuelle forfaitaire de classe 3	23€

Édition mars 2022
CHIFFRES 2021

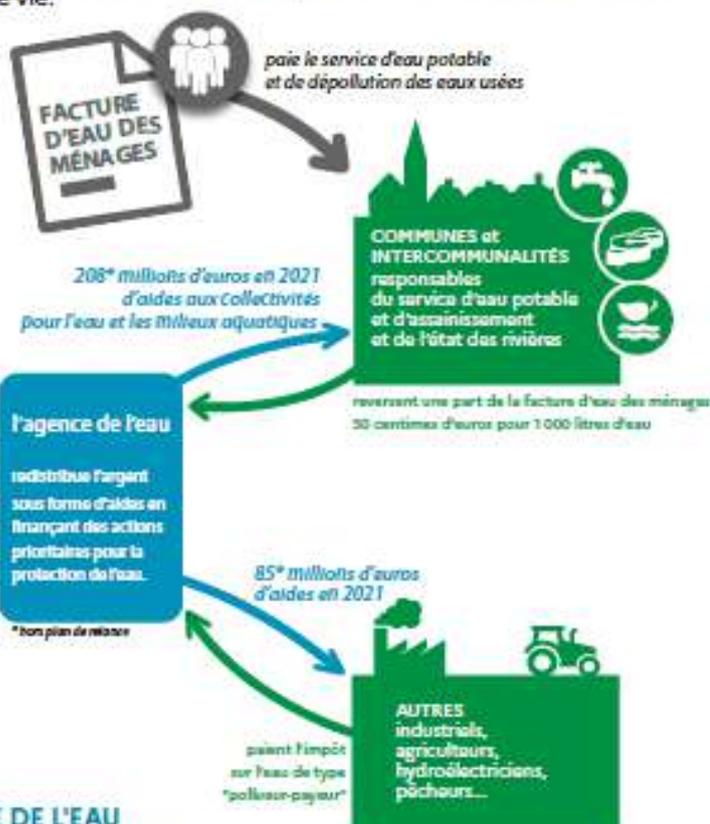
L'agence de l'eau vous informe

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne est de 4,37 euros TTC par m³ (Sepeae - données agrégées disponibles - 2019).

www.services.eaufrance.fr/docs/SEPEAE_wideo.mp4

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/la président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le/le maire ou la/la président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS - des réponses à vos questions : <http://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 382 millions d'euros dont plus de 279 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2021 est la troisième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



En 2021, sur 100 euros d'aides, 11,57 euros sont destinés à la solidarité envers les communes rurales. Avec France Relance (État), l'agence a consacré 43,7 millions d'euros supplémentaires pour les investissements dans le domaine de l'eau.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 45 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au changement climatique en 2021 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 720 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de près de 340 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le 3 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de ce patrimoine précieux et essentiel qu'est l'eau.



<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 335 communautés de communes, 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Karala - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon - CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon - CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

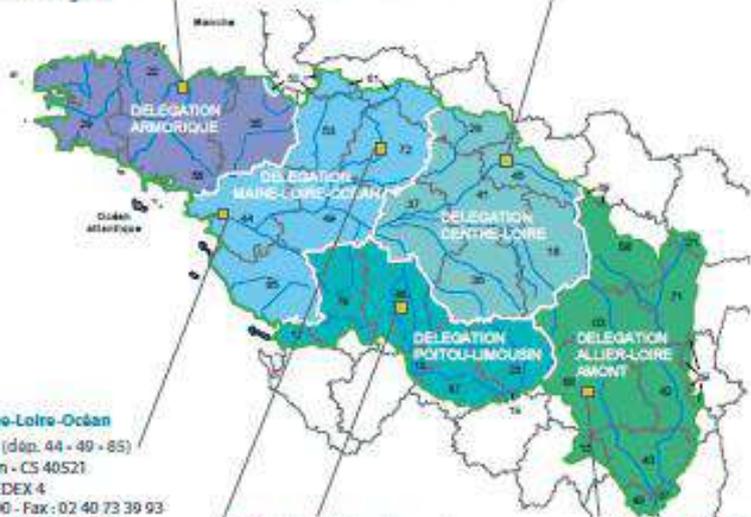
→ Site de Nantes (dép. 44 - 49 - 85)
1 rue Eugène Varlin - CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
→ Site du Mans (dép. 49 - 50 - 53 - 61 - 72)
17 rue Jean Grémillon - CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11
mlo-lomans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Godolotte - CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des œux et forêts
Site de Marmilhat sud - CS 40039
63370 LEMPODES
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité    
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau-loire-bretagne.fr
& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

Découvrez les podcasts



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>



Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site enimmersion-eau.fr

Réalisation : AEBL-DIC - mai 2022 - Impression sur papier PEFC
 Crédits photo : Agence de l'eau Rhin-Meuse - stockphoto & Jean-Louis Aubert



Vendée Grand Littoral

35 impasse du Luthier, ZI du Pâtis 1, 85440 TALMONT SAINT HILAIRE

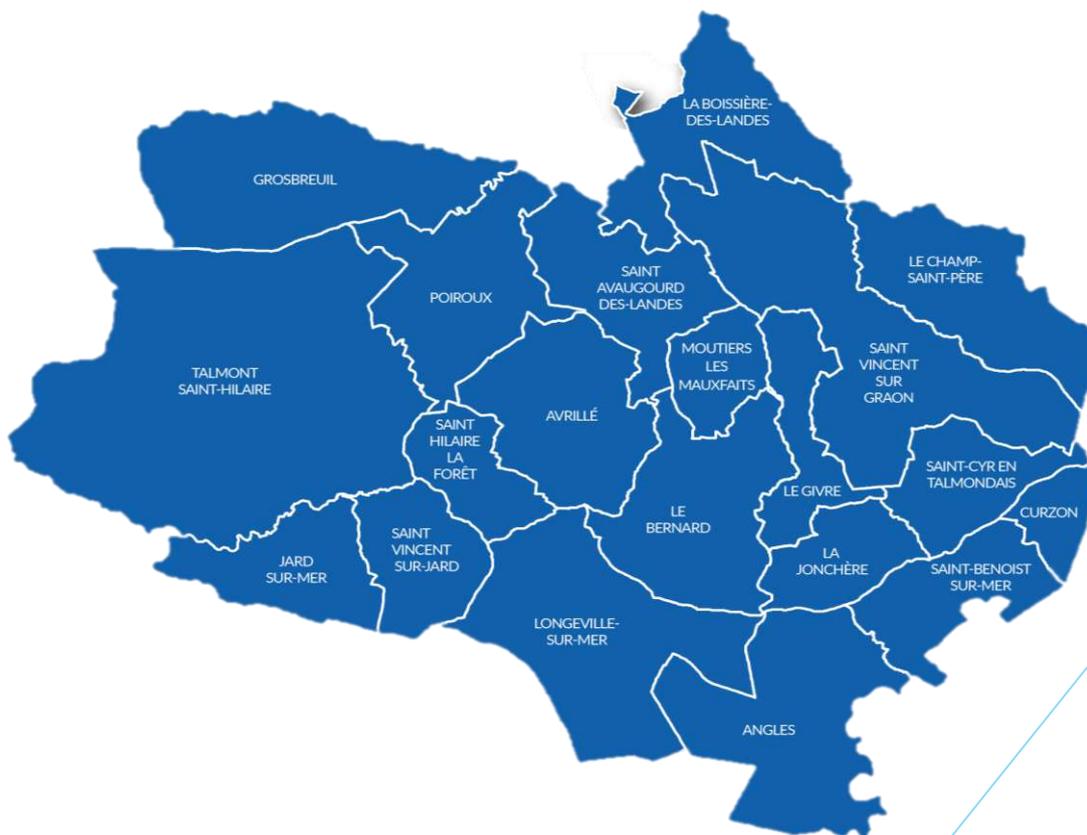
www.vendeegrandlittoral.fr

2021

RAPPORT ANNUEL

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

NOTE LIMINAIRE COMMUNE D'ANGLES



SOMMAIRE

03

SERVICE EAU POTABLE

Organisation et compétence de Vendée Eau
Tarif de l'eau
Répartition des délégataires sur le territoire

07

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Compétence du service
Répartition des délégataires sur le territoire
Tarif de l'assainissement collectif
Chiffres clés du contrat de délégation de service public

11

SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Compétence du service
Tarif de l'assainissement non collectif
Détails des contrôles réalisés

PRESENTATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

La compétence Eau potable

L'eau potable relève de la compétence des communautés de communes depuis le 1^{er} janvier 2018. Par délibération du Conseil Communautaire Vendée Grand Littoral a transféré cette compétence au Syndicat départemental, **Vendée Eau**.

Des compétences bien définies

Les compétences de Vendée Eau s'organisent autour de :

- La distribution de l'eau potable (les eaux et les ouvrages d'adduction, les réseaux et les ouvrages de distribution, les branchements particuliers jusqu'aux compteurs)
- Achat d'eau potable aux collectivités adhérentes
- Achat et vente d'eau aux collectivités non adhérentes par convention
- Vente de l'eau potable aux abonnés

De ce fait, Vendée Eau est le maître d'ouvrage de l'ensemble des travaux d'entretien, de renouvellement, de renforcement et d'extension des réseaux et des ouvrages.

Il fixe la programmation annuelle des investissements à réaliser, après avis et priorités établis par les collectivités adhérentes.

Il procède à la passation des contrats d'études et de maîtrise d'œuvre et des marchés de travaux correspondants, et finance ces travaux.

Il détermine le mode d'exploitation et désigne les délégataires, conformément aux dispositions législatives en vigueur et passe les contrats de délégation correspondants.

Vendée Eau exerce les compétences de maître d'ouvrage pour les unités de production (barrages, usines, captages...) situées sur son territoire.

Le tarif

Vendée Eau fixe annuellement le tarif de l'eau potable qu'il vend aux abonnés. Le tarif est le même pour tous les abonnés. Il n'a subi aucune augmentation depuis 2010.

Tarif 2022 du Service de l'eau potable



Le prix de l'eau potable

Les tarifs 2022 de Service de l'eau potable ont été décidés par le Comité Syndical de Vendée Eau le 09 décembre 2021 – délibération n°2021VEE04CS07, sans augmentation depuis 2010 ; ils sont uniques pour les 19 communautés de communes et d'agglomération adhérentes à Vendée Eau.

Tarif général (€ Hors Taxes)

TVA à 5,5 %

Abonnement annuel (le montant semestriel de l'abonnement est égal à 50 % de l'abonnement annuel) :

Calibre du Compteur	15	20	30	40	60	80	100	150
Tarif Bleu	85,00	102,00	150,00	252,00	408,00	600,00	900,00	1 380,00
Tarif Jaune	1 440,00	1 500,00	1 560,00	1 650,00	2 700,00	4 020,00	6 000,00	8 820,00
Tarif Vert	4 440,00	4 500,00	4 560,00	4 680,00	4 800,00	7 140,00	9 900,00	13 500,00

Abonnement réduit : Pour les emplacements "grand confort caravane" dans les campings, en complément de l'abonnement principal au tarif Bleu, Jaune ou Vert :

- Par emplacement "grand confort caravane - loisir" 55,00 € par an
- Par emplacement "grand confort caravane - tourisme" 15,00 € par an

Prix d'un m³ d'eau consommé :

Période de consommation	Période normale 10 mois	Période estivale 1 ^{er} juillet - 31 août
Tarif Bleu	1,080 €	1,080 €
Tarif Jaune	0,750 €	1,080 €
Tarif Vert	0,650 €	1,080 €

Autres tarifs (€ Hors Taxes)

TVA à 10 %

Frais d'accès au service sans déplacement du Service d'eau	20,00 €																		
Frais d'accès au service avec déplacement du Service d'eau	45,00 €																		
Forfait pour fermeture et réouverture d'un branchement, pour convenance personnelle	45,00 € par déplacement																		
Frais de relève visuelle du compteur suite au refus du dispositif de relève à distance	30,00 €																		
Frais d'étalonnage de compteur	140,00 €																		
Frais de remplacement de compteur avec émetteur de relève à distance																			
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Calibre du compteur</th> <th>15</th> <th>20</th> <th>30</th> <th>40</th> <th>60</th> <th>80</th> <th>100</th> <th>150</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tarif</td> <td>140,00</td> <td>140,00</td> <td>200,00</td> <td>280,00</td> <td>560,00</td> <td>650,00</td> <td>790,00</td> <td>840,00</td> </tr> </tbody> </table>	Calibre du compteur	15	20	30	40	60	80	100	150	Tarif	140,00	140,00	200,00	280,00	560,00	650,00	790,00	840,00
Calibre du compteur	15	20	30	40	60	80	100	150											
Tarif	140,00	140,00	200,00	280,00	560,00	650,00	790,00	840,00											

Pénalités

(non soumises à la TVA)

Pénalités pour retard de paiement :	
● Lettre de relance simple	sans pénalité
● Mise en demeure de paiement	5,00 €
● Dernière notification de paiement	12,00 €
Pénalités suite à une facture d'eau impayée pour :	
● Enquête terrain, dans le cas d'un branchement desservant une résidence principale	30,00 €
● Fermeture d'un branchement ne desservant pas une résidence principale, finalement non réalisée	30,00 €
● Fermeture d'un branchement ne desservant pas une résidence principale, dans le cas d'un arrêt de compte	45,00 €
● Fermeture d'un branchement ne desservant pas une résidence principale et réouverture après règlement des sommes dues, sans arrêt de compte	60,00 €
Pénalités suite à l'impossibilité de relève ou de renouvellement du compteur d'eau :	
● Fermeture d'un branchement finalement non réalisée	30,00 €
● Fermeture d'un branchement dans le cas d'un arrêt de compte	45,00 €
● Fermeture d'un branchement et réouverture immédiate après relève ou renouvellement du compteur d'eau, sans arrêt de compte	60,00 €

Tarif 2022 du Service de l'eau potable



Depuis 60 ans, Vendée Eau, service public, est en charge de la production et de la distribution de l'eau potable dans les 19 communautés de communes et d'agglomération de Vendée ainsi que la commune de l'île d'Yeu.

Dès l'origine, les élus ont souhaité conserver le contrôle de la gestion du Service de l'eau potable pour rester au plus près des besoins des abonnés. Les représentants des intercommunalités ont en charge l'administration de Vendée Eau.

Evolution de la facture d'eau

En euros courants, la facture d'eau potable pour un abonné ayant opté pour le tarif Bleu et consommant 120 m³ est inférieure en 2021 (214,60 € HT) à celle de 2003 (229,56 € HT) ; en euros constants, c'est-à-dire compte tenu de l'inflation, la baisse est de 27 % pour cette même période.

Au cours de ces quinze dernières années, l'abonnement a diminué de 14 % en passant de 99,00 € HT en 2003 à 85,00 € HT en 2019, alors que le coût de la vie a augmenté de 26,60 %.

La facture d'eau

A la part "eau potable" s'ajoutent les taxes et redevances suivantes :

- La redevance d'assainissement (collecte et traitement des eaux usées) décidée par la commune ou la structure intercommunale compétente (pour les logements raccordés au réseau collectif d'assainissement)
- La redevance de l'Agence de l'Eau pour "pollution d'origine domestique", assise sur la consommation d'eau potable
- La redevance de l'Agence de l'Eau pour "modernisation des réseaux de collecte", assise sur le volume d'eau soumis à la redevance d'assainissement collectif
- La TVA aux taux en vigueur

A quoi sert la contribution des abonnés ?

Lorsque Vendée Eau encaisse 100 €

Données exercice 2021



En cas de déménagement

Pour mettre fin au contrat d'abonnement, l'abonné doit informer le Service d'eau de son déménagement ; à défaut l'abonnement continue à courir à sa charge tant que le Service d'eau n'a pas eu connaissance de son départ du logement.

En outre, il est vivement conseillé à l'abonné de communiquer au Service d'eau l'index de son compteur d'eau et sa nouvelle adresse, pour l'émission de la facture d'arrêt de compte.

Seul le règlement de la facture d'arrêt de compte solde le contrat. A défaut, le recouvrement contentieux des sommes restant dues est engagé par le Trésor Public.

REPARTITION DES DELEGATAIRES EAU POTABLE

VEOLIA

Impasse Louis Mazetier – BP3

85 010 La Roche Sur Yon

02.51.40.00.00

<https://veolia85.eau-ouest.com/>



SAUR

71 rue du commerce

85 000 La Roche sur Yon

02.51.37.01.09

<https://www.saurclient.fr/>



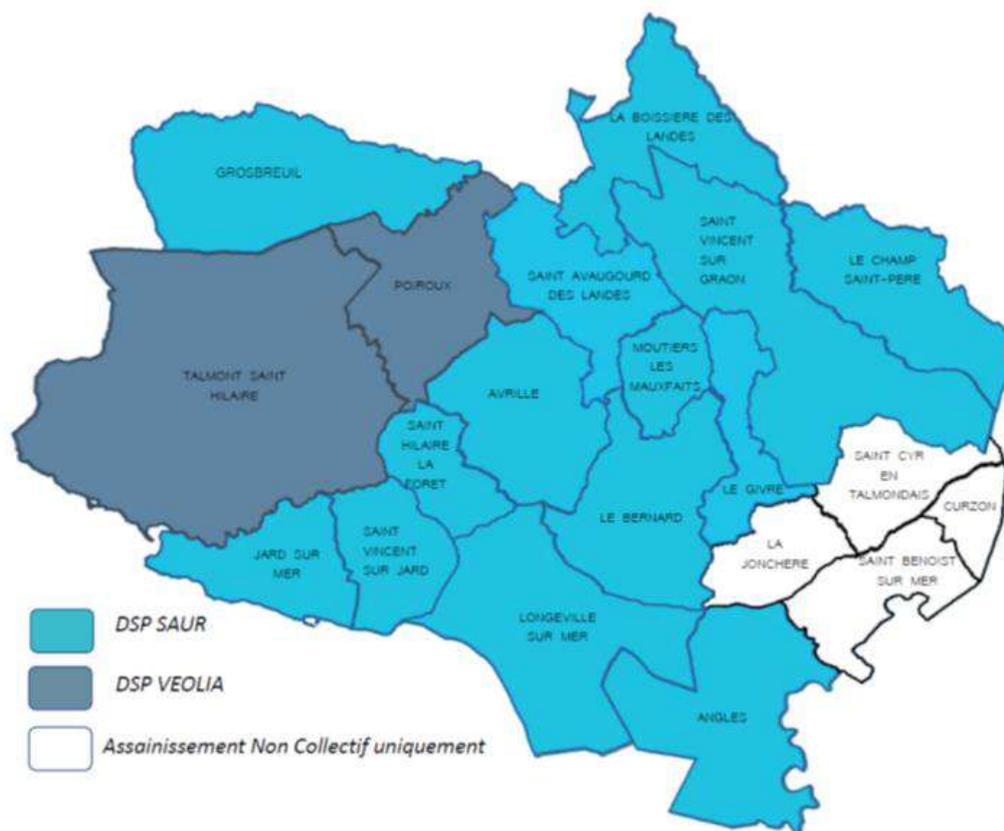
PRESENTATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Le service de l'assainissement est divisé en deux services : le service de l'assainissement collectif et le service de l'assainissement non-collectif (SPANC). Ils relèvent de la compétence de la communauté de communes Vendée Grand Littoral

LE SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La collecte, le transport et le traitement des eaux usées sont assurés par une délégation de service public à une entreprise privée. Deux délégataires se partagent le territoire. Véolia sur la commune de Poiroux et Talmont-Saint-Hilaire et SAUR pour les communes d'Angles, Avrillé, Grosbreuil, Jard sur Mer, La Boissière des Landes, Le Bernard, Le Champ st Père, Le Givre, Longeville-sur-Mer, Moutiers-les-Mauxfaits, Saint Avaugourd-des-Landes, Saint-Hilaire-la-Forêt, Saint-Vincent-sur-Jard et Saint-Vincent-sur-Graon.

Le service gère 377 km de réseau, 157 postes de relèvement et 18 stations.



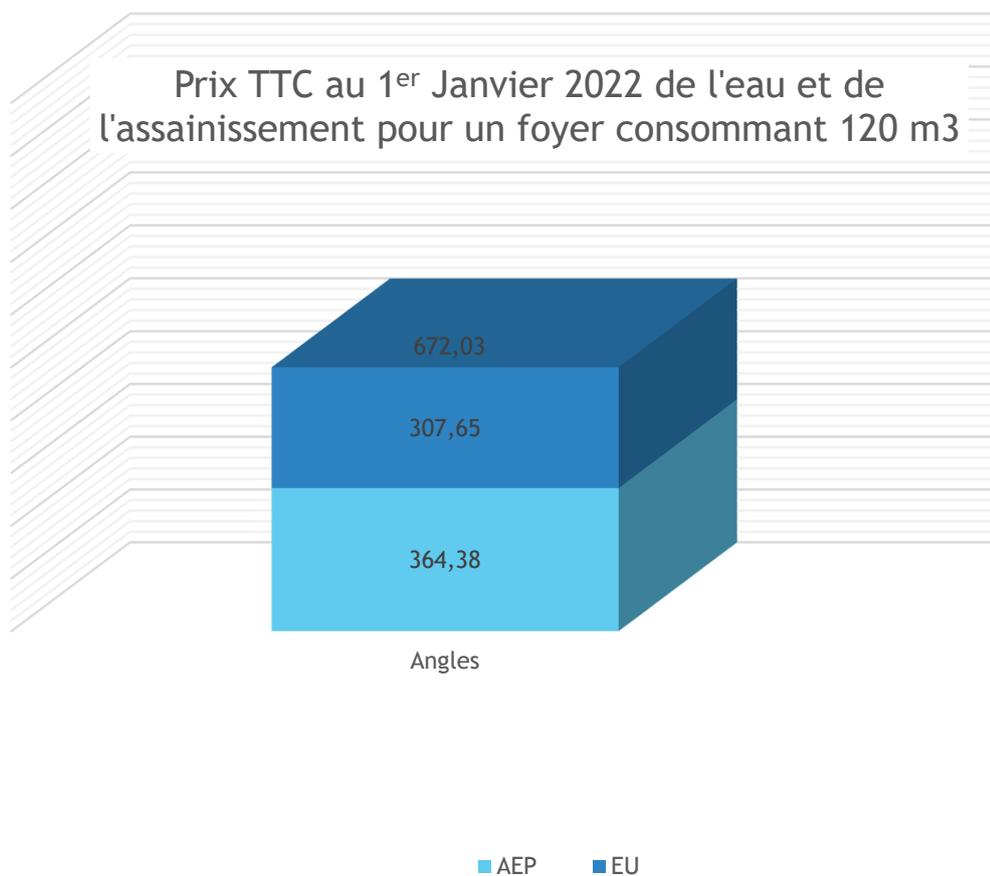
TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le service de l'assainissement collectif est facturé avec la facture d'eau potable

Le tarif est différent selon la commune. Pour Angles le tarif au m3 est le suivant :

prix au m3	
2021	2022
2,54 €	2,56 €

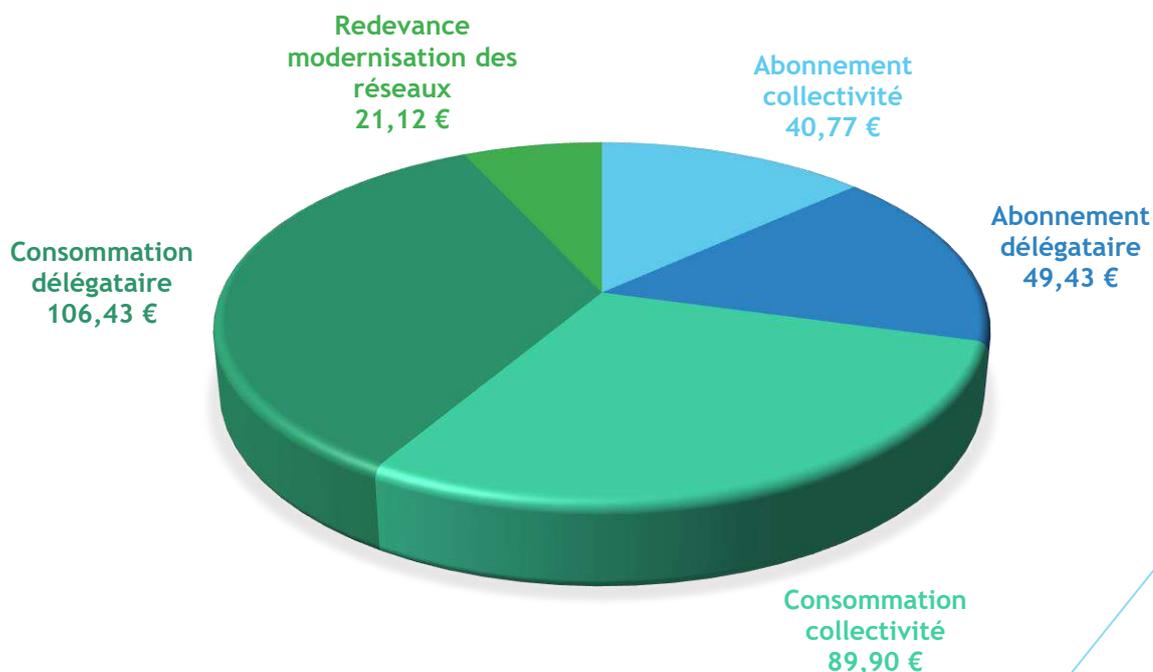
Ci-dessous le montant de l'eau et de l'assainissement collectif au 1^{er} Janvier 2022 pour un foyer consommant 120 m²



PRIX TOTAL DE L'EAU ET SES DIFFERENTES COMPOSANTES POUR LA COMMUNE D'ANGLES

Nature	Montant en € TTC au 1 ^{er} janvier 2021	Montant en € TTC au 1 ^{er} janvier 2022
Abonnement annuel	89,63	90,20
<i>Abonnement collectivité</i>	41,98	40,77
<i>Abonnement délégataire</i>	47,65	49,43
Consommation	195,10	196,33
<i>Consommation collectivité</i>	102,61	89,90
<i>Consommation délégataire</i>	92,49	106,43
Redevance modernisation des réseaux	19,80	21,12
Total	304,53	307,65

REPARTITION DE LA FACTURE 120 M3 EN € TTC AU 1ER JANVIER 2022



ANGLES LES CHIFFRES CLES DU CONTRAT DE DSP

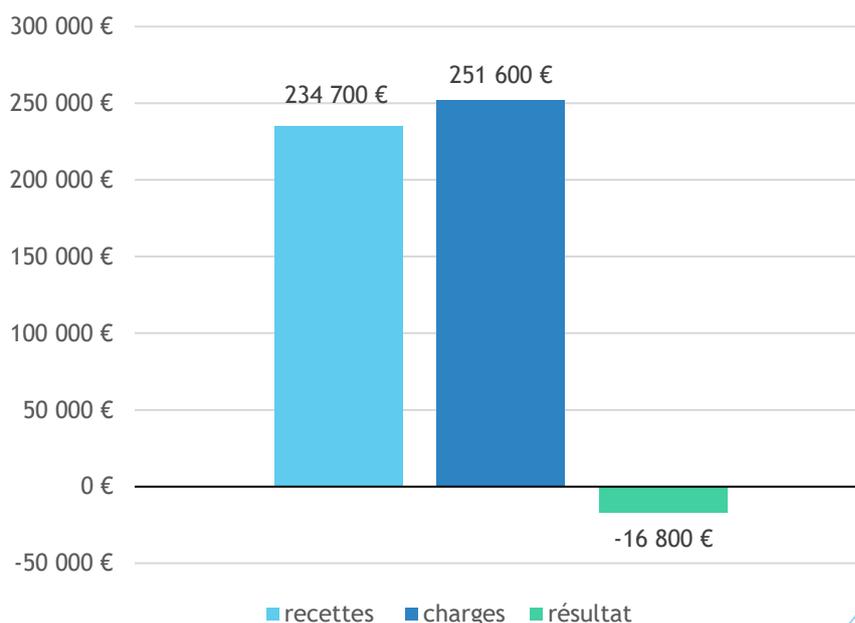
Les opérations d'entretiens

Descriptif	Quantités
Curage de réseaux	2 654 ml
Inspections Télévisées	1 285 ml
Interventions curatives / Urgences	2
Contrôles de branchement	99

Le programme de renouvellement

Montant sur 2021	Détails des travaux
33 965 €	<ul style="list-style-type: none">- Step d'Angles :- renouvellement des potences de l'agitateur de bassin et du liqueur mixte et de l'agitateur anoxie- renouvellement des deux pompes d'entrée- renouvellement du ballon anti-bélier, du tambour du tamis et du diffuseur- PR le Tournesol : renouvellement des deux pompes- Pr La Ville d'Angles : pose de sonde piézométrique- PR Espinasse : renouvellement de la télésurveillance

Bilan financier du contrat (CARE)



LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- ▶ Le service assainissement non collectif est exploité en régie par la communauté de communes Vendée Grand Littoral sur l'ensemble de son territoire. L'équipe est composée d'une responsable de service, d'une assistante administrative (0,5 ETP) et de trois techniciens.

- ▶ Les principales missions du service sont :
 - De contrôler les installations d'assainissement non collectif.
 - De conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place ou la réhabilitation de leur installation.

- ▶ En 2021, le service assainissement non collectif compte 7555 installations et a réalisé 1658 contrôles : 1167 contrôles de l'existant dont 186 dans le cadre des cessions immobilières et 491 contrôles d'installations neuves ou réhabilitées.

TARIFS DU SPANC

Le SPANC est financé par deux types de redevances perçues auprès des propriétaires : la redevance forfaitaire annuelle et la redevance aux contrôles. Elles permettent de couvrir le coût des contrôles réalisés par les techniciens et les frais de fonctionnement du service. Ces tarifs sont fixés par délibération du Conseil communautaire.

La redevance forfaitaire annuelle

Les contrôles périodiques donnaient lieu précédemment à la perception d'une redevance facturée après chaque intervention. Les élus du Conseil Communautaire ont décidé d'instituer une redevance annuelle forfaitaire au titre des contrôles périodiques obligatoires.

Elle permet :

- un échelonnement de la dépense pour les propriétaires d'installations,
- une stabilisation des tarifs dans le temps.

Cette redevance vient en lieu et place de celle qui était perçue à chaque contrôle périodique (contrôle dit « de bon fonctionnement »).

Pour les équipements neufs ou les biens acquis dans l'année, la redevance sera appliquée à compter du 1er janvier de l'année suivante.

Classes /désignation	Redevance annuelle forfaitaire		Fréquence des contrôles
	Installation jusqu'à 20 eh	Installation de plus 20 eh	
Classe 1 Non conforme avec travaux urgents Non conforme avec travaux sous 4 ans	31 €	41 €	4 ans
Classe 2 Non conforme sans délai de travaux	21 €	31 €	5 ans
Classe 3 Conforme	11 €	21 €	8 ans

La redevance aux contrôles

Le contrôle des installations neuves ou réhabilitées, ainsi que les contrôles de cession immobilière restent facturés ponctuellement après chaque prestation.

Type de contrôle	TARIFS	
	installation jusqu'à 20 eh	installations de plus 20 eh
Conception installation neuve	60 €	90 €
Bonne exécution installation neuve	100 €	160 €
Contre visite	100 €	100 €
Conception installation réhabilitée	50 €	80 €
Bonne exécution installation réhabilitée	80 €	140 €
Cession immobilière	170 €	170 €
Diagnostic initial	115 €	115 €

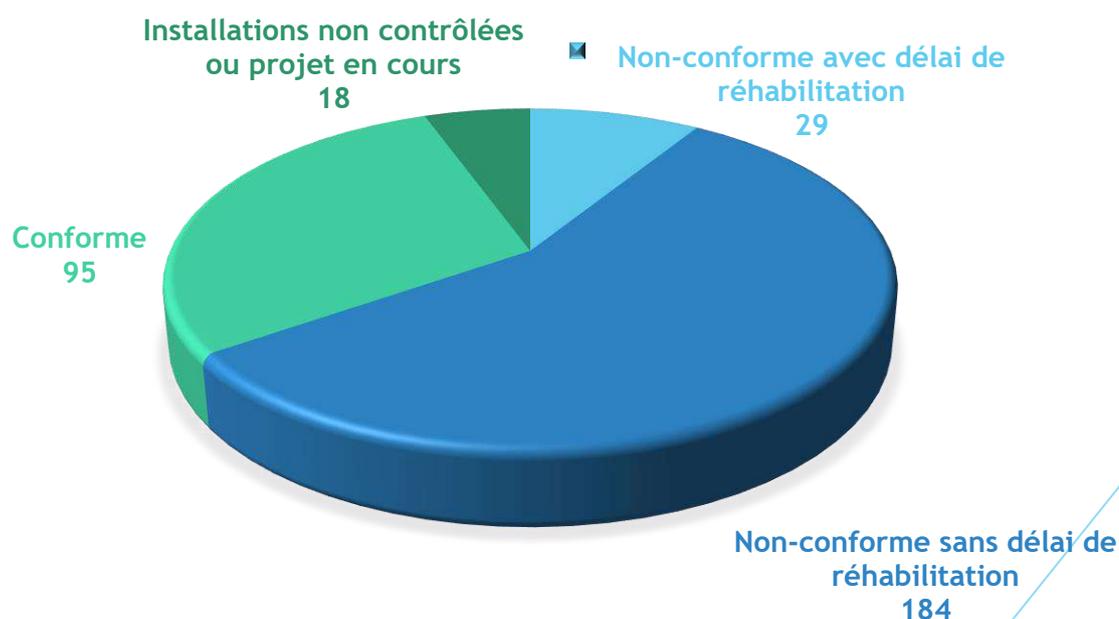
CONTROLES ANC COMMUNE D'ANGLES SUR L'ANNEE 2021		
CONTROLES DE L'EXISTANT	32	
	DIAGNOSTICS	3
	CONTRÔLES PERIODIQUES	19
	DONT CONTRÔLES DE CESSION	10
VISITES NON REALISEES	1	
	ABSENTS	1
	REFUS	0
ANC NEUFS OU REHABILITES	16	
	CONCEPTION	8
	BONNE EXECUTION	8

NOMBRE DE CONTROLES REALISES	48
NOMBRE DE REHABILITATIONS	5
NOMBRE D'INSTALLATIONS SUR LA COMMUNE	326

Classification des installations au 31 décembre 2021

Non-conforme avec délai de réhabilitation	29	9%
Non-conforme sans délai de réhabilitation	184	56%
Conforme	95	29%
Installations non contrôlées ou projet en cours	18	6%

CLASSIFICATION DES INSTALLATIONS D'ANGLES AU 31/12/2021





Vendée Grand Littoral

35 impasse du Luthier, ZI du Pâtis 1, 85440 TALMONT SAINT HILAIRE

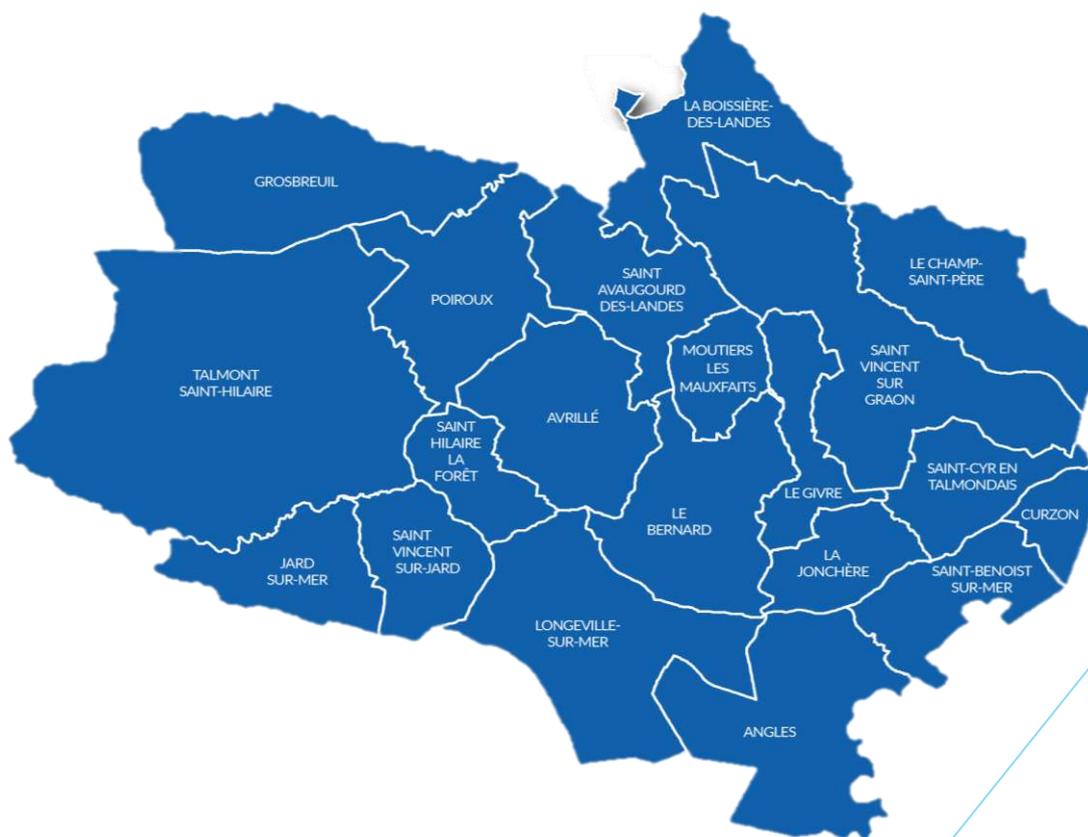
www.vendeegrandlittoral.fr

2021

RAPPORT ANNUEL

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

NOTE LIMINAIRE COMMUNE D'AVRILLE



SOMMAIRE

03

SERVICE EAU POTABLE

Organisation et compétence de Vendée Eau
Tarif de l'eau
Répartition des délégataires sur le territoire

07

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Compétence du service
Répartition des délégataires sur le territoire
Tarif de l'assainissement collectif
Chiffres clés du contrat de délégation de service public

11

SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Compétence du service
Tarif de l'assainissement non collectif
Détails des contrôles réalisés

PRESENTATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

La compétence Eau potable

L'eau potable relève de la compétence des communautés de communes depuis le 1^{er} janvier 2018. Par délibération du Conseil Communautaire Vendée Grand Littoral a transféré cette compétence au Syndicat départemental, **Vendée Eau**.

Des compétences bien définies

Les compétences de Vendée Eau s'organisent autour de :

- La distribution de l'eau potable (les eaux et les ouvrages d'adduction, les réseaux et les ouvrages de distribution, les branchements particuliers jusqu'aux compteurs)
- Achat d'eau potable aux collectivités adhérentes
- Achat et vente d'eau aux collectivités non adhérentes par convention
- Vente de l'eau potable aux abonnés

De ce fait, Vendée Eau est le maître d'ouvrage de l'ensemble des travaux d'entretien, de renouvellement, de renforcement et d'extension des réseaux et des ouvrages.

Il fixe la programmation annuelle des investissements à réaliser, après avis et priorités établis par les collectivités adhérentes.

Il procède à la passation des contrats d'études et de maîtrise d'œuvre et des marchés de travaux correspondants, et finance ces travaux.

Il détermine le mode d'exploitation et désigne les délégataires, conformément aux dispositions législatives en vigueur et passe les contrats de délégation correspondants.

Vendée Eau exerce les compétences de maître d'ouvrage pour les unités de production (barrages, usines, captages...) situées sur son territoire.

Le tarif

Vendée Eau fixe annuellement le tarif de l'eau potable qu'il vend aux abonnés. Le tarif est le même pour tous les abonnés. Il n'a subi aucune augmentation depuis 2010.

Tarif 2022 du Service de l'eau potable



Le prix de l'eau potable

Les tarifs 2022 de Service de l'eau potable ont été décidés par le Comité Syndical de Vendée Eau le 09 décembre 2021 – délibération n°2021VEE04CS07, sans augmentation depuis 2010 ; ils sont uniques pour les 19 communautés de communes et d'agglomération adhérentes à Vendée Eau.

Tarif général (€ Hors Taxes)

TVA à 5,5 %

Abonnement annuel (le montant semestriel de l'abonnement est égal à 50 % de l'abonnement annuel) :

Calibre du Compteur	15	20	30	40	60	80	100	150
Tarif Bleu	85,00	102,00	150,00	252,00	408,00	600,00	900,00	1 380,00
Tarif Jaune	1 440,00	1 500,00	1 560,00	1 650,00	2 700,00	4 020,00	6 000,00	8 820,00
Tarif Vert	4 440,00	4 500,00	4 560,00	4 680,00	4 800,00	7 140,00	9 900,00	13 500,00

Abonnement réduit : Pour les emplacements "grand confort caravane" dans les campings, en complément de l'abonnement principal au tarif Bleu, Jaune ou Vert :

- Par emplacement "grand confort caravane - loisir" 55,00 € par an
- Par emplacement "grand confort caravane - tourisme" 15,00 € par an

Prix d'un m³ d'eau consommé :

Période de consommation	Période normale 10 mois	Période estivale 1 ^{er} juillet - 31 août
Tarif Bleu	1,080 €	1,080 €
Tarif Jaune	0,750 €	1,080 €
Tarif Vert	0,650 €	1,080 €

Autres tarifs (€ Hors Taxes)

TVA à 10 %

Frais d'accès au service sans déplacement du Service d'eau	20,00 €																		
Frais d'accès au service avec déplacement du Service d'eau	45,00 €																		
Forfait pour fermeture et réouverture d'un branchement, pour convenance personnelle	45,00 € par déplacement																		
Frais de relève visuelle du compteur suite au refus du dispositif de relève à distance	30,00 €																		
Frais d'étalonnage de compteur	140,00 €																		
Frais de remplacement de compteur avec émetteur de relève à distance																			
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Calibre du compteur</th> <th>15</th> <th>20</th> <th>30</th> <th>40</th> <th>60</th> <th>80</th> <th>100</th> <th>150</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tarif</td> <td>140,00</td> <td>140,00</td> <td>200,00</td> <td>280,00</td> <td>560,00</td> <td>650,00</td> <td>790,00</td> <td>840,00</td> </tr> </tbody> </table>	Calibre du compteur	15	20	30	40	60	80	100	150	Tarif	140,00	140,00	200,00	280,00	560,00	650,00	790,00	840,00
Calibre du compteur	15	20	30	40	60	80	100	150											
Tarif	140,00	140,00	200,00	280,00	560,00	650,00	790,00	840,00											

Pénalités

(non soumises à la TVA)

Pénalités pour retard de paiement :	
● Lettre de relance simple	sans pénalité
● Mise en demeure de paiement	5,00 €
● Dernière notification de paiement	12,00 €
Pénalités suite à une facture d'eau impayée pour :	
● Enquête terrain, dans le cas d'un branchement desservant une résidence principale	30,00 €
● Fermeture d'un branchement ne desservant pas une résidence principale, finalement non réalisée	30,00 €
● Fermeture d'un branchement ne desservant pas une résidence principale, dans le cas d'un arrêt de compte	45,00 €
● Fermeture d'un branchement ne desservant pas une résidence principale et réouverture après règlement des sommes dues, sans arrêt de compte	60,00 €
Pénalités suite à l'impossibilité de relève ou de renouvellement du compteur d'eau :	
● Fermeture d'un branchement finalement non réalisée	30,00 €
● Fermeture d'un branchement dans le cas d'un arrêt de compte	45,00 €
● Fermeture d'un branchement et réouverture immédiate après relève ou renouvellement du compteur d'eau, sans arrêt de compte	60,00 €

Tarif 2022 du Service de l'eau potable



Depuis 60 ans, Vendée Eau, service public, est en charge de la production et de la distribution de l'eau potable dans les 19 communautés de communes et d'agglomération de Vendée ainsi que la commune de l'île d'Yeu.

Dès l'origine, les élus ont souhaité conserver le contrôle de la gestion du Service de l'eau potable pour rester au plus près des besoins des abonnés. Les représentants des intercommunalités ont en charge l'administration de Vendée Eau.

Evolution de la facture d'eau

En euros courants, la facture d'eau potable pour un abonné ayant opté pour le tarif Bleu et consommant 120 m³ est inférieure en 2021 (214,60 € HT) à celle de 2003 (229,56 € HT) ; en euros constants, c'est-à-dire compte tenu de l'inflation, la baisse est de 27 % pour cette même période.

Au cours de ces quinze dernières années, l'abonnement a diminué de 14 % en passant de 99,00 € HT en 2003 à 85,00 € HT en 2019, alors que le coût de la vie a augmenté de 26,60 %.

La facture d'eau

A la part "eau potable" s'ajoutent les taxes et redevances suivantes :

- La redevance d'assainissement (collecte et traitement des eaux usées) décidée par la commune ou la structure intercommunale compétente (pour les logements raccordés au réseau collectif d'assainissement)
- La redevance de l'Agence de l'Eau pour "pollution d'origine domestique", assise sur la consommation d'eau potable
- La redevance de l'Agence de l'Eau pour "modernisation des réseaux de collecte", assise sur le volume d'eau soumis à la redevance d'assainissement collectif
- La TVA aux taux en vigueur

A quoi sert la contribution des abonnés ?

Lorsque Vendée Eau encaisse 100 €

Données exercice 2021



En cas de déménagement

Pour mettre fin au contrat d'abonnement, l'abonné doit informer le Service d'eau de son déménagement ; à défaut l'abonnement continue à courir à sa charge tant que le Service d'eau n'a pas eu connaissance de son départ du logement.

En outre, il est vivement conseillé à l'abonné de communiquer au Service d'eau l'index de son compteur d'eau et sa nouvelle adresse, pour l'émission de la facture d'arrêt de compte.

Seul le règlement de la facture d'arrêt de compte solde le contrat. A défaut, le recouvrement contentieux des sommes restant dues est engagé par le Trésor Public.

REPARTITION DES DELEGATAIRES EAU POTABLE

VEOLIA

Impasse Louis Mazetier – BP3

85 010 La Roche Sur Yon

02.51.40.00.00

<https://veolia85.eau-ouest.com/>



SAUR

71 rue du commerce

85 000 La Roche sur Yon

02.51.37.01.09

<https://www.saurclient.fr/>



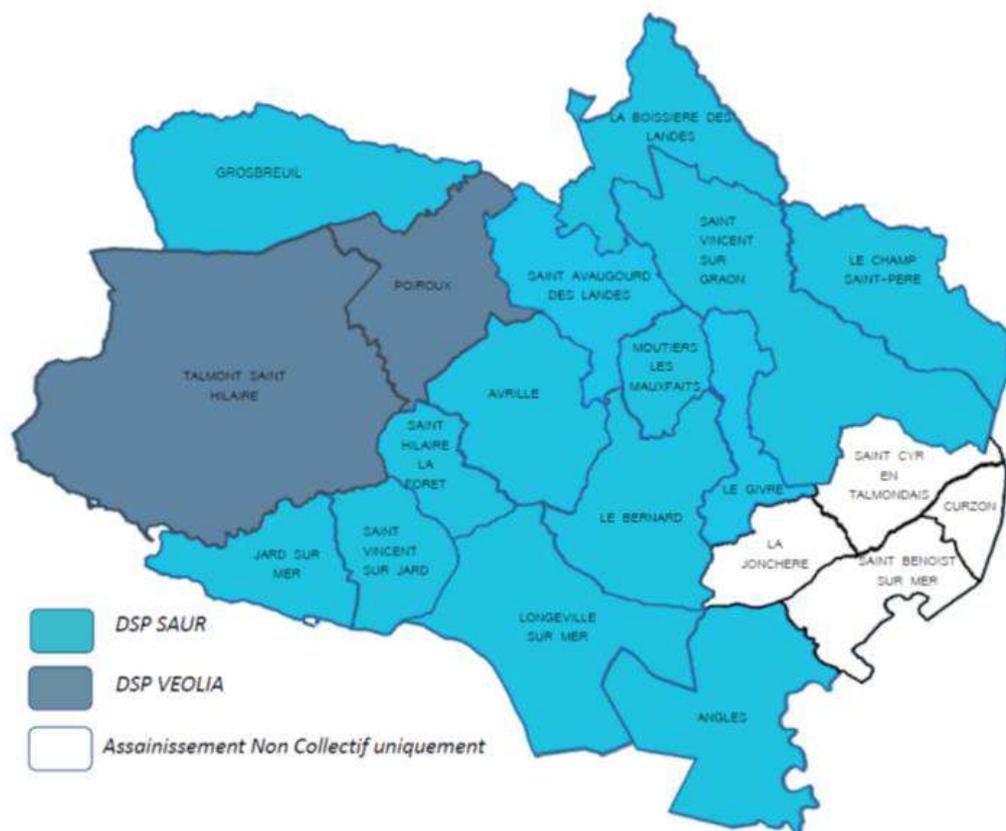
PRESENTATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Le service de l'assainissement est divisé en deux services : le service de l'assainissement collectif et le service de l'assainissement non-collectif (SPANC). Ils relèvent de la compétence de la communauté de communes Vendée Grand Littoral

LE SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La collecte, le transport et le traitement des eaux usées sont assurés par une délégation de service public à une entreprise privée. Deux délégataires se partagent le territoire. Véolia sur la commune de Poiroux et Talmont-Saint-Hilaire et SAUR pour les communes d'Angles, Avrillé, Grosbreuil, Jard sur Mer, La Boissière des Landes, Le Bernard, Le Champ st Père, Le Givre, Longeville-sur-Mer, Moutiers-les-Mauxfaits, Saint Avaugourd-des-Landes, Saint-Hilaire-la-Forêt, Saint-Vincent-sur-Jard et Saint-Vincent-sur-Graon.

Le service gère 377 km de réseau, 157 postes de relèvement et 18 stations.



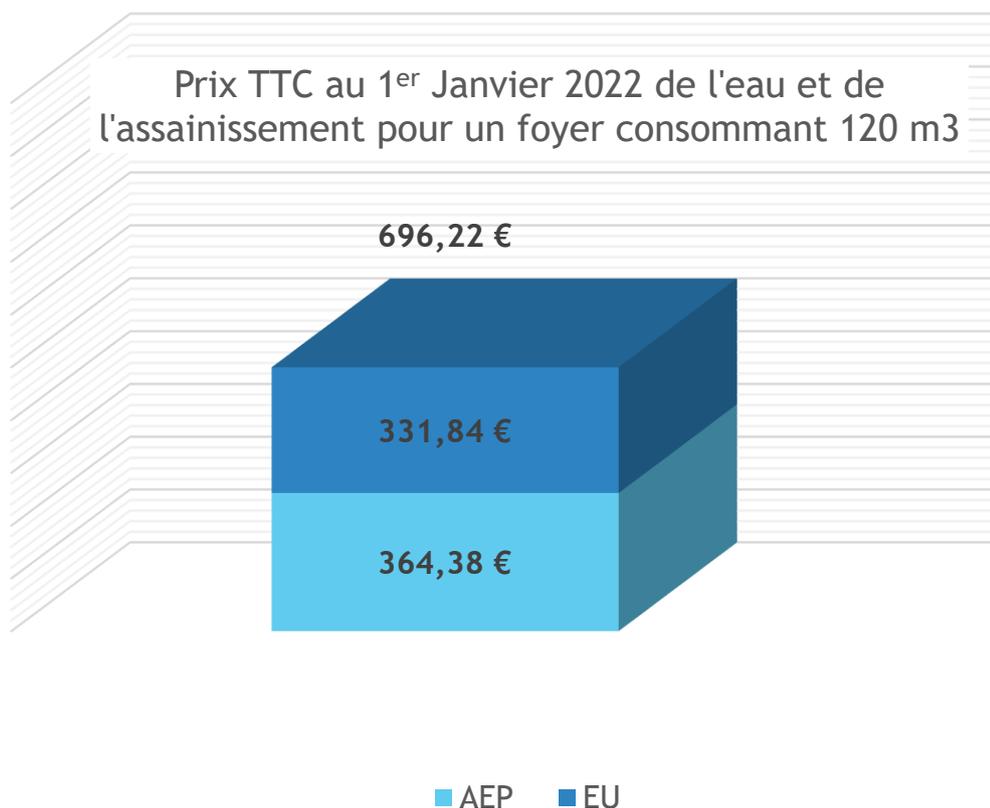
TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le service de l'assainissement collectif est facturé avec la facture d'eau potable

Le tarif est différent selon la commune. Pour Avrillé le tarif au m3 est le suivant :

Prix du m3 en € TTC	
2021	2022
2,74	2,77

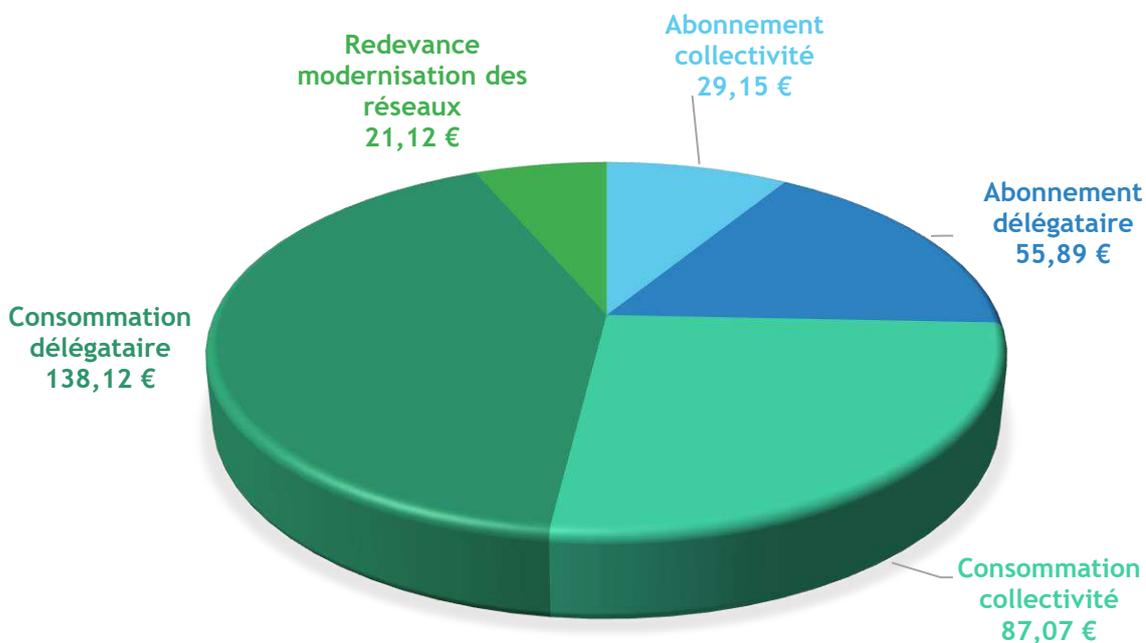
Ci-dessous le montant de l'eau et de l'assainissement collectif au 1^{er} Janvier 2022 pour un foyer consommant 120 m²



PRIX TOTAL DE L'EAU ET SES DIFFERENTES COMPOSANTES POUR LA COMMUNE D'AVRILLE

Nature	Montant en € TTC au 1 ^{er} janvier 2021	Montant en € TTC au 1 ^{er} janvier 2022
Abonnement annuel	83,95	85,53
<i>Abonnement collectivité</i>	<i>29,15</i>	<i>29,15</i>
<i>Abonnement délégataire</i>	<i>54,80</i>	<i>55,89</i>
Consommation	225,19	225,19
<i>Consommation collectivité</i>	<i>89,76</i>	<i>87,07</i>
<i>Consommation délégataire</i>	<i>135,43</i>	<i>138,12</i>
Redevance modernisation des réseaux	19,80	21,12
Total	328,94	331,84

REPARTITION DE LA FACTURE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR 120 M3 EN € TTC AU 1ER JANVIER 2022 POUR AVRILLE



AVRILLE LES CHIFFRES CLES DU CONTRAT DE DSP

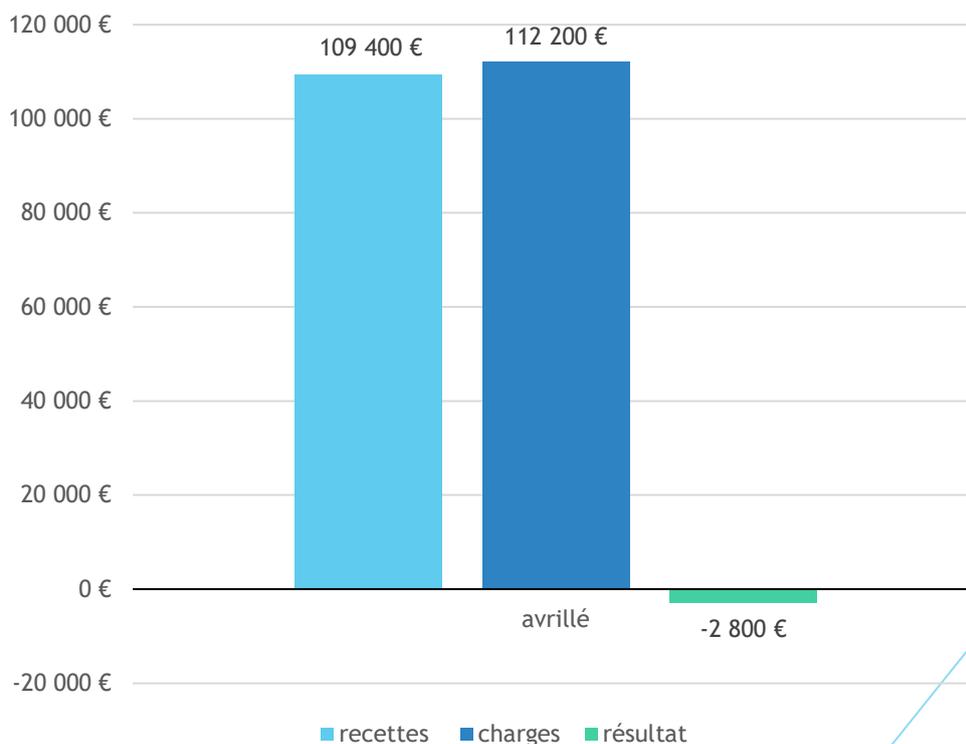
Les opérations d'entretiens

Descriptif	Quantités
Curage de réseaux	370 ml
Inspections Télévisées	364 ml
Interventions curatives / Urgences	1
Contrôles de branchement	20

Le programme de renouvellement et travaux réalisés

Montant sur 2021	Détails des travaux
9 579 €	<ul style="list-style-type: none">- Step d'Avrillé : renouvellement turbine n° 1- PR Les Mancelières : renouvellement de la télétransmission

Bilan financier du contrat (CARE)



LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- ▶ Le service assainissement non collectif est exploité en régie par la communauté de communes Vendée Grand Littoral sur l'ensemble de son territoire. L'équipe est composée d'une responsable de service, d'une assistante administrative (0,5 ETP) et de trois techniciens.

- ▶ Les principales missions du service sont :
 - De contrôler les installations d'assainissement non collectif.
 - De conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place ou la réhabilitation de leur installation.

- ▶ En 2021, le service assainissement non collectif compte 7555 installations et a réalisé 1658 contrôles : 1167 contrôles de l'existant dont 186 dans le cadre des cessions immobilières et 491 contrôles d'installations neuves ou réhabilitées.

TARIFS DU SPANC

Le SPANC est financé par deux types de redevances perçues auprès des propriétaires : la redevance forfaitaire annuelle et la redevance aux contrôles. Elles permettent de couvrir le coût des contrôles réalisés par les techniciens et les frais de fonctionnement du service. Ces tarifs sont fixés par délibération du Conseil communautaire.

La redevance forfaitaire annuelle

Les contrôles périodiques donnaient lieu précédemment à la perception d'une redevance facturée après chaque intervention. Les élus du Conseil Communautaire ont décidé d'instituer une redevance annuelle forfaitaire au titre des contrôles périodiques obligatoires.

Elle permet :

- un échelonnement de la dépense pour les propriétaires d'installations,
- une stabilisation des tarifs dans le temps.

Cette redevance vient en lieu et place de celle qui était perçue à chaque contrôle périodique (contrôle dit « de bon fonctionnement »).

Pour les équipements neufs ou les biens acquis dans l'année, la redevance sera appliquée à compter du 1er janvier de l'année suivante.

Classes /désignation	Redevance annuelle forfaitaire		Fréquence des contrôles
	Installation jusqu'à 20 eh	Installation de plus 20 eh	
Classe 1 Non conforme avec travaux urgents Non conforme avec travaux sous 4 ans	31 €	41 €	4 ans
Classe 2 Non conforme sans délai de travaux	21 €	31 €	5 ans
Classe 3 Conforme	11 €	21 €	8 ans

La redevance aux contrôles

Le contrôle des installations neuves ou réhabilitées, ainsi que les contrôles de cession immobilière restent facturés ponctuellement après chaque prestation.

Type de contrôle	TARIFS	
	installation jusqu'à 20 eh	installations de plus 20 eh
Conception installation neuve	60 €	90 €
Bonne exécution installation neuve	100 €	160 €
Contre visite	100 €	100 €
Conception installation réhabilitée	50 €	80 €
Bonne exécution installation réhabilitée	80 €	140 €
Cession immobilière	170 €	170 €
Diagnostic initial	115 €	115 €

CONTROLES ANC COMMUNE D'AVRILLE SUR L'ANNEE 2021

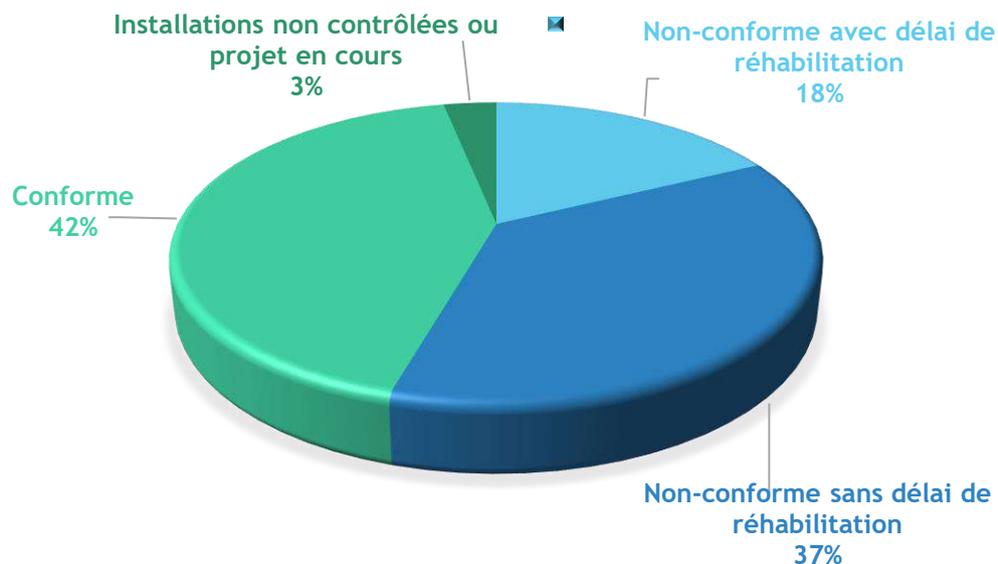
CONTROLES DE L'EXISTANT	30	
	DIAGNOSTICS	0
	CONTRÔLES PERIODIQUES	26
	DONT CONTRÔLES DE CESSION	4
VISITES NON REALISEES	3	
	ABSENTS	3
	REFUS	0
ANC NEUFS OU REHABILITES	9	
	CONCEPTION	5
	BONNE EXECUTION	4

NOMBRE DE CONTROLES REALISES	39
NOMBRE DE REHABILITATIONS	4
NOMBRE D'INSTALLATIONS SUR LA COMMUNE	158

Classification des installations au 31 décembre 2021

Non-conforme avec délai de réhabilitation	28	18%
Non-conforme sans délai de réhabilitation	58	37%
Conforme	67	42%
Installations non contrôlées ou projet en cours	5	3%

CLASSIFICATION DES INSTALLATIONS D'AVRILLÉ AU 31/12/2021





Vendée Grand Littoral

35 impasse du Luthier, ZI du Pâtis 1, 85440 TALMONT SAINT HILAIRE

www.vendeegrandlittoral.fr

2021

RAPPORT ANNUEL

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

NOTE LIMINAIRE COMMUNE DU CHAMP SAINT PERE



SOMMAIRE

03

SERVICE EAU POTABLE

Organisation et compétence de Vendée Eau
Tarif de l'eau
Répartition des délégataires sur le territoire

07

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Compétence du service
Répartition des délégataires sur le territoire
Tarif de l'assainissement collectif
Chiffres clés du contrat de délégation de service public

11

SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Compétence du service
Tarif de l'assainissement non collectif
Détails des contrôles réalisés

PRESENTATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

La compétence Eau potable

L'eau potable relève de la compétence des communautés de communes depuis le 1^{er} janvier 2018. Par délibération du Conseil Communautaire Vendée Grand Littoral a transféré cette compétence au Syndicat départemental, **Vendée Eau**.

Des compétences bien définies

Les compétences de Vendée Eau s'organisent autour de :

- La distribution de l'eau potable (les eaux et les ouvrages d'adduction, les réseaux et les ouvrages de distribution, les branchements particuliers jusqu'aux compteurs)
- Achat d'eau potable aux collectivités adhérentes
- Achat et vente d'eau aux collectivités non adhérentes par convention
- Vente de l'eau potable aux abonnés

De ce fait, Vendée Eau est le maître d'ouvrage de l'ensemble des travaux d'entretien, de renouvellement, de renforcement et d'extension des réseaux et des ouvrages.

Il fixe la programmation annuelle des investissements à réaliser, après avis et priorités établis par les collectivités adhérentes.

Il procède à la passation des contrats d'études et de maîtrise d'œuvre et des marchés de travaux correspondants, et finance ces travaux.

Il détermine le mode d'exploitation et désigne les délégataires, conformément aux dispositions législatives en vigueur et passe les contrats de délégation correspondants.

Vendée Eau exerce les compétences de maître d'ouvrage pour les unités de production (barrages, usines, captages...) situées sur son territoire.

Le tarif

Vendée Eau fixe annuellement le tarif de l'eau potable qu'il vend aux abonnés. Le tarif est le même pour tous les abonnés. Il n'a subi aucune augmentation depuis 2010.

Tarif 2022 du Service de l'eau potable



Le prix de l'eau potable

Les tarifs 2022 de Service de l'eau potable ont été décidés par le Comité Syndical de Vendée Eau le 09 décembre 2021 – délibération n°2021VEE04CS07, sans augmentation depuis 2010 ; ils sont uniques pour les 19 communautés de communes et d'agglomération adhérentes à Vendée Eau.

Tarif général (€ Hors Taxes)

TVA à 5,5 %

Abonnement annuel (le montant semestriel de l'abonnement est égal à 50 % de l'abonnement annuel) :

Calibre du Compteur	15	20	30	40	60	80	100	150
Tarif Bleu	85,00	102,00	150,00	252,00	408,00	600,00	900,00	1 380,00
Tarif Jaune	1 440,00	1 500,00	1 560,00	1 650,00	2 700,00	4 020,00	6 000,00	8 820,00
Tarif Vert	4 440,00	4 500,00	4 560,00	4 680,00	4 800,00	7 140,00	9 900,00	13 500,00

Abonnement réduit : Pour les emplacements "grand confort caravane" dans les campings, en complément de l'abonnement principal au tarif Bleu, Jaune ou Vert :

- Par emplacement "grand confort caravane - loisir" 55,00 € par an
- Par emplacement "grand confort caravane - tourisme" 15,00 € par an

Prix d'un m³ d'eau consommé :

Période de consommation	Période normale 10 mois	Période estivale 1 ^{er} juillet - 31 août
Tarif Bleu	1,080 €	1,080 €
Tarif Jaune	0,750 €	1,080 €
Tarif Vert	0,650 €	1,080 €

Autres tarifs (€ Hors Taxes)

TVA à 10 %

Frais d'accès au service sans déplacement du Service d'eau	20,00 €																		
Frais d'accès au service avec déplacement du Service d'eau	45,00 €																		
Forfait pour fermeture et réouverture d'un branchement, pour convenance personnelle	45,00 € par déplacement																		
Frais de relève visuelle du compteur suite au refus du dispositif de relève à distance	30,00 €																		
Frais d'étalonnage de compteur	140,00 €																		
Frais de remplacement de compteur avec émetteur de relève à distance																			
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Calibre du compteur</th> <th>15</th> <th>20</th> <th>30</th> <th>40</th> <th>60</th> <th>80</th> <th>100</th> <th>150</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tarif</td> <td>140,00</td> <td>140,00</td> <td>200,00</td> <td>280,00</td> <td>560,00</td> <td>650,00</td> <td>790,00</td> <td>840,00</td> </tr> </tbody> </table>	Calibre du compteur	15	20	30	40	60	80	100	150	Tarif	140,00	140,00	200,00	280,00	560,00	650,00	790,00	840,00
Calibre du compteur	15	20	30	40	60	80	100	150											
Tarif	140,00	140,00	200,00	280,00	560,00	650,00	790,00	840,00											

Pénalités

(non soumises à la TVA)

Pénalités pour retard de paiement :	
● Lettre de relance simple	sans pénalité
● Mise en demeure de paiement	5,00 €
● Dernière notification de paiement	12,00 €
Pénalités suite à une facture d'eau impayée pour :	
● Enquête terrain, dans le cas d'un branchement desservant une résidence principale	30,00 €
● Fermeture d'un branchement ne desservant pas une résidence principale, finalement non réalisée	30,00 €
● Fermeture d'un branchement ne desservant pas une résidence principale, dans le cas d'un arrêt de compte	45,00 €
● Fermeture d'un branchement ne desservant pas une résidence principale et réouverture après règlement des sommes dues, sans arrêt de compte	60,00 €
Pénalités suite à l'impossibilité de relève ou de renouvellement du compteur d'eau :	
● Fermeture d'un branchement finalement non réalisée	30,00 €
● Fermeture d'un branchement dans le cas d'un arrêt de compte	45,00 €
● Fermeture d'un branchement et réouverture immédiate après relève ou renouvellement du compteur d'eau, sans arrêt de compte	60,00 €

Tarif 2022 du Service de l'eau potable



Depuis 60 ans, Vendée Eau, service public, est en charge de la production et de la distribution de l'eau potable dans les 19 communautés de communes et d'agglomération de Vendée ainsi que la commune de l'île d'Yeu.

Dès l'origine, les élus ont souhaité conserver le contrôle de la gestion du Service de l'eau potable pour rester au plus près des besoins des abonnés. Les représentants des intercommunalités ont en charge l'administration de Vendée Eau.

Evolution de la facture d'eau

En euros courants, la facture d'eau potable pour un abonné ayant opté pour le tarif Bleu et consommant 120 m³ est inférieure en 2021 (214,60 € HT) à celle de 2003 (229,56 € HT) ; en euros constants, c'est-à-dire compte tenu de l'inflation, la baisse est de 27 % pour cette même période.

Au cours de ces quinze dernières années, l'abonnement a diminué de 14 % en passant de 99,00 € HT en 2003 à 85,00 € HT en 2019, alors que le coût de la vie a augmenté de 26,60 %.

La facture d'eau

A la part "eau potable" s'ajoutent les taxes et redevances suivantes :

- La redevance d'assainissement (collecte et traitement des eaux usées) décidée par la commune ou la structure intercommunale compétente (pour les logements raccordés au réseau collectif d'assainissement)
- La redevance de l'Agence de l'Eau pour "pollution d'origine domestique", assise sur la consommation d'eau potable
- La redevance de l'Agence de l'Eau pour "modernisation des réseaux de collecte", assise sur le volume d'eau soumis à la redevance d'assainissement collectif
- La TVA aux taux en vigueur

A quoi sert la contribution des abonnés ?

Lorsque Vendée Eau encaisse 100 €

Données exercice 2021



En cas de déménagement

Pour mettre fin au contrat d'abonnement, l'abonné doit informer le Service d'eau de son déménagement ; à défaut l'abonnement continue à courir à sa charge tant que le Service d'eau n'a pas eu connaissance de son départ du logement.

En outre, il est vivement conseillé à l'abonné de communiquer au Service d'eau l'index de son compteur d'eau et sa nouvelle adresse, pour l'émission de la facture d'arrêt de compte.

Seul le règlement de la facture d'arrêt de compte solde le contrat. A défaut, le recouvrement contentieux des sommes restant dues est engagé par le Trésor Public.

REPARTITION DES DELEGATAIRES EAU POTABLE

VEOLIA

Impasse Louis Mazetier – BP3

85 010 La Roche Sur Yon

02.51.40.00.00

<https://veolia85.eau-ouest.com/>



SAUR

71 rue du commerce

85 000 La Roche sur Yon

02.51.37.01.09

<https://www.saurclient.fr/>



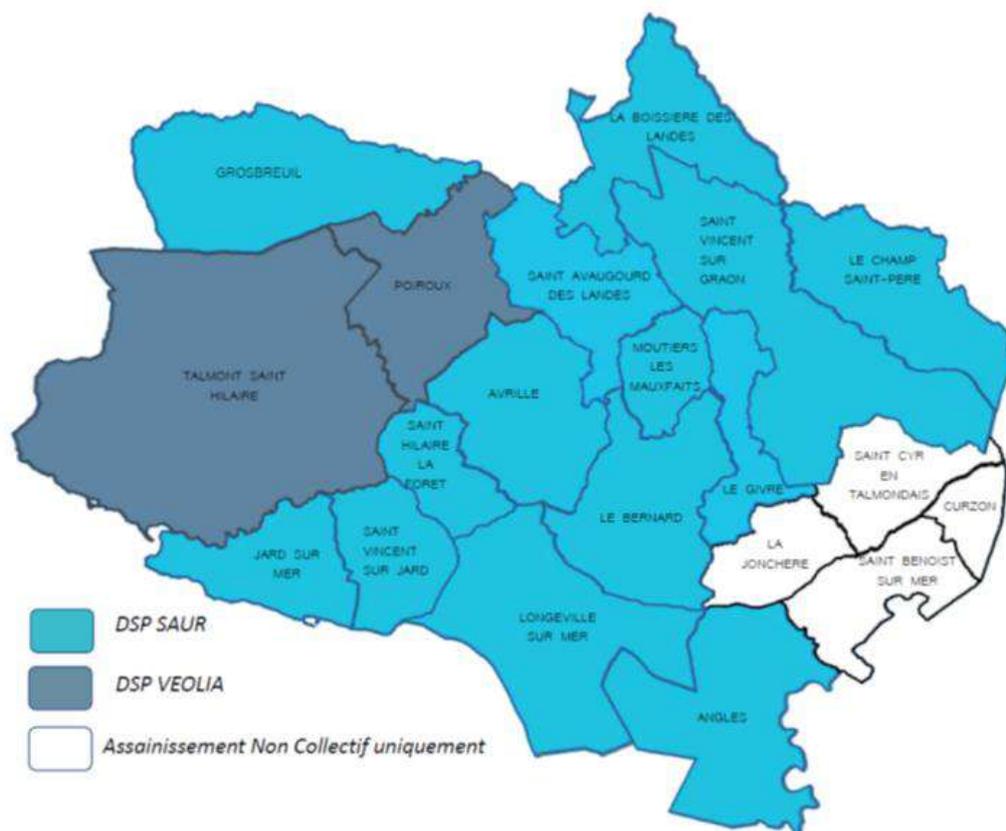
PRESENTATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Le service de l'assainissement est divisé en deux services : le service de l'assainissement collectif et le service de l'assainissement non-collectif (SPANC). Ils relèvent de la compétence de la communauté de communes Vendée Grand Littoral

LE SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La collecte, le transport et le traitement des eaux usées sont assurés par une délégation de service public à une entreprise privée. Deux délégataires se partagent le territoire. Véolia sur la commune de Poiroux et Talmont-Saint-Hilaire et SAUR pour les communes d'Angles, Avrillé, Grosbreuil, Jard sur Mer, La Boissière des Landes, Le Bernard, Le Champ st Père, Le Givre, Longeville-sur-Mer, Moutiers-les-Mauxfaits, Saint Avaugourd-des-Landes, Saint-Hilaire-la-Forêt, Saint-Vincent-sur-Jard et Saint-Vincent-sur-Graon.

Le service gère 377 km de réseau, 157 postes de relèvement et 18 stations.



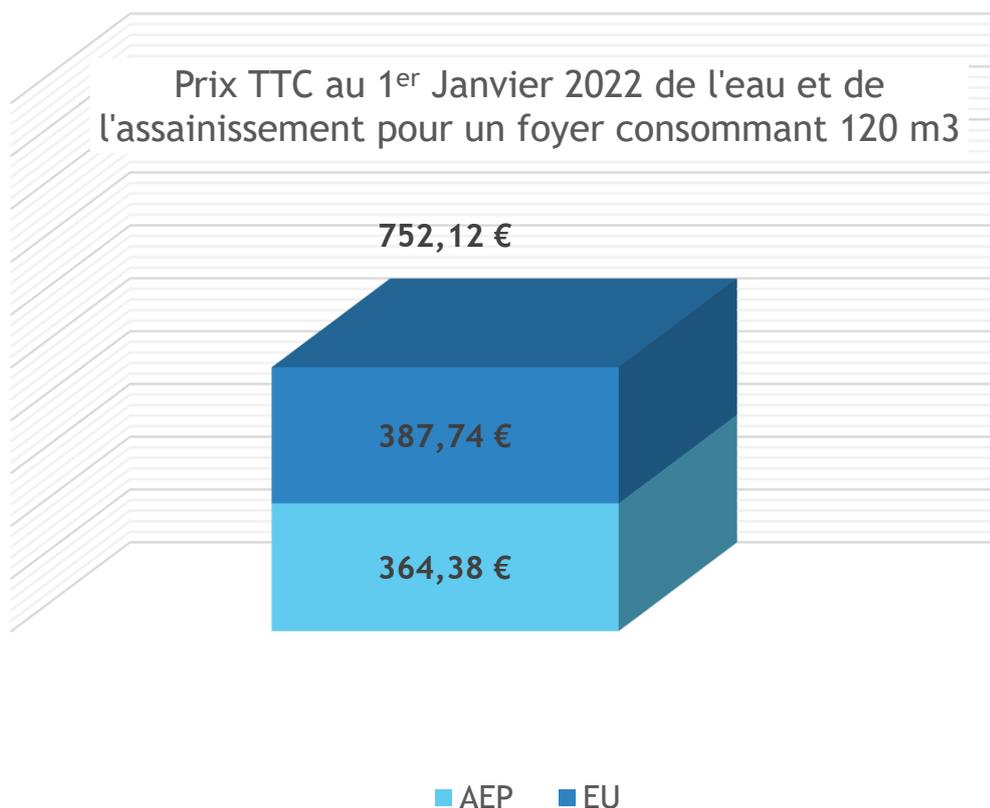
TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le service de l'assainissement collectif est facturé avec la facture d'eau potable

Le tarif est différent selon la commune. Pour Le Champ Saint Père le tarif au m3 est le suivant :

Prix du m3 en € TTC	
2021	2022
3,17	3,23

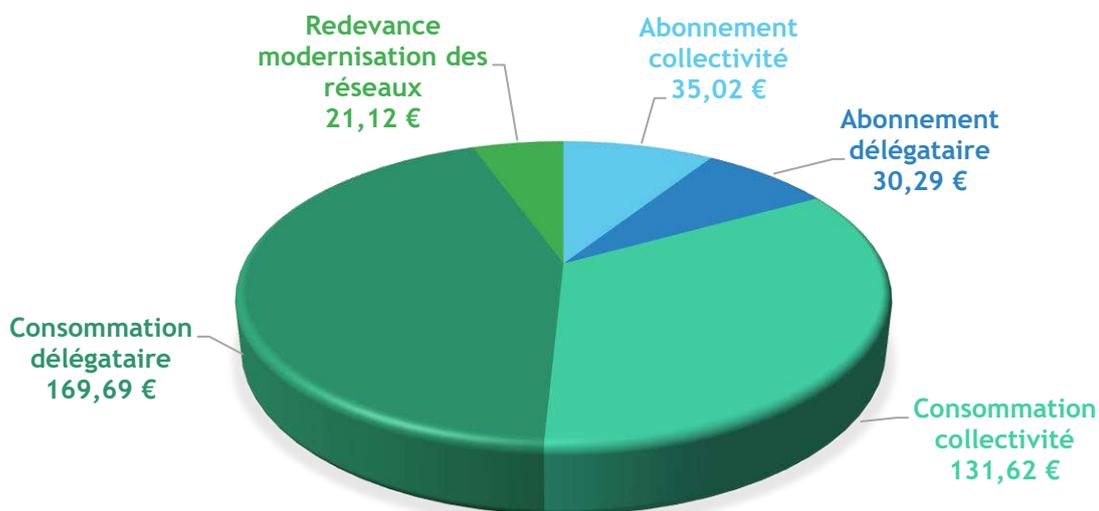
Ci-dessous le montant de l'eau et de l'assainissement collectif au 1^{er} Janvier 2022 pour un foyer consommant 120 m²



PRIX TOTAL DE L'EAU ET SES DIFFERENTES COMPOSANTES POUR LA COMMUNE DE CHAMP SAINT PERE

Nature	Montant en € TTC au 1 ^{er} janvier 2021	Montant en € TTC au 1 ^{er} janvier 2022
Abonnement annuel	64,43	65,32
<i>Abonnement collectivité</i>	34,99	35,02
<i>Abonnement délégataire</i>	29,44	30,29
Consommation	296,36	301,30
<i>Consommation collectivité</i>	132,00	131,62
<i>Consommation délégataire</i>	164,36	169,69
Redevance modernisation des réseaux	19,80	21,12
Total	380,59	387,74

REPARTITION DE LA FACTURE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR 120 M3 EN € TTC AU 1ER JANVIER 2022 POUR LE CHAMP ST PERE



LES CHIFFRES CLES DU CONTRAT DE DSP

Les opérations d'entretiens

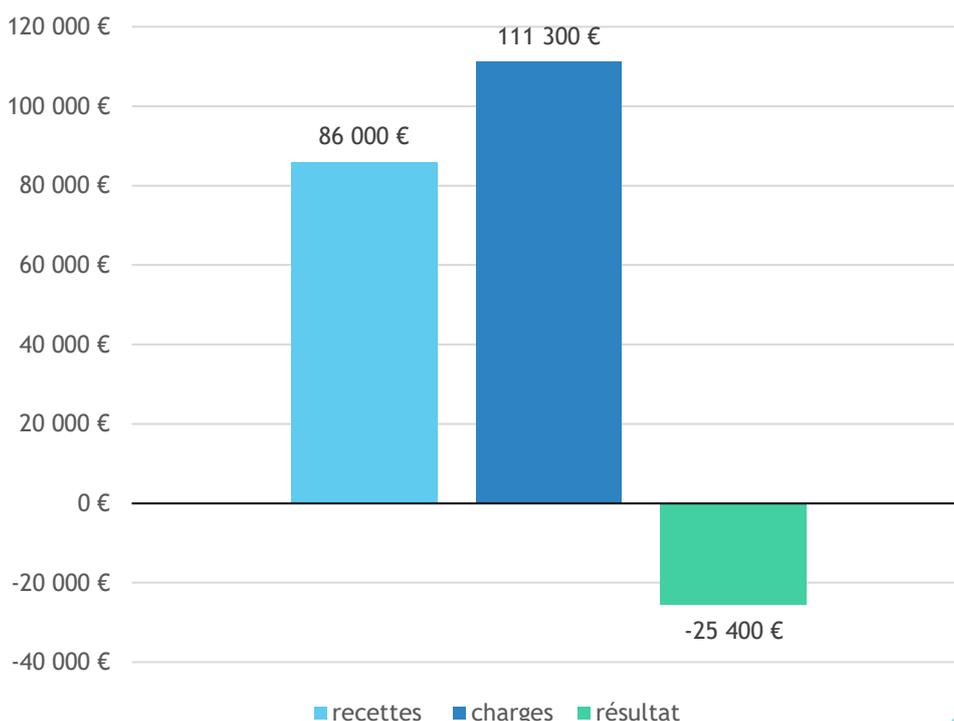
Descriptif	Quantités
Curage de réseaux	1187 ml
Inspections Télévisées	436 ml
Interventions curatives / Urgences	1
Contrôles de branchement	26

Les travaux réalisés

Renouvellement du transmetteur redox et oxygène de la station d'épuration



Bilan financier du contrat (CARE)



LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- ▶ Le service assainissement non collectif est exploité en régie par la communauté de communes Vendée Grand Littoral sur l'ensemble de son territoire. L'équipe est composée d'une responsable de service, d'une assistante administrative (0,5 ETP) et de trois techniciens.

- ▶ Les principales missions du service sont :
 - De contrôler les installations d'assainissement non collectif.
 - De conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place ou la réhabilitation de leur installation.

- ▶ En 2021, le service assainissement non collectif compte 7555 installations et a réalisé 1658 contrôles : 1167 contrôles de l'existant dont 186 dans le cadre des cessions immobilières et 491 contrôles d'installations neuves ou réhabilitées.

TARIFS DU SPANC

Le SPANC est financé par deux types de redevances perçues auprès des propriétaires : la redevance forfaitaire annuelle et la redevance aux contrôles. Elles permettent de couvrir le coût des contrôles réalisés par les techniciens et les frais de fonctionnement du service. Ces tarifs sont fixés par délibération du Conseil communautaire.

La redevance forfaitaire annuelle

Les contrôles périodiques donnaient lieu précédemment à la perception d'une redevance facturée après chaque intervention. Les élus du Conseil Communautaire ont décidé d'instituer une redevance annuelle forfaitaire au titre des contrôles périodiques obligatoires.

Elle permet :

- un échelonnement de la dépense pour les propriétaires d'installations,
- une stabilisation des tarifs dans le temps.

Cette redevance vient en lieu et place de celle qui était perçue à chaque contrôle périodique (contrôle dit « de bon fonctionnement »).

Pour les équipements neufs ou les biens acquis dans l'année, la redevance sera appliquée à compter du 1er janvier de l'année suivante.

Classes /désignation	Redevance annuelle forfaitaire		Fréquence des contrôles
	Installation jusqu'à 20 eh	Installation de plus 20 eh	
Classe 1 Non conforme avec travaux urgents Non conforme avec travaux sous 4 ans	31 €	41 €	4 ans
Classe 2 Non conforme sans délai de travaux	21 €	31 €	5 ans
Classe 3 Conforme	11 €	21 €	8 ans

La redevance aux contrôles

Le contrôle des installations neuves ou réhabilitées, ainsi que les contrôles de cession immobilière restent facturés ponctuellement après chaque prestation.

Type de contrôle	TARIFS	
	installation jusqu'à 20 eh	installations de plus 20 eh
Conception installation neuve	60 €	90 €
Bonne exécution installation neuve	100 €	160 €
Contre visite	100 €	100 €
Conception installation réhabilitée	50 €	80 €
Bonne exécution installation réhabilitée	80 €	140 €
Cession immobilière	170 €	170 €
Diagnostic initial	115 €	115 €

CONTROLES ANC COMMUNE DU CHAMP SAINT PERE SUR L'ANNEE 2021

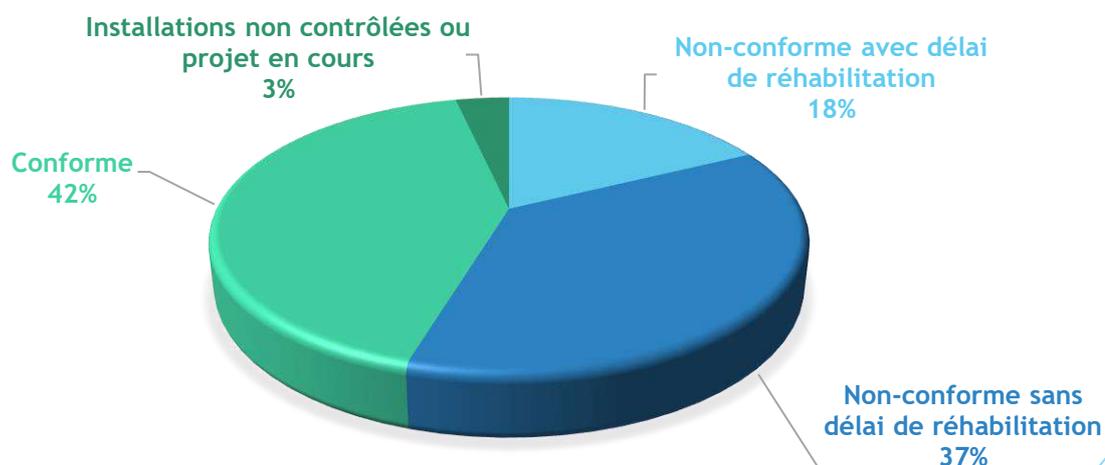
	106	
CONTROLES DE L'EXISTANT	DIAGNOSTICS	2
	CONTRÔLES PERIODIQUES	71
	DONT CONTRÔLES DE CESSION	33
	1	
VISITES NON REALISEES	ABSENTS	1
	REFUS	0
	12	
ANC NEUFS OU REHABILITES	CONCEPTION	8
	BONNE EXECUTION	4

NOMBRE DE CONTROLES REALISES	118
NOMBRE DE REHABILITATIONS	3
NOMBRE D'INSTALLATIONS SUR LA COMMUNE	430

Classification des installations au 31 décembre 2021

Non-conforme avec délai de réhabilitation	76	18%
Non-conforme sans délai de réhabilitation	159	37%
Conforme	180	42%
Installations non contrôlées ou projet en cours	15	3%

CLASSIFICATION DES INSTALLATIONS DE CHAMP SAINT PERE AU 31/12/2021





Vendée Grand Littoral

35 impasse du Luthier, ZI du Pâtis 1, 85440 TALMONT SAINT HILAIRE

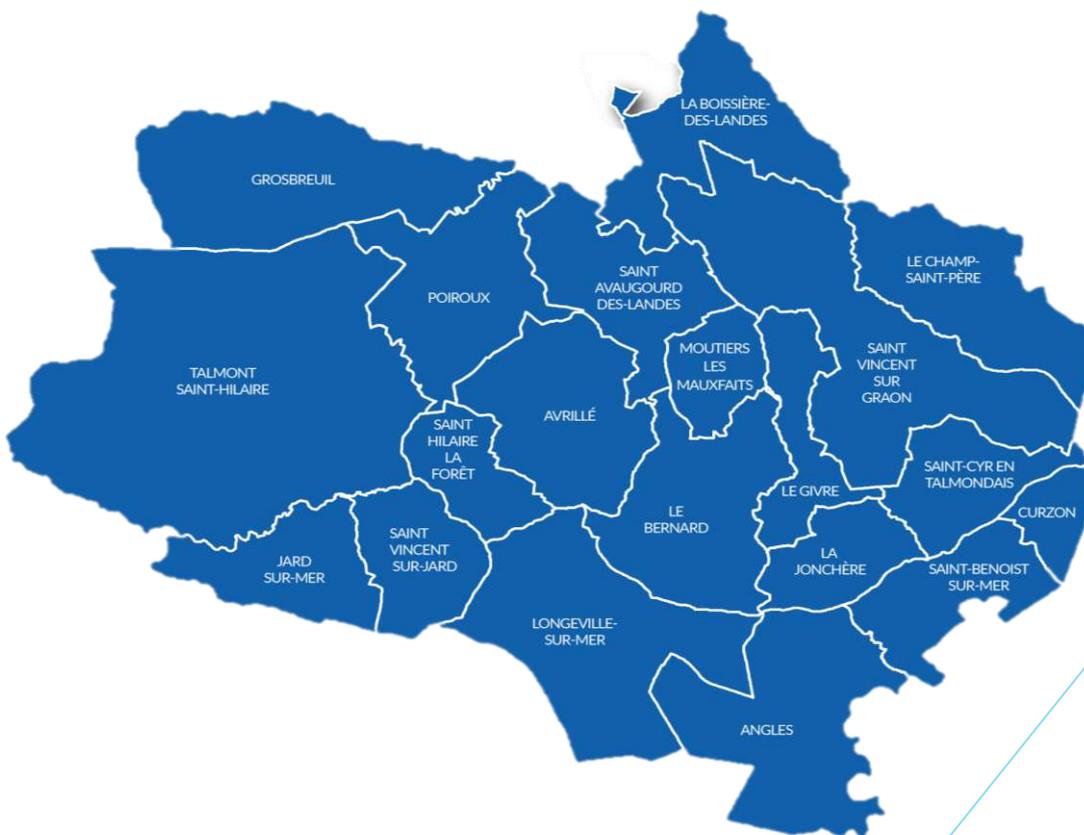
www.vendeegrandlittoral.fr

2021

RAPPORT ANNUEL

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

NOTE LIMINAIRE COMMUNE DE CURZON



SOMMAIRE

03

SERVICE EAU POTABLE

Organisation et compétence de Vendée Eau
Tarif de l'eau
Répartition des délégataires sur le territoire

07

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Compétence du service
Répartition des délégataires sur le territoire

08

SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Compétence du service
Tarif de l'assainissement non collectif
Détails des contrôles réalisés

PRESENTATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

La compétence Eau potable

L'eau potable relève de la compétence des communautés de communes depuis le 1^{er} janvier 2018. Par délibération du Conseil Communautaire Vendée Grand Littoral a transféré cette compétence au Syndicat départemental, **Vendée Eau**.

Des compétences bien définies

Les compétences de Vendée Eau s'organisent autour de :

- La distribution de l'eau potable (les eaux et les ouvrages d'adduction, les réseaux et les ouvrages de distribution, les branchements particuliers jusqu'aux compteurs)
- Achat d'eau potable aux collectivités adhérentes
- Achat et vente d'eau aux collectivités non adhérentes par convention
- Vente de l'eau potable aux abonnés

De ce fait, Vendée Eau est le maître d'ouvrage de l'ensemble des travaux d'entretien, de renouvellement, de renforcement et d'extension des réseaux et des ouvrages.

Il fixe la programmation annuelle des investissements à réaliser, après avis et priorités établis par les collectivités adhérentes.

Il procède à la passation des contrats d'études et de maîtrise d'œuvre et des marchés de travaux correspondants, et finance ces travaux.

Il détermine le mode d'exploitation et désigne les délégataires, conformément aux dispositions législatives en vigueur et passe les contrats de délégation correspondants.

Vendée Eau exerce les compétences de maître d'ouvrage pour les unités de production (barrages, usines, captages...) situées sur son territoire.

Le tarif

Vendée Eau fixe annuellement le tarif de l'eau potable qu'il vend aux abonnés. Le tarif est le même pour tous les abonnés. Il n'a subi aucune augmentation depuis 2010.

Tarif 2022 du Service de l'eau potable



Le prix de l'eau potable

Les tarifs 2022 de Service de l'eau potable ont été décidés par le Comité Syndical de Vendée Eau le 09 décembre 2021 – délibération n°2021VEE04CS07, sans augmentation depuis 2010 ; ils sont uniques pour les 19 communautés de communes et d'agglomération adhérentes à Vendée Eau.

Tarif général (€ Hors Taxes)

TVA à 5,5 %

Abonnement annuel (le montant semestriel de l'abonnement est égal à 50 % de l'abonnement annuel) :

Calibre du Compteur	15	20	30	40	60	80	100	150
Tarif Bleu	85,00	102,00	150,00	252,00	408,00	600,00	900,00	1 380,00
Tarif Jaune	1 440,00	1 500,00	1 560,00	1 650,00	2 700,00	4 020,00	6 000,00	8 820,00
Tarif Vert	4 440,00	4 500,00	4 560,00	4 680,00	4 800,00	7 140,00	9 900,00	13 500,00

Abonnement réduit : Pour les emplacements "grand confort caravane" dans les campings, en complément de l'abonnement principal au tarif Bleu, Jaune ou Vert :

- Par emplacement "grand confort caravane - loisir" 55,00 € par an
- Par emplacement "grand confort caravane - tourisme" 15,00 € par an

Prix d'un m³ d'eau consommé :

Période de consommation	Période normale 10 mois	Période estivale 1 ^{er} juillet - 31 août
Tarif Bleu	1,080 €	1,080 €
Tarif Jaune	0,750 €	1,080 €
Tarif Vert	0,650 €	1,080 €

Autres tarifs (€ Hors Taxes)

TVA à 10 %

Frais d'accès au service sans déplacement du Service d'eau	20,00 €																		
Frais d'accès au service avec déplacement du Service d'eau	45,00 €																		
Forfait pour fermeture et réouverture d'un branchement, pour convenance personnelle	45,00 € par déplacement																		
Frais de relève visuelle du compteur suite au refus du dispositif de relève à distance	30,00 €																		
Frais d'étalonnage de compteur	140,00 €																		
Frais de remplacement de compteur avec émetteur de relève à distance																			
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Calibre du compteur</th> <th>15</th> <th>20</th> <th>30</th> <th>40</th> <th>60</th> <th>80</th> <th>100</th> <th>150</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tarif</td> <td>140,00</td> <td>140,00</td> <td>200,00</td> <td>280,00</td> <td>560,00</td> <td>650,00</td> <td>790,00</td> <td>840,00</td> </tr> </tbody> </table>	Calibre du compteur	15	20	30	40	60	80	100	150	Tarif	140,00	140,00	200,00	280,00	560,00	650,00	790,00	840,00
Calibre du compteur	15	20	30	40	60	80	100	150											
Tarif	140,00	140,00	200,00	280,00	560,00	650,00	790,00	840,00											

Pénalités

(non soumises à la TVA)

Pénalités pour retard de paiement :	
● Lettre de relance simple	sans pénalité
● Mise en demeure de paiement	5,00 €
● Dernière notification de paiement	12,00 €
Pénalités suite à une facture d'eau impayée pour :	
● Enquête terrain, dans le cas d'un branchement desservant une résidence principale	30,00 €
● Fermeture d'un branchement ne desservant pas une résidence principale, finalement non réalisée	30,00 €
● Fermeture d'un branchement ne desservant pas une résidence principale, dans le cas d'un arrêt de compte	45,00 €
● Fermeture d'un branchement ne desservant pas une résidence principale et réouverture après règlement des sommes dues, sans arrêt de compte	60,00 €
Pénalités suite à l'impossibilité de relève ou de renouvellement du compteur d'eau :	
● Fermeture d'un branchement finalement non réalisée	30,00 €
● Fermeture d'un branchement dans le cas d'un arrêt de compte	45,00 €
● Fermeture d'un branchement et réouverture immédiate après relève ou renouvellement du compteur d'eau, sans arrêt de compte	60,00 €

Tarif 2022 du Service de l'eau potable



Depuis 60 ans, Vendée Eau, service public, est en charge de la production et de la distribution de l'eau potable dans les 19 communautés de communes et d'agglomération de Vendée ainsi que la commune de l'île d'Yeu.

Dès l'origine, les élus ont souhaité conserver le contrôle de la gestion du Service de l'eau potable pour rester au plus près des besoins des abonnés. Les représentants des intercommunalités ont en charge l'administration de Vendée Eau.

Evolution de la facture d'eau

En euros courants, la facture d'eau potable pour un abonné ayant opté pour le tarif Bleu et consommant 120 m³ est inférieure en 2021 (214,60 € HT) à celle de 2003 (229,56 € HT) ; en euros constants, c'est-à-dire compte tenu de l'inflation, la baisse est de 27 % pour cette même période.

Au cours de ces quinze dernières années, l'abonnement a diminué de 14 % en passant de 99,00 € HT en 2003 à 85,00 € HT en 2019, alors que le coût de la vie a augmenté de 26,60 %.

La facture d'eau

A la part "eau potable" s'ajoutent les taxes et redevances suivantes :

- La redevance d'assainissement (collecte et traitement des eaux usées) décidée par la commune ou la structure intercommunale compétente (pour les logements raccordés au réseau collectif d'assainissement)
- La redevance de l'Agence de l'Eau pour "pollution d'origine domestique", assise sur la consommation d'eau potable
- La redevance de l'Agence de l'Eau pour "modernisation des réseaux de collecte", assise sur le volume d'eau soumis à la redevance d'assainissement collectif
- La TVA aux taux en vigueur

A quoi sert la contribution des abonnés ?

Lorsque Vendée Eau encaisse 100 €

Données exercice 2021



En cas de déménagement

Pour mettre fin au contrat d'abonnement, l'abonné doit informer le Service d'eau de son déménagement ; à défaut l'abonnement continue à courir à sa charge tant que le Service d'eau n'a pas eu connaissance de son départ du logement.

En outre, il est vivement conseillé à l'abonné de communiquer au Service d'eau l'index de son compteur d'eau et sa nouvelle adresse, pour l'émission de la facture d'arrêt de compte.

Seul le règlement de la facture d'arrêt de compte solde le contrat. A défaut, le recouvrement contentieux des sommes restant dues est engagé par le Trésor Public.

REPARTITION DES DELEGATAIRES EAU POTABLE

VEOLIA

Impasse Louis Mazetier – BP3

85 010 La Roche Sur Yon

02.51.40.00.00

<https://veolia85.eau-ouest.com/>



SAUR

71 rue du commerce

85 000 La Roche sur Yon

02.51.37.01.09

<https://www.saurclient.fr/>



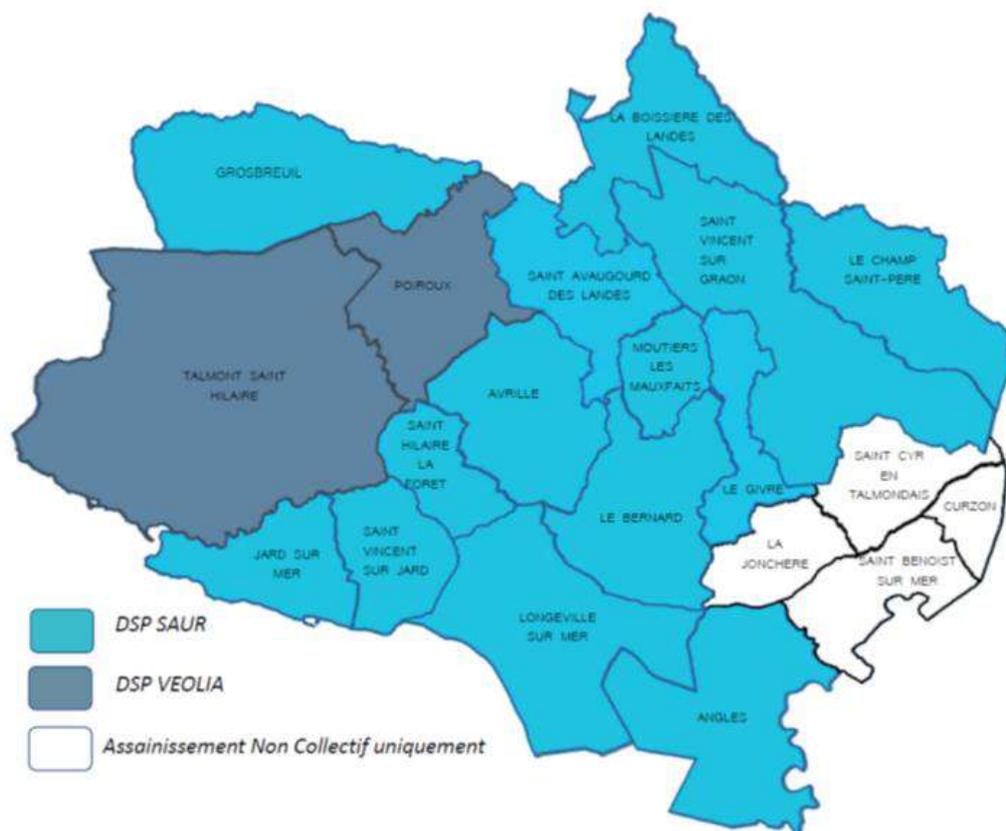
PRESENTATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Le service de l'assainissement est divisé en deux services : le service de l'assainissement collectif et le service de l'assainissement non-collectif (SPANC). Ils relèvent de la compétence de la communauté de communes Vendée Grand Littoral

LE SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La collecte, le transport et le traitement des eaux usées sont assurés par une délégation de service public à une entreprise privée. Deux délégataires se partagent le territoire. Véolia sur la commune de Poiroux et Talmont-Saint-Hilaire et SAUR pour les communes d'Angles, Avrillé, Grosbreuil, Jard sur Mer, La Boissière des Landes, Le Bernard, Le Champ st Père, Le Givre, Longeville-sur-Mer, Moutiers-les-Mauxfaits, Saint Avaugourd-des-Landes, Saint-Hilaire-la-Forêt, Saint-Vincent-sur-Jard et Saint-Vincent-sur-Graon.

Le service gère 377 km de réseau, 157 postes de relèvement et 18 stations.



LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- ▶ Le service assainissement non collectif est exploité en régie par la communauté de communes Vendée Grand Littoral sur l'ensemble de son territoire. L'équipe est composée d'une responsable de service, d'une assistante administrative (0,5 ETP) et de trois techniciens.

- ▶ Les principales missions du service sont :
 - De contrôler les installations d'assainissement non collectif.
 - De conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place ou la réhabilitation de leur installation.

- ▶ En 2021, le service assainissement non collectif compte 7555 installations et a réalisé 1658 contrôles : 1167 contrôles de l'existant dont 186 dans le cadre des cessions immobilières et 491 contrôles d'installations neuves ou réhabilitées.

TARIFS DU SPANC

Le SPANC est financé par deux types de redevances perçues auprès des propriétaires : la redevance forfaitaire annuelle et la redevance aux contrôles. Elles permettent de couvrir le coût des contrôles réalisés par les techniciens et les frais de fonctionnement du service. Ces tarifs sont fixés par délibération du Conseil communautaire.

La redevance forfaitaire annuelle

Les contrôles périodiques donnaient lieu précédemment à la perception d'une redevance facturée après chaque intervention. Les élus du Conseil Communautaire ont décidé d'instituer une redevance annuelle forfaitaire au titre des contrôles périodiques obligatoires.

Elle permet :

- un échelonnement de la dépense pour les propriétaires d'installations,
- une stabilisation des tarifs dans le temps.

Cette redevance vient en lieu et place de celle qui était perçue à chaque contrôle périodique (contrôle dit « de bon fonctionnement »).

Pour les équipements neufs ou les biens acquis dans l'année, la redevance sera appliquée à compter du 1er janvier de l'année suivante.

Classes /désignation	Redevance annuelle forfaitaire		Fréquence des contrôles
	Installation jusqu'à 20 eh	Installation de plus 20 eh	
Classe 1 Non conforme avec travaux urgents Non conforme avec travaux sous 4 ans	31 €	41 €	4 ans
Classe 2 Non conforme sans délai de travaux	21 €	31 €	5 ans
Classe 3 Conforme	11 €	21 €	8 ans

La redevance aux contrôles

Le contrôle des installations neuves ou réhabilitées, ainsi que les contrôles de cession immobilière restent facturés ponctuellement après chaque prestation.

Type de contrôle	TARIFS	
	installation jusqu'à 20 eh	installations de plus 20 eh
Conception installation neuve	60 €	90 €
Bonne exécution installation neuve	100 €	160 €
Contre visite	100 €	100 €
Conception installation réhabilitée	50 €	80 €
Bonne exécution installation réhabilitée	80 €	140 €
Cession immobilière	170 €	170 €
Diagnostic initial	115 €	115 €

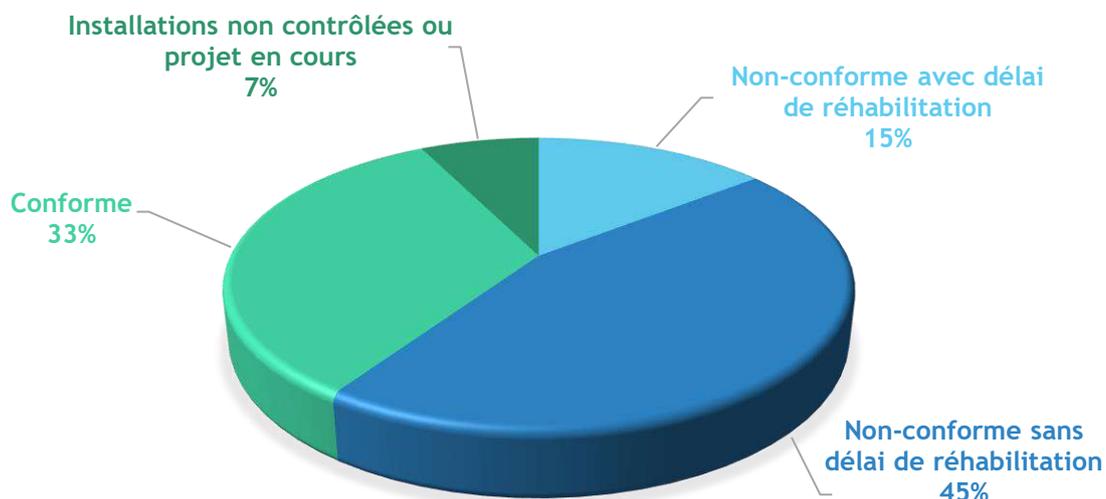
CONTROLES ANC COMMUNE DE CURZON SUR L'ANNEE 2021		
CONTROLES DE L'EXISTANT	87	
	DIAGNOSTICS	1
	CONTRÔLES PERIODIQUES	79
	DONT CONTRÔLES DE CESSION	7
VISITES NON REALISEES	4	
	ABSENTS	3
	REFUS	1
ANC NEUFS OU REHABILITES	16	
	CONCEPTION	8
	BONNE EXECUTION	8

NOMBRE DE CONTROLES REALISES	103
NOMBRE DE REHABILITATIONS	5
NOMBRE D'INSTALLATIONS SUR LA COMMUNE	353

Classification des installations au 31 décembre 2021

Non-conforme avec délai de réhabilitation	51	14%
Non-conforme sans délai de réhabilitation	159	45%
Conforme	117	33%
Installations non contrôlées ou projet en cours	26	7%

CLASSIFICATION DES INSTALLATIONS DE CURZON AU 31/12/2021





Vendée Grand Littoral

35 impasse du Luthier, ZI du Pâtis 1, 85440 TALMONT SAINT HILAIRE

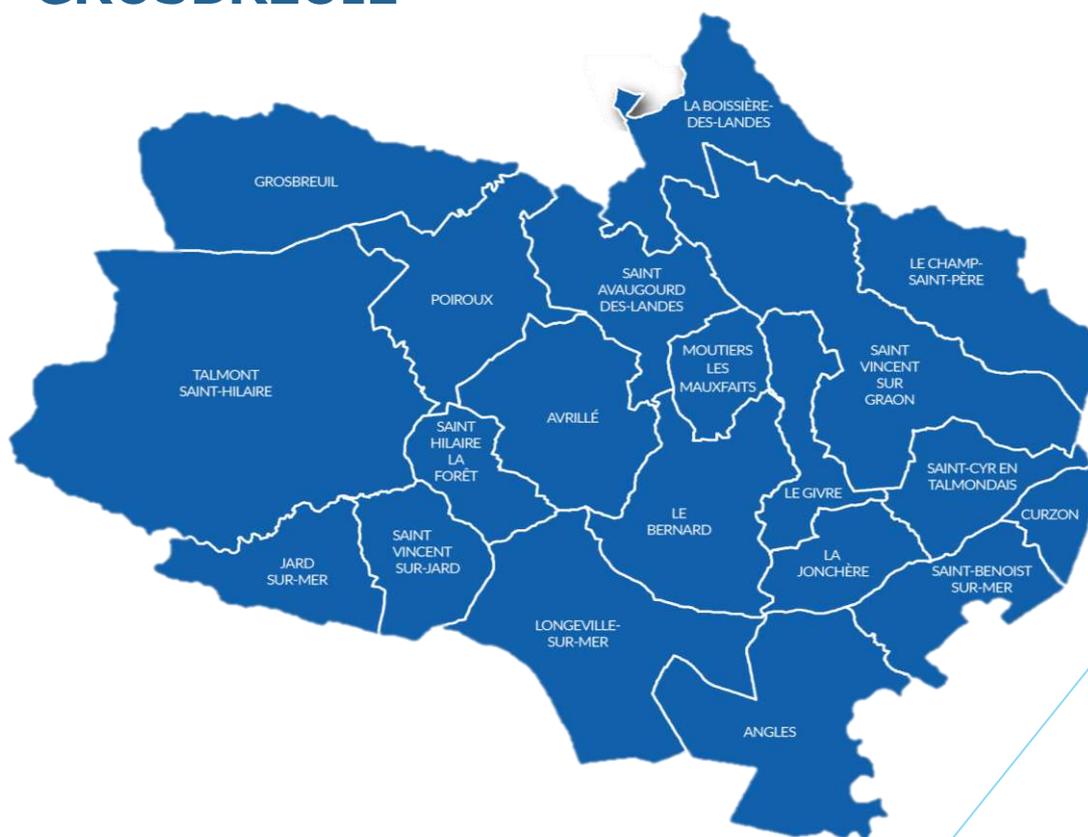
www.vendeegrandlittoral.fr

2021

RAPPORT ANNUEL

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

NOTE LIMINAIRE COMMUNE DE GROSBREUIL



SOMMAIRE

03

SERVICE EAU POTABLE

Organisation et compétence de Vendée Eau
Tarif de l'eau
Répartition des délégataires sur le territoire

07

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Compétence du service
Répartition des délégataires sur le territoire
Tarif de l'assainissement collectif
Chiffres clés du contrat de délégation de service public

11

SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Compétence du service
Tarif de l'assainissement non collectif
Détails des contrôles réalisés

PRESENTATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

La compétence Eau potable

L'eau potable relève de la compétence des communautés de communes depuis le 1^{er} janvier 2018. Par délibération du Conseil Communautaire Vendée Grand Littoral a transféré cette compétence au Syndicat départemental, **Vendée Eau**.

Des compétences bien définies

Les compétences de Vendée Eau s'organisent autour de :

- La distribution de l'eau potable (les eaux et les ouvrages d'adduction, les réseaux et les ouvrages de distribution, les branchements particuliers jusqu'aux compteurs)
- Achat d'eau potable aux collectivités adhérentes
- Achat et vente d'eau aux collectivités non adhérentes par convention
- Vente de l'eau potable aux abonnés

De ce fait, Vendée Eau est le maître d'ouvrage de l'ensemble des travaux d'entretien, de renouvellement, de renforcement et d'extension des réseaux et des ouvrages.

Il fixe la programmation annuelle des investissements à réaliser, après avis et priorités établis par les collectivités adhérentes.

Il procède à la passation des contrats d'études et de maîtrise d'œuvre et des marchés de travaux correspondants, et finance ces travaux.

Il détermine le mode d'exploitation et désigne les délégataires, conformément aux dispositions législatives en vigueur et passe les contrats de délégation correspondants.

Vendée Eau exerce les compétences de maître d'ouvrage pour les unités de production (barrages, usines, captages...) situées sur son territoire.

Le tarif

Vendée Eau fixe annuellement le tarif de l'eau potable qu'il vend aux abonnés. Le tarif est le même pour tous les abonnés. Il n'a subi aucune augmentation depuis 2010.

Tarif 2022 du Service de l'eau potable



Le prix de l'eau potable

Les tarifs 2022 de Service de l'eau potable ont été décidés par le Comité Syndical de Vendée Eau le 09 décembre 2021 – délibération n°2021VEE04CS07, sans augmentation depuis 2010 ; ils sont uniques pour les 19 communautés de communes et d'agglomération adhérentes à Vendée Eau.

Tarif général (€ Hors Taxes)

TVA à 5,5 %

Abonnement annuel (le montant semestriel de l'abonnement est égal à 50 % de l'abonnement annuel) :

Calibre du Compteur	15	20	30	40	60	80	100	150
Tarif Bleu	85,00	102,00	150,00	252,00	408,00	600,00	900,00	1 380,00
Tarif Jaune	1 440,00	1 500,00	1 560,00	1 650,00	2 700,00	4 020,00	6 000,00	8 820,00
Tarif Vert	4 440,00	4 500,00	4 560,00	4 680,00	4 800,00	7 140,00	9 900,00	13 500,00

Abonnement réduit : Pour les emplacements "grand confort caravane" dans les campings, en complément de l'abonnement principal au tarif Bleu, Jaune ou Vert :

- Par emplacement "grand confort caravane - loisir" 55,00 € par an
- Par emplacement "grand confort caravane - tourisme" 15,00 € par an

Prix d'un m³ d'eau consommé :

Période de consommation	Période normale 10 mois	Période estivale 1 ^{er} juillet - 31 août
Tarif Bleu	1,080 €	1,080 €
Tarif Jaune	0,750 €	1,080 €
Tarif Vert	0,650 €	1,080 €

Autres tarifs (€ Hors Taxes)

TVA à 10 %

Frais d'accès au service sans déplacement du Service d'eau	20,00 €																		
Frais d'accès au service avec déplacement du Service d'eau	45,00 €																		
Forfait pour fermeture et réouverture d'un branchement, pour convenance personnelle	45,00 € par déplacement																		
Frais de relève visuelle du compteur suite au refus du dispositif de relève à distance	30,00 €																		
Frais d'étalonnage de compteur	140,00 €																		
Frais de remplacement de compteur avec émetteur de relève à distance																			
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Calibre du compteur</th> <th>15</th> <th>20</th> <th>30</th> <th>40</th> <th>60</th> <th>80</th> <th>100</th> <th>150</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tarif</td> <td>140,00</td> <td>140,00</td> <td>200,00</td> <td>280,00</td> <td>560,00</td> <td>650,00</td> <td>790,00</td> <td>840,00</td> </tr> </tbody> </table>	Calibre du compteur	15	20	30	40	60	80	100	150	Tarif	140,00	140,00	200,00	280,00	560,00	650,00	790,00	840,00
Calibre du compteur	15	20	30	40	60	80	100	150											
Tarif	140,00	140,00	200,00	280,00	560,00	650,00	790,00	840,00											

Pénalités

(non soumises à la TVA)

Pénalités pour retard de paiement :	
● Lettre de relance simple	sans pénalité
● Mise en demeure de paiement	5,00 €
● Dernière notification de paiement	12,00 €
Pénalités suite à une facture d'eau impayée pour :	
● Enquête terrain, dans le cas d'un branchement desservant une résidence principale	30,00 €
● Fermeture d'un branchement ne desservant pas une résidence principale, finalement non réalisée	30,00 €
● Fermeture d'un branchement ne desservant pas une résidence principale, dans le cas d'un arrêt de compte	45,00 €
● Fermeture d'un branchement ne desservant pas une résidence principale et réouverture après règlement des sommes dues, sans arrêt de compte	60,00 €
Pénalités suite à l'impossibilité de relève ou de renouvellement du compteur d'eau :	
● Fermeture d'un branchement finalement non réalisée	30,00 €
● Fermeture d'un branchement dans le cas d'un arrêt de compte	45,00 €
● Fermeture d'un branchement et réouverture immédiate après relève ou renouvellement du compteur d'eau, sans arrêt de compte	60,00 €

Tarif 2022 du Service de l'eau potable



Depuis 60 ans, Vendée Eau, service public, est en charge de la production et de la distribution de l'eau potable dans les 19 communautés de communes et d'agglomération de Vendée ainsi que la commune de l'île d'Yeu.

Dès l'origine, les élus ont souhaité conserver le contrôle de la gestion du Service de l'eau potable pour rester au plus près des besoins des abonnés. Les représentants des intercommunalités ont en charge l'administration de Vendée Eau.

Evolution de la facture d'eau

En euros courants, la facture d'eau potable pour un abonné ayant opté pour le tarif Bleu et consommant 120 m³ est inférieure en 2021 (214,60 € HT) à celle de 2003 (229,56 € HT) ; en euros constants, c'est-à-dire compte tenu de l'inflation, la baisse est de 27 % pour cette même période.

Au cours de ces quinze dernières années, l'abonnement a diminué de 14 % en passant de 99,00 € HT en 2003 à 85,00 € HT en 2019, alors que le coût de la vie a augmenté de 26,60 %.

La facture d'eau

A la part "eau potable" s'ajoutent les taxes et redevances suivantes :

- La redevance d'assainissement (collecte et traitement des eaux usées) décidée par la commune ou la structure intercommunale compétente (pour les logements raccordés au réseau collectif d'assainissement)
- La redevance de l'Agence de l'Eau pour "pollution d'origine domestique", assise sur la consommation d'eau potable
- La redevance de l'Agence de l'Eau pour "modernisation des réseaux de collecte", assise sur le volume d'eau soumis à la redevance d'assainissement collectif
- La TVA aux taux en vigueur

A quoi sert la contribution des abonnés ?

Lorsque Vendée Eau encaisse 100 €

Données exercice 2021



En cas de déménagement

Pour mettre fin au contrat d'abonnement, l'abonné doit informer le Service d'eau de son déménagement ; à défaut l'abonnement continue à courir à sa charge tant que le Service d'eau n'a pas eu connaissance de son départ du logement.

En outre, il est vivement conseillé à l'abonné de communiquer au Service d'eau l'index de son compteur d'eau et sa nouvelle adresse, pour l'émission de la facture d'arrêt de compte.

Seul le règlement de la facture d'arrêt de compte solde le contrat. A défaut, le recouvrement contentieux des sommes restant dues est engagé par le Trésor Public.

REPARTITION DES DELEGATAIRES EAU POTABLE

VEOLIA

Impasse Louis Mazetier – BP3

85 010 La Roche Sur Yon

02.51.40.00.00

<https://veolia85.eau-ouest.com/>



SAUR

71 rue du commerce

85 000 La Roche sur Yon

02.51.37.01.09

<https://www.saurclient.fr/>



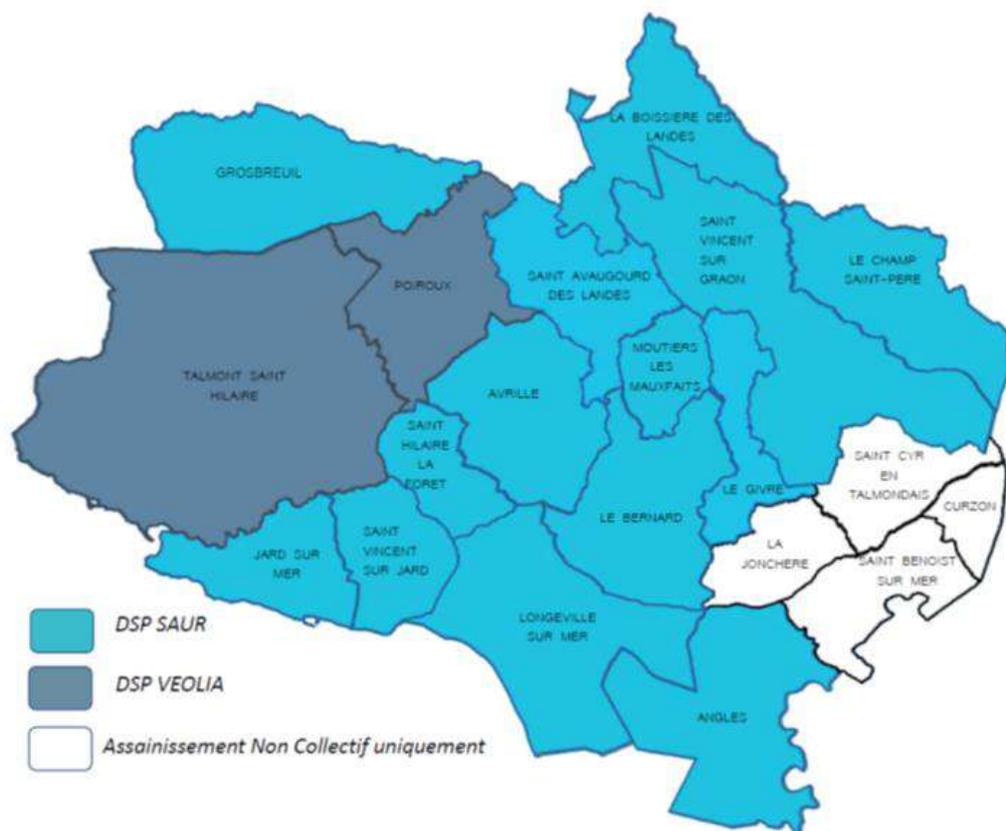
PRESENTATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Le service de l'assainissement est divisé en deux services : le service de l'assainissement collectif et le service de l'assainissement non-collectif (SPANC). Ils relèvent de la compétence de la communauté de communes Vendée Grand Littoral

LE SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La collecte, le transport et le traitement des eaux usées sont assurés par une délégation de service public à une entreprise privée. Deux délégataires se partagent le territoire. Véolia sur la commune de Poiroux et Talmont-Saint-Hilaire et SAUR pour les communes d'Angles, Avrillé, Grosbreuil, Jard sur Mer, La Boissière des Landes, Le Bernard, Le Champ st Père, Le Givre, Longeville-sur-Mer, Moutiers-les-Mauxfaits, Saint Avaugourd-des-Landes, Saint-Hilaire-la-Forêt, Saint-Vincent-sur-Jard et Saint-Vincent-sur-Graon.

Le service gère 377 km de réseau, 157 postes de relèvement et 18 stations.



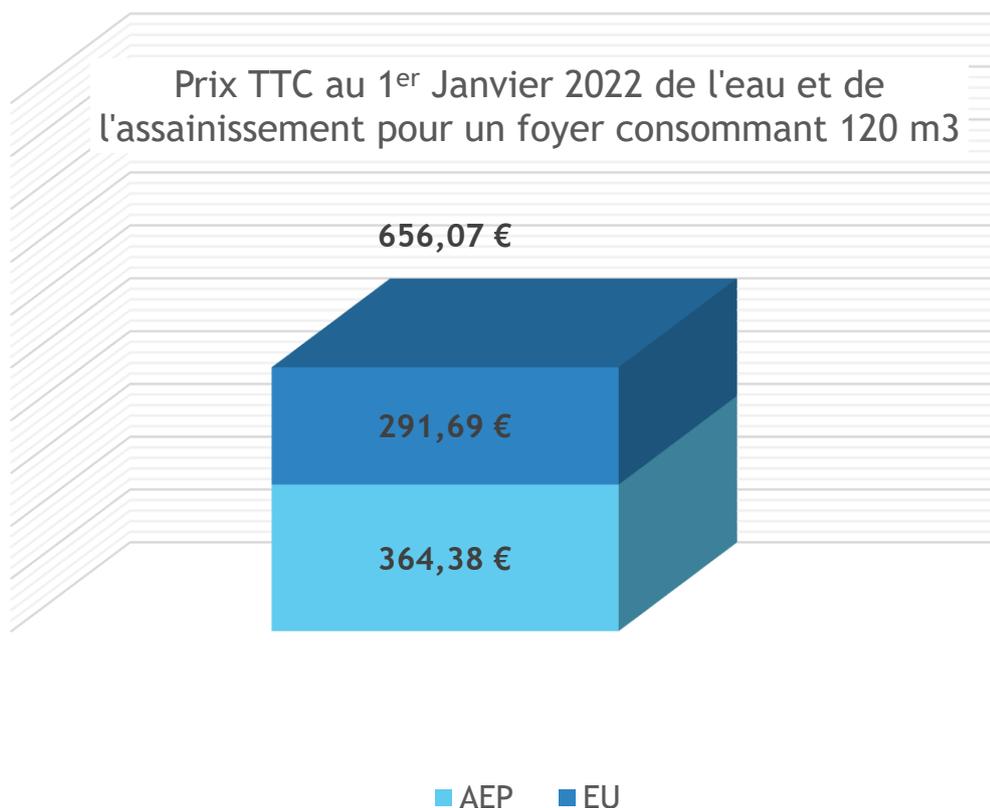
TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le service de l'assainissement collectif est facturé avec la facture d'eau potable

Le tarif est différent selon la commune. Pour Grosbreuil le tarif au m3 est le suivant :

Prix du m3 en € TTC	
2021	2022
2,41	2,43

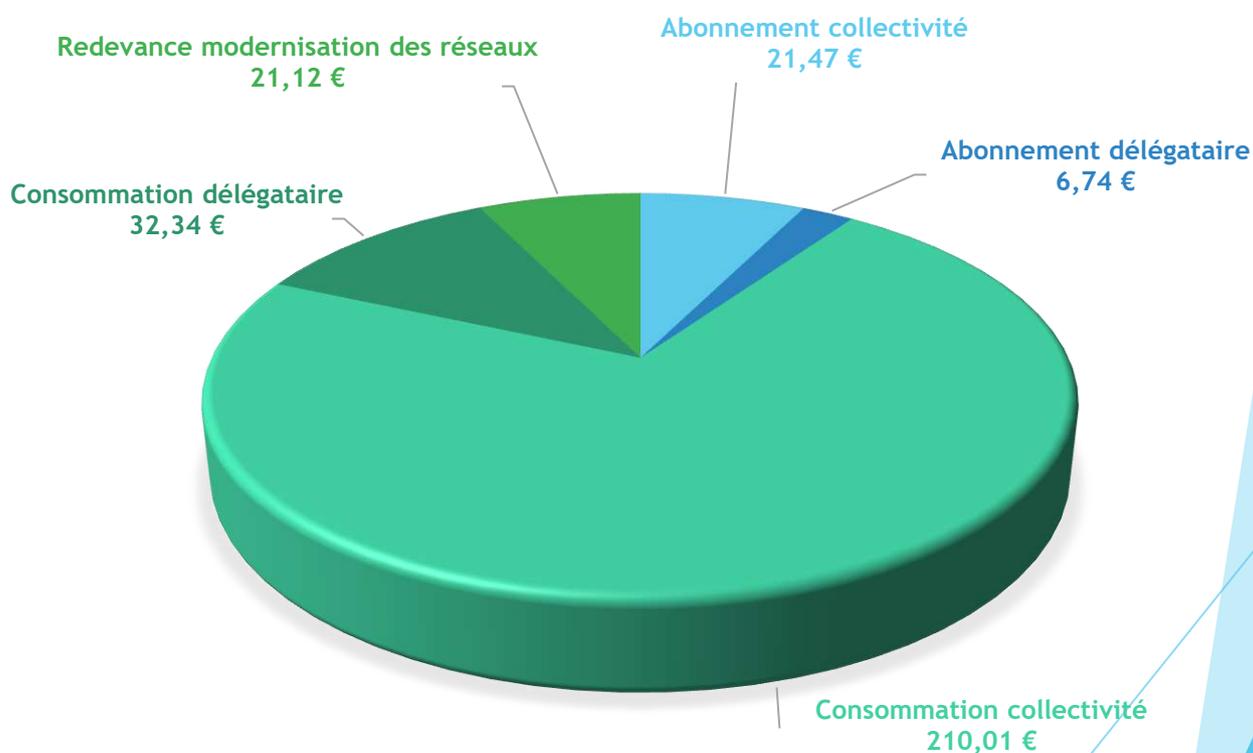
Ci-dessous le montant de l'eau et de l'assainissement collectif au 1^{er} Janvier 2022 pour un foyer consommant 120 m²



PRIX TOTAL DE L'EAU ET SES DIFFERENTES COMPOSANTES POUR LA COMMUNE DE GROSBREUIL

Nature	Montant en € TTC au 1 ^{er} janvier 2021	Montant en € TTC au 1 ^{er} janvier 2022
Abonnement annuel	27,94	28,22
<i>Abonnement collectivité</i>	21,69	21,47
<i>Abonnement délégataire</i>	6,25	6,74
Consommation	241,03	242,35
<i>Consommation collectivité</i>	211,07	210,01
<i>Consommation délégataire</i>	29,96	32,34
Redevance modernisation des réseaux	19,80	21,12
Total	288,77	291,69

REPARTITION DE LA FACTURE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR 120 M3 EN € TTC AU 1ER JANVIER 2022 POUR GROSBREUIL



LES CHIFFRES CLES DU CONTRAT DE DSP

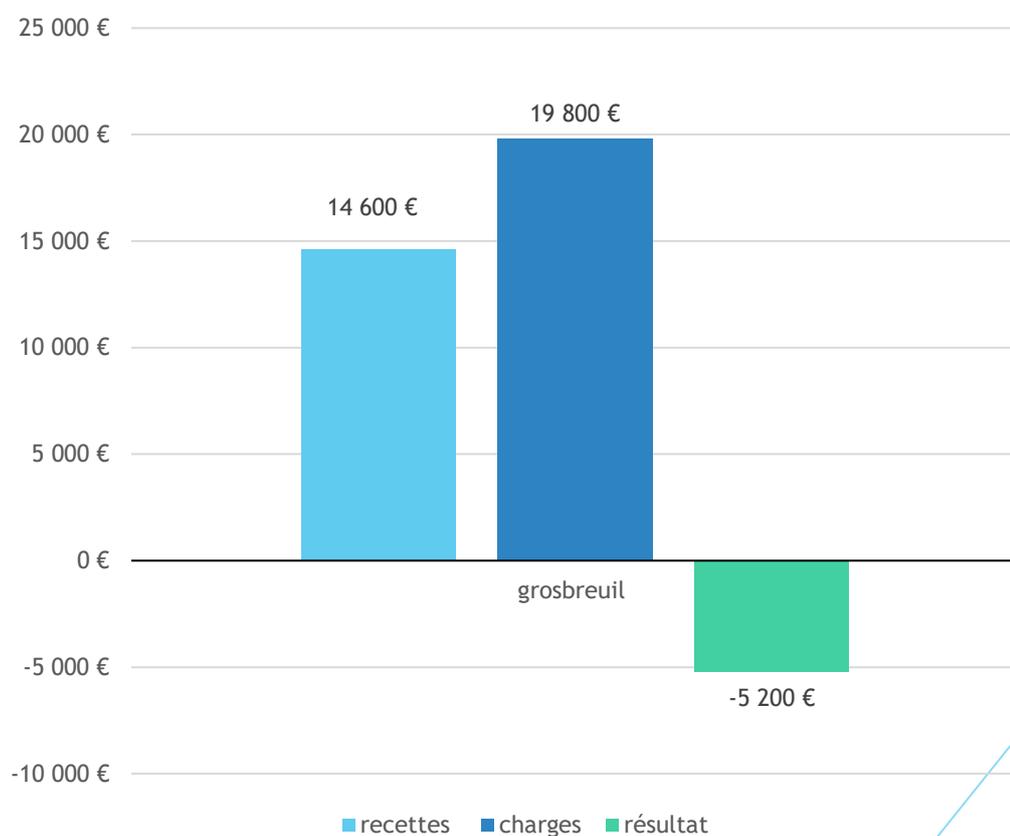
Les opérations d'entretiens

Descriptif	Quantités
Curage de réseaux	0 ml
Inspections Télévisées	0 ml
Interventions curatives / Urgences	0
Contrôles de branchement	8

Le programme de renouvellement et travaux réalisés

Montant sur 2021	Détails des travaux
	Pas de renouvellement programmé en 2021

Bilan financier du contrat (CARE)



LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- ▶ Le service assainissement non collectif est exploité en régie par la communauté de communes Vendée Grand Littoral sur l'ensemble de son territoire. L'équipe est composée d'une responsable de service, d'une assistante administrative (0,5 ETP) et de trois techniciens.

- ▶ Les principales missions du service sont :
 - De contrôler les installations d'assainissement non collectif.
 - De conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place ou la réhabilitation de leur installation.

- ▶ En 2021, le service assainissement non collectif compte 7555 installations et a réalisé 1658 contrôles : 1167 contrôles de l'existant dont 186 dans le cadre des cessions immobilières et 491 contrôles d'installations neuves ou réhabilitées.

TARIFS DU SPANC

Le SPANC est financé par deux types de redevances perçues auprès des propriétaires : la redevance forfaitaire annuelle et la redevance aux contrôles. Elles permettent de couvrir le coût des contrôles réalisés par les techniciens et les frais de fonctionnement du service. Ces tarifs sont fixés par délibération du Conseil communautaire.

La redevance forfaitaire annuelle

Les contrôles périodiques donnaient lieu précédemment à la perception d'une redevance facturée après chaque intervention. Les élus du Conseil Communautaire ont décidé d'instituer une redevance annuelle forfaitaire au titre des contrôles périodiques obligatoires.

Elle permet :

- un échelonnement de la dépense pour les propriétaires d'installations,
- une stabilisation des tarifs dans le temps.

Cette redevance vient en lieu et place de celle qui était perçue à chaque contrôle périodique (contrôle dit « de bon fonctionnement »).

Pour les équipements neufs ou les biens acquis dans l'année, la redevance sera appliquée à compter du 1er janvier de l'année suivante.

Classes /désignation	Redevance annuelle forfaitaire		Fréquence des contrôles
	Installation jusqu'à 20 eh	Installation de plus 20 eh	
Classe 1 Non conforme avec travaux urgents Non conforme avec travaux sous 4 ans	31 €	41 €	4 ans
Classe 2 Non conforme sans délai de travaux	21 €	31 €	5 ans
Classe 3 Conforme	11 €	21 €	8 ans

La redevance aux contrôles

Le contrôle des installations neuves ou réhabilitées, ainsi que les contrôles de cession immobilière restent facturés ponctuellement après chaque prestation.

Type de contrôle	TARIFS	
	installation jusqu'à 20 eh	installations de plus 20 eh
Conception installation neuve	60 €	90 €
Bonne exécution installation neuve	100 €	160 €
Contre visite	100 €	100 €
Conception installation réhabilitée	50 €	80 €
Bonne exécution installation réhabilitée	80 €	140 €
Cession immobilière	170 €	170 €
Diagnostic initial	115 €	115 €

CONTROLES ANC COMMUNE DE GROSBREUIL SUR L'ANNEE 2021

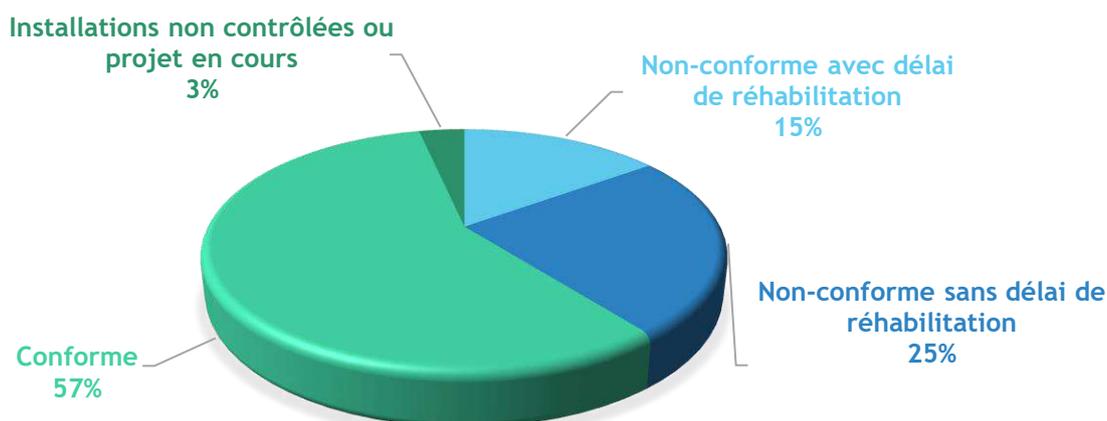
CONTROLES DE L'EXISTANT	121	
	DIAGNOSTICS	9
	CONTRÔLES PERIODIQUES	99
	DONT CONTRÔLES DE CESSION	13
VISITES NON REALISEES	7	
	ABSENTS	6
	REFUS	1
ANC NEUFS OU REHABILITES	39	
	CONCEPTION	19
	BONNE EXECUTION	20

NOMBRE DE CONTROLES REALISES	160
NOMBRE DE REHABILITATIONS	9
NOMBRE D'INSTALLATIONS SUR LA COMMUNE	619

Classification des installations au 31 décembre 2021

Non-conforme avec délai de réhabilitation	93	15%
Non-conforme sans délai de réhabilitation	151	24%
Conforme	354	57%
Installations non contrôlées ou projet en cours	21	3%

CLASSIFICATION DES INSTALLATIONS DE GROSBREUIL AU 31/12/2021





Vendée Grand Littoral

35 impasse du Luthier, ZI du Pâtis 1, 85440 TALMONT SAINT HILAIRE

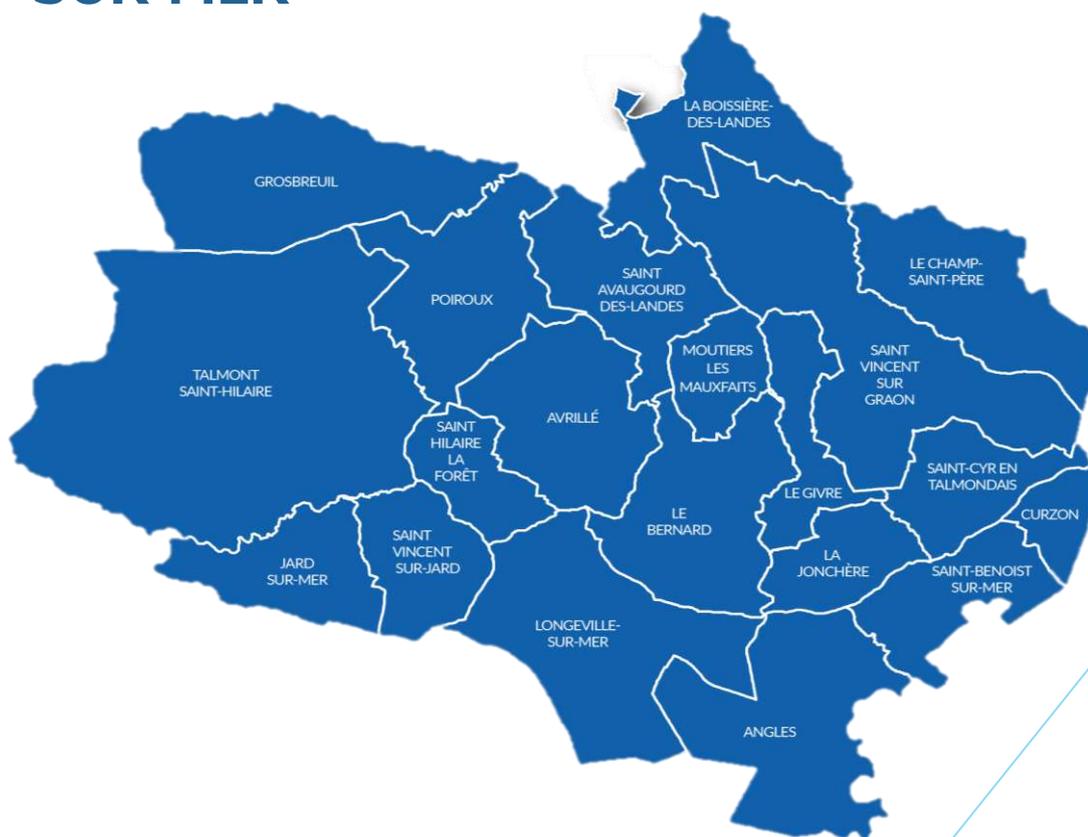
[**www.vendeegrandlittoral.fr**](http://www.vendeegrandlittoral.fr)

2021

RAPPORT ANNUEL

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

NOTE LIMINAIRE COMMUNE DE JARD SUR MER



SOMMAIRE

03

SERVICE EAU POTABLE

Organisation et compétence de Vendée Eau
Tarif de l'eau
Répartition des délégataires sur le territoire

07

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Compétence du service
Répartition des délégataires sur le territoire
Tarif de l'assainissement collectif
Chiffres clés du contrat de délégation de service public

11

SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Compétence du service
Tarif de l'assainissement non collectif
Détails des contrôles réalisés

PRESENTATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

La compétence Eau potable

L'eau potable relève de la compétence des communautés de communes depuis le 1^{er} janvier 2018. Par délibération du Conseil Communautaire Vendée Grand Littoral a transféré cette compétence au Syndicat départemental, **Vendée Eau**.

Des compétences bien définies

Les compétences de Vendée Eau s'organisent autour de :

- La distribution de l'eau potable (les eaux et les ouvrages d'adduction, les réseaux et les ouvrages de distribution, les branchements particuliers jusqu'aux compteurs)
- Achat d'eau potable aux collectivités adhérentes
- Achat et vente d'eau aux collectivités non adhérentes par convention
- Vente de l'eau potable aux abonnés

De ce fait, Vendée Eau est le maître d'ouvrage de l'ensemble des travaux d'entretien, de renouvellement, de renforcement et d'extension des réseaux et des ouvrages.

Il fixe la programmation annuelle des investissements à réaliser, après avis et priorités établis par les collectivités adhérentes.

Il procède à la passation des contrats d'études et de maîtrise d'œuvre et des marchés de travaux correspondants, et finance ces travaux.

Il détermine le mode d'exploitation et désigne les délégataires, conformément aux dispositions législatives en vigueur et passe les contrats de délégation correspondants.

Vendée Eau exerce les compétences de maître d'ouvrage pour les unités de production (barrages, usines, captages...) situées sur son territoire.

Le tarif

Vendée Eau fixe annuellement le tarif de l'eau potable qu'il vend aux abonnés. Le tarif est le même pour tous les abonnés. Il n'a subi aucune augmentation depuis 2010.

Tarif 2022 du Service de l'eau potable



Le prix de l'eau potable

Les tarifs 2022 de Service de l'eau potable ont été décidés par le Comité Syndical de Vendée Eau le 09 décembre 2021 – délibération n°2021VEE04CS07, sans augmentation depuis 2010 ; ils sont uniques pour les 19 communautés de communes et d'agglomération adhérentes à Vendée Eau.

Tarif général (€ Hors Taxes)

TVA à 5,5 %

Abonnement annuel (le montant semestriel de l'abonnement est égal à 50 % de l'abonnement annuel) :

Calibre du Compteur	15	20	30	40	60	80	100	150
Tarif Bleu	85,00	102,00	150,00	252,00	408,00	600,00	900,00	1 380,00
Tarif Jaune	1 440,00	1 500,00	1 560,00	1 650,00	2 700,00	4 020,00	6 000,00	8 820,00
Tarif Vert	4 440,00	4 500,00	4 560,00	4 680,00	4 800,00	7 140,00	9 900,00	13 500,00

Abonnement réduit : Pour les emplacements "grand confort caravane" dans les campings, en complément de l'abonnement principal au tarif Bleu, Jaune ou Vert :

- Par emplacement "grand confort caravane - loisir" 55,00 € par an
- Par emplacement "grand confort caravane - tourisme" 15,00 € par an

Prix d'un m³ d'eau consommé :

Période de consommation	Période normale 10 mois	Période estivale 1 ^{er} juillet - 31 août
Tarif Bleu	1,080 €	1,080 €
Tarif Jaune	0,750 €	1,080 €
Tarif Vert	0,650 €	1,080 €

Autres tarifs (€ Hors Taxes)

TVA à 10 %

Frais d'accès au service sans déplacement du Service d'eau	20,00 €																		
Frais d'accès au service avec déplacement du Service d'eau	45,00 €																		
Forfait pour fermeture et réouverture d'un branchement, pour convenance personnelle	45,00 € par déplacement																		
Frais de relève visuelle du compteur suite au refus du dispositif de relève à distance	30,00 €																		
Frais d'étalonnage de compteur	140,00 €																		
Frais de remplacement de compteur avec émetteur de relève à distance																			
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Calibre du compteur</th> <th>15</th> <th>20</th> <th>30</th> <th>40</th> <th>60</th> <th>80</th> <th>100</th> <th>150</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tarif</td> <td>140,00</td> <td>140,00</td> <td>200,00</td> <td>280,00</td> <td>560,00</td> <td>650,00</td> <td>790,00</td> <td>840,00</td> </tr> </tbody> </table>	Calibre du compteur	15	20	30	40	60	80	100	150	Tarif	140,00	140,00	200,00	280,00	560,00	650,00	790,00	840,00
Calibre du compteur	15	20	30	40	60	80	100	150											
Tarif	140,00	140,00	200,00	280,00	560,00	650,00	790,00	840,00											

Pénalités

(non soumises à la TVA)

Pénalités pour retard de paiement :	
● Lettre de relance simple	sans pénalité
● Mise en demeure de paiement	5,00 €
● Dernière notification de paiement	12,00 €
Pénalités suite à une facture d'eau impayée pour :	
● Enquête terrain, dans le cas d'un branchement desservant une résidence principale	30,00 €
● Fermeture d'un branchement ne desservant pas une résidence principale, finalement non réalisée	30,00 €
● Fermeture d'un branchement ne desservant pas une résidence principale, dans le cas d'un arrêt de compte	45,00 €
● Fermeture d'un branchement ne desservant pas une résidence principale et réouverture après règlement des sommes dues, sans arrêt de compte	60,00 €
Pénalités suite à l'impossibilité de relève ou de renouvellement du compteur d'eau :	
● Fermeture d'un branchement finalement non réalisée	30,00 €
● Fermeture d'un branchement dans le cas d'un arrêt de compte	45,00 €
● Fermeture d'un branchement et réouverture immédiate après relève ou renouvellement du compteur d'eau, sans arrêt de compte	60,00 €

Tarif 2022 du Service de l'eau potable



Depuis 60 ans, Vendée Eau, service public, est en charge de la production et de la distribution de l'eau potable dans les 19 communautés de communes et d'agglomération de Vendée ainsi que la commune de l'île d'Yeu.

Dès l'origine, les élus ont souhaité conserver le contrôle de la gestion du Service de l'eau potable pour rester au plus près des besoins des abonnés. Les représentants des intercommunalités ont en charge l'administration de Vendée Eau.

Evolution de la facture d'eau

En euros courants, la facture d'eau potable pour un abonné ayant opté pour le tarif Bleu et consommant 120 m³ est inférieure en 2021 (214,60 € HT) à celle de 2003 (229,56 € HT) ; en euros constants, c'est-à-dire compte tenu de l'inflation, la baisse est de 27 % pour cette même période.

Au cours de ces quinze dernières années, l'abonnement a diminué de 14 % en passant de 99,00 € HT en 2003 à 85,00 € HT en 2019, alors que le coût de la vie a augmenté de 26,60 %.

La facture d'eau

A la part "eau potable" s'ajoutent les taxes et redevances suivantes :

- La redevance d'assainissement (collecte et traitement des eaux usées) décidée par la commune ou la structure intercommunale compétente (pour les logements raccordés au réseau collectif d'assainissement)
- La redevance de l'Agence de l'Eau pour "pollution d'origine domestique", assise sur la consommation d'eau potable
- La redevance de l'Agence de l'Eau pour "modernisation des réseaux de collecte", assise sur le volume d'eau soumis à la redevance d'assainissement collectif
- La TVA aux taux en vigueur

A quoi sert la contribution des abonnés ?

Lorsque Vendée Eau encaisse 100 €

Données exercice 2021



En cas de déménagement

Pour mettre fin au contrat d'abonnement, l'abonné doit informer le Service d'eau de son déménagement ; à défaut l'abonnement continue à courir à sa charge tant que le Service d'eau n'a pas eu connaissance de son départ du logement.

En outre, il est vivement conseillé à l'abonné de communiquer au Service d'eau l'index de son compteur d'eau et sa nouvelle adresse, pour l'émission de la facture d'arrêt de compte.

Seul le règlement de la facture d'arrêt de compte solde le contrat. A défaut, le recouvrement contentieux des sommes restant dues est engagé par le Trésor Public.

REPARTITION DES DELEGATAIRES EAU POTABLE

VEOLIA

Impasse Louis Mazetier – BP3

85 010 La Roche Sur Yon

02.51.40.00.00

<https://veolia85.eau-ouest.com/>



SAUR

71 rue du commerce

85 000 La Roche sur Yon

02.51.37.01.09

<https://www.saurclient.fr/>



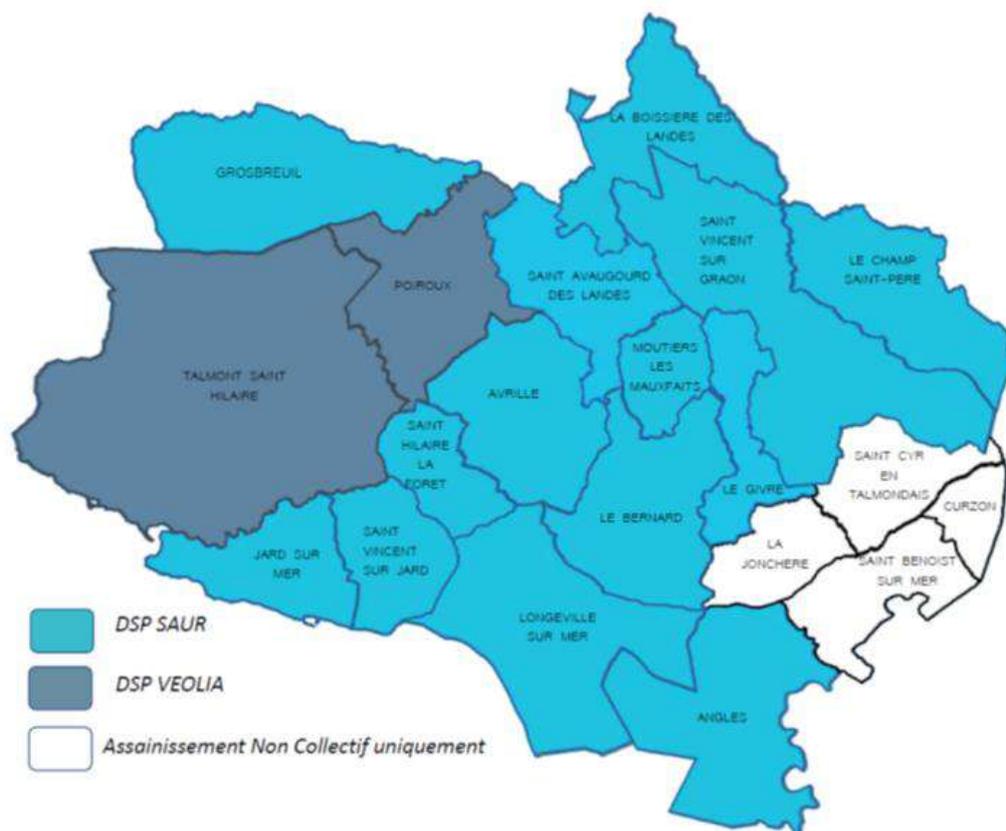
PRESENTATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Le service de l'assainissement est divisé en deux services : le service de l'assainissement collectif et le service de l'assainissement non-collectif (SPANC). Ils relèvent de la compétence de la communauté de communes Vendée Grand Littoral

LE SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La collecte, le transport et le traitement des eaux usées sont assurés par une délégation de service public à une entreprise privée. Deux délégataires se partagent le territoire. Véolia sur la commune de Poiroux et Talmont-Saint-Hilaire et SAUR pour les communes d'Angles, Avrillé, Grosbreuil, Jard sur Mer, La Boissière des Landes, Le Bernard, Le Champ st Père, Le Givre, Longeville-sur-Mer, Moutiers-les-Mauxfaits, Saint Avaugourd-des-Landes, Saint-Hilaire-la-Forêt, Saint-Vincent-sur-Jard et Saint-Vincent-sur-Graon.

Le service gère 377 km de réseau, 157 postes de relèvement et 18 stations.



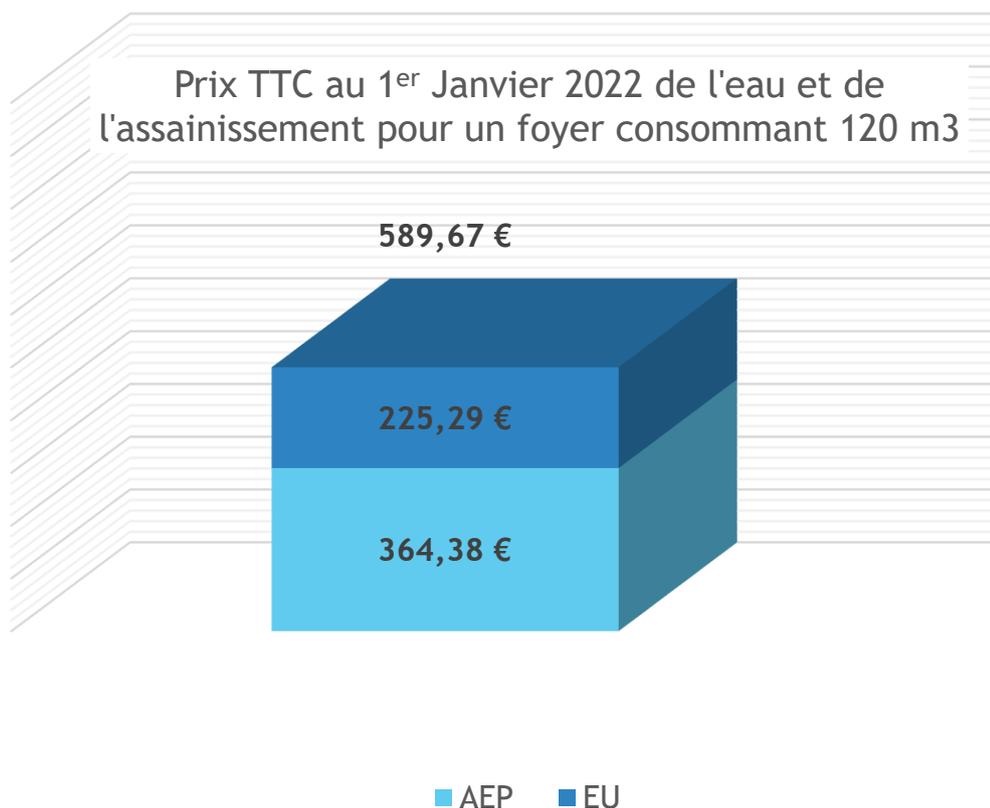
TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le service de l'assainissement collectif est facturé avec la facture d'eau potable

Le tarif est différent selon la commune. Pour Jard sur Mer le tarif au m3 est le suivant :

Prix du m3 en € TTC	
2021	2022
1,83	1,88

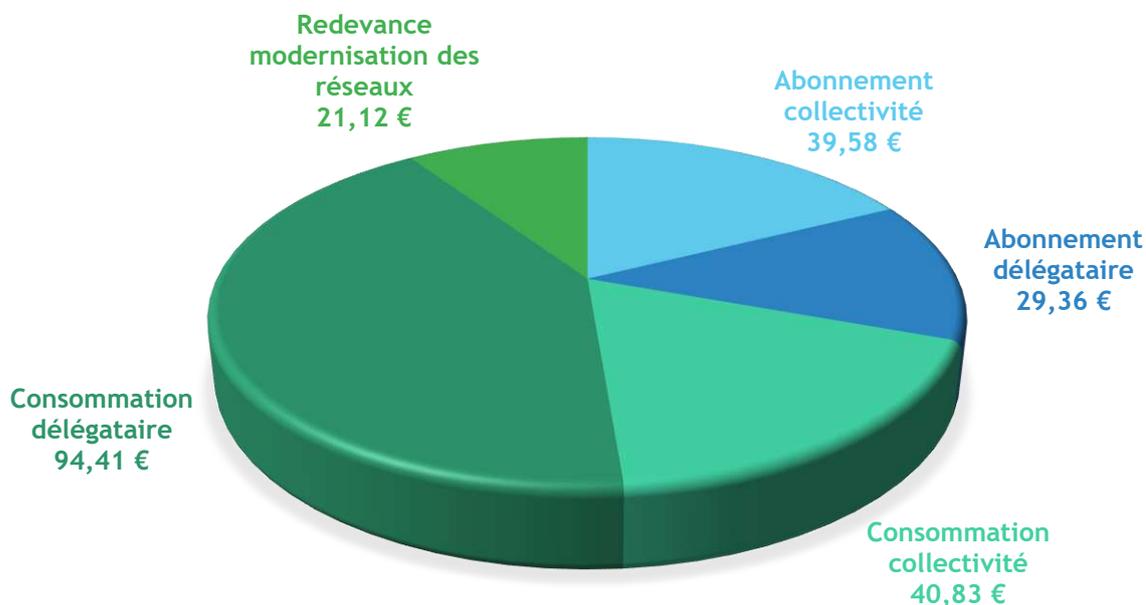
Ci-dessous le montant de l'eau et de l'assainissement collectif au 1^{er} Janvier 2022 pour un foyer consommant 120 m²



PRIX TOTAL DE L'EAU ET SES DIFFERENTES COMPOSANTES POUR LA COMMUNE DE JARD SUR MER

Nature	Montant en € TTC au 1 ^{er} janvier 2021	Montant en € TTC au 1 ^{er} janvier 2022
Abonnement annuel	67,90	68,94
<i>Abonnement collectivité</i>	39,60	39,58
<i>Abonnement délégataire</i>	28,30	29,36
Consommation	131,91	135,23
<i>Consommation collectivité</i>	40,92	40,83
<i>Consommation délégataire</i>	90,99	94,41
Redevance modernisation des réseaux	19,80	21,12
Total	219,61	225,29

REPARTITION DE LA FACTURE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR 120 M3 EN € TTC AU 1ER JANVIER 2022 POUR JARD SUR MER



LES CHIFFRES CLES DU CONTRAT DE DSP

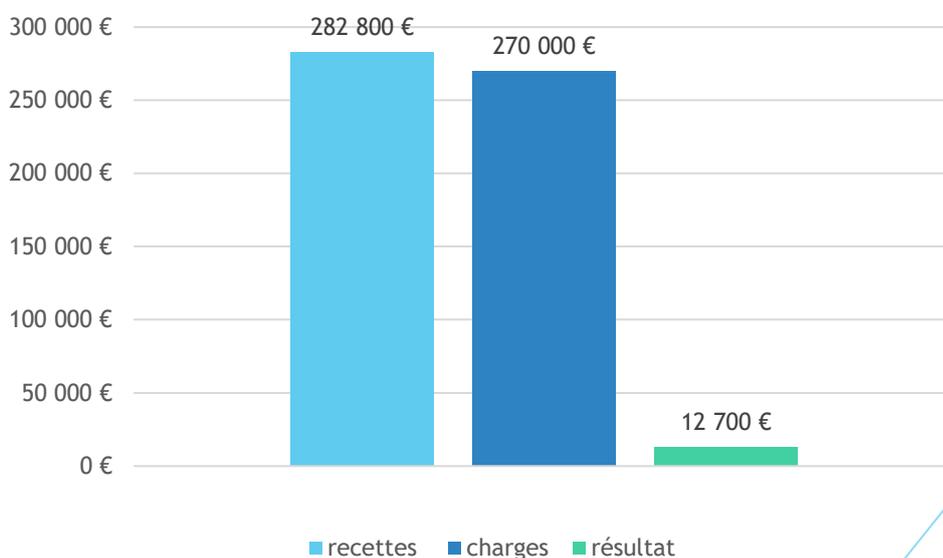
Les opérations d'entretiens

Descriptif	Quantités
Curage de réseaux	4874 ml
Inspections Télévisées	20 ml
Interventions curatives / Urgences	8
Contrôles de branchement	57

Le programme de renouvellement et travaux réalisés

Montant sur 2021	Détails des travaux
50 822 €	<p>Step :</p> <ul style="list-style-type: none">- renouvellement toile, rouleau et rampe d'aspersion sur la table d'égouttage- renouvellement de la table à boues- renouvellement du connecteur à bagues du pont racleur de la nouvelle filière- renouvellement du motoréducteur et tambour du tamis de l'ancienne filière <p>PR Le Village du Sablon, PR impasse des Cigales, Pr Général Général de Gaulle et PR impasse de la République : - renouvellement de la télésurveillance</p> <p>Réseau : réparation du refoulement du PR de la Vierge</p>

Bilan financier du contrat (CARE)



LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- ▶ Le service assainissement non collectif est exploité en régie par la communauté de communes Vendée Grand Littoral sur l'ensemble de son territoire. L'équipe est composée d'une responsable de service, d'une assistante administrative (0,5 ETP) et de trois techniciens.

- ▶ Les principales missions du service sont :
 - De contrôler les installations d'assainissement non collectif.
 - De conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place ou la réhabilitation de leur installation.

- ▶ En 2021, le service assainissement non collectif compte 7555 installations et a réalisé 1658 contrôles : 1167 contrôles de l'existant dont 186 dans le cadre des cessions immobilières et 491 contrôles d'installations neuves ou réhabilitées.

TARIFS DU SPANC

Le SPANC est financé par deux types de redevances perçues auprès des propriétaires : la redevance forfaitaire annuelle et la redevance aux contrôles. Elles permettent de couvrir le coût des contrôles réalisés par les techniciens et les frais de fonctionnement du service. Ces tarifs sont fixés par délibération du Conseil communautaire.

La redevance forfaitaire annuelle

Les contrôles périodiques donnaient lieu précédemment à la perception d'une redevance facturée après chaque intervention. Les élus du Conseil Communautaire ont décidé d'instituer une redevance annuelle forfaitaire au titre des contrôles périodiques obligatoires.

Elle permet :

- un échelonnement de la dépense pour les propriétaires d'installations,
- une stabilisation des tarifs dans le temps.

Cette redevance vient en lieu et place de celle qui était perçue à chaque contrôle périodique (contrôle dit « de bon fonctionnement »).

Pour les équipements neufs ou les biens acquis dans l'année, la redevance sera appliquée à compter du 1er janvier de l'année suivante.

Classes /désignation	Redevance annuelle forfaitaire		Fréquence des contrôles
	Installation jusqu'à 20 eh	Installation de plus 20 eh	
Classe 1 Non conforme avec travaux urgents Non conforme avec travaux sous 4 ans	31 €	41 €	4 ans
Classe 2 Non conforme sans délai de travaux	21 €	31 €	5 ans
Classe 3 Conforme	11 €	21 €	8 ans

La redevance aux contrôles

Le contrôle des installations neuves ou réhabilitées, ainsi que les contrôles de cession immobilière restent facturés ponctuellement après chaque prestation.

Type de contrôle	TARIFS	
	installation jusqu'à 20 eh	installations de plus 20 eh
Conception installation neuve	60 €	90 €
Bonne exécution installation neuve	100 €	160 €
Contre visite	100 €	100 €
Conception installation réhabilitée	50 €	80 €
Bonne exécution installation réhabilitée	80 €	140 €
Cession immobilière	170 €	170 €
Diagnostic initial	115 €	115 €

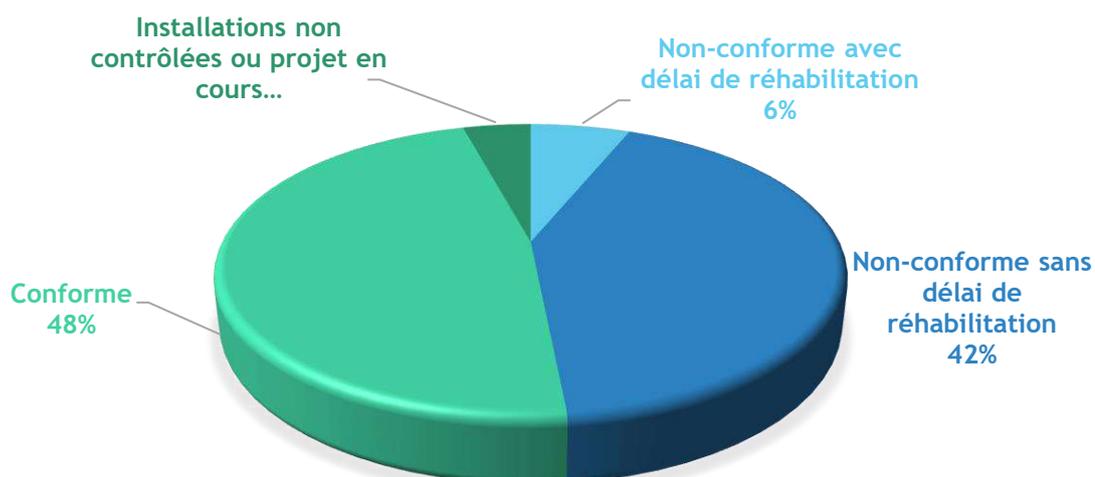
CONTROLES ANC COMMUNE DE JARD SUR MER SUR L'ANNEE 2021		
CONTROLES DE L'EXISTANT	148	
	DIAGNOSTICS	2
	CONTRÔLES PERIODIQUES	133
	DONT CONTRÔLES DE CESSION	13
VISITES NON REALISEES	5	
	ABSENTS	5
	REFUS	0
ANC NEUFS OU REHABILITES	82	
	CONCEPTION	41
	BONNE EXECUTION	41

NOMBRE DE CONTROLES REALISES	230
NOMBRE DE REHABILITATIONS	20
NOMBRE D'INSTALLATIONS SUR LA COMMUNE	809

Classification des installations au 31 décembre 2021

Non-conforme avec délai de réhabilitation	50	6%
Non-conforme sans délai de réhabilitation	342	42%
Conforme	383	47%
Installations non contrôlées ou projet en cours	34	4%

CLASSIFICATION DES INSTALLATIONS DE JARD SUR MER AU 31/12/2021





Vendée Grand Littoral

35 impasse du Luthier, ZI du Pâtis 1, 85440 TALMONT SAINT HILAIRE

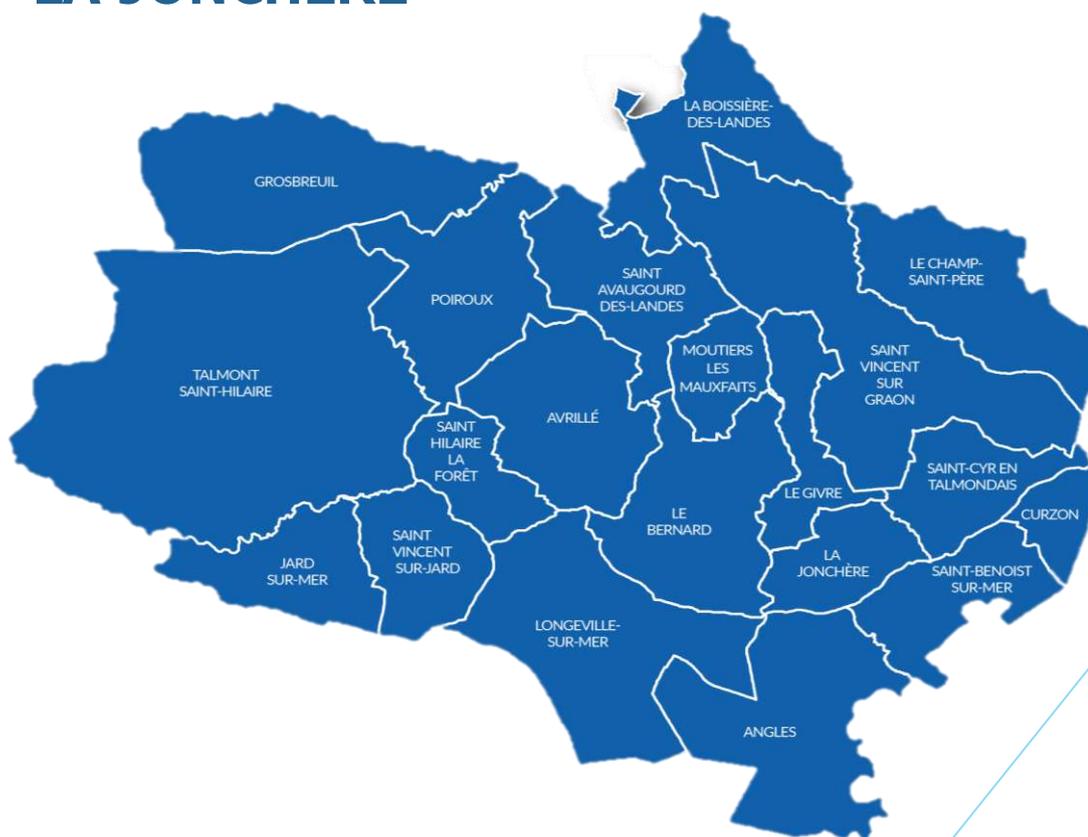
www.vendeegrandlittoral.fr

2021

RAPPORT ANNUEL

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

NOTE LIMINAIRE COMMUNE DE LA JONCHERE



SOMMAIRE

03

SERVICE EAU POTABLE

Organisation et compétence de Vendée Eau
Tarif de l'eau
Répartition des délégataires sur le territoire

07

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Compétence du service
Répartition des délégataires sur le territoire

08

SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Compétence du service
Tarif de l'assainissement non collectif
Détails des contrôles réalisés

PRESENTATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

La compétence Eau potable

L'eau potable relève de la compétence des communautés de communes depuis le 1^{er} janvier 2018. Par délibération du Conseil Communautaire Vendée Grand Littoral a transféré cette compétence au Syndicat départemental, **Vendée Eau**.

Des compétences bien définies

Les compétences de Vendée Eau s'organisent autour de :

- La distribution de l'eau potable (les eaux et les ouvrages d'adduction, les réseaux et les ouvrages de distribution, les branchements particuliers jusqu'aux compteurs)
- Achat d'eau potable aux collectivités adhérentes
- Achat et vente d'eau aux collectivités non adhérentes par convention
- Vente de l'eau potable aux abonnés

De ce fait, Vendée Eau est le maître d'ouvrage de l'ensemble des travaux d'entretien, de renouvellement, de renforcement et d'extension des réseaux et des ouvrages.

Il fixe la programmation annuelle des investissements à réaliser, après avis et priorités établis par les collectivités adhérentes.

Il procède à la passation des contrats d'études et de maîtrise d'œuvre et des marchés de travaux correspondants, et finance ces travaux.

Il détermine le mode d'exploitation et désigne les délégataires, conformément aux dispositions législatives en vigueur et passe les contrats de délégation correspondants.

Vendée Eau exerce les compétences de maître d'ouvrage pour les unités de production (barrages, usines, captages...) situées sur son territoire.

Le tarif

Vendée Eau fixe annuellement le tarif de l'eau potable qu'il vend aux abonnés. Le tarif est le même pour tous les abonnés. Il n'a subi aucune augmentation depuis 2010.

Tarif 2022 du Service de l'eau potable



Le prix de l'eau potable

Les tarifs 2022 de Service de l'eau potable ont été décidés par le Comité Syndical de Vendée Eau le 09 décembre 2021 – délibération n°2021VEE04CS07, sans augmentation depuis 2010 ; ils sont uniques pour les 19 communautés de communes et d'agglomération adhérentes à Vendée Eau.

Tarif général (€ Hors Taxes)

TVA à 5,5 %

Abonnement annuel (le montant semestriel de l'abonnement est égal à 50 % de l'abonnement annuel) :

Calibre du Compteur	15	20	30	40	60	80	100	150
Tarif Bleu	85,00	102,00	150,00	252,00	408,00	600,00	900,00	1 380,00
Tarif Jaune	1 440,00	1 500,00	1 560,00	1 650,00	2 700,00	4 020,00	6 000,00	8 820,00
Tarif Vert	4 440,00	4 500,00	4 560,00	4 680,00	4 800,00	7 140,00	9 900,00	13 500,00

Abonnement réduit : Pour les emplacements "grand confort caravane" dans les campings, en complément de l'abonnement principal au tarif Bleu, Jaune ou Vert :

- Par emplacement "grand confort caravane - loisir" 55,00 € par an
- Par emplacement "grand confort caravane - tourisme" 15,00 € par an

Prix d'un m³ d'eau consommé :

Période de consommation	Période normale 10 mois	Période estivale 1 ^{er} juillet - 31 août
Tarif Bleu	1,080 €	1,080 €
Tarif Jaune	0,750 €	1,080 €
Tarif Vert	0,650 €	1,080 €

Autres tarifs (€ Hors Taxes)

TVA à 10 %

Frais d'accès au service sans déplacement du Service d'eau	20,00 €																		
Frais d'accès au service avec déplacement du Service d'eau	45,00 €																		
Forfait pour fermeture et réouverture d'un branchement, pour convenance personnelle	45,00 € par déplacement																		
Frais de relève visuelle du compteur suite au refus du dispositif de relève à distance	30,00 €																		
Frais d'étalonnage de compteur	140,00 €																		
Frais de remplacement de compteur avec émetteur de relève à distance																			
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Calibre du compteur</th> <th>15</th> <th>20</th> <th>30</th> <th>40</th> <th>60</th> <th>80</th> <th>100</th> <th>150</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tarif</td> <td>140,00</td> <td>140,00</td> <td>200,00</td> <td>280,00</td> <td>560,00</td> <td>650,00</td> <td>790,00</td> <td>840,00</td> </tr> </tbody> </table>	Calibre du compteur	15	20	30	40	60	80	100	150	Tarif	140,00	140,00	200,00	280,00	560,00	650,00	790,00	840,00
Calibre du compteur	15	20	30	40	60	80	100	150											
Tarif	140,00	140,00	200,00	280,00	560,00	650,00	790,00	840,00											

Pénalités

(non soumises à la TVA)

Pénalités pour retard de paiement :	
● Lettre de relance simple	sans pénalité
● Mise en demeure de paiement	5,00 €
● Dernière notification de paiement	12,00 €
Pénalités suite à une facture d'eau impayée pour :	
● Enquête terrain, dans le cas d'un branchement desservant une résidence principale	30,00 €
● Fermeture d'un branchement ne desservant pas une résidence principale, finalement non réalisée	30,00 €
● Fermeture d'un branchement ne desservant pas une résidence principale, dans le cas d'un arrêt de compte	45,00 €
● Fermeture d'un branchement ne desservant pas une résidence principale et réouverture après règlement des sommes dues, sans arrêt de compte	60,00 €
Pénalités suite à l'impossibilité de relève ou de renouvellement du compteur d'eau :	
● Fermeture d'un branchement finalement non réalisée	30,00 €
● Fermeture d'un branchement dans le cas d'un arrêt de compte	45,00 €
● Fermeture d'un branchement et réouverture immédiate après relève ou renouvellement du compteur d'eau, sans arrêt de compte	60,00 €

Tarif 2022 du Service de l'eau potable



Depuis 60 ans, Vendée Eau, service public, est en charge de la production et de la distribution de l'eau potable dans les 19 communautés de communes et d'agglomération de Vendée ainsi que la commune de l'île d'Yeu.

Dès l'origine, les élus ont souhaité conserver le contrôle de la gestion du Service de l'eau potable pour rester au plus près des besoins des abonnés. Les représentants des intercommunalités ont en charge l'administration de Vendée Eau.

Evolution de la facture d'eau

En euros courants, la facture d'eau potable pour un abonné ayant opté pour le tarif Bleu et consommant 120 m³ est inférieure en 2021 (214,60 € HT) à celle de 2003 (229,56 € HT) ; en euros constants, c'est-à-dire compte tenu de l'inflation, la baisse est de 27 % pour cette même période.

Au cours de ces quinze dernières années, l'abonnement a diminué de 14 % en passant de 99,00 € HT en 2003 à 85,00 € HT en 2019, alors que le coût de la vie a augmenté de 26,60 %.

La facture d'eau

A la part "eau potable" s'ajoutent les taxes et redevances suivantes :

- La redevance d'assainissement (collecte et traitement des eaux usées) décidée par la commune ou la structure intercommunale compétente (pour les logements raccordés au réseau collectif d'assainissement)
- La redevance de l'Agence de l'Eau pour "pollution d'origine domestique", assise sur la consommation d'eau potable
- La redevance de l'Agence de l'Eau pour "modernisation des réseaux de collecte", assise sur le volume d'eau soumis à la redevance d'assainissement collectif
- La TVA aux taux en vigueur

A quoi sert la contribution des abonnés ?

Lorsque Vendée Eau encaisse 100 €

Données exercice 2021



En cas de déménagement

Pour mettre fin au contrat d'abonnement, l'abonné doit informer le Service d'eau de son déménagement ; à défaut l'abonnement continue à courir à sa charge tant que le Service d'eau n'a pas eu connaissance de son départ du logement.

En outre, il est vivement conseillé à l'abonné de communiquer au Service d'eau l'index de son compteur d'eau et sa nouvelle adresse, pour l'émission de la facture d'arrêt de compte.

Seul le règlement de la facture d'arrêt de compte solde le contrat. A défaut, le recouvrement contentieux des sommes restant dues est engagé par le Trésor Public.

REPARTITION DES DELEGATAIRES EAU POTABLE

VEOLIA

Impasse Louis Mazetier – BP3

85 010 La Roche Sur Yon

02.51.40.00.00

<https://veolia85.eau-ouest.com/>



SAUR

71 rue du commerce

85 000 La Roche sur Yon

02.51.37.01.09

<https://www.saurclient.fr/>



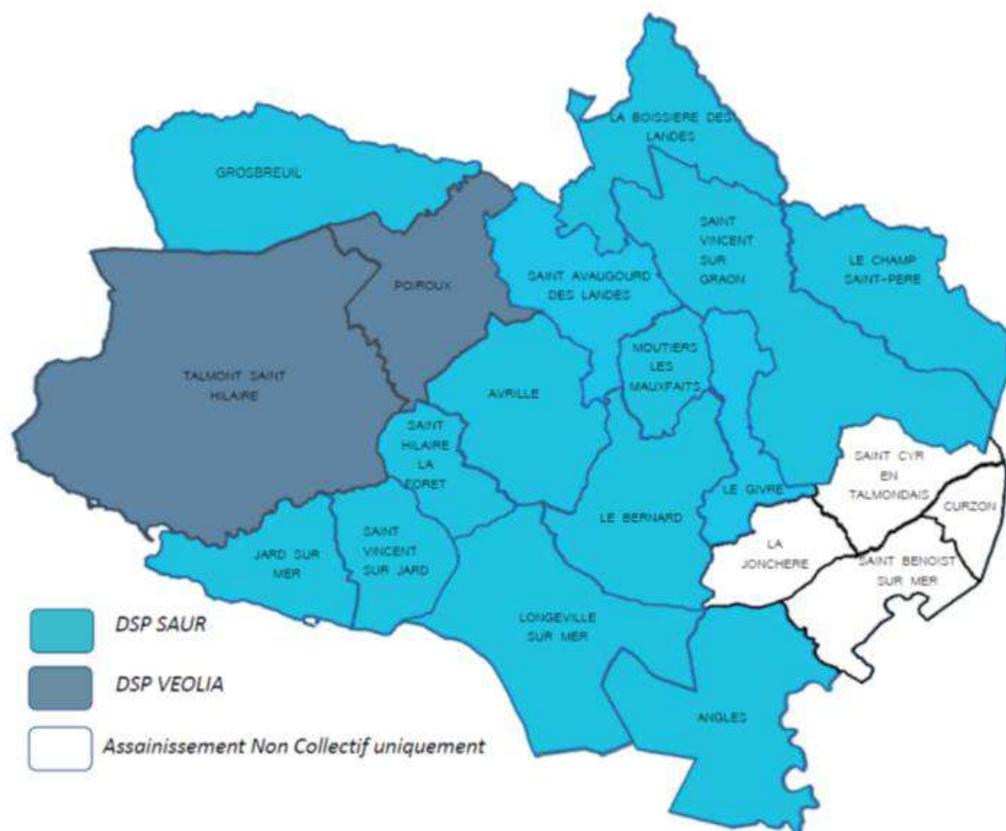
PRESENTATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Le service de l'assainissement est divisé en deux services : le service de l'assainissement collectif et le service de l'assainissement non-collectif (SPANC). Ils relèvent de la compétence de la communauté de communes Vendée Grand Littoral

LE SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La collecte, le transport et le traitement des eaux usées sont assurés par une délégation de service public à une entreprise privée. Deux délégataires se partagent le territoire. Véolia sur la commune de Poiroux et Talmont-Saint-Hilaire et SAUR pour les communes d'Angles, Avrillé, Grosbreuil, Jard sur Mer, La Boissière des Landes, Le Bernard, Le Champ st Père, Le Givre, Longeville-sur-Mer, Moutiers-les-Mauxfaits, Saint Avaugourd-des-Landes, Saint-Hilaire-la-Forêt, Saint-Vincent-sur-Jard et Saint-Vincent-sur-Graon.

Le service gère 377 km de réseau, 157 postes de relèvement et 18 stations.



LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- ▶ Le service assainissement non collectif est exploité en régie par la communauté de communes Vendée Grand Littoral sur l'ensemble de son territoire. L'équipe est composée d'une responsable de service, d'une assistante administrative (0,5 ETP) et de trois techniciens.

- ▶ Les principales missions du service sont :
 - De contrôler les installations d'assainissement non collectif.
 - De conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place ou la réhabilitation de leur installation.

- ▶ En 2021, le service assainissement non collectif compte 7555 installations et a réalisé 1658 contrôles : 1167 contrôles de l'existant dont 186 dans le cadre des cessions immobilières et 491 contrôles d'installations neuves ou réhabilitées.

TARIFS DU SPANC

Le SPANC est financé par deux types de redevances perçues auprès des propriétaires : la redevance forfaitaire annuelle et la redevance aux contrôles. Elles permettent de couvrir le coût des contrôles réalisés par les techniciens et les frais de fonctionnement du service. Ces tarifs sont fixés par délibération du Conseil communautaire.

La redevance forfaitaire annuelle

Les contrôles périodiques donnaient lieu précédemment à la perception d'une redevance facturée après chaque intervention. Les élus du Conseil Communautaire ont décidé d'instituer une redevance annuelle forfaitaire au titre des contrôles périodiques obligatoires.

Elle permet :

- un échelonnement de la dépense pour les propriétaires d'installations,
- une stabilisation des tarifs dans le temps.

Cette redevance vient en lieu et place de celle qui était perçue à chaque contrôle périodique (contrôle dit « de bon fonctionnement »).

Pour les équipements neufs ou les biens acquis dans l'année, la redevance sera appliquée à compter du 1er janvier de l'année suivante.

Classes /désignation	Redevance annuelle forfaitaire		Fréquence des contrôles
	Installation jusqu'à 20 eh	Installation de plus 20 eh	
Classe 1 Non conforme avec travaux urgents Non conforme avec travaux sous 4 ans	31 €	41 €	4 ans
Classe 2 Non conforme sans délai de travaux	21 €	31 €	5 ans
Classe 3 Conforme	11 €	21 €	8 ans

La redevance aux contrôles

Le contrôle des installations neuves ou réhabilitées, ainsi que les contrôles de cession immobilière restent facturés ponctuellement après chaque prestation.

Type de contrôle	TARIFS	
	installation jusqu'à 20 eh	installations de plus 20 eh
Conception installation neuve	60 €	90 €
Bonne exécution installation neuve	100 €	160 €
Contre visite	100 €	100 €
Conception installation réhabilitée	50 €	80 €
Bonne exécution installation réhabilitée	80 €	140 €
Cession immobilière	170 €	170 €
Diagnostic initial	115 €	115 €

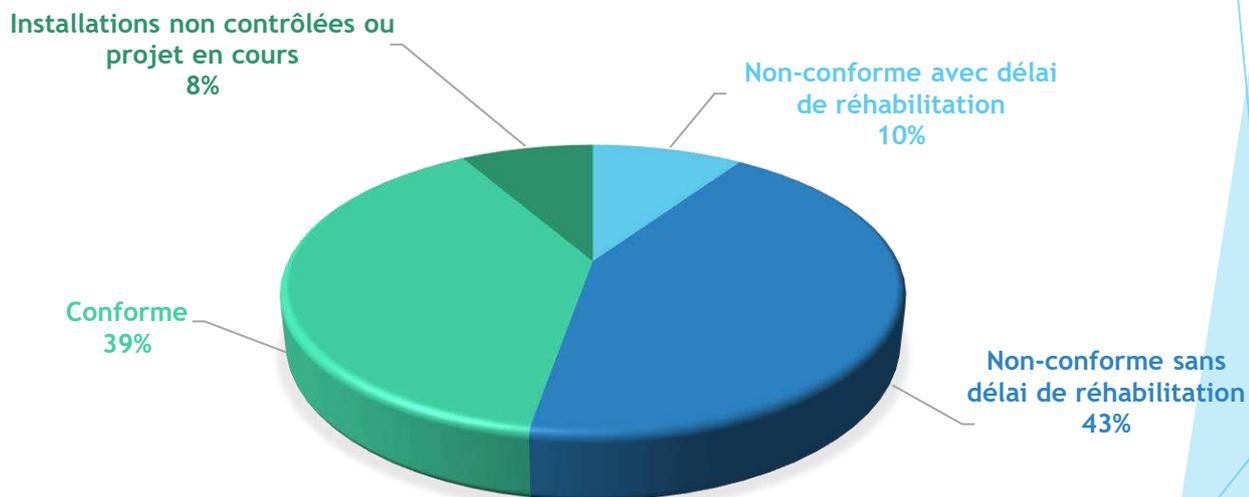
CONTROLES ANC COMMUNE DE LA JONCHERE SUR L'ANNEE 2021		
CONTROLES DE L'EXISTANT	115	
	DIAGNOSTICS	0
	CONTRÔLES PERIODIQUES	106
	DONT CONTRÔLES DE CESSION	9
VISITES NON REALISEES	20	
	ABSENTS	19
	REFUS	1
ANC NEUFS OU REHABILITES	22	
	CONCEPTION	18
	BONNE EXECUTION	4

NOMBRE DE CONTROLES REALISES	137
NOMBRE DE REHABILITATIONS	2
NOMBRE D'INSTALLATIONS SUR LA COMMUNE	349

Classification des installations au 31 décembre 2021

Non-conforme avec délai de réhabilitation	33	9%
Non-conforme sans délai de réhabilitation	151	43%
Conforme	136	39%
Installations non contrôlées ou projet en cours	29	8%

CLASSIFICATION DES INSTALLATIONS DE LA JONCHERE AU 31/12/2021





Vendée Grand Littoral

35 impasse du Luthier, ZI du Pâtis 1, 85440 TALMONT SAINT HILAIRE

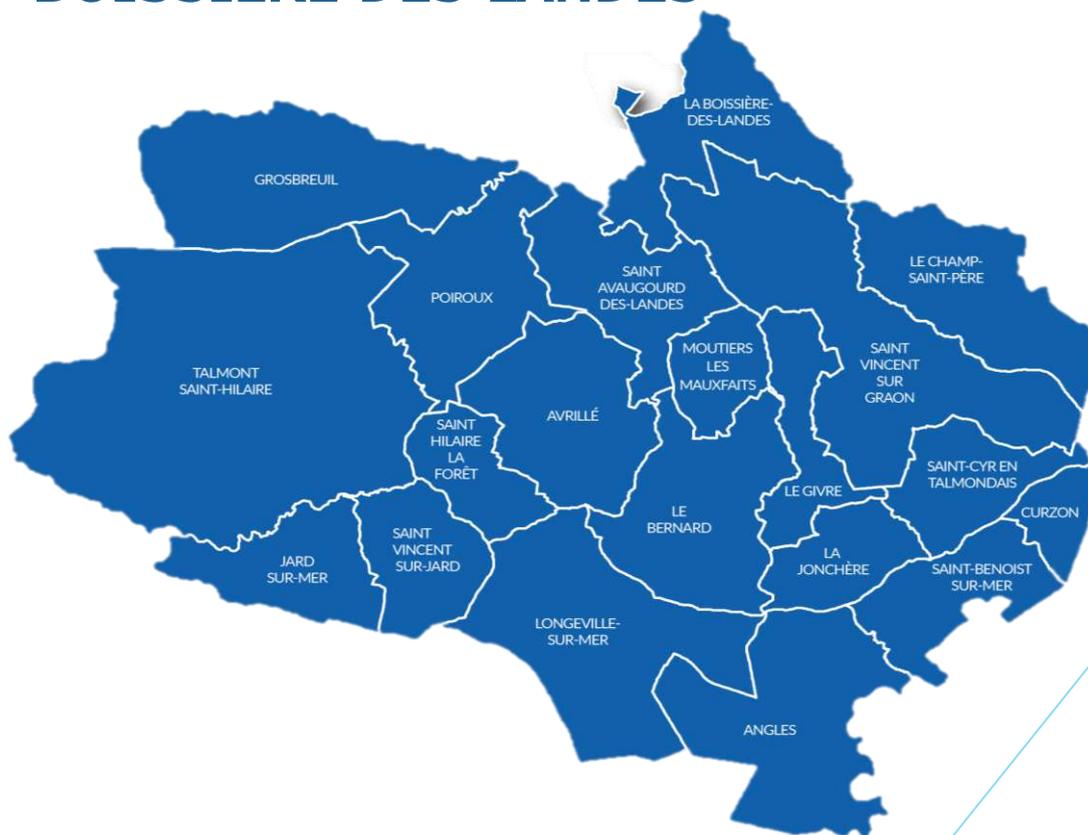
[**www.vendeegrandlittoral.fr**](http://www.vendeegrandlittoral.fr)

2021

RAPPORT ANNUEL

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

NOTE LIMINAIRE COMMUNE DE LA BOISSIERE DES LANDES



SOMMAIRE

03

SERVICE EAU POTABLE

Organisation et compétence de Vendée Eau
Tarif de l'eau
Répartition des délégataires sur le territoire

07

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Compétence du service
Répartition des délégataires sur le territoire
Tarif de l'assainissement collectif
Chiffres clés du contrat de délégation de service public

11

SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Compétence du service
Tarif de l'assainissement non collectif
Détails des contrôles réalisés

PRESENTATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

La compétence Eau potable

L'eau potable relève de la compétence des communautés de communes depuis le 1^{er} janvier 2018. Par délibération du Conseil Communautaire Vendée Grand Littoral a transféré cette compétence au Syndicat départemental, **Vendée Eau**.

Des compétences bien définies

Les compétences de Vendée Eau s'organisent autour de :

- La distribution de l'eau potable (les eaux et les ouvrages d'adduction, les réseaux et les ouvrages de distribution, les branchements particuliers jusqu'aux compteurs)
- Achat d'eau potable aux collectivités adhérentes
- Achat et vente d'eau aux collectivités non adhérentes par convention
- Vente de l'eau potable aux abonnés

De ce fait, Vendée Eau est le maître d'ouvrage de l'ensemble des travaux d'entretien, de renouvellement, de renforcement et d'extension des réseaux et des ouvrages.

Il fixe la programmation annuelle des investissements à réaliser, après avis et priorités établis par les collectivités adhérentes.

Il procède à la passation des contrats d'études et de maîtrise d'œuvre et des marchés de travaux correspondants, et finance ces travaux.

Il détermine le mode d'exploitation et désigne les délégataires, conformément aux dispositions législatives en vigueur et passe les contrats de délégation correspondants.

Vendée Eau exerce les compétences de maître d'ouvrage pour les unités de production (barrages, usines, captages...) situées sur son territoire.

Le tarif

Vendée Eau fixe annuellement le tarif de l'eau potable qu'il vend aux abonnés. Le tarif est le même pour tous les abonnés. Il n'a subi aucune augmentation depuis 2010.

Tarif 2022 du Service de l'eau potable



Le prix de l'eau potable

Les tarifs 2022 de Service de l'eau potable ont été décidés par le Comité Syndical de Vendée Eau le 09 décembre 2021 – délibération n°2021VEE04CS07, sans augmentation depuis 2010 ; ils sont uniques pour les 19 communautés de communes et d'agglomération adhérentes à Vendée Eau.

Tarif général (€ Hors Taxes)

TVA à 5,5 %

Abonnement annuel (le montant semestriel de l'abonnement est égal à 50 % de l'abonnement annuel) :

Calibre du Compteur	15	20	30	40	60	80	100	150
Tarif Bleu	85,00	102,00	150,00	252,00	408,00	600,00	900,00	1 380,00
Tarif Jaune	1 440,00	1 500,00	1 560,00	1 650,00	2 700,00	4 020,00	6 000,00	8 820,00
Tarif Vert	4 440,00	4 500,00	4 560,00	4 680,00	4 800,00	7 140,00	9 900,00	13 500,00

Abonnement réduit : Pour les emplacements "grand confort caravane" dans les campings, en complément de l'abonnement principal au tarif Bleu, Jaune ou Vert :

- Par emplacement "grand confort caravane - loisir" 55,00 € par an
- Par emplacement "grand confort caravane - tourisme" 15,00 € par an

Prix d'un m³ d'eau consommé :

Période de consommation	Période normale 10 mois	Période estivale 1 ^{er} juillet - 31 août
Tarif Bleu	1,080 €	1,080 €
Tarif Jaune	0,750 €	1,080 €
Tarif Vert	0,650 €	1,080 €

Autres tarifs (€ Hors Taxes)

TVA à 10 %

Frais d'accès au service sans déplacement du Service d'eau	20,00 €																		
Frais d'accès au service avec déplacement du Service d'eau	45,00 €																		
Forfait pour fermeture et réouverture d'un branchement, pour convenance personnelle	45,00 € par déplacement																		
Frais de relève visuelle du compteur suite au refus du dispositif de relève à distance	30,00 €																		
Frais d'étalonnage de compteur	140,00 €																		
Frais de remplacement de compteur avec émetteur de relève à distance																			
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Calibre du compteur</th> <th>15</th> <th>20</th> <th>30</th> <th>40</th> <th>60</th> <th>80</th> <th>100</th> <th>150</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tarif</td> <td>140,00</td> <td>140,00</td> <td>200,00</td> <td>280,00</td> <td>560,00</td> <td>650,00</td> <td>790,00</td> <td>840,00</td> </tr> </tbody> </table>	Calibre du compteur	15	20	30	40	60	80	100	150	Tarif	140,00	140,00	200,00	280,00	560,00	650,00	790,00	840,00
Calibre du compteur	15	20	30	40	60	80	100	150											
Tarif	140,00	140,00	200,00	280,00	560,00	650,00	790,00	840,00											

Pénalités

(non soumises à la TVA)

Pénalités pour retard de paiement :	
● Lettre de relance simple	sans pénalité
● Mise en demeure de paiement	5,00 €
● Dernière notification de paiement	12,00 €
Pénalités suite à une facture d'eau impayée pour :	
● Enquête terrain, dans le cas d'un branchement desservant une résidence principale	30,00 €
● Fermeture d'un branchement ne desservant pas une résidence principale, finalement non réalisée	30,00 €
● Fermeture d'un branchement ne desservant pas une résidence principale, dans le cas d'un arrêt de compte	45,00 €
● Fermeture d'un branchement ne desservant pas une résidence principale et réouverture après règlement des sommes dues, sans arrêt de compte	60,00 €
Pénalités suite à l'impossibilité de relève ou de renouvellement du compteur d'eau :	
● Fermeture d'un branchement finalement non réalisée	30,00 €
● Fermeture d'un branchement dans le cas d'un arrêt de compte	45,00 €
● Fermeture d'un branchement et réouverture immédiate après relève ou renouvellement du compteur d'eau, sans arrêt de compte	60,00 €

Tarif 2022 du Service de l'eau potable



Depuis 60 ans, Vendée Eau, service public, est en charge de la production et de la distribution de l'eau potable dans les 19 communautés de communes et d'agglomération de Vendée ainsi que la commune de l'île d'Yeu.

Dès l'origine, les élus ont souhaité conserver le contrôle de la gestion du Service de l'eau potable pour rester au plus près des besoins des abonnés. Les représentants des intercommunalités ont en charge l'administration de Vendée Eau.

Evolution de la facture d'eau

En euros courants, la facture d'eau potable pour un abonné ayant opté pour le tarif Bleu et consommant 120 m³ est inférieure en 2021 (214,60 € HT) à celle de 2003 (229,56 € HT) ; en euros constants, c'est-à-dire compte tenu de l'inflation, la baisse est de 27 % pour cette même période.

Au cours de ces quinze dernières années, l'abonnement a diminué de 14 % en passant de 99,00 € HT en 2003 à 85,00 € HT en 2019, alors que le coût de la vie a augmenté de 26,60 %.

La facture d'eau

A la part "eau potable" s'ajoutent les taxes et redevances suivantes :

- La redevance d'assainissement (collecte et traitement des eaux usées) décidée par la commune ou la structure intercommunale compétente (pour les logements raccordés au réseau collectif d'assainissement)
- La redevance de l'Agence de l'Eau pour "pollution d'origine domestique", assise sur la consommation d'eau potable
- La redevance de l'Agence de l'Eau pour "modernisation des réseaux de collecte", assise sur le volume d'eau soumis à la redevance d'assainissement collectif
- La TVA aux taux en vigueur

A quoi sert la contribution des abonnés ?

Lorsque Vendée Eau encaisse 100 €

Données exercice 2021



En cas de déménagement

Pour mettre fin au contrat d'abonnement, l'abonné doit informer le Service d'eau de son déménagement ; à défaut l'abonnement continue à courir à sa charge tant que le Service d'eau n'a pas eu connaissance de son départ du logement.

En outre, il est vivement conseillé à l'abonné de communiquer au Service d'eau l'index de son compteur d'eau et sa nouvelle adresse, pour l'émission de la facture d'arrêt de compte.

Seul le règlement de la facture d'arrêt de compte solde le contrat. A défaut, le recouvrement contentieux des sommes restant dues est engagé par le Trésor Public.

REPARTITION DES DELEGATAIRES EAU POTABLE

VEOLIA

Impasse Louis Mazetier – BP3

85 010 La Roche Sur Yon

02.51.40.00.00

<https://veolia85.eau-ouest.com/>



SAUR

71 rue du commerce

85 000 La Roche sur Yon

02.51.37.01.09

<https://www.saurclient.fr/>



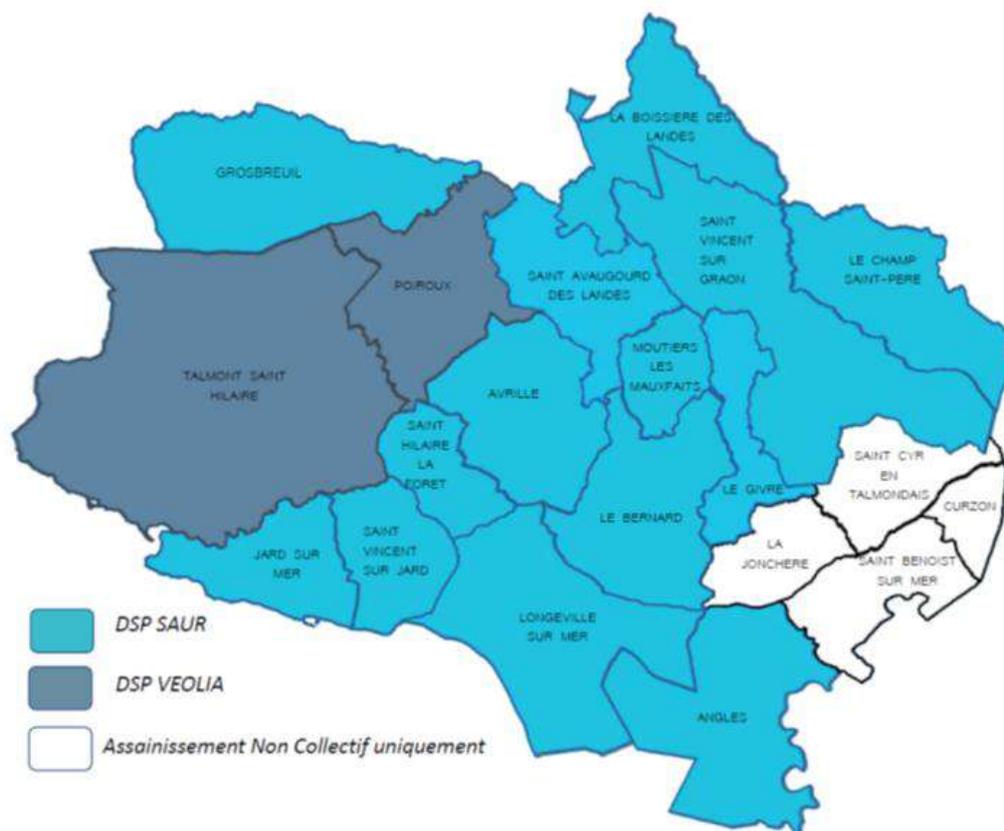
PRESENTATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Le service de l'assainissement est divisé en deux services : le service de l'assainissement collectif et le service de l'assainissement non-collectif (SPANC). Ils relèvent de la compétence de la communauté de communes Vendée Grand Littoral

LE SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La collecte, le transport et le traitement des eaux usées sont assurés par une délégation de service public à une entreprise privée. Deux délégataires se partagent le territoire. Véolia sur la commune de Poiroux et Talmont-Saint-Hilaire et SAUR pour les communes d'Angles, Avrillé, Grosbreuil, Jard sur Mer, La Boissière des Landes, Le Bernard, Le Champ st Père, Le Givre, Longeville-sur-Mer, Moutiers-les-Mauxfaits, Saint Avaugourd-des-Landes, Saint-Hilaire-la-Forêt, Saint-Vincent-sur-Jard et Saint-Vincent-sur-Graon.

Le service gère 377 km de réseau, 157 postes de relèvement et 18 stations.



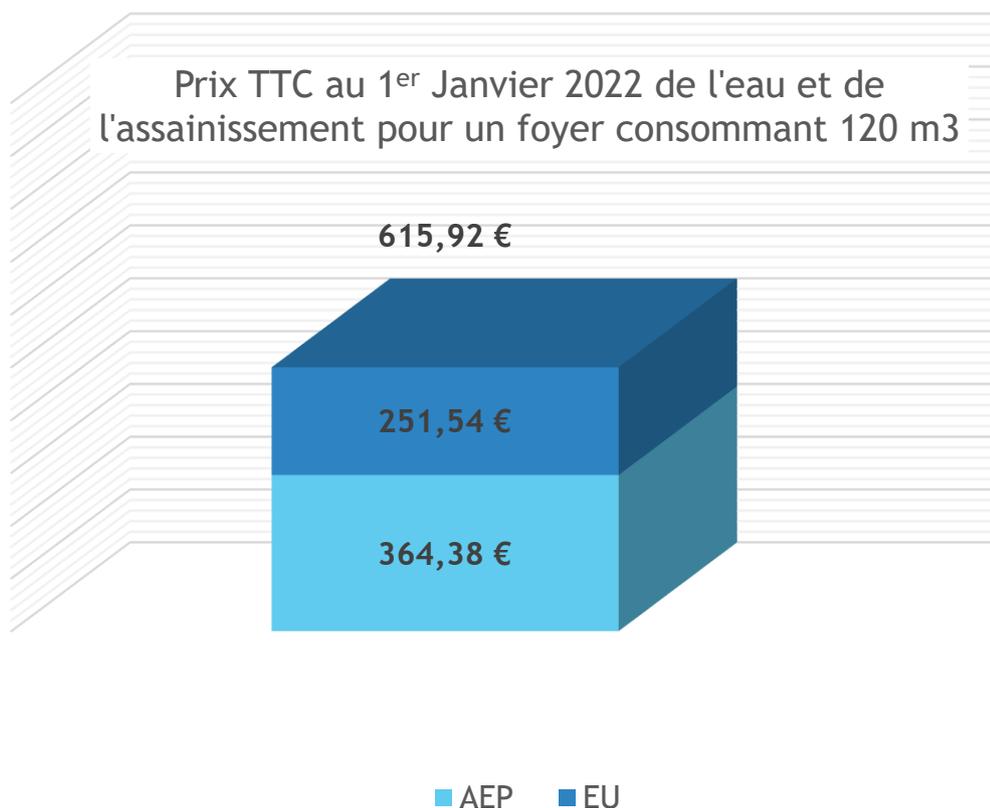
TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le service de l'assainissement collectif est facturé avec la facture d'eau potable

Le tarif est différent selon la commune. Pour La Boissière des Landes le tarif au m3 est le suivant :

Prix du m3 en € TTC	
2021	2022
2,07	2,10

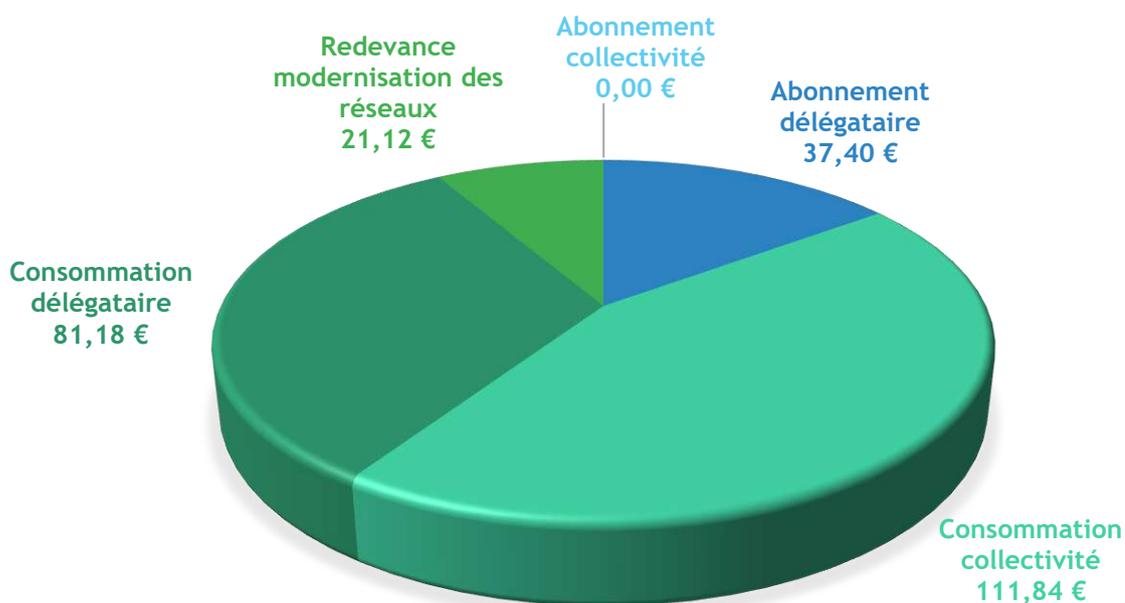
Ci-dessous le montant de l'eau et de l'assainissement collectif au 1^{er} Janvier 2022 pour un foyer consommant 120 m²



PRIX TOTAL DE L'EAU ET SES DIFFERENTES COMPOSANTES POUR LA COMMUNE DE LA BOISSIERE DES LANDES

Nature	Montant en € TTC au 1 ^{er} janvier 2021	Montant en € TTC au 1 ^{er} janvier 2022
Abonnement annuel	35,25	37,40
<i>Abonnement collectivité</i>	10,79	0,00
<i>Abonnement délégataire</i>	24,46	37,40
Consommation	193,03	193,02
<i>Consommation collectivité</i>	126,98	111,84
<i>Consommation délégataire</i>	66,04	81,18
Redevance modernisation des réseaux	19,80	21,12
Total	248,08	251,54

REPARTITION DE LA FACTURE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR 120 M3 EN € TTC AU 1ER JANVIER 2022 POUR LA BOISSIERE DES LANDES



LES CHIFFRES CLES DU CONTRAT DE DSP

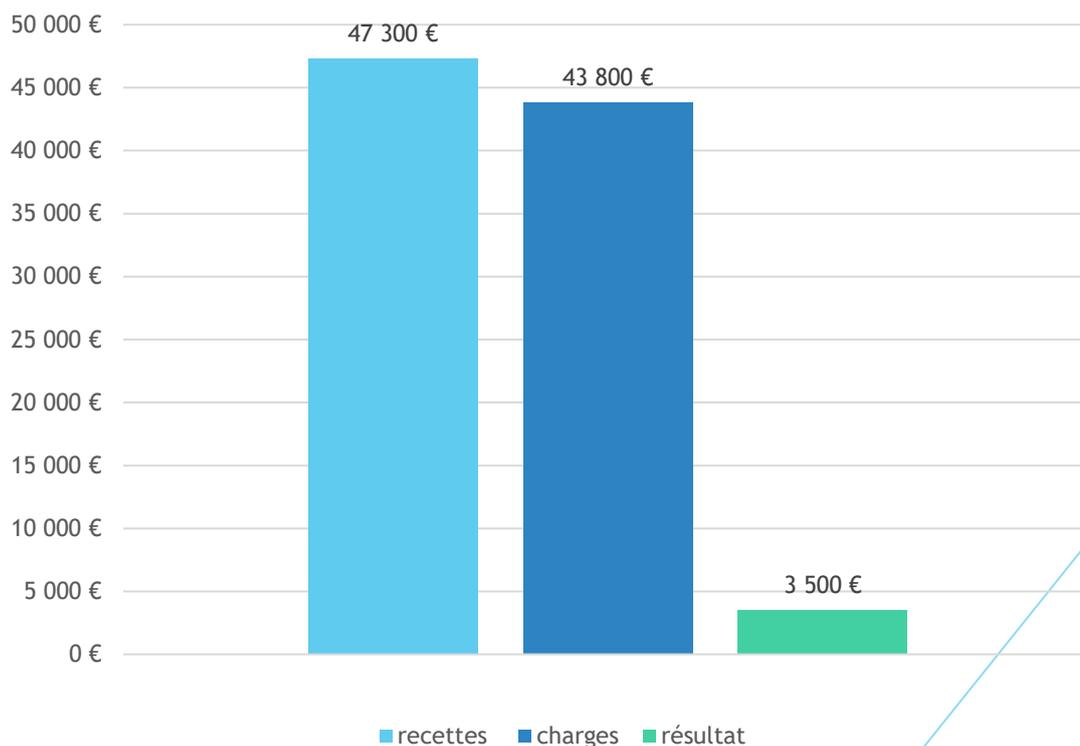
Les opérations d'entretiens

Descriptif	Quantités
Curage de réseaux	1176 ml
Inspections Télévisées	0 ml
Interventions curatives / Urgences	1
Contrôles de branchement	16

Le programme de renouvellement et travaux réalisés

Montant sur 2021	Détails des travaux
2 613 €	-renouvellement de la Télétransmission du PR Route de Nieul

Bilan financier du contrat (CARE)



LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- ▶ Le service assainissement non collectif est exploité en régie par la communauté de communes Vendée Grand Littoral sur l'ensemble de son territoire. L'équipe est composée d'une responsable de service, d'une assistante administrative (0,5 ETP) et de trois techniciens.

- ▶ Les principales missions du service sont :
 - De contrôler les installations d'assainissement non collectif.
 - De conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place ou la réhabilitation de leur installation.

- ▶ En 2021, le service assainissement non collectif compte 7555 installations et a réalisé 1658 contrôles : 1167 contrôles de l'existant dont 186 dans le cadre des cessions immobilières et 491 contrôles d'installations neuves ou réhabilitées.

TARIFS DU SPANC

Le SPANC est financé par deux types de redevances perçues auprès des propriétaires : la redevance forfaitaire annuelle et la redevance aux contrôles. Elles permettent de couvrir le coût des contrôles réalisés par les techniciens et les frais de fonctionnement du service. Ces tarifs sont fixés par délibération du Conseil communautaire.

La redevance forfaitaire annuelle

Les contrôles périodiques donnaient lieu précédemment à la perception d'une redevance facturée après chaque intervention. Les élus du Conseil Communautaire ont décidé d'instituer une redevance annuelle forfaitaire au titre des contrôles périodiques obligatoires.

Elle permet :

- un échelonnement de la dépense pour les propriétaires d'installations,
- une stabilisation des tarifs dans le temps.

Cette redevance vient en lieu et place de celle qui était perçue à chaque contrôle périodique (contrôle dit « de bon fonctionnement »).

Pour les équipements neufs ou les biens acquis dans l'année, la redevance sera appliquée à compter du 1er janvier de l'année suivante.

Classes /désignation	Redevance annuelle forfaitaire		Fréquence des contrôles
	Installation jusqu'à 20 eh	Installation de plus 20 eh	
Classe 1 Non conforme avec travaux urgents Non conforme avec travaux sous 4 ans	31 €	41 €	4 ans
Classe 2 Non conforme sans délai de travaux	21 €	31 €	5 ans
Classe 3 Conforme	11 €	21 €	8 ans

La redevance aux contrôles

Le contrôle des installations neuves ou réhabilitées, ainsi que les contrôles de cession immobilière restent facturés ponctuellement après chaque prestation.

Type de contrôle	TARIFS	
	installation jusqu'à 20 eh	installations de plus 20 eh
Conception installation neuve	60 €	90 €
Bonne exécution installation neuve	100 €	160 €
Contre visite	100 €	100 €
Conception installation réhabilitée	50 €	80 €
Bonne exécution installation réhabilitée	80 €	140 €
Cession immobilière	170 €	170 €
Diagnostic initial	115 €	115 €

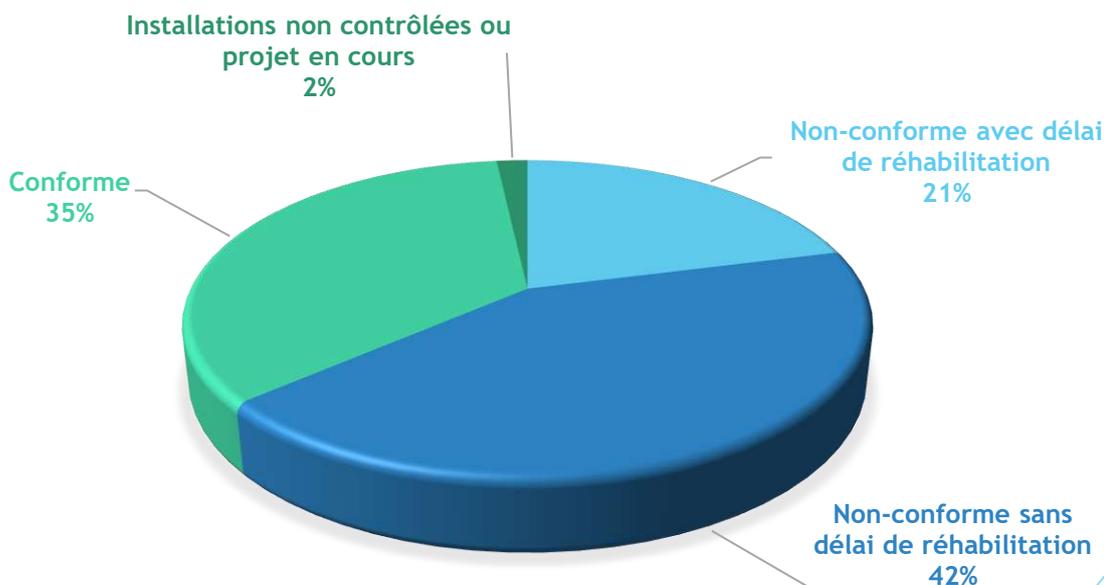
CONTROLES ANC COMMUNE DE LA BOISSIERE DES LANDES SUR L'ANNEE 2021		
CONTROLES DE L'EXISTANT	90	
	DIAGNOSTICS	3
	CONTRÔLES PERIODIQUES	82
	DONT CONTRÔLES DE CESSION	5
VISITES NON REALISEES	3	
	ABSENTS	3
	REFUS	0
ANC NEUFS OU REHABILITES	11	
	CONCEPTION	6
	BONNE EXECUTION	5

NOMBRE DE CONTROLES REALISES	101
NOMBRE DE REHABILITATIONS	4
NOMBRE D'INSTALLATIONS SUR LA COMMUNE	343

Classification des installations au 31 décembre 2021

Non-conforme avec délai de réhabilitation	72	21%
Non-conforme sans délai de réhabilitation	146	43%
Conforme	119	35%
Installations non contrôlées ou projet en cours	6	2%

CLASSIFICATION DES INSTALLATIONS DE LA BOISSIERE DES LANDES AU 31/12/2021





Vendée Grand Littoral

35 impasse du Luthier, ZI du Pâtis 1, 85440 TALMONT SAINT HILAIRE

www.vendeegrandlittoral.fr

2021

RAPPORT ANNUEL

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

NOTE LIMINAIRE COMMUNE DU BERNARD



SOMMAIRE

03

SERVICE EAU POTABLE

Organisation et compétence de Vendée Eau
Tarif de l'eau
Répartition des délégataires sur le territoire

07

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Compétence du service
Répartition des délégataires sur le territoire
Tarif de l'assainissement collectif
Chiffres clés du contrat de délégation de service public

11

SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Compétence du service
Tarif de l'assainissement non collectif
Détails des contrôles réalisés

PRESENTATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

La compétence Eau potable

L'eau potable relève de la compétence des communautés de communes depuis le 1^{er} janvier 2018. Par délibération du Conseil Communautaire Vendée Grand Littoral a transféré cette compétence au Syndicat départemental, **Vendée Eau**.

Des compétences bien définies

Les compétences de Vendée Eau s'organisent autour de :

- La distribution de l'eau potable (les eaux et les ouvrages d'adduction, les réseaux et les ouvrages de distribution, les branchements particuliers jusqu'aux compteurs)
- Achat d'eau potable aux collectivités adhérentes
- Achat et vente d'eau aux collectivités non adhérentes par convention
- Vente de l'eau potable aux abonnés

De ce fait, Vendée Eau est le maître d'ouvrage de l'ensemble des travaux d'entretien, de renouvellement, de renforcement et d'extension des réseaux et des ouvrages.

Il fixe la programmation annuelle des investissements à réaliser, après avis et priorités établis par les collectivités adhérentes.

Il procède à la passation des contrats d'études et de maîtrise d'œuvre et des marchés de travaux correspondants, et finance ces travaux.

Il détermine le mode d'exploitation et désigne les délégataires, conformément aux dispositions législatives en vigueur et passe les contrats de délégation correspondants.

Vendée Eau exerce les compétences de maître d'ouvrage pour les unités de production (barrages, usines, captages...) situées sur son territoire.

Le tarif

Vendée Eau fixe annuellement le tarif de l'eau potable qu'il vend aux abonnés. Le tarif est le même pour tous les abonnés. Il n'a subi aucune augmentation depuis 2010.

Tarif 2022 du Service de l'eau potable



Le prix de l'eau potable

Les tarifs 2022 de Service de l'eau potable ont été décidés par le Comité Syndical de Vendée Eau le 09 décembre 2021 – délibération n°2021VEE04CS07, sans augmentation depuis 2010 ; ils sont uniques pour les 19 communautés de communes et d'agglomération adhérentes à Vendée Eau.

Tarif général (€ Hors Taxes)

TVA à 5,5 %

Abonnement annuel (le montant semestriel de l'abonnement est égal à 50 % de l'abonnement annuel) :

Calibre du Compteur	15	20	30	40	60	80	100	150
Tarif Bleu	85,00	102,00	150,00	252,00	408,00	600,00	900,00	1 380,00
Tarif Jaune	1 440,00	1 500,00	1 560,00	1 650,00	2 700,00	4 020,00	6 000,00	8 820,00
Tarif Vert	4 440,00	4 500,00	4 560,00	4 680,00	4 800,00	7 140,00	9 900,00	13 500,00

Abonnement réduit : Pour les emplacements "grand confort caravane" dans les campings, en complément de l'abonnement principal au tarif Bleu, Jaune ou Vert :

- Par emplacement "grand confort caravane - loisir" 55,00 € par an
- Par emplacement "grand confort caravane - tourisme" 15,00 € par an

Prix d'un m³ d'eau consommé :

Période de consommation	Période normale 10 mois	Période estivale 1 ^{er} juillet - 31 août
Tarif Bleu	1,080 €	1,080 €
Tarif Jaune	0,750 €	1,080 €
Tarif Vert	0,650 €	1,080 €

Autres tarifs (€ Hors Taxes)

TVA à 10 %

Frais d'accès au service sans déplacement du Service d'eau	20,00 €																		
Frais d'accès au service avec déplacement du Service d'eau	45,00 €																		
Forfait pour fermeture et réouverture d'un branchement, pour convenance personnelle	45,00 € par déplacement																		
Frais de relève visuelle du compteur suite au refus du dispositif de relève à distance	30,00 €																		
Frais d'étalonnage de compteur	140,00 €																		
Frais de remplacement de compteur avec émetteur de relève à distance																			
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Calibre du compteur</th> <th>15</th> <th>20</th> <th>30</th> <th>40</th> <th>60</th> <th>80</th> <th>100</th> <th>150</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tarif</td> <td>140,00</td> <td>140,00</td> <td>200,00</td> <td>280,00</td> <td>560,00</td> <td>650,00</td> <td>790,00</td> <td>840,00</td> </tr> </tbody> </table>	Calibre du compteur	15	20	30	40	60	80	100	150	Tarif	140,00	140,00	200,00	280,00	560,00	650,00	790,00	840,00
Calibre du compteur	15	20	30	40	60	80	100	150											
Tarif	140,00	140,00	200,00	280,00	560,00	650,00	790,00	840,00											

Pénalités

(non soumises à la TVA)

Pénalités pour retard de paiement :	
● Lettre de relance simple	sans pénalité
● Mise en demeure de paiement	5,00 €
● Dernière notification de paiement	12,00 €
Pénalités suite à une facture d'eau impayée pour :	
● Enquête terrain, dans le cas d'un branchement desservant une résidence principale	30,00 €
● Fermeture d'un branchement ne desservant pas une résidence principale, finalement non réalisée	30,00 €
● Fermeture d'un branchement ne desservant pas une résidence principale, dans le cas d'un arrêt de compte	45,00 €
● Fermeture d'un branchement ne desservant pas une résidence principale et réouverture après règlement des sommes dues, sans arrêt de compte	60,00 €
Pénalités suite à l'impossibilité de relève ou de renouvellement du compteur d'eau :	
● Fermeture d'un branchement finalement non réalisée	30,00 €
● Fermeture d'un branchement dans le cas d'un arrêt de compte	45,00 €
● Fermeture d'un branchement et réouverture immédiate après relève ou renouvellement du compteur d'eau, sans arrêt de compte	60,00 €

Tarif 2022 du Service de l'eau potable



Depuis 60 ans, Vendée Eau, service public, est en charge de la production et de la distribution de l'eau potable dans les 19 communautés de communes et d'agglomération de Vendée ainsi que la commune de l'île d'Yeu.

Dès l'origine, les élus ont souhaité conserver le contrôle de la gestion du Service de l'eau potable pour rester au plus près des besoins des abonnés. Les représentants des intercommunalités ont en charge l'administration de Vendée Eau.

Evolution de la facture d'eau

En euros courants, la facture d'eau potable pour un abonné ayant opté pour le tarif Bleu et consommant 120 m³ est inférieure en 2021 (214,60 € HT) à celle de 2003 (229,56 € HT) ; en euros constants, c'est-à-dire compte tenu de l'inflation, la baisse est de 27 % pour cette même période.

Au cours de ces quinze dernières années, l'abonnement a diminué de 14 % en passant de 99,00 € HT en 2003 à 85,00 € HT en 2019, alors que le coût de la vie a augmenté de 26,60 %.

La facture d'eau

A la part "eau potable" s'ajoutent les taxes et redevances suivantes :

- La redevance d'assainissement (collecte et traitement des eaux usées) décidée par la commune ou la structure intercommunale compétente (pour les logements raccordés au réseau collectif d'assainissement)
- La redevance de l'Agence de l'Eau pour "pollution d'origine domestique", assise sur la consommation d'eau potable
- La redevance de l'Agence de l'Eau pour "modernisation des réseaux de collecte", assise sur le volume d'eau soumis à la redevance d'assainissement collectif
- La TVA aux taux en vigueur

A quoi sert la contribution des abonnés ?

Lorsque Vendée Eau encaisse 100 €

Données exercice 2021



En cas de déménagement

Pour mettre fin au contrat d'abonnement, l'abonné doit informer le Service d'eau de son déménagement ; à défaut l'abonnement continue à courir à sa charge tant que le Service d'eau n'a pas eu connaissance de son départ du logement.

En outre, il est vivement conseillé à l'abonné de communiquer au Service d'eau l'index de son compteur d'eau et sa nouvelle adresse, pour l'émission de la facture d'arrêt de compte.

Seul le règlement de la facture d'arrêt de compte solde le contrat. A défaut, le recouvrement contentieux des sommes restant dues est engagé par le Trésor Public.

REPARTITION DES DELEGATAIRES EAU POTABLE

VEOLIA

Impasse Louis Mazetier – BP3

85 010 La Roche Sur Yon

02.51.40.00.00

<https://veolia85.eau-ouest.com/>



SAUR

71 rue du commerce

85 000 La Roche sur Yon

02.51.37.01.09

<https://www.saurclient.fr/>



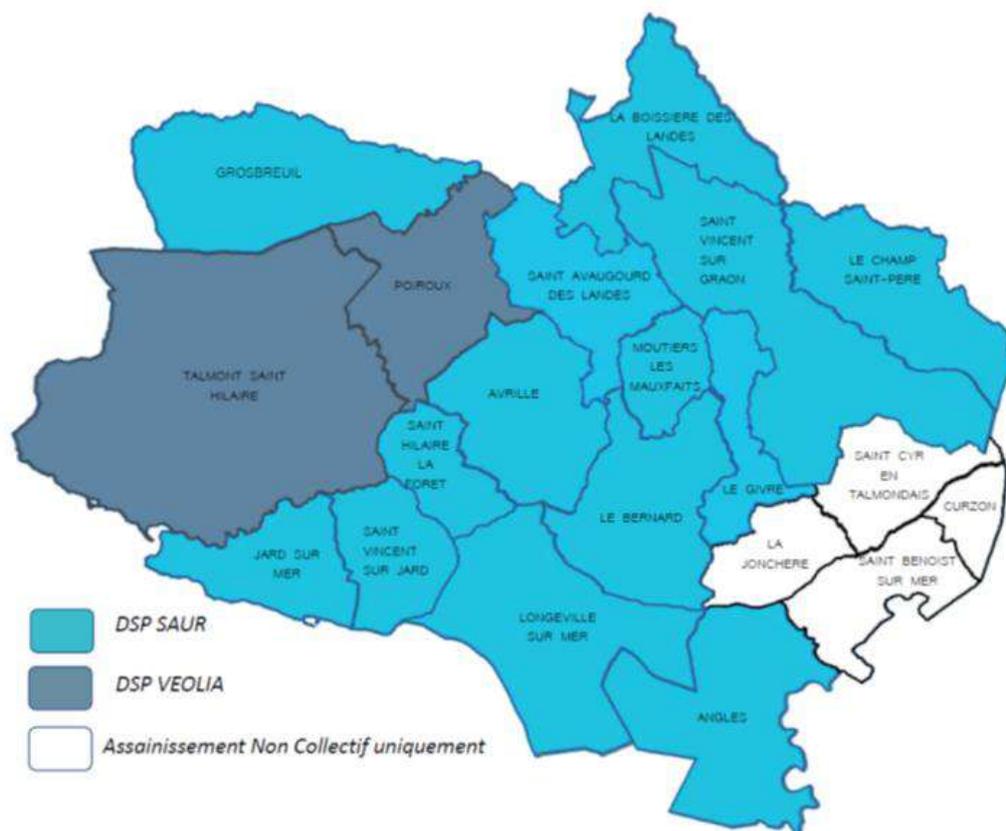
PRESENTATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Le service de l'assainissement est divisé en deux services : le service de l'assainissement collectif et le service de l'assainissement non-collectif (SPANC). Ils relèvent de la compétence de la communauté de communes Vendée Grand Littoral

LE SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La collecte, le transport et le traitement des eaux usées sont assurés par une délégation de service public à une entreprise privée. Deux délégataires se partagent le territoire. Véolia sur la commune de Poiroux et Talmont-Saint-Hilaire et SAUR pour les communes d'Angles, Avrillé, Grosbreuil, Jard sur Mer, La Boissière des Landes, Le Bernard, Le Champ st Père, Le Givre, Longeville-sur-Mer, Moutiers-les-Mauxfaits, Saint Avaugourd-des-Landes, Saint-Hilaire-la-Forêt, Saint-Vincent-sur-Jard et Saint-Vincent-sur-Graon.

Le service gère 377 km de réseau, 157 postes de relèvement et 18 stations.



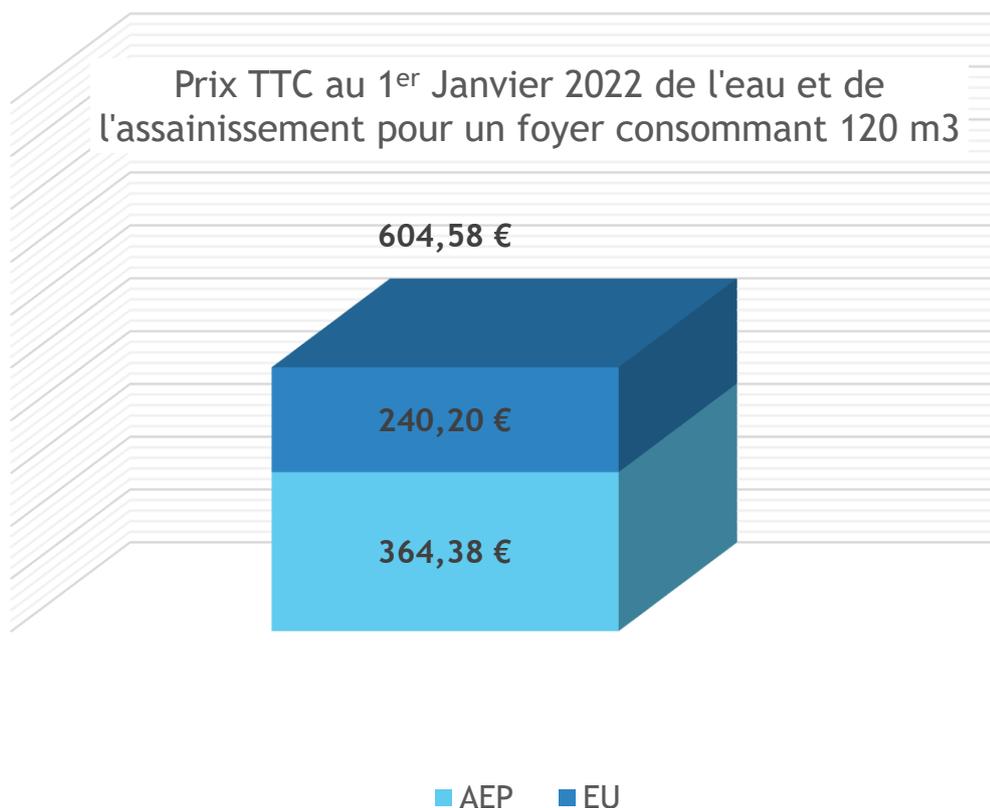
TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le service de l'assainissement collectif est facturé avec la facture d'eau potable

Le tarif est différent selon la commune. Pour Le Bernard le tarif au m³ est le suivant :

Prix du m ³ en € TTC	
2021	2022
1,97	2,00

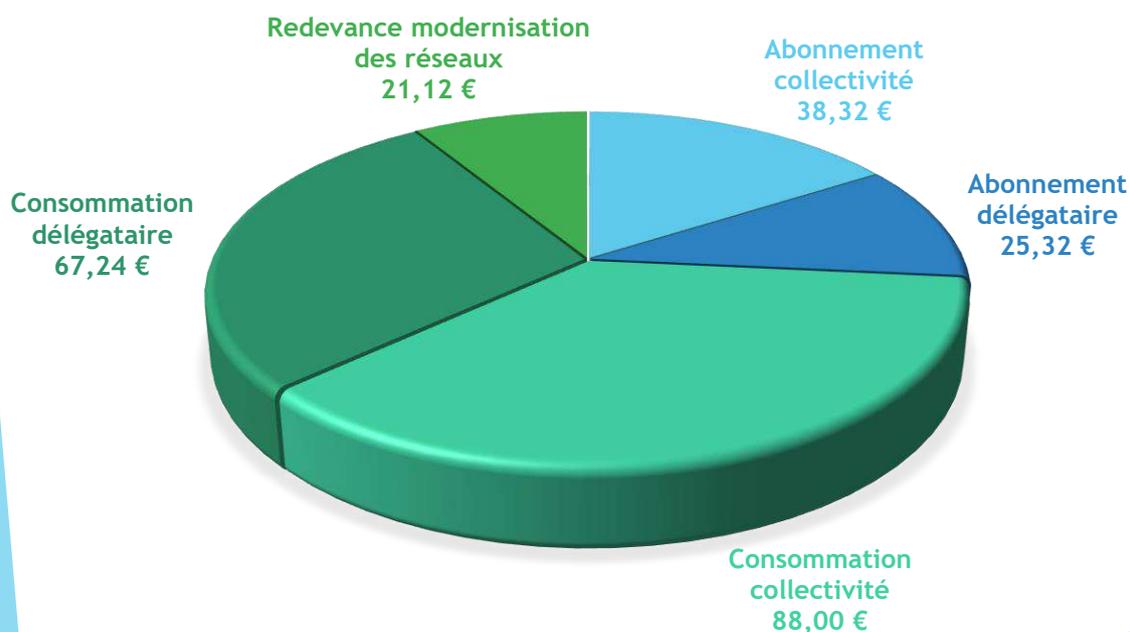
Ci-dessous le montant de l'eau et de l'assainissement collectif au 1^{er} Janvier 2022 pour un foyer consommant 120 m²



PRIX TOTAL DE L'EAU ET SES DIFFERENTES COMPOSANTES POUR LA COMMUNE DU BERNARD

Nature	Montant en € TTC au 1 ^{er} janvier 2021	Montant en € TTC au 1 ^{er} janvier 2022
Abonnement annuel	62,95	63,65
<i>Abonnement collectivité</i>	38,50	38,32
<i>Abonnement délégataire</i>	24,45	25,32
Consommation	153,43	155,25
<i>Consommation collectivité</i>	88,44	88,00
<i>Consommation délégataire</i>	64,99	67,24
Redevance modernisation des réseaux	19,80	21,12
Total	236,18	240,01

REPARTITION DE LA FACTURE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR 120 M3 EN € TTC AU 1ER JANVIER 2022 POUR LE BERNARD



LES CHIFFRES CLES DU CONTRAT DE DSP

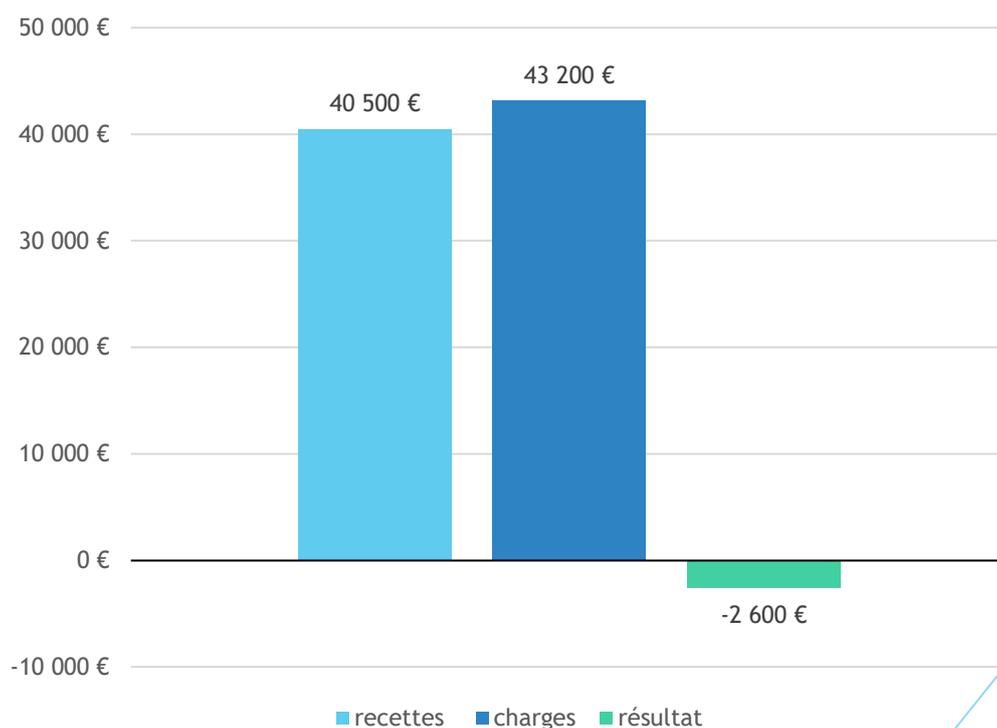
Les opérations d'entretiens

Descriptif	Quantités
Curage de réseaux	1699 ml
Inspections Télévisées	991 ml
Interventions curatives / Urgences	1
Contrôles de branchement	16

Le programme de renouvellement et travaux réalisés

Montant sur 2021	Détails des travaux
4 752 €	Rhizostep Fontaine : remplacement du débitmètre d'entrée PR le Prieuré : remplacement du Sofrel télésurveillance PR les Boulistes : remplacement du Sofrel télésurveillance

Bilan financier du contrat (CARE)



LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- ▶ Le service assainissement non collectif est exploité en régie par la communauté de communes Vendée Grand Littoral sur l'ensemble de son territoire. L'équipe est composée d'une responsable de service, d'une assistante administrative (0,5 ETP) et de trois techniciens.

- ▶ Les principales missions du service sont :
 - De contrôler les installations d'assainissement non collectif.
 - De conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place ou la réhabilitation de leur installation.

- ▶ En 2021, le service assainissement non collectif compte 7555 installations et a réalisé 1658 contrôles : 1167 contrôles de l'existant dont 186 dans le cadre des cessions immobilières et 491 contrôles d'installations neuves ou réhabilitées.

TARIFS DU SPANC

Le SPANC est financé par deux types de redevances perçues auprès des propriétaires : la redevance forfaitaire annuelle et la redevance aux contrôles. Elles permettent de couvrir le coût des contrôles réalisés par les techniciens et les frais de fonctionnement du service. Ces tarifs sont fixés par délibération du Conseil communautaire.

La redevance forfaitaire annuelle

Les contrôles périodiques donnaient lieu précédemment à la perception d'une redevance facturée après chaque intervention. Les élus du Conseil Communautaire ont décidé d'instituer une redevance annuelle forfaitaire au titre des contrôles périodiques obligatoires.

Elle permet :

- un échelonnement de la dépense pour les propriétaires d'installations,
- une stabilisation des tarifs dans le temps.

Cette redevance vient en lieu et place de celle qui était perçue à chaque contrôle périodique (contrôle dit « de bon fonctionnement »).

Pour les équipements neufs ou les biens acquis dans l'année, la redevance sera appliquée à compter du 1er janvier de l'année suivante.

Classes /désignation	Redevance annuelle forfaitaire		Fréquence des contrôles
	Installation jusqu'à 20 eh	Installation de plus 20 eh	
Classe 1 Non conforme avec travaux urgents Non conforme avec travaux sous 4 ans	31 €	41 €	4 ans
Classe 2 Non conforme sans délai de travaux	21 €	31 €	5 ans
Classe 3 Conforme	11 €	21 €	8 ans

La redevance aux contrôles

Le contrôle des installations neuves ou réhabilitées, ainsi que les contrôles de cession immobilière restent facturés ponctuellement après chaque prestation.

Type de contrôle	TARIFS	
	installation jusqu'à 20 eh	installations de plus 20 eh
Conception installation neuve	60 €	90 €
Bonne exécution installation neuve	100 €	160 €
Contre visite	100 €	100 €
Conception installation réhabilitée	50 €	80 €
Bonne exécution installation réhabilitée	80 €	140 €
Cession immobilière	170 €	170 €
Diagnostic initial	115 €	115 €

CONTROLES ANC COMMUNE DU BERNARD SUR L'ANNEE 2021

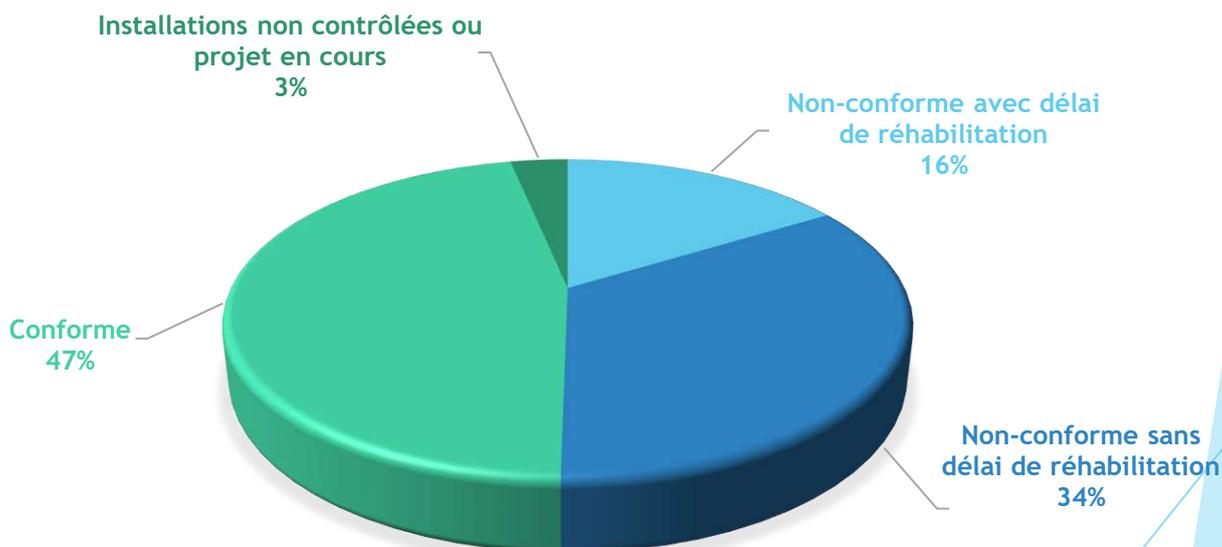
CONTROLES DE L'EXISTANT	39	
	DIAGNOSTICS	0
	CONTRÔLES PERIODIQUES	34
	DONT CONTRÔLES DE CESSION	5
VISITES NON REALISEES	5	
	ABSENTS	4
	REFUS	1
ANC NEUFS OU REHABILITES	3	
	CONCEPTION	1
	BONNE EXECUTION	2

NOMBRE DE CONTROLES REALISES	42
NOMBRE DE REHABILITATIONS	0
NOMBRE D'INSTALLATIONS SUR LA COMMUNE	185

Classification des installations au 31 décembre 2021

Non-conforme avec délai de réhabilitation	30	16%
Non-conforme sans délai de réhabilitation	63	34%
Conforme	86	46%
Installations non contrôlées ou projet en cours	6	3%

CLASSIFICATION DES INSTALLATIONS DU BERNARD AU 31/12/2021





Vendée Grand Littoral

35 impasse du Luthier, ZI du Pâtis 1, 85440 TALMONT SAINT HILAIRE

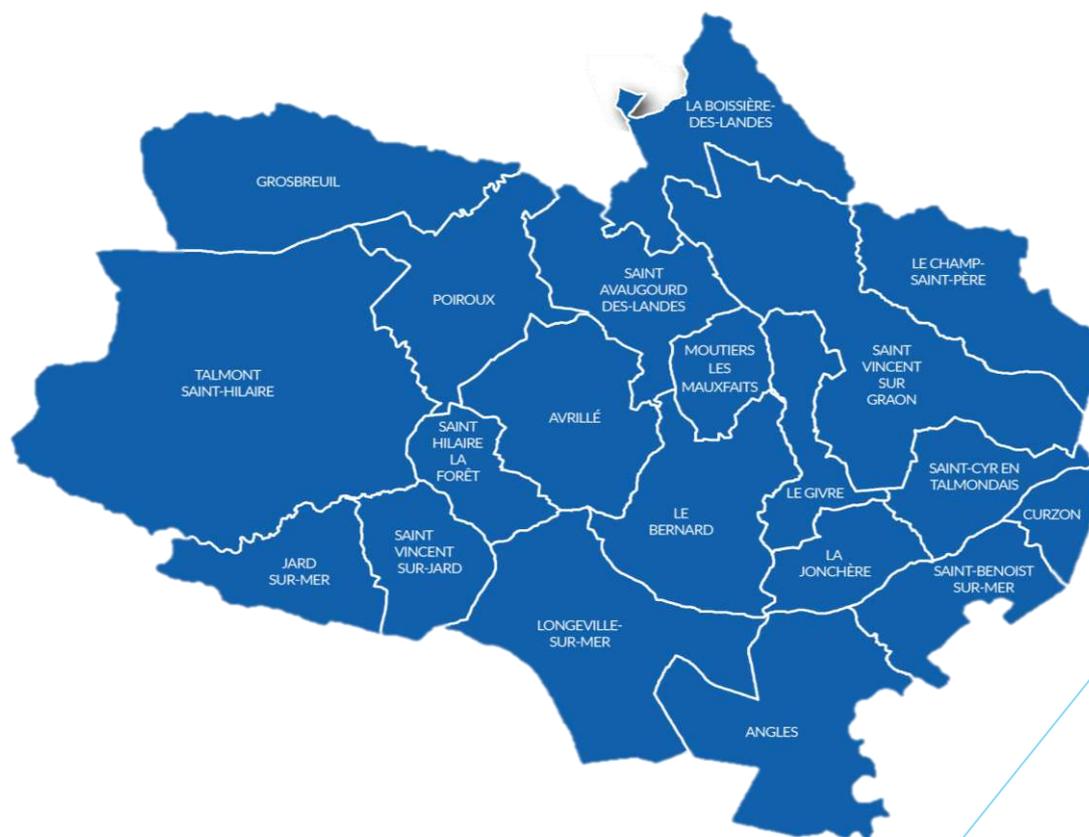
www.vendeegrandlittoral.fr

2021

RAPPORT ANNUEL

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

NOTE LIMINAIRE COMMUNE DU GIVRE



SOMMAIRE

03

SERVICE EAU POTABLE

Organisation et compétence de Vendée Eau
Tarif de l'eau
Répartition des délégataires sur le territoire

07

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Compétence du service
Répartition des délégataires sur le territoire
Tarif de l'assainissement collectif
Chiffres clés du contrat de délégation de service public

11

SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Compétence du service
Tarif de l'assainissement non collectif
Détails des contrôles réalisés

PRESENTATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

La compétence Eau potable

L'eau potable relève de la compétence des communautés de communes depuis le 1^{er} janvier 2018. Par délibération du Conseil Communautaire Vendée Grand Littoral a transféré cette compétence au Syndicat départemental, **Vendée Eau**.

Des compétences bien définies

Les compétences de Vendée Eau s'organisent autour de :

- La distribution de l'eau potable (les eaux et les ouvrages d'adduction, les réseaux et les ouvrages de distribution, les branchements particuliers jusqu'aux compteurs)
- Achat d'eau potable aux collectivités adhérentes
- Achat et vente d'eau aux collectivités non adhérentes par convention
- Vente de l'eau potable aux abonnés

De ce fait, Vendée Eau est le maître d'ouvrage de l'ensemble des travaux d'entretien, de renouvellement, de renforcement et d'extension des réseaux et des ouvrages.

Il fixe la programmation annuelle des investissements à réaliser, après avis et priorités établis par les collectivités adhérentes.

Il procède à la passation des contrats d'études et de maîtrise d'œuvre et des marchés de travaux correspondants, et finance ces travaux.

Il détermine le mode d'exploitation et désigne les délégataires, conformément aux dispositions législatives en vigueur et passe les contrats de délégation correspondants.

Vendée Eau exerce les compétences de maître d'ouvrage pour les unités de production (barrages, usines, captages...) situées sur son territoire.

Le tarif

Vendée Eau fixe annuellement le tarif de l'eau potable qu'il vend aux abonnés. Le tarif est le même pour tous les abonnés. Il n'a subi aucune augmentation depuis 2010.

Tarif 2022 du Service de l'eau potable



Le prix de l'eau potable

Les tarifs 2022 de Service de l'eau potable ont été décidés par le Comité Syndical de Vendée Eau le 09 décembre 2021 – délibération n°2021VEE04CS07, sans augmentation depuis 2010 ; ils sont uniques pour les 19 communautés de communes et d'agglomération adhérentes à Vendée Eau.

Tarif général (€ Hors Taxes)

TVA à 5,5 %

Abonnement annuel (le montant semestriel de l'abonnement est égal à 50 % de l'abonnement annuel) :

Calibre du Compteur	15	20	30	40	60	80	100	150
Tarif Bleu	85,00	102,00	150,00	252,00	408,00	600,00	900,00	1 380,00
Tarif Jaune	1 440,00	1 500,00	1 560,00	1 650,00	2 700,00	4 020,00	6 000,00	8 820,00
Tarif Vert	4 440,00	4 500,00	4 560,00	4 680,00	4 800,00	7 140,00	9 900,00	13 500,00

Abonnement réduit : Pour les emplacements "grand confort caravane" dans les campings, en complément de l'abonnement principal au tarif Bleu, Jaune ou Vert :

- Par emplacement "grand confort caravane - loisir" 55,00 € par an
- Par emplacement "grand confort caravane - tourisme" 15,00 € par an

Prix d'un m³ d'eau consommé :

Période de consommation	Période normale 10 mois	Période estivale 1 ^{er} juillet - 31 août
Tarif Bleu	1,080 €	1,080 €
Tarif Jaune	0,750 €	1,080 €
Tarif Vert	0,650 €	1,080 €

Autres tarifs (€ Hors Taxes)

TVA à 10 %

Frais d'accès au service sans déplacement du Service d'eau	20,00 €																		
Frais d'accès au service avec déplacement du Service d'eau	45,00 €																		
Forfait pour fermeture et réouverture d'un branchement, pour convenance personnelle	45,00 € par déplacement																		
Frais de relève visuelle du compteur suite au refus du dispositif de relève à distance	30,00 €																		
Frais d'étalonnage de compteur	140,00 €																		
Frais de remplacement de compteur avec émetteur de relève à distance																			
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Calibre du compteur</th> <th>15</th> <th>20</th> <th>30</th> <th>40</th> <th>60</th> <th>80</th> <th>100</th> <th>150</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tarif</td> <td>140,00</td> <td>140,00</td> <td>200,00</td> <td>280,00</td> <td>560,00</td> <td>650,00</td> <td>790,00</td> <td>840,00</td> </tr> </tbody> </table>	Calibre du compteur	15	20	30	40	60	80	100	150	Tarif	140,00	140,00	200,00	280,00	560,00	650,00	790,00	840,00
Calibre du compteur	15	20	30	40	60	80	100	150											
Tarif	140,00	140,00	200,00	280,00	560,00	650,00	790,00	840,00											

Pénalités

(non soumises à la TVA)

Pénalités pour retard de paiement :	
● Lettre de relance simple	sans pénalité
● Mise en demeure de paiement	5,00 €
● Dernière notification de paiement	12,00 €
Pénalités suite à une facture d'eau impayée pour :	
● Enquête terrain, dans le cas d'un branchement desservant une résidence principale	30,00 €
● Fermeture d'un branchement ne desservant pas une résidence principale, finalement non réalisée	30,00 €
● Fermeture d'un branchement ne desservant pas une résidence principale, dans le cas d'un arrêt de compte	45,00 €
● Fermeture d'un branchement ne desservant pas une résidence principale et réouverture après règlement des sommes dues, sans arrêt de compte	60,00 €
Pénalités suite à l'impossibilité de relève ou de renouvellement du compteur d'eau :	
● Fermeture d'un branchement finalement non réalisée	30,00 €
● Fermeture d'un branchement dans le cas d'un arrêt de compte	45,00 €
● Fermeture d'un branchement et réouverture immédiate après relève ou renouvellement du compteur d'eau, sans arrêt de compte	60,00 €

Tarif 2022 du Service de l'eau potable



Depuis 60 ans, Vendée Eau, service public, est en charge de la production et de la distribution de l'eau potable dans les 19 communautés de communes et d'agglomération de Vendée ainsi que la commune de l'île d'Yeu.

Dès l'origine, les élus ont souhaité conserver le contrôle de la gestion du Service de l'eau potable pour rester au plus près des besoins des abonnés. Les représentants des intercommunalités ont en charge l'administration de Vendée Eau.

Evolution de la facture d'eau

En euros courants, la facture d'eau potable pour un abonné ayant opté pour le tarif Bleu et consommant 120 m³ est inférieure en 2021 (214,60 € HT) à celle de 2003 (229,56 € HT) ; en euros constants, c'est-à-dire compte tenu de l'inflation, la baisse est de 27 % pour cette même période.

Au cours de ces quinze dernières années, l'abonnement a diminué de 14 % en passant de 99,00 € HT en 2003 à 85,00 € HT en 2019, alors que le coût de la vie a augmenté de 26,60 %.

La facture d'eau

A la part "eau potable" s'ajoutent les taxes et redevances suivantes :

- La redevance d'assainissement (collecte et traitement des eaux usées) décidée par la commune ou la structure intercommunale compétente (pour les logements raccordés au réseau collectif d'assainissement)
- La redevance de l'Agence de l'Eau pour "pollution d'origine domestique", assise sur la consommation d'eau potable
- La redevance de l'Agence de l'Eau pour "modernisation des réseaux de collecte", assise sur le volume d'eau soumis à la redevance d'assainissement collectif
- La TVA aux taux en vigueur

A quoi sert la contribution des abonnés ?

Lorsque Vendée Eau encaisse 100 €

Données exercice 2021



En cas de déménagement

Pour mettre fin au contrat d'abonnement, l'abonné doit informer le Service d'eau de son déménagement ; à défaut l'abonnement continue à courir à sa charge tant que le Service d'eau n'a pas eu connaissance de son départ du logement.

En outre, il est vivement conseillé à l'abonné de communiquer au Service d'eau l'index de son compteur d'eau et sa nouvelle adresse, pour l'émission de la facture d'arrêt de compte.

Seul le règlement de la facture d'arrêt de compte solde le contrat. A défaut, le recouvrement contentieux des sommes restant dues est engagé par le Trésor Public.

REPARTITION DES DELEGATAIRES EAU POTABLE

VEOLIA

Impasse Louis Mazetier – BP3

85 010 La Roche Sur Yon

02.51.40.00.00

<https://veolia85.eau-ouest.com/>



SAUR

71 rue du commerce

85 000 La Roche sur Yon

02.51.37.01.09

<https://www.saurclient.fr/>



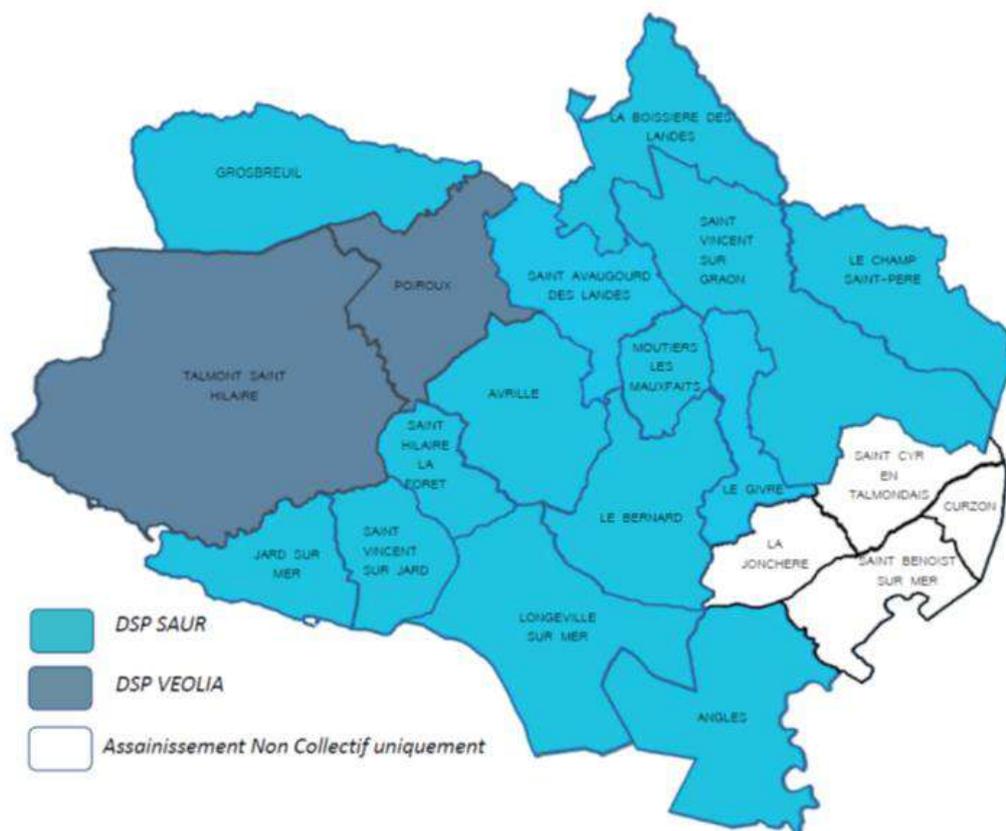
PRESENTATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Le service de l'assainissement est divisé en deux services : le service de l'assainissement collectif et le service de l'assainissement non-collectif (SPANC). Ils relèvent de la compétence de la communauté de communes Vendée Grand Littoral

LE SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La collecte, le transport et le traitement des eaux usées sont assurés par une délégation de service public à une entreprise privée. Deux délégataires se partagent le territoire. Véolia sur la commune de Poiroux et Talmont-Saint-Hilaire et SAUR pour les communes d'Angles, Avrillé, Grosbreuil, Jard sur Mer, La Boissière des Landes, Le Bernard, Le Champ st Père, Le Givre, Longeville-sur-Mer, Moutiers-les-Mauxfaits, Saint Avaugourd-des-Landes, Saint-Hilaire-la-Forêt, Saint-Vincent-sur-Jard et Saint-Vincent-sur-Graon.

Le service gère 377 km de réseau, 157 postes de relèvement et 18 stations.



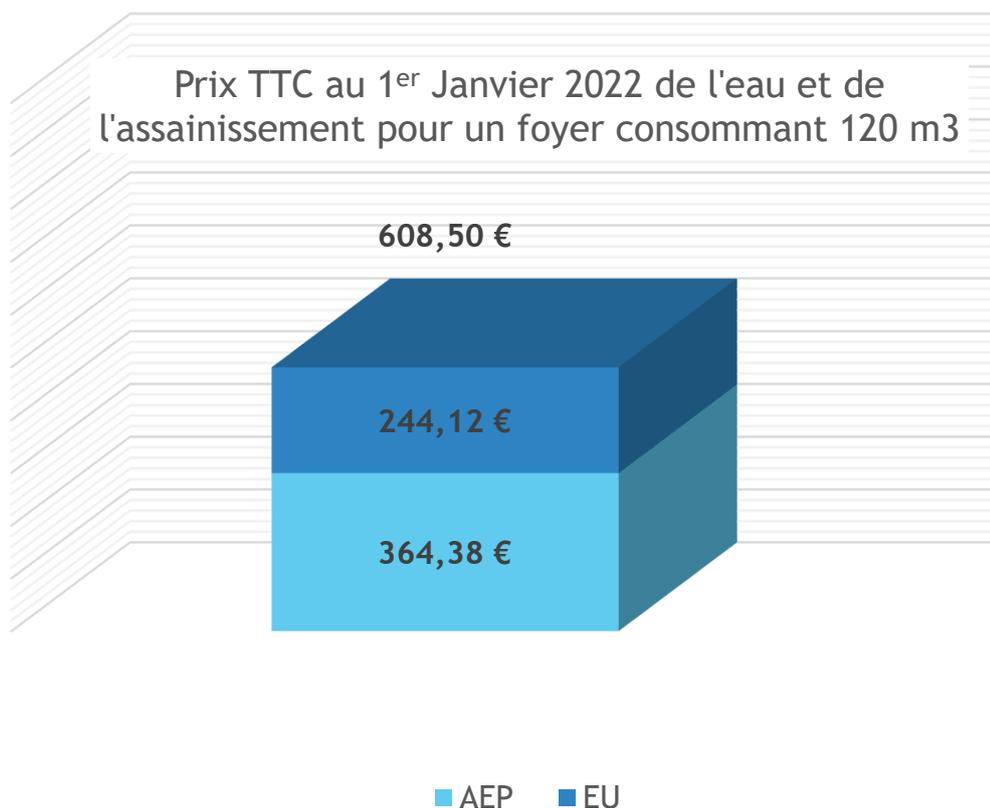
TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le service de l'assainissement collectif est facturé avec la facture d'eau potable

Le tarif est différent selon la commune. Pour Le Givre le tarif au m3 est le suivant :

Prix du m3 en € TTC	
2021	2022
1,86	2,03

Ci-dessous le montant de l'eau et de l'assainissement collectif au 1^{er} Janvier 2022 pour un foyer consommant 120 m²

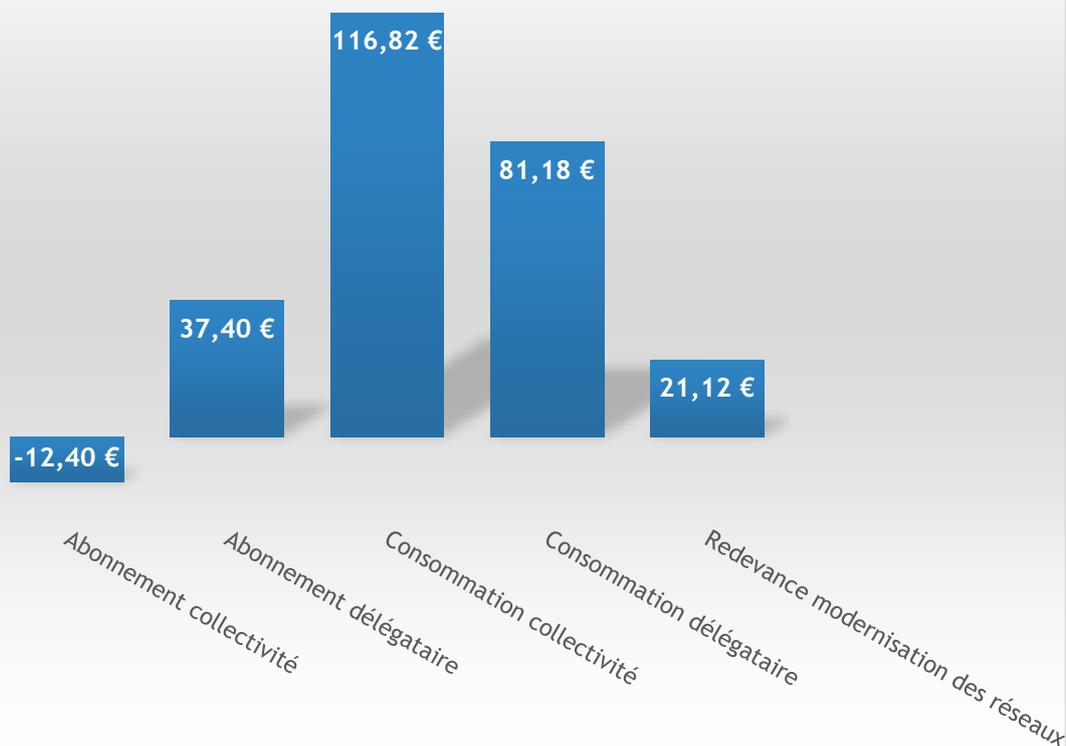


PRIX TOTAL DE L'EAU ET SES DIFFERENTES COMPOSANTES POUR LA COMMUNE DU GIVRE

Nature	Montant en € TTC au 1 ^{er} janvier 2021	Montant en € TTC au 1 ^{er} janvier 2022
Abonnement annuel	25,00	25,00
<i>Abonnement collectivité</i>		-12,40
<i>Abonnement délégataire</i>		37,40
Consommation	180,00	198,00
<i>Consommation collectivité</i>		116,82
<i>Consommation délégataire</i>		81,18
Redevance modernisation des réseaux	18,00	21,12
Total	223,00	244,12

l'abonnement perçu auprès de l'utilisateur est inférieur au montant de l'abonnement reversé au délégataire. C'est la collectivité qui prend en charge cette différence.

Répartition de la facture d'assainissement collectif pour 120 m³ en € TTC pour la Commune du Givre



LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- ▶ Le service assainissement non collectif est exploité en régie par la communauté de communes Vendée Grand Littoral sur l'ensemble de son territoire. L'équipe est composée d'une responsable de service, d'une assistante administrative (0,5 ETP) et de trois techniciens.

- ▶ Les principales missions du service sont :
 - De contrôler les installations d'assainissement non collectif.
 - De conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place ou la réhabilitation de leur installation.

- ▶ En 2021, le service assainissement non collectif compte 7555 installations et a réalisé 1658 contrôles : 1167 contrôles de l'existant dont 186 dans le cadre des cessions immobilières et 491 contrôles d'installations neuves ou réhabilitées.

TARIFS DU SPANC

Le SPANC est financé par deux types de redevances perçues auprès des propriétaires : la redevance forfaitaire annuelle et la redevance aux contrôles. Elles permettent de couvrir le coût des contrôles réalisés par les techniciens et les frais de fonctionnement du service. Ces tarifs sont fixés par délibération du Conseil communautaire.

La redevance forfaitaire annuelle

Les contrôles périodiques donnaient lieu précédemment à la perception d'une redevance facturée après chaque intervention. Les élus du Conseil Communautaire ont décidé d'instituer une redevance annuelle forfaitaire au titre des contrôles périodiques obligatoires.

Elle permet :

- un échelonnement de la dépense pour les propriétaires d'installations,
- une stabilisation des tarifs dans le temps.

Cette redevance vient en lieu et place de celle qui était perçue à chaque contrôle périodique (contrôle dit « de bon fonctionnement »).

Pour les équipements neufs ou les biens acquis dans l'année, la redevance sera appliquée à compter du 1er janvier de l'année suivante.

Classes /désignation	Redevance annuelle forfaitaire		Fréquence des contrôles
	Installation jusqu'à 20 eh	Installation de plus 20 eh	
Classe 1 Non conforme avec travaux urgents Non conforme avec travaux sous 4 ans	31 €	41 €	4 ans
Classe 2 Non conforme sans délai de travaux	21 €	31 €	5 ans
Classe 3 Conforme	11 €	21 €	8 ans

La redevance aux contrôles

Le contrôle des installations neuves ou réhabilitées, ainsi que les contrôles de cession immobilière restent facturés ponctuellement après chaque prestation.

Type de contrôle	TARIFS	
	installation jusqu'à 20 eh	installations de plus 20 eh
Conception installation neuve	60 €	90 €
Bonne exécution installation neuve	100 €	160 €
Contre visite	100 €	100 €
Conception installation réhabilitée	50 €	80 €
Bonne exécution installation réhabilitée	80 €	140 €
Cession immobilière	170 €	170 €
Diagnostic initial	115 €	115 €

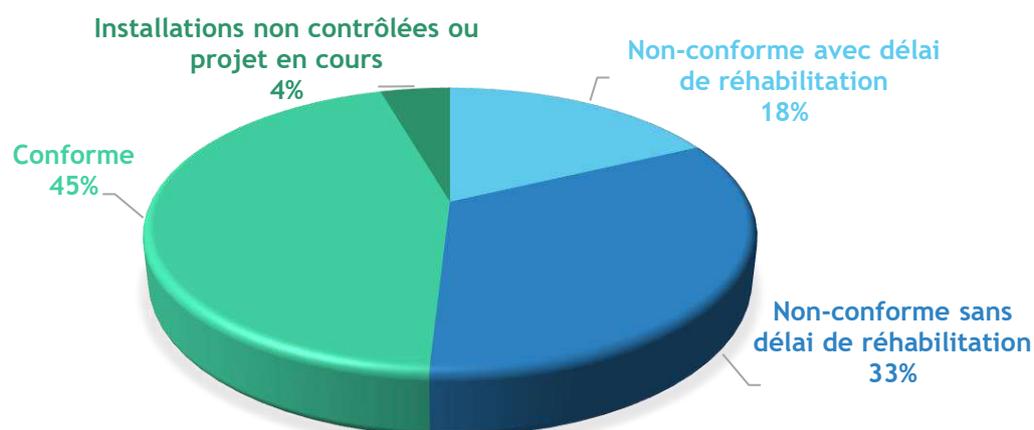
CONTROLES ANC COMMUNE DU GIVRE SUR L'ANNEE 2021		
CONTROLES DE L'EXISTANT	59	
	DIAGNOSTICS	0
	CONTRÔLES PERIODIQUES	56
	DONT CONTRÔLES DE CESSION	3
VISITES NON REALISEES	3	
	ABSENTS	3
	REFUS	0
ANC NEUFS OU REHABILITES	16	
	CONCEPTION	13
	BONNE EXECUTION	3

NOMBRE DE CONTROLES REALISES	75
NOMBRE DE REHABILITATIONS	2
NOMBRE D'INSTALLATIONS SUR LA COMMUNE	224

Classification des installations au 31 décembre 2021

Non-conforme avec délai de réhabilitation	40	18%
Non-conforme sans délai de réhabilitation	74	33%
Conforme	100	45%
Installations non contrôlées ou projet en cours	10	4%

CLASSIFICATION DES INSTALLATIONS DU GIVRE AU 31/12/2021





Vendée Grand Littoral

35 impasse du Luthier, ZI du Pâtis 1, 85440 TALMONT SAINT HILAIRE

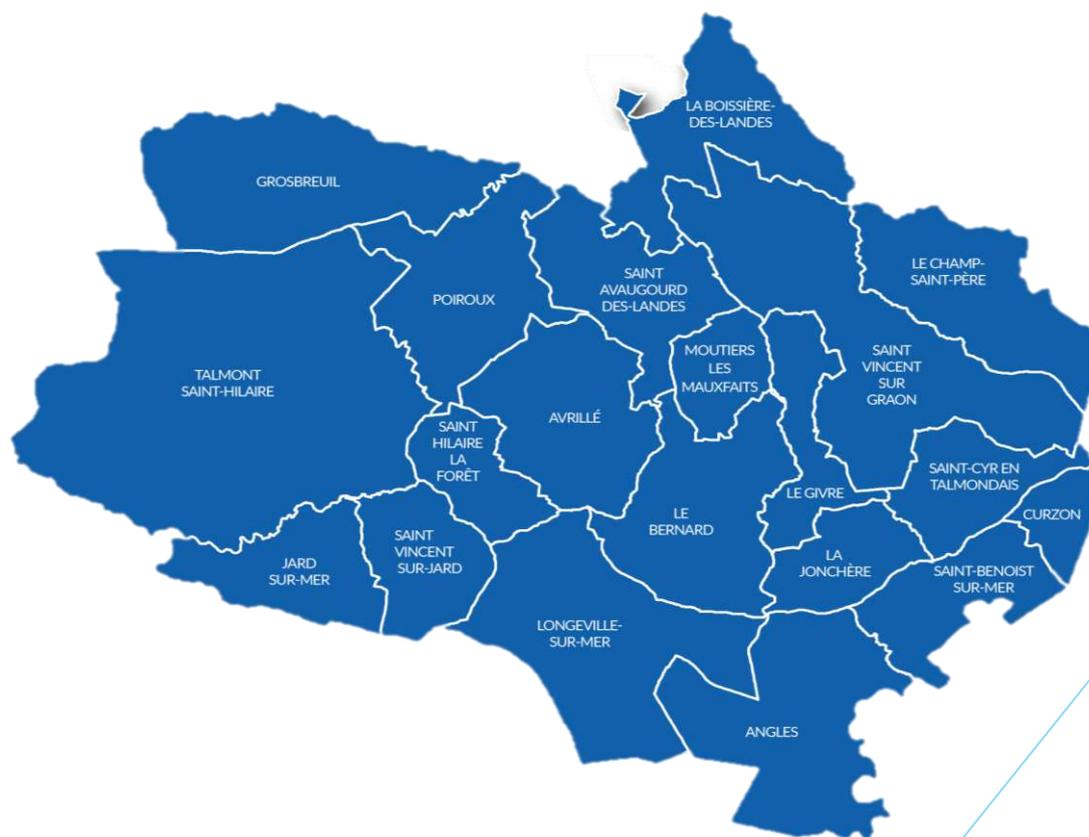
www.vendeegrandlittoral.fr

2021

RAPPORT ANNUEL

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

NOTE LIMINAIRE COMMUNE DE LONGEVILLE SUR MER



SOMMAIRE

03

SERVICE EAU POTABLE

Organisation et compétence de Vendée Eau
Tarif de l'eau
Répartition des délégataires sur le territoire

07

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Compétence du service
Répartition des délégataires sur le territoire
Tarif de l'assainissement collectif
Chiffres clés du contrat de délégation de service public

11

SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Compétence du service
Tarif de l'assainissement non collectif
Détails des contrôles réalisés

PRESENTATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

La compétence Eau potable

L'eau potable relève de la compétence des communautés de communes depuis le 1^{er} janvier 2018. Par délibération du Conseil Communautaire Vendée Grand Littoral a transféré cette compétence au Syndicat départemental, **Vendée Eau**.

Des compétences bien définies

Les compétences de Vendée Eau s'organisent autour de :

- La distribution de l'eau potable (les eaux et les ouvrages d'adduction, les réseaux et les ouvrages de distribution, les branchements particuliers jusqu'aux compteurs)
- Achat d'eau potable aux collectivités adhérentes
- Achat et vente d'eau aux collectivités non adhérentes par convention
- Vente de l'eau potable aux abonnés

De ce fait, Vendée Eau est le maître d'ouvrage de l'ensemble des travaux d'entretien, de renouvellement, de renforcement et d'extension des réseaux et des ouvrages.

Il fixe la programmation annuelle des investissements à réaliser, après avis et priorités établis par les collectivités adhérentes.

Il procède à la passation des contrats d'études et de maîtrise d'œuvre et des marchés de travaux correspondants, et finance ces travaux.

Il détermine le mode d'exploitation et désigne les délégataires, conformément aux dispositions législatives en vigueur et passe les contrats de délégation correspondants.

Vendée Eau exerce les compétences de maître d'ouvrage pour les unités de production (barrages, usines, captages...) situées sur son territoire.

Le tarif

Vendée Eau fixe annuellement le tarif de l'eau potable qu'il vend aux abonnés. Le tarif est le même pour tous les abonnés. Il n'a subi aucune augmentation depuis 2010.

Tarif 2022 du Service de l'eau potable



Le prix de l'eau potable

Les tarifs 2022 de Service de l'eau potable ont été décidés par le Comité Syndical de Vendée Eau le 09 décembre 2021 – délibération n°2021VEE04CS07, sans augmentation depuis 2010 ; ils sont uniques pour les 19 communautés de communes et d'agglomération adhérentes à Vendée Eau.

Tarif général (€ Hors Taxes)

TVA à 5,5 %

Abonnement annuel (le montant semestriel de l'abonnement est égal à 50 % de l'abonnement annuel) :

Calibre du Compteur	15	20	30	40	60	80	100	150
Tarif Bleu	85,00	102,00	150,00	252,00	408,00	600,00	900,00	1 380,00
Tarif Jaune	1 440,00	1 500,00	1 560,00	1 650,00	2 700,00	4 020,00	6 000,00	8 820,00
Tarif Vert	4 440,00	4 500,00	4 560,00	4 680,00	4 800,00	7 140,00	9 900,00	13 500,00

Abonnement réduit : Pour les emplacements "grand confort caravane" dans les campings, en complément de l'abonnement principal au tarif Bleu, Jaune ou Vert :

- Par emplacement "grand confort caravane - loisir" 55,00 € par an
- Par emplacement "grand confort caravane - tourisme" 15,00 € par an

Prix d'un m³ d'eau consommé :

Période de consommation	Période normale 10 mois	Période estivale 1 ^{er} juillet - 31 août
Tarif Bleu	1,080 €	1,080 €
Tarif Jaune	0,750 €	1,080 €
Tarif Vert	0,650 €	1,080 €

Autres tarifs (€ Hors Taxes)

TVA à 10 %

Frais d'accès au service sans déplacement du Service d'eau	20,00 €																		
Frais d'accès au service avec déplacement du Service d'eau	45,00 €																		
Forfait pour fermeture et réouverture d'un branchement, pour convenance personnelle	45,00 € par déplacement																		
Frais de relève visuelle du compteur suite au refus du dispositif de relève à distance	30,00 €																		
Frais d'étalonnage de compteur	140,00 €																		
Frais de remplacement de compteur avec émetteur de relève à distance																			
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Calibre du compteur</th> <th>15</th> <th>20</th> <th>30</th> <th>40</th> <th>60</th> <th>80</th> <th>100</th> <th>150</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tarif</td> <td>140,00</td> <td>140,00</td> <td>200,00</td> <td>280,00</td> <td>560,00</td> <td>650,00</td> <td>790,00</td> <td>840,00</td> </tr> </tbody> </table>	Calibre du compteur	15	20	30	40	60	80	100	150	Tarif	140,00	140,00	200,00	280,00	560,00	650,00	790,00	840,00
Calibre du compteur	15	20	30	40	60	80	100	150											
Tarif	140,00	140,00	200,00	280,00	560,00	650,00	790,00	840,00											

Pénalités

(non soumises à la TVA)

Pénalités pour retard de paiement :	
● Lettre de relance simple	sans pénalité
● Mise en demeure de paiement	5,00 €
● Dernière notification de paiement	12,00 €
Pénalités suite à une facture d'eau impayée pour :	
● Enquête terrain, dans le cas d'un branchement desservant une résidence principale	30,00 €
● Fermeture d'un branchement ne desservant pas une résidence principale, finalement non réalisée	30,00 €
● Fermeture d'un branchement ne desservant pas une résidence principale, dans le cas d'un arrêt de compte	45,00 €
● Fermeture d'un branchement ne desservant pas une résidence principale et réouverture après règlement des sommes dues, sans arrêt de compte	60,00 €
Pénalités suite à l'impossibilité de relève ou de renouvellement du compteur d'eau :	
● Fermeture d'un branchement finalement non réalisée	30,00 €
● Fermeture d'un branchement dans le cas d'un arrêt de compte	45,00 €
● Fermeture d'un branchement et réouverture immédiate après relève ou renouvellement du compteur d'eau, sans arrêt de compte	60,00 €

Tarif 2022 du Service de l'eau potable



Depuis 60 ans, Vendée Eau, service public, est en charge de la production et de la distribution de l'eau potable dans les 19 communautés de communes et d'agglomération de Vendée ainsi que la commune de l'île d'Yeu.

Dès l'origine, les élus ont souhaité conserver le contrôle de la gestion du Service de l'eau potable pour rester au plus près des besoins des abonnés. Les représentants des intercommunalités ont en charge l'administration de Vendée Eau.

Evolution de la facture d'eau

En euros courants, la facture d'eau potable pour un abonné ayant opté pour le tarif Bleu et consommant 120 m³ est inférieure en 2021 (214,60 € HT) à celle de 2003 (229,56 € HT) ; en euros constants, c'est-à-dire compte tenu de l'inflation, la baisse est de 27 % pour cette même période.

Au cours de ces quinze dernières années, l'abonnement a diminué de 14 % en passant de 99,00 € HT en 2003 à 85,00 € HT en 2019, alors que le coût de la vie a augmenté de 26,60 %.

La facture d'eau

A la part "eau potable" s'ajoutent les taxes et redevances suivantes :

- La redevance d'assainissement (collecte et traitement des eaux usées) décidée par la commune ou la structure intercommunale compétente (pour les logements raccordés au réseau collectif d'assainissement)
- La redevance de l'Agence de l'Eau pour "pollution d'origine domestique", assise sur la consommation d'eau potable
- La redevance de l'Agence de l'Eau pour "modernisation des réseaux de collecte", assise sur le volume d'eau soumis à la redevance d'assainissement collectif
- La TVA aux taux en vigueur

A quoi sert la contribution des abonnés ?

Lorsque Vendée Eau encaisse 100 €

Données exercice 2021



En cas de déménagement

Pour mettre fin au contrat d'abonnement, l'abonné doit informer le Service d'eau de son déménagement ; à défaut l'abonnement continue à courir à sa charge tant que le Service d'eau n'a pas eu connaissance de son départ du logement.

En outre, il est vivement conseillé à l'abonné de communiquer au Service d'eau l'index de son compteur d'eau et sa nouvelle adresse, pour l'émission de la facture d'arrêt de compte.

Seul le règlement de la facture d'arrêt de compte solde le contrat. A défaut, le recouvrement contentieux des sommes restant dues est engagé par le Trésor Public.

REPARTITION DES DELEGATAIRES EAU POTABLE

VEOLIA

Impasse Louis Mazetier – BP3

85 010 La Roche Sur Yon

02.51.40.00.00

<https://veolia85.eau-ouest.com/>



SAUR

71 rue du commerce

85 000 La Roche sur Yon

02.51.37.01.09

<https://www.saurclient.fr/>



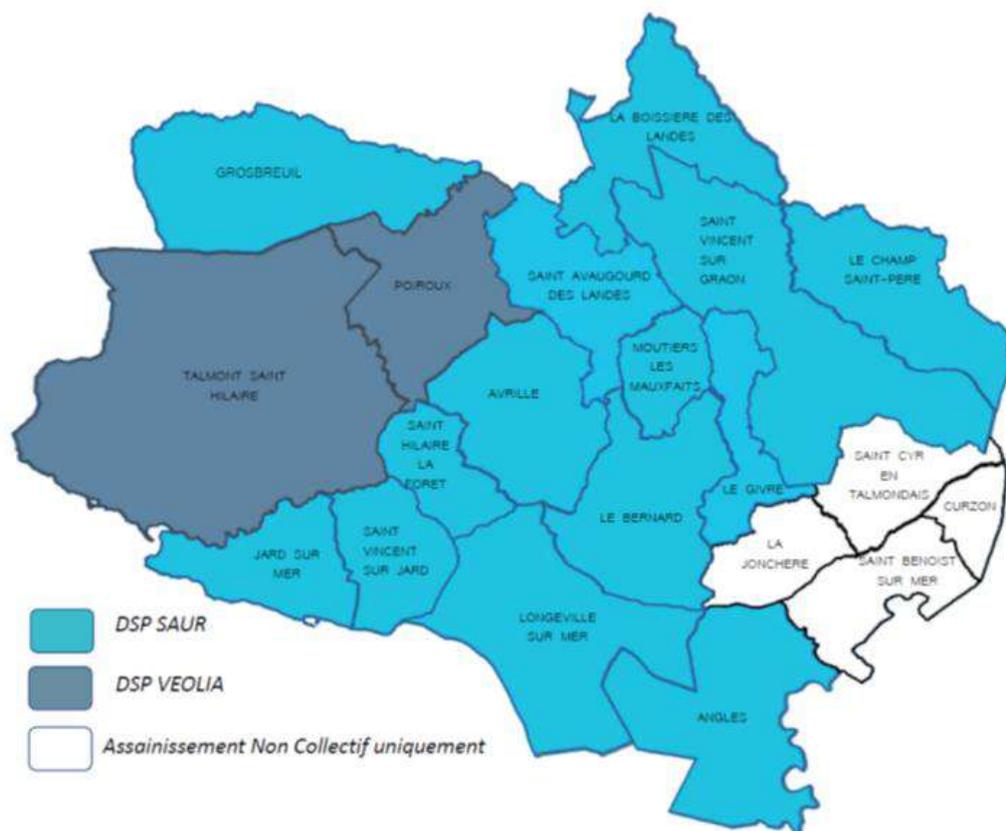
PRESENTATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Le service de l'assainissement est divisé en deux services : le service de l'assainissement collectif et le service de l'assainissement non-collectif (SPANC). Ils relèvent de la compétence de la communauté de communes Vendée Grand Littoral

LE SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La collecte, le transport et le traitement des eaux usées sont assurés par une délégation de service public à une entreprise privée. Deux délégataires se partagent le territoire. Véolia sur la commune de Poiroux et Talmont-Saint-Hilaire et SAUR pour les communes d'Angles, Avrillé, Grosbreuil, Jard sur Mer, La Boissière des Landes, Le Bernard, Le Champ st Père, Le Givre, Longeville-sur-Mer, Moutiers-les-Mauxfaits, Saint Avaugourd-des-Landes, Saint-Hilaire-la-Forêt, Saint-Vincent-sur-Jard et Saint-Vincent-sur-Graon.

Le service gère 377 km de réseau, 157 postes de relèvement et 18 stations.



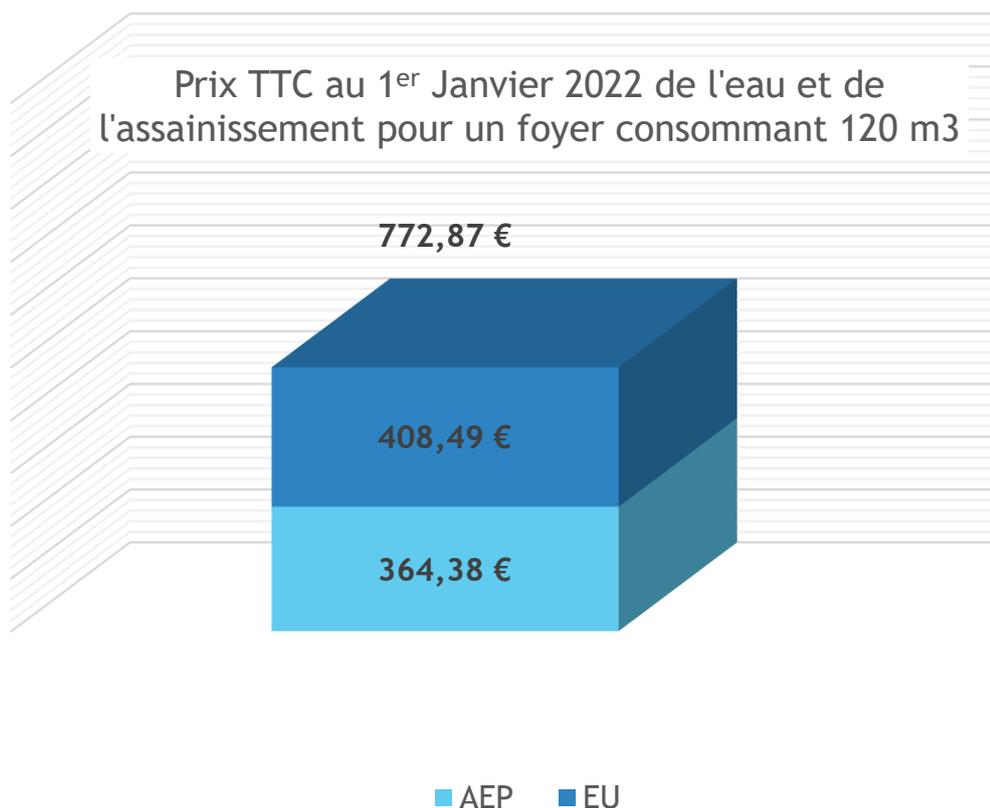
TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le service de l'assainissement collectif est facturé avec la facture d'eau potable

Le tarif est différent selon la commune. Pour de Longeville sur Mer le tarif au m3 est le suivant :

Prix du m3 en € TTC	
2021	2022
3,39	3,40

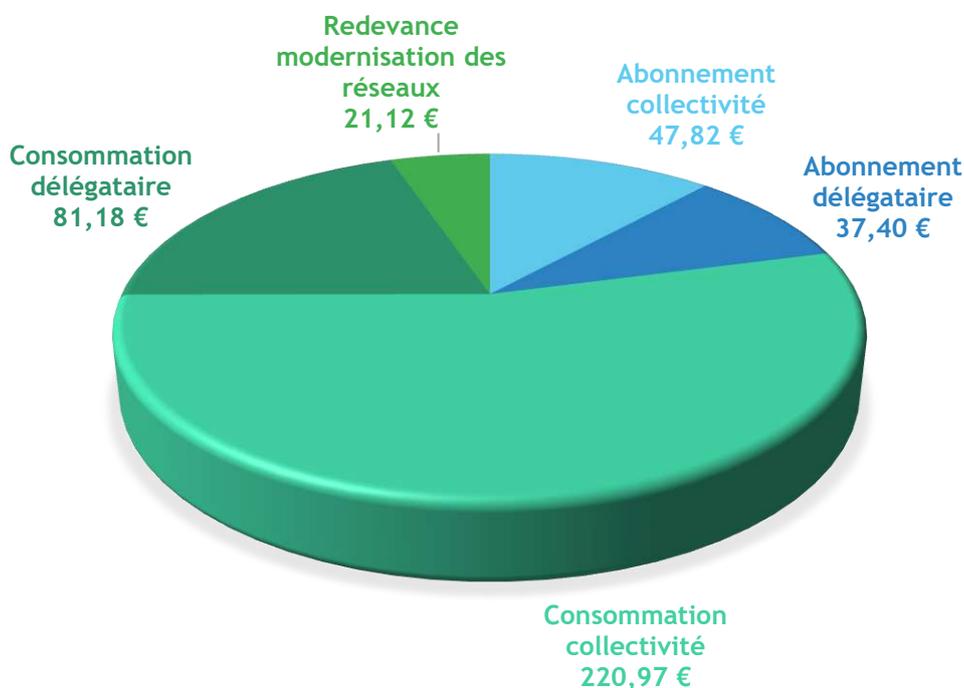
Ci-dessous le montant de l'eau et de l'assainissement collectif au 1^{er} Janvier 2022 pour un foyer consommant 120 m²



PRIX TOTAL DE L'EAU ET SES DIFFERENTES COMPOSANTES POUR LA COMMUNE DE LONGEVILLE

Nature	Montant en € TTC au 1 ^{er} janvier 2021	Montant en € TTC au 1 ^{er} janvier 2022
Abonnement annuel	85,22	85,22
<i>Abonnement collectivité</i>	42,96	47,82
<i>Abonnement délégataire</i>	42,26	37,40
Consommation	302,15	302,15
<i>Consommation collectivité</i>	178,20	220,97
<i>Consommation délégataire</i>	123,95	81,18
Redevance modernisation des réseaux	19,80	21,12
Total	407,17	408,49

REPARTITION DE LA FACTURE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR 120 M3 EN € TTC AU 1ER JANVIER 2022 POUR LONGEVILLE SUR MER



LES CHIFFRES CLES DU CONTRAT DE DSP

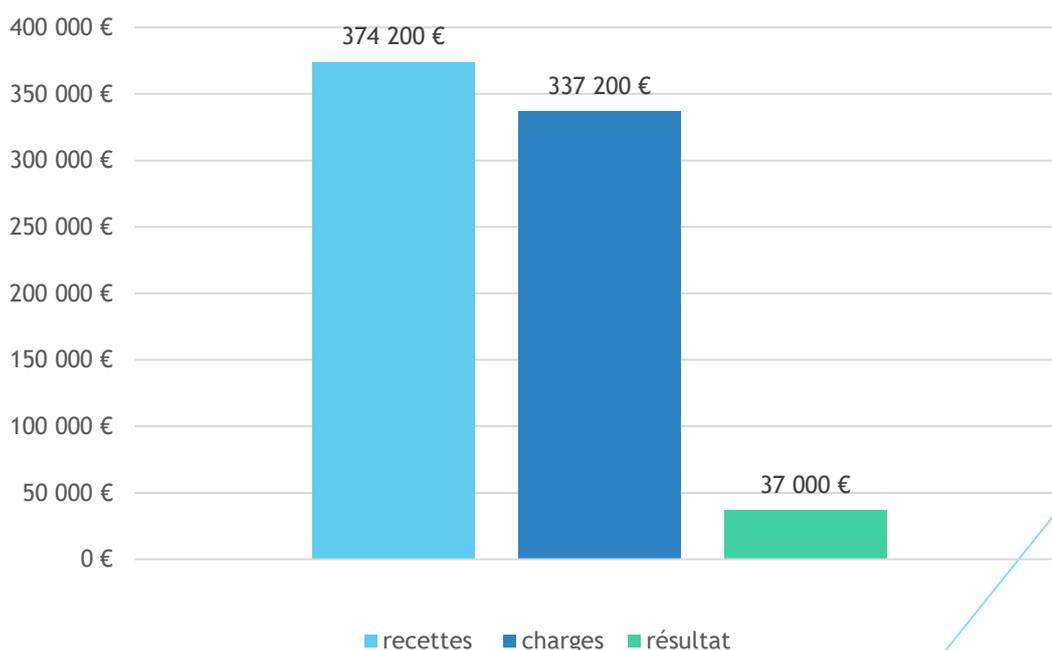
Les opérations d'entretiens

Descriptif	Quantités
Curage de réseaux	9059 ml
Inspections Télévisées	2557 ml
Interventions curatives / Urgences	4
Contrôles de branchement	36

Le programme de renouvellement et travaux réalisés

Montant réalisé sur 2021	Détails des travaux
5 232 € programme renouvellement	PR Joussemet : remplacement chargeur de batterie groupe électrogène PR La Raisinière 1 : renouvellement Sofrel télésurveillance PI Les Tamaris : renouvellement Sofrel télésurveillance PR Raisinière 2 : renouvellement du Sofrel télésurveillance et renouvellement pompe 2
868 € Grantie	PR Les Brunelles : renouvellement du groupe électrogène (garantie) STEP : mise en route de la partie biologique de la step en juin 2021 Réseaux : renouvellement et mise à niveau de plusieurs regards

Bilan financier du contrat (CARE)



LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- ▶ Le service assainissement non collectif est exploité en régie par la communauté de communes Vendée Grand Littoral sur l'ensemble de son territoire. L'équipe est composée d'une responsable de service, d'une assistante administrative (0,5 ETP) et de trois techniciens.

- ▶ Les principales missions du service sont :
 - De contrôler les installations d'assainissement non collectif.
 - De conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place ou la réhabilitation de leur installation.

- ▶ En 2021, le service assainissement non collectif compte 7555 installations et a réalisé 1658 contrôles : 1167 contrôles de l'existant dont 186 dans le cadre des cessions immobilières et 491 contrôles d'installations neuves ou réhabilitées.

TARIFS DU SPANC

Le SPANC est financé par deux types de redevances perçues auprès des propriétaires : la redevance forfaitaire annuelle et la redevance aux contrôles. Elles permettent de couvrir le coût des contrôles réalisés par les techniciens et les frais de fonctionnement du service. Ces tarifs sont fixés par délibération du Conseil communautaire.

La redevance forfaitaire annuelle

Les contrôles périodiques donnaient lieu précédemment à la perception d'une redevance facturée après chaque intervention. Les élus du Conseil Communautaire ont décidé d'instituer une redevance annuelle forfaitaire au titre des contrôles périodiques obligatoires.

Elle permet :

- un échelonnement de la dépense pour les propriétaires d'installations,
- une stabilisation des tarifs dans le temps.

Cette redevance vient en lieu et place de celle qui était perçue à chaque contrôle périodique (contrôle dit « de bon fonctionnement »).

Pour les équipements neufs ou les biens acquis dans l'année, la redevance sera appliquée à compter du 1er janvier de l'année suivante.

Classes /désignation	Redevance annuelle forfaitaire		Fréquence des contrôles
	Installation jusqu'à 20 eh	Installation de plus 20 eh	
Classe 1 Non conforme avec travaux urgents Non conforme avec travaux sous 4 ans	31 €	41 €	4 ans
Classe 2 Non conforme sans délai de travaux	21 €	31 €	5 ans
Classe 3 Conforme	11 €	21 €	8 ans

La redevance aux contrôles

Le contrôle des installations neuves ou réhabilitées, ainsi que les contrôles de cession immobilière restent facturés ponctuellement après chaque prestation.

Type de contrôle	TARIFS	
	installation jusqu'à 20 eh	installations de plus 20 eh
Conception installation neuve	60 €	90 €
Bonne exécution installation neuve	100 €	160 €
Contre visite	100 €	100 €
Conception installation réhabilitée	50 €	80 €
Bonne exécution installation réhabilitée	80 €	140 €
Cession immobilière	170 €	170 €
Diagnostic initial	115 €	115 €

CONTROLES ANC COMMUNE DE LONGEVILLE SUR MER SUR L'ANNEE 2021

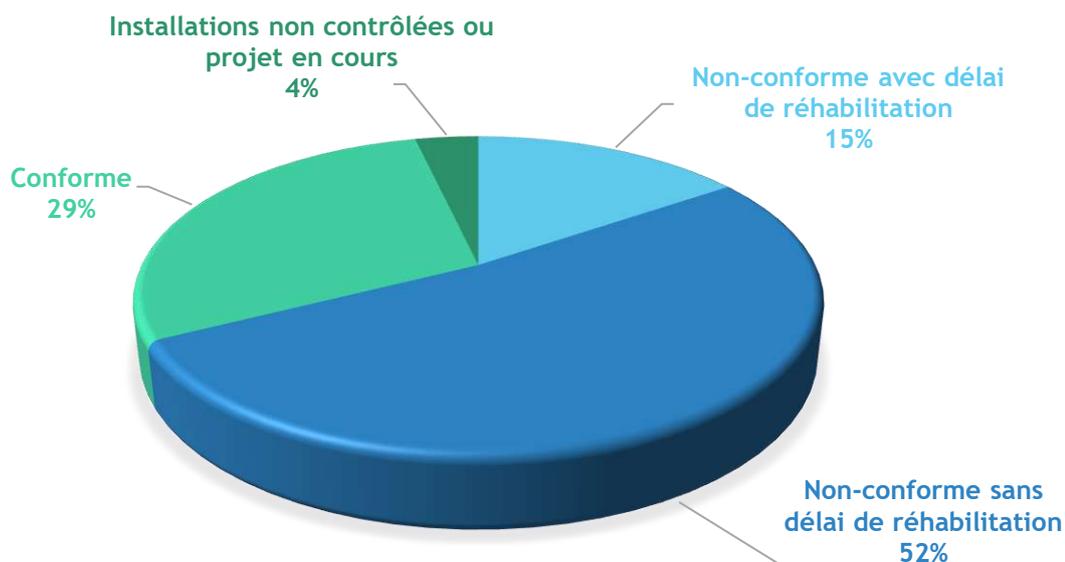
CONTROLES DE L'EXISTANT	27	
	DIAGNOSTICS	0
	CONTRÔLES PERIODIQUES	16
	DONT CONTRÔLES DE CESSION	11
VISITES NON REALISEES	2	
	ABSENTS	2
	REFUS	0
ANC NEUFS OU REHABILITES	20	
	CONCEPTION	10
	BONNE EXECUTION	10

NOMBRE DE CONTROLES REALISES	47
NOMBRE DE REHABILITATIONS	8
NOMBRE D'INSTALLATIONS SUR LA COMMUNE	363

Classification des installations au 31 décembre 2021

Non-conforme avec délai de réhabilitation	56	15%
Non-conforme sans délai de réhabilitation	189	52%
Conforme	105	29%
Installations non contrôlées ou projet en cours	13	4%

**CLASSIFICATION DES INSTALLATIONS DE LONGEVILLE SUR MER
AU 31/12/2021**





Vendée Grand Littoral

35 impasse du Luthier, ZI du Pâtis 1, 85440 TALMONT SAINT HILAIRE

www.vendeegrandlittoral.fr

SOMMAIRE

03

SERVICE EAU POTABLE

Organisation et compétence de Vendée Eau
Tarif de l'eau
Répartition des délégataires sur le territoire

07

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Compétence du service
Répartition des délégataires sur le territoire
Tarif de l'assainissement collectif
Chiffres clés du contrat de délégation de service public

11

SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Compétence du service
Tarif de l'assainissement non collectif
Détails des contrôles réalisés

PRESENTATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

La compétence Eau potable

L'eau potable relève de la compétence des communautés de communes depuis le 1^{er} janvier 2018. Par délibération du Conseil Communautaire Vendée Grand Littoral a transféré cette compétence au Syndicat départemental, **Vendée Eau**.

Des compétences bien définies

Les compétences de Vendée Eau s'organisent autour de :

- La distribution de l'eau potable (les eaux et les ouvrages d'adduction, les réseaux et les ouvrages de distribution, les branchements particuliers jusqu'aux compteurs)
- Achat d'eau potable aux collectivités adhérentes
- Achat et vente d'eau aux collectivités non adhérentes par convention
- Vente de l'eau potable aux abonnés

De ce fait, Vendée Eau est le maître d'ouvrage de l'ensemble des travaux d'entretien, de renouvellement, de renforcement et d'extension des réseaux et des ouvrages.

Il fixe la programmation annuelle des investissements à réaliser, après avis et priorités établis par les collectivités adhérentes.

Il procède à la passation des contrats d'études et de maîtrise d'œuvre et des marchés de travaux correspondants, et finance ces travaux.

Il détermine le mode d'exploitation et désigne les délégataires, conformément aux dispositions législatives en vigueur et passe les contrats de délégation correspondants.

Vendée Eau exerce les compétences de maître d'ouvrage pour les unités de production (barrages, usines, captages...) situées sur son territoire.

Le tarif

Vendée Eau fixe annuellement le tarif de l'eau potable qu'il vend aux abonnés. Le tarif est le même pour tous les abonnés. Il n'a subi aucune augmentation depuis 2010.

Tarif 2022 du Service de l'eau potable



Le prix de l'eau potable

Les tarifs 2022 de Service de l'eau potable ont été décidés par le Comité Syndical de Vendée Eau le 09 décembre 2021 – délibération n°2021VEE04CS07, sans augmentation depuis 2010 ; ils sont uniques pour les 19 communautés de communes et d'agglomération adhérentes à Vendée Eau.

Tarif général (€ Hors Taxes)

TVA à 5,5 %

Abonnement annuel (le montant semestriel de l'abonnement est égal à 50 % de l'abonnement annuel) :

Calibre du Compteur	15	20	30	40	60	80	100	150
Tarif Bleu	85,00	102,00	150,00	252,00	408,00	600,00	900,00	1 380,00
Tarif Jaune	1 440,00	1 500,00	1 560,00	1 650,00	2 700,00	4 020,00	6 000,00	8 820,00
Tarif Vert	4 440,00	4 500,00	4 560,00	4 680,00	4 800,00	7 140,00	9 900,00	13 500,00

Abonnement réduit : Pour les emplacements "grand confort caravane" dans les campings, en complément de l'abonnement principal au tarif Bleu, Jaune ou Vert :

- Par emplacement "grand confort caravane - loisir" 55,00 € par an
- Par emplacement "grand confort caravane - tourisme" 15,00 € par an

Prix d'un m³ d'eau consommé :

Période de consommation	Période normale 10 mois	Période estivale 1 ^{er} juillet - 31 août
Tarif Bleu	1,080 €	1,080 €
Tarif Jaune	0,750 €	1,080 €
Tarif Vert	0,650 €	1,080 €

Autres tarifs (€ Hors Taxes)

TVA à 10 %

Frais d'accès au service sans déplacement du Service d'eau	20,00 €																		
Frais d'accès au service avec déplacement du Service d'eau	45,00 €																		
Forfait pour fermeture et réouverture d'un branchement, pour convenance personnelle	45,00 € par déplacement																		
Frais de relève visuelle du compteur suite au refus du dispositif de relève à distance	30,00 €																		
Frais d'étalonnage de compteur	140,00 €																		
Frais de remplacement de compteur avec émetteur de relève à distance																			
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Calibre du compteur</th> <th>15</th> <th>20</th> <th>30</th> <th>40</th> <th>60</th> <th>80</th> <th>100</th> <th>150</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tarif</td> <td>140,00</td> <td>140,00</td> <td>200,00</td> <td>280,00</td> <td>560,00</td> <td>650,00</td> <td>790,00</td> <td>840,00</td> </tr> </tbody> </table>	Calibre du compteur	15	20	30	40	60	80	100	150	Tarif	140,00	140,00	200,00	280,00	560,00	650,00	790,00	840,00
Calibre du compteur	15	20	30	40	60	80	100	150											
Tarif	140,00	140,00	200,00	280,00	560,00	650,00	790,00	840,00											

Pénalités

(non soumises à la TVA)

Pénalités pour retard de paiement :	
● Lettre de relance simple	sans pénalité
● Mise en demeure de paiement	5,00 €
● Dernière notification de paiement	12,00 €
Pénalités suite à une facture d'eau impayée pour :	
● Enquête terrain, dans le cas d'un branchement desservant une résidence principale	30,00 €
● Fermeture d'un branchement ne desservant pas une résidence principale, finalement non réalisée	30,00 €
● Fermeture d'un branchement ne desservant pas une résidence principale, dans le cas d'un arrêt de compte	45,00 €
● Fermeture d'un branchement ne desservant pas une résidence principale et réouverture après règlement des sommes dues, sans arrêt de compte	60,00 €
Pénalités suite à l'impossibilité de relève ou de renouvellement du compteur d'eau :	
● Fermeture d'un branchement finalement non réalisée	30,00 €
● Fermeture d'un branchement dans le cas d'un arrêt de compte	45,00 €
● Fermeture d'un branchement et réouverture immédiate après relève ou renouvellement du compteur d'eau, sans arrêt de compte	60,00 €

Tarif 2022 du Service de l'eau potable



Depuis 60 ans, Vendée Eau, service public, est en charge de la production et de la distribution de l'eau potable dans les 19 communautés de communes et d'agglomération de Vendée ainsi que la commune de l'île d'Yeu.

Dès l'origine, les élus ont souhaité conserver le contrôle de la gestion du Service de l'eau potable pour rester au plus près des besoins des abonnés. Les représentants des intercommunalités ont en charge l'administration de Vendée Eau.

Evolution de la facture d'eau

En euros courants, la facture d'eau potable pour un abonné ayant opté pour le tarif Bleu et consommant 120 m³ est inférieure en 2021 (214,60 € HT) à celle de 2003 (229,56 € HT) ; en euros constants, c'est-à-dire compte tenu de l'inflation, la baisse est de 27 % pour cette même période.

Au cours de ces quinze dernières années, l'abonnement a diminué de 14 % en passant de 99,00 € HT en 2003 à 85,00 € HT en 2019, alors que le coût de la vie a augmenté de 26,60 %.

La facture d'eau

A la part "eau potable" s'ajoutent les taxes et redevances suivantes :

- La redevance d'assainissement (collecte et traitement des eaux usées) décidée par la commune ou la structure intercommunale compétente (pour les logements raccordés au réseau collectif d'assainissement)
- La redevance de l'Agence de l'Eau pour "pollution d'origine domestique", assise sur la consommation d'eau potable
- La redevance de l'Agence de l'Eau pour "modernisation des réseaux de collecte", assise sur le volume d'eau soumis à la redevance d'assainissement collectif
- La TVA aux taux en vigueur

A quoi sert la contribution des abonnés ?

Lorsque Vendée Eau encaisse 100 €

Données exercice 2021



En cas de déménagement

Pour mettre fin au contrat d'abonnement, l'abonné doit informer le Service d'eau de son déménagement ; à défaut l'abonnement continue à courir à sa charge tant que le Service d'eau n'a pas eu connaissance de son départ du logement.

En outre, il est vivement conseillé à l'abonné de communiquer au Service d'eau l'index de son compteur d'eau et sa nouvelle adresse, pour l'émission de la facture d'arrêt de compte.

Seul le règlement de la facture d'arrêt de compte solde le contrat. A défaut, le recouvrement contentieux des sommes restant dues est engagé par le Trésor Public.

REPARTITION DES DELEGATAIRES EAU POTABLE

VEOLIA

Impasse Louis Mazetier – BP3

85 010 La Roche Sur Yon

02.51.40.00.00

<https://veolia85.eau-ouest.com/>



SAUR

71 rue du commerce

85 000 La Roche sur Yon

02.51.37.01.09

<https://www.saurclient.fr/>



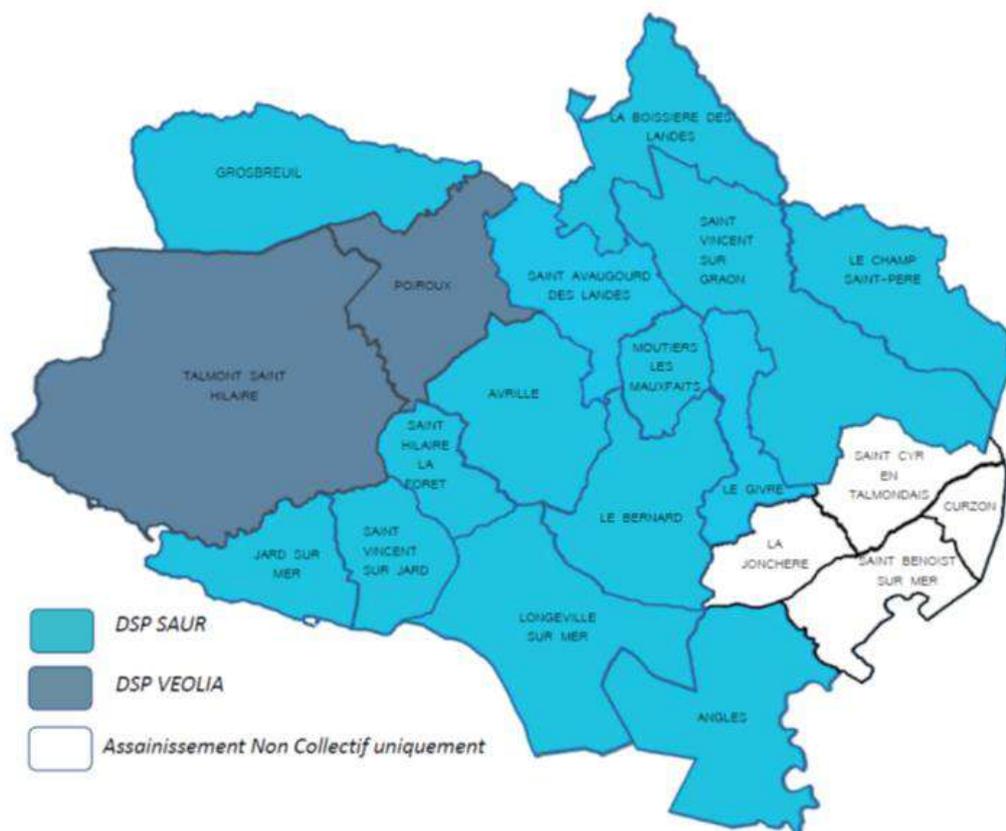
PRESENTATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Le service de l'assainissement est divisé en deux services : le service de l'assainissement collectif et le service de l'assainissement non-collectif (SPANC). Ils relèvent de la compétence de la communauté de communes Vendée Grand Littoral

LE SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La collecte, le transport et le traitement des eaux usées sont assurés par une délégation de service public à une entreprise privée. Deux délégataires se partagent le territoire. Véolia sur la commune de Poiroux et Talmont-Saint-Hilaire et SAUR pour les communes d'Angles, Avrillé, Grosbreuil, Jard sur Mer, La Boissière des Landes, Le Bernard, Le Champ st Père, Le Givre, Longeville-sur-Mer, Moutiers-les-Mauxfaits, Saint Avaugourd-des-Landes, Saint-Hilaire-la-Forêt, Saint-Vincent-sur-Jard et Saint-Vincent-sur-Graon.

Le service gère 377 km de réseau, 157 postes de relèvement et 18 stations.



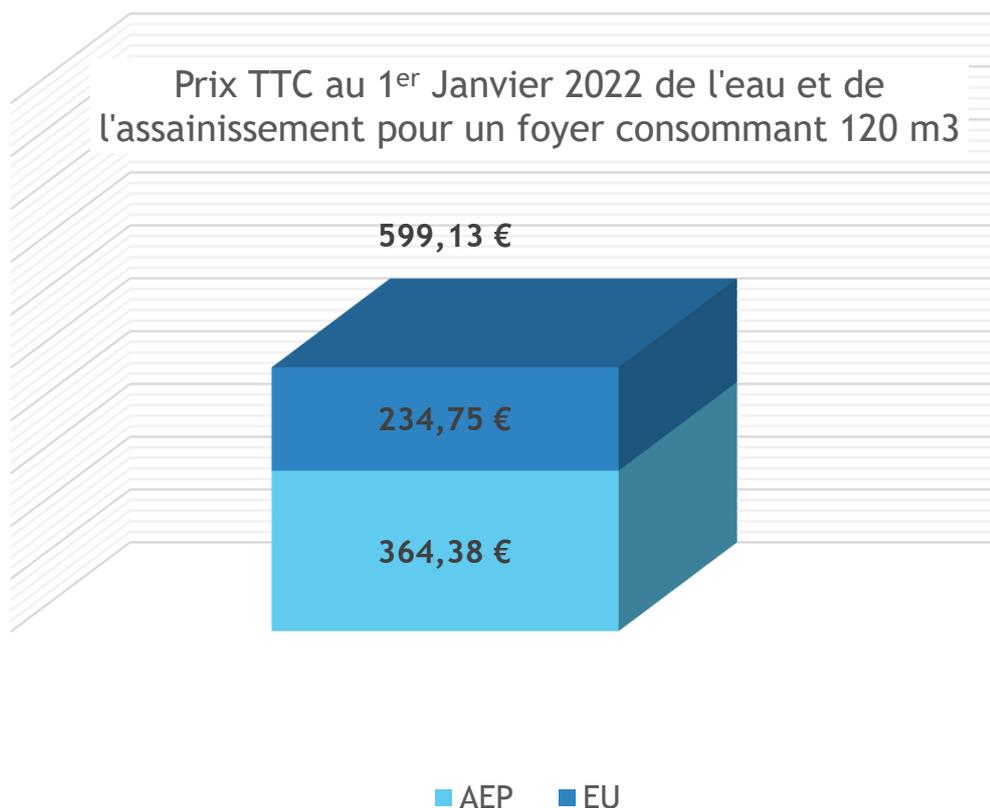
TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le service de l'assainissement collectif est facturé avec la facture d'eau potable

Le tarif est différent selon la commune. Pour Moutiers Les Mauxfaits le tarif au m3 est le suivant :

Prix du m3 en € TTC	
2021	2022
1,91	1,96

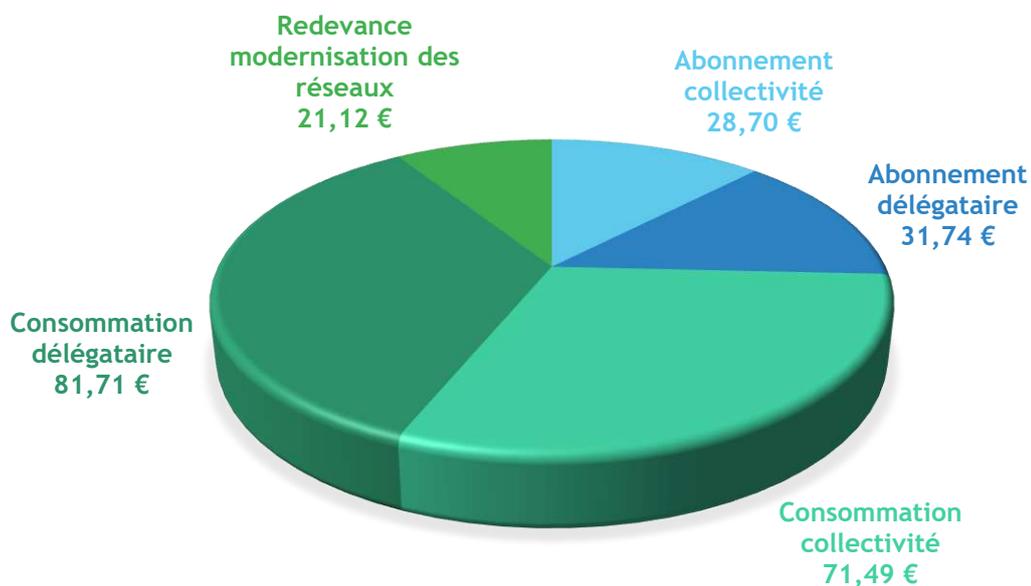
Ci-dessous le montant de l'eau et de l'assainissement collectif au 1^{er} Janvier 2022 pour un foyer consommant 120 m²



PRIX TOTAL DE L'EAU ET SES DIFFERENTES COMPOSANTES POUR LA COMMUNE DE MOUTIERS LES MAUXFAITS

Nature	Montant en € TTC au 1 ^{er} janvier 2021	Montant en € TTC au 1 ^{er} janvier 2022
Abonnement annuel	59,37	60,43
<i>Abonnement collectivité</i>	28,60	28,70
<i>Abonnement délégataire</i>	30,77	31,74
Consommation	150,48	153,20
<i>Consommation collectivité</i>	71,28	71,49
<i>Consommation délégataire</i>	79,20	81,71
Redevance modernisation des réseaux	19,80	21,12
Total	229,65	234,75

REPARTITION DE LA FACTURE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR 120 M3 EN € TTC AU 1ER JANVIER 2022 POUR MOUTIERS LES MAUXFAITS



LES CHIFFRES CLES DU CONTRAT DE DSP

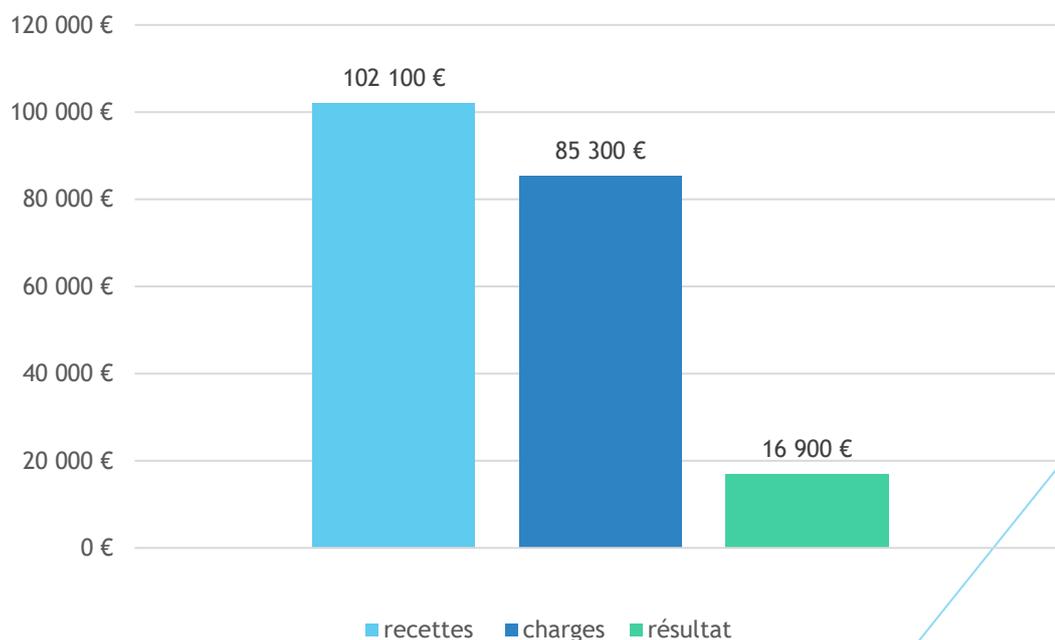
Les opérations d'entretiens

Descriptif	Quantités
Curage de réseaux	3044 ml
Inspections Télévisées	0 ml
Interventions curatives / Urgences	1
Contrôles de branchement	11

Le programme de renouvellement et travaux réalisés

Montant réalisé 2021	Détails des travaux
19 036 €	<p>STEP :</p> <ul style="list-style-type: none">- renouvellement du préleveur d'entrée et sortie- renouvellement transmetteur redox et oxygène avec sondes- renouvellement transmetteur MES Sonde- renouvellement transmetteur Voile de boues et sonde- renouvellement sonde piézométrique- renouvellement pompe 2 chlorure ferrique <p>RESEAU :</p> <ul style="list-style-type: none">- suite à pollution sur la ZA des Eglantiers regard Eu et infiltration par emboitement de 2 buses de regard EU réparation réalisée le 22/01/2021 par HBTP- réparation suite à casse de refoulement PR des Eglantiers

Bilan financier du contrat (CARE)



LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- ▶ Le service assainissement non collectif est exploité en régie par la communauté de communes Vendée Grand Littoral sur l'ensemble de son territoire. L'équipe est composée d'une responsable de service, d'une assistante administrative (0,5 ETP) et de trois techniciens.

- ▶ Les principales missions du service sont :
 - De contrôler les installations d'assainissement non collectif.
 - De conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place ou la réhabilitation de leur installation.

- ▶ En 2021, le service assainissement non collectif compte 7555 installations et a réalisé 1658 contrôles : 1167 contrôles de l'existant dont 186 dans le cadre des cessions immobilières et 491 contrôles d'installations neuves ou réhabilitées.

TARIFS DU SPANC

Le SPANC est financé par deux types de redevances perçues auprès des propriétaires : la redevance forfaitaire annuelle et la redevance aux contrôles. Elles permettent de couvrir le coût des contrôles réalisés par les techniciens et les frais de fonctionnement du service. Ces tarifs sont fixés par délibération du Conseil communautaire.

La redevance forfaitaire annuelle

Les contrôles périodiques donnaient lieu précédemment à la perception d'une redevance facturée après chaque intervention. Les élus du Conseil Communautaire ont décidé d'instituer une redevance annuelle forfaitaire au titre des contrôles périodiques obligatoires.

Elle permet :

- un échelonnement de la dépense pour les propriétaires d'installations,
- une stabilisation des tarifs dans le temps.

Cette redevance vient en lieu et place de celle qui était perçue à chaque contrôle périodique (contrôle dit « de bon fonctionnement »).

Pour les équipements neufs ou les biens acquis dans l'année, la redevance sera appliquée à compter du 1er janvier de l'année suivante.

Classes /désignation	Redevance annuelle forfaitaire		Fréquence des contrôles
	Installation jusqu'à 20 eh	Installation de plus 20 eh	
Classe 1 Non conforme avec travaux urgents Non conforme avec travaux sous 4 ans	31 €	41 €	4 ans
Classe 2 Non conforme sans délai de travaux	21 €	31 €	5 ans
Classe 3 Conforme	11 €	21 €	8 ans

La redevance aux contrôles

Le contrôle des installations neuves ou réhabilitées, ainsi que les contrôles de cession immobilière restent facturés ponctuellement après chaque prestation.

Type de contrôle	TARIFS	
	installation jusqu'à 20 eh	installations de plus 20 eh
Conception installation neuve	60 €	90 €
Bonne exécution installation neuve	100 €	160 €
Contre visite	100 €	100 €
Conception installation réhabilitée	50 €	80 €
Bonne exécution installation réhabilitée	80 €	140 €
Cession immobilière	170 €	170 €
Diagnostic initial	115 €	115 €

CONTROLES ANC COMMUNE DE MOUTIERS LES MAUXFAITS SUR L'ANNEE 2021

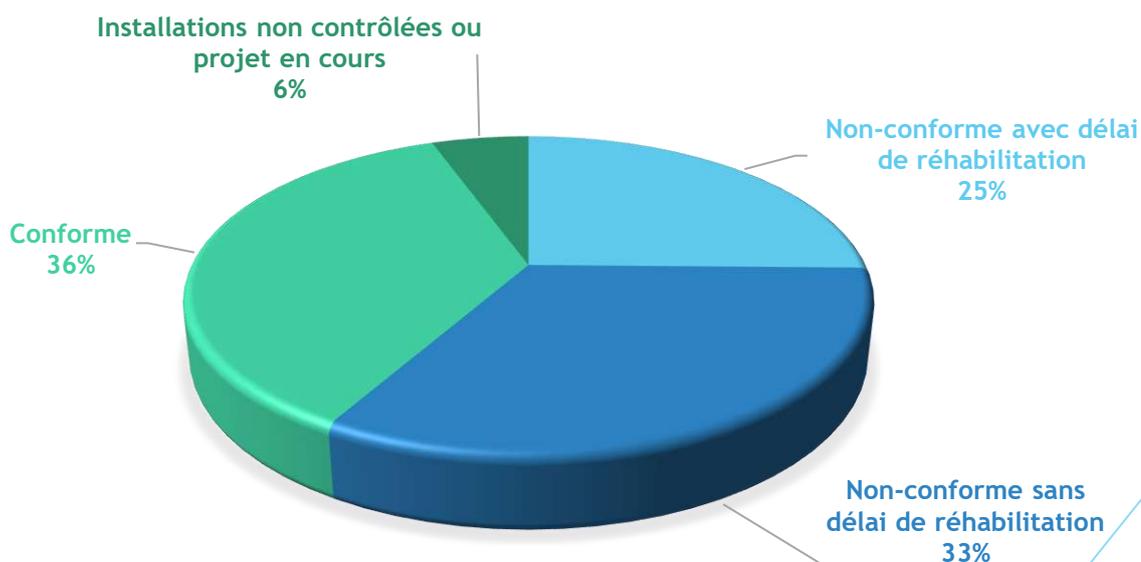
CONTROLES DE L'EXISTANT	21	
	DIAGNOSTICS	0
	CONTRÔLES PERIODIQUES	20
	DONT CONTRÔLES DE CESSION	1
VISITES NON REALISEES	1	
	ABSENTS	1
	REFUS	0
ANC NEUFS OU REHABILITES	9	
	CONCEPTION	4
	BONNE EXECUTION	5

NOMBRE DE CONTROLES REALISES	30
NOMBRE DE REHABILITATIONS	2
NOMBRE D'INSTALLATIONS SUR LA COMMUNE	91

Classification des installations au 31 décembre 2021

Non-conforme avec délai de réhabilitation	23	25%
Non-conforme sans délai de réhabilitation	30	33%
Conforme	33	36%
Installations non contrôlées ou projet en cours	5	5%

CLASSIFICATION DES INSTALLATIONS DE MOUTIERS LES MAUXFAITS AU 31/12/2021





Vendée Grand Littoral

35 impasse du Luthier, ZI du Pâtis 1, 85440 TALMONT SAINT HILAIRE

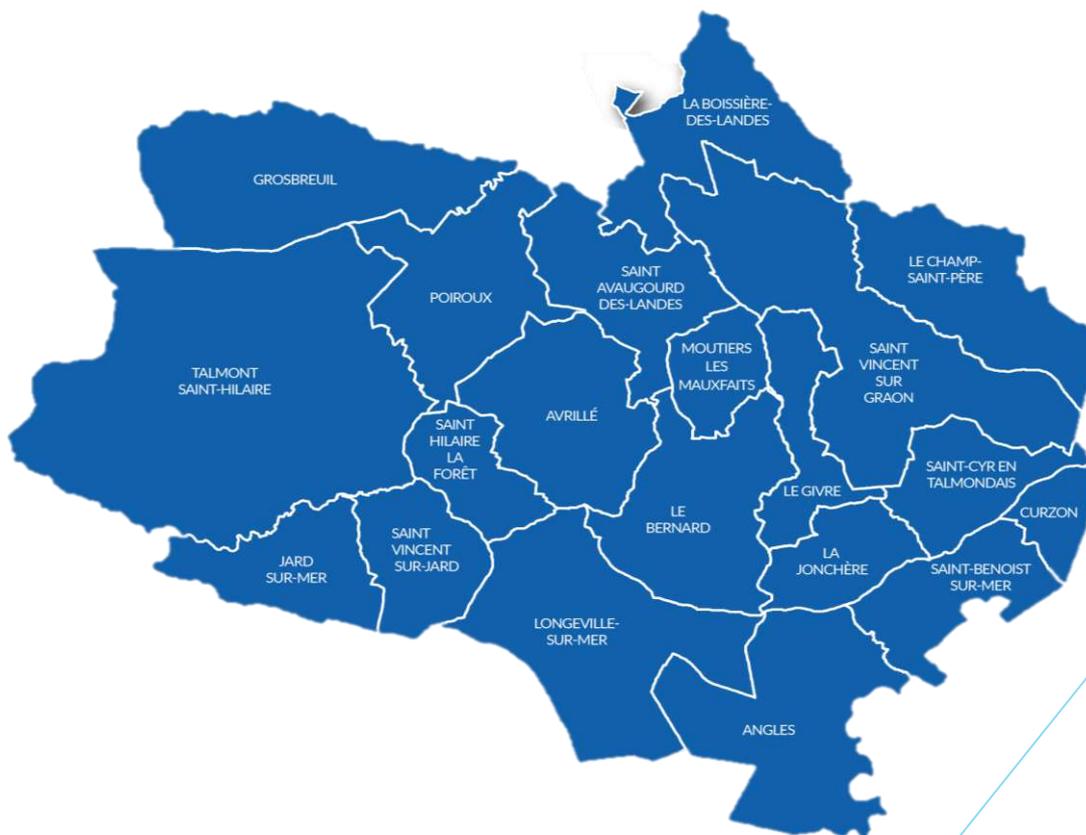
www.vendeegrandlittoral.fr

2021

RAPPORT ANNUEL

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

NOTE LIMINAIRE COMMUNE DE POIROUX



SOMMAIRE

03

SERVICE EAU POTABLE

Organisation et compétence de Vendée Eau
Tarif de l'eau
Répartition des délégataires sur le territoire

07

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Compétence du service
Répartition des délégataires sur le territoire
Tarif de l'assainissement collectif
Chiffres clés du contrat de délégation de service public

11

SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Compétence du service
Tarif de l'assainissement non collectif
Détails des contrôles réalisés

PRESENTATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

La compétence Eau potable

L'eau potable relève de la compétence des communautés de communes depuis le 1^{er} janvier 2018. Par délibération du Conseil Communautaire Vendée Grand Littoral a transféré cette compétence au Syndicat départemental, **Vendée Eau**.

Des compétences bien définies

Les compétences de Vendée Eau s'organisent autour de :

- La distribution de l'eau potable (les eaux et les ouvrages d'adduction, les réseaux et les ouvrages de distribution, les branchements particuliers jusqu'aux compteurs)
- Achat d'eau potable aux collectivités adhérentes
- Achat et vente d'eau aux collectivités non adhérentes par convention
- Vente de l'eau potable aux abonnés

De ce fait, Vendée Eau est le maître d'ouvrage de l'ensemble des travaux d'entretien, de renouvellement, de renforcement et d'extension des réseaux et des ouvrages.

Il fixe la programmation annuelle des investissements à réaliser, après avis et priorités établis par les collectivités adhérentes.

Il procède à la passation des contrats d'études et de maîtrise d'œuvre et des marchés de travaux correspondants, et finance ces travaux.

Il détermine le mode d'exploitation et désigne les délégataires, conformément aux dispositions législatives en vigueur et passe les contrats de délégation correspondants.

Vendée Eau exerce les compétences de maître d'ouvrage pour les unités de production (barrages, usines, captages...) situées sur son territoire.

Le tarif

Vendée Eau fixe annuellement le tarif de l'eau potable qu'il vend aux abonnés. Le tarif est le même pour tous les abonnés. Il n'a subi aucune augmentation depuis 2010.

Tarif 2022 du Service de l'eau potable



Le prix de l'eau potable

Les tarifs 2022 de Service de l'eau potable ont été décidés par le Comité Syndical de Vendée Eau le 09 décembre 2021 – délibération n°2021VEE04CS07, sans augmentation depuis 2010 ; ils sont uniques pour les 19 communautés de communes et d'agglomération adhérentes à Vendée Eau.

Tarif général (€ Hors Taxes)

TVA à 5,5 %

Abonnement annuel (le montant semestriel de l'abonnement est égal à 50 % de l'abonnement annuel) :

Calibre du Compteur	15	20	30	40	60	80	100	150
Tarif Bleu	85,00	102,00	150,00	252,00	408,00	600,00	900,00	1 380,00
Tarif Jaune	1 440,00	1 500,00	1 560,00	1 650,00	2 700,00	4 020,00	6 000,00	8 820,00
Tarif Vert	4 440,00	4 500,00	4 560,00	4 680,00	4 800,00	7 140,00	9 900,00	13 500,00

Abonnement réduit : Pour les emplacements "grand confort caravane" dans les campings, en complément de l'abonnement principal au tarif Bleu, Jaune ou Vert :

- Par emplacement "grand confort caravane - loisir" 55,00 € par an
- Par emplacement "grand confort caravane - tourisme" 15,00 € par an

Prix d'un m³ d'eau consommé :

Période de consommation	Période normale 10 mois	Période estivale 1 ^{er} juillet - 31 août
Tarif Bleu	1,080 €	1,080 €
Tarif Jaune	0,750 €	1,080 €
Tarif Vert	0,650 €	1,080 €

Autres tarifs (€ Hors Taxes)

TVA à 10 %

Frais d'accès au service sans déplacement du Service d'eau	20,00 €																		
Frais d'accès au service avec déplacement du Service d'eau	45,00 €																		
Forfait pour fermeture et réouverture d'un branchement, pour convenance personnelle	45,00 € par déplacement																		
Frais de relève visuelle du compteur suite au refus du dispositif de relève à distance	30,00 €																		
Frais d'étalonnage de compteur	140,00 €																		
Frais de remplacement de compteur avec émetteur de relève à distance																			
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Calibre du compteur</th> <th>15</th> <th>20</th> <th>30</th> <th>40</th> <th>60</th> <th>80</th> <th>100</th> <th>150</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tarif</td> <td>140,00</td> <td>140,00</td> <td>200,00</td> <td>280,00</td> <td>560,00</td> <td>650,00</td> <td>790,00</td> <td>840,00</td> </tr> </tbody> </table>	Calibre du compteur	15	20	30	40	60	80	100	150	Tarif	140,00	140,00	200,00	280,00	560,00	650,00	790,00	840,00
Calibre du compteur	15	20	30	40	60	80	100	150											
Tarif	140,00	140,00	200,00	280,00	560,00	650,00	790,00	840,00											

Pénalités

(non soumises à la TVA)

Pénalités pour retard de paiement :	
● Lettre de relance simple	sans pénalité
● Mise en demeure de paiement	5,00 €
● Dernière notification de paiement	12,00 €
Pénalités suite à une facture d'eau impayée pour :	
● Enquête terrain, dans le cas d'un branchement desservant une résidence principale	30,00 €
● Fermeture d'un branchement ne desservant pas une résidence principale, finalement non réalisée	30,00 €
● Fermeture d'un branchement ne desservant pas une résidence principale, dans le cas d'un arrêt de compte	45,00 €
● Fermeture d'un branchement ne desservant pas une résidence principale et réouverture après règlement des sommes dues, sans arrêt de compte	60,00 €
Pénalités suite à l'impossibilité de relève ou de renouvellement du compteur d'eau :	
● Fermeture d'un branchement finalement non réalisée	30,00 €
● Fermeture d'un branchement dans le cas d'un arrêt de compte	45,00 €
● Fermeture d'un branchement et réouverture immédiate après relève ou renouvellement du compteur d'eau, sans arrêt de compte	60,00 €

Tarif 2022 du Service de l'eau potable



Depuis 60 ans, Vendée Eau, service public, est en charge de la production et de la distribution de l'eau potable dans les 19 communautés de communes et d'agglomération de Vendée ainsi que la commune de l'île d'Yeu.

Dès l'origine, les élus ont souhaité conserver le contrôle de la gestion du Service de l'eau potable pour rester au plus près des besoins des abonnés. Les représentants des intercommunalités ont en charge l'administration de Vendée Eau.

Evolution de la facture d'eau

En euros courants, la facture d'eau potable pour un abonné ayant opté pour le tarif Bleu et consommant 120 m³ est inférieure en 2021 (214,60 € HT) à celle de 2003 (229,56 € HT) ; en euros constants, c'est-à-dire compte tenu de l'inflation, la baisse est de 27 % pour cette même période.

Au cours de ces quinze dernières années, l'abonnement a diminué de 14 % en passant de 99,00 € HT en 2003 à 85,00 € HT en 2019, alors que le coût de la vie a augmenté de 26,60 %.

La facture d'eau

A la part "eau potable" s'ajoutent les taxes et redevances suivantes :

- La redevance d'assainissement (collecte et traitement des eaux usées) décidée par la commune ou la structure intercommunale compétente (pour les logements raccordés au réseau collectif d'assainissement)
- La redevance de l'Agence de l'Eau pour "pollution d'origine domestique", assise sur la consommation d'eau potable
- La redevance de l'Agence de l'Eau pour "modernisation des réseaux de collecte", assise sur le volume d'eau soumis à la redevance d'assainissement collectif
- La TVA aux taux en vigueur

A quoi sert la contribution des abonnés ?

Lorsque Vendée Eau encaisse 100 €

Données exercice 2021



En cas de déménagement

Pour mettre fin au contrat d'abonnement, l'abonné doit informer le Service d'eau de son déménagement ; à défaut l'abonnement continue à courir à sa charge tant que le Service d'eau n'a pas eu connaissance de son départ du logement.

En outre, il est vivement conseillé à l'abonné de communiquer au Service d'eau l'index de son compteur d'eau et sa nouvelle adresse, pour l'émission de la facture d'arrêt de compte.

Seul le règlement de la facture d'arrêt de compte solde le contrat. A défaut, le recouvrement contentieux des sommes restant dues est engagé par le Trésor Public.

REPARTITION DES DELEGATAIRES EAU POTABLE

VEOLIA

Impasse Louis Mazetier – BP3

85 010 La Roche Sur Yon

02.51.40.00.00

<https://veolia85.eau-ouest.com/>



SAUR

71 rue du commerce

85 000 La Roche sur Yon

02.51.37.01.09

<https://www.saurclient.fr/>



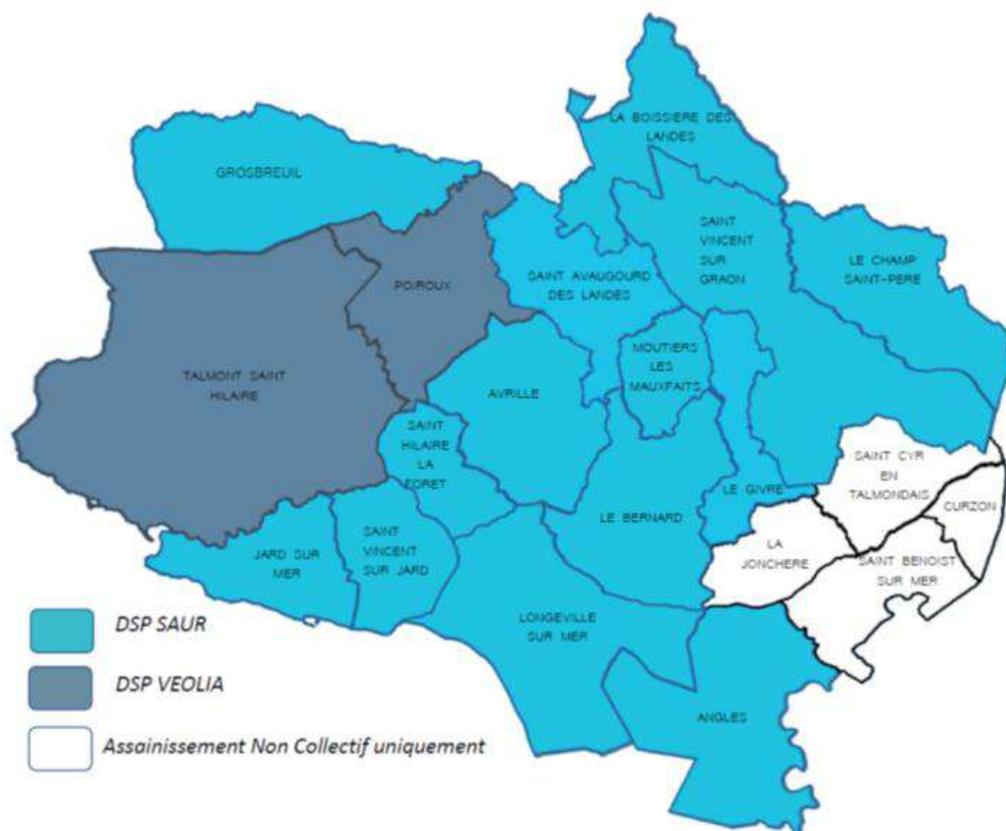
PRESENTATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Le service de l'assainissement est divisé en deux services : le service de l'assainissement collectif et le service de l'assainissement non-collectif (SPANC). Ils relèvent de la compétence de la communauté de communes Vendée Grand Littoral

LE SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La collecte, le transport et le traitement des eaux usées sont assurés par une délégation de service public à une entreprise privée. Deux délégataires se partagent le territoire. Véolia sur la commune de Poiroux et Talmont-Saint-Hilaire et SAUR pour les communes d'Angles, Avrillé, Grosbreuil, Jard sur Mer, La Boissière des Landes, Le Bernard, Le Champ st Père, Le Givre, Longeville-sur-Mer, Moutiers-les-Mauxfaits, Saint Avaugourd-des-Landes, Saint-Hilaire-la-Forêt, Saint-Vincent-sur-Jard et Saint-Vincent-sur-Graon.

Le service gère 377 km de réseau, 157 postes de relèvement et 18 stations.



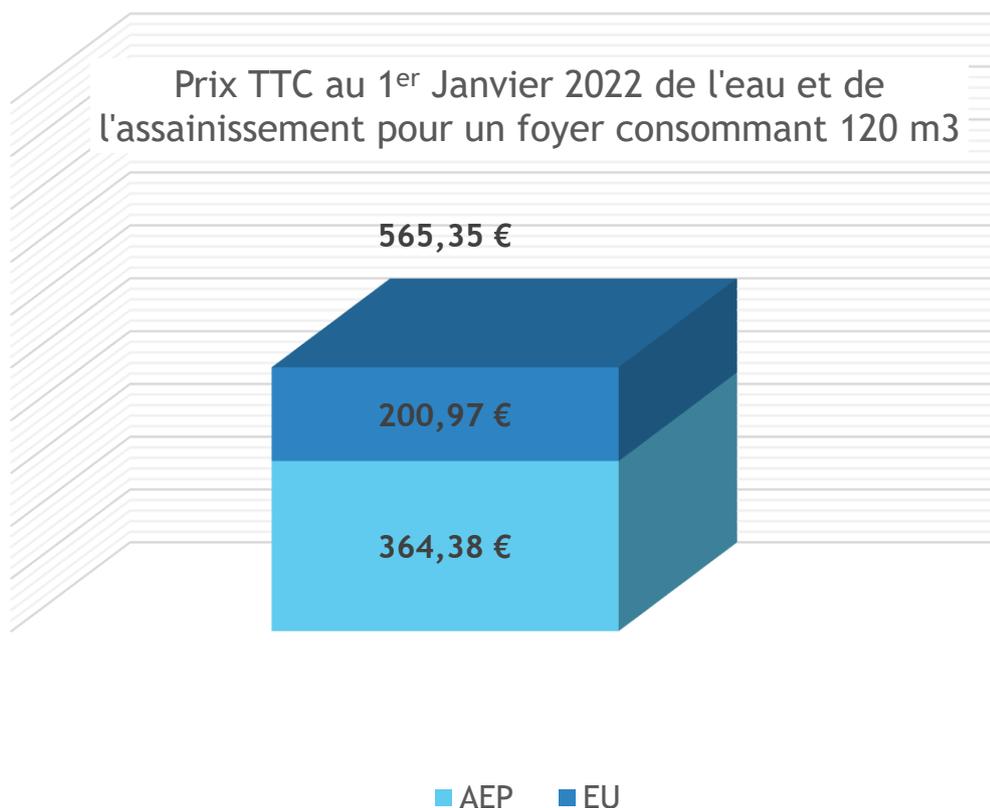
TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le service de l'assainissement collectif est facturé avec la facture d'eau potable

Le tarif est différent selon la commune. Pour Poiroux le tarif au m3 est le suivant :

Prix du m3 en € TTC	
2021	2022
1,66	1,67

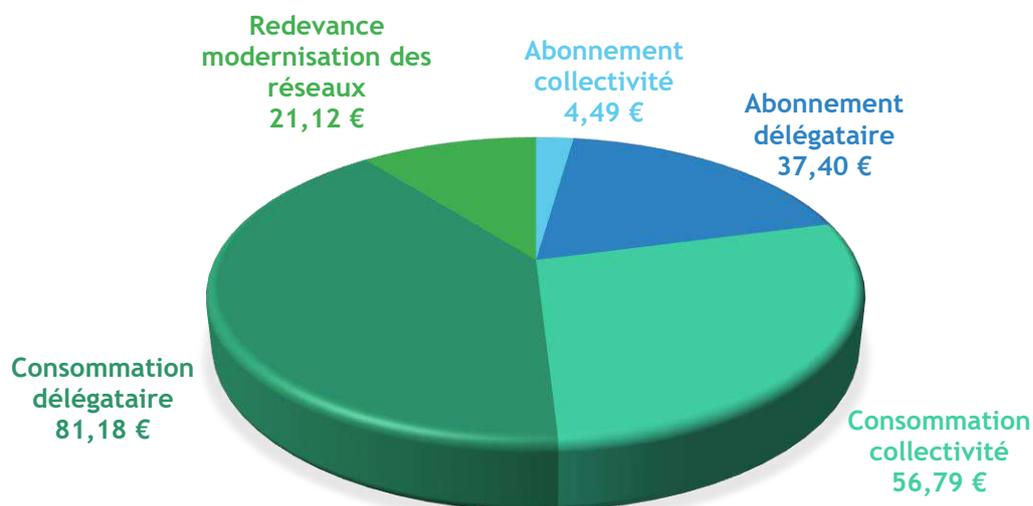
Ci-dessous le montant de l'eau et de l'assainissement collectif au 1^{er} Janvier 2022 pour un foyer consommant 120 m²



PRIX TOTAL DE L'EAU ET SES DIFFERENTES COMPOSANTES POUR LA COMMUNE DE POIROUX

Nature	Montant en € TTC au 1 ^{er} janvier 2021	Montant en € TTC au 1 ^{er} janvier 2022
Abonnement annuel	41,89	41,89
<i>Abonnement collectivité</i>	11,55	4,49
<i>Abonnement délégataire</i>	30,34	37,40
Consommation	137,96	137,97
<i>Consommation collectivité</i>	34,32	56,79
<i>Consommation délégataire</i>	103,64	81,18
Redevance modernisation des réseaux	19,90	21,12
Total	199,75	200,97

REPARTITION DE LA FACTURE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR 120 M3 EN € TTC AU 1ER JANVIER 2022 POUR POIROUX



LES CHIFFRES CLES DU CONTRAT DE DSP

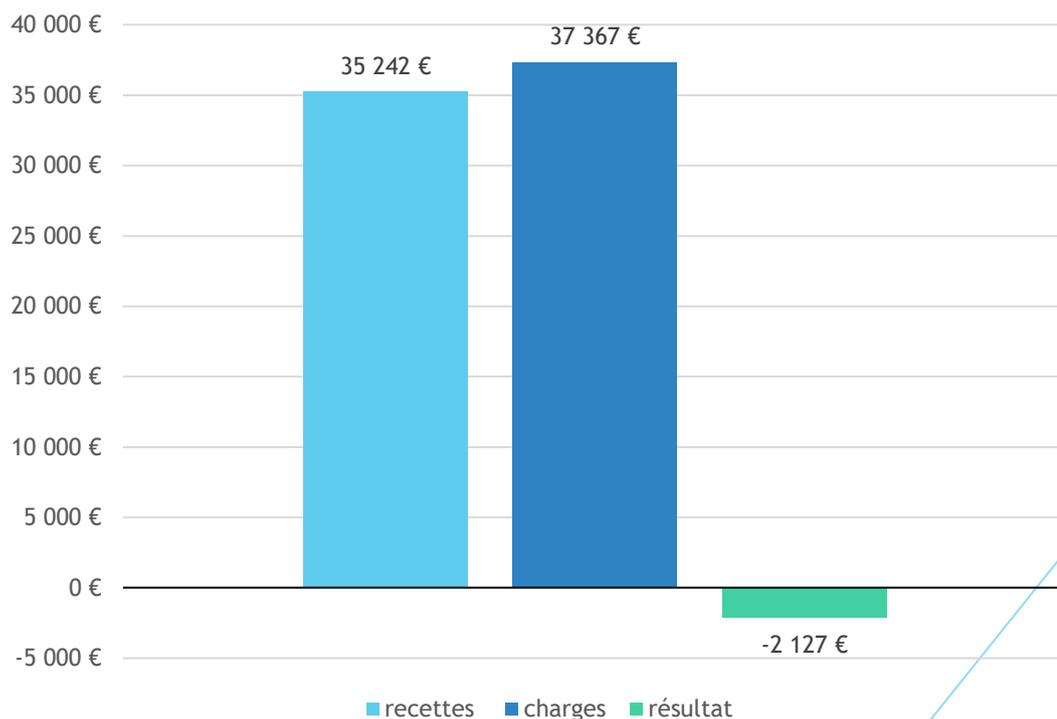
Les opérations d'entretiens

Descriptif	Quantités
Curage de réseaux	1327 ml
Inspections Télévisées	1229 ml
Interventions curatives / Urgences	4
Contrôles de branchement	11

Le programme de renouvellement et travaux réalisés

Montant réalisé 2021	Détails des travaux
694,25 €	PR la Gite : renouvellement de la pompe 2

Bilan financier du contrat (CARE)



LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- ▶ Le service assainissement non collectif est exploité en régie par la communauté de communes Vendée Grand Littoral sur l'ensemble de son territoire. L'équipe est composée d'une responsable de service, d'une assistante administrative (0,5 ETP) et de trois techniciens.

- ▶ Les principales missions du service sont :
 - De contrôler les installations d'assainissement non collectif.
 - De conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place ou la réhabilitation de leur installation.

- ▶ En 2021, le service assainissement non collectif compte 7555 installations et a réalisé 1658 contrôles : 1167 contrôles de l'existant dont 186 dans le cadre des cessions immobilières et 491 contrôles d'installations neuves ou réhabilitées.

TARIFS DU SPANC

Le SPANC est financé par deux types de redevances perçues auprès des propriétaires : la redevance forfaitaire annuelle et la redevance aux contrôles. Elles permettent de couvrir le coût des contrôles réalisés par les techniciens et les frais de fonctionnement du service. Ces tarifs sont fixés par délibération du Conseil communautaire.

La redevance forfaitaire annuelle

Les contrôles périodiques donnaient lieu précédemment à la perception d'une redevance facturée après chaque intervention. Les élus du Conseil Communautaire ont décidé d'instituer une redevance annuelle forfaitaire au titre des contrôles périodiques obligatoires.

Elle permet :

- un échelonnement de la dépense pour les propriétaires d'installations,
- une stabilisation des tarifs dans le temps.

Cette redevance vient en lieu et place de celle qui était perçue à chaque contrôle périodique (contrôle dit « de bon fonctionnement »).

Pour les équipements neufs ou les biens acquis dans l'année, la redevance sera appliquée à compter du 1er janvier de l'année suivante.

Classes /désignation	Redevance annuelle forfaitaire		Fréquence des contrôles
	Installation jusqu'à 20 eh	Installation de plus 20 eh	
Classe 1 Non conforme avec travaux urgents Non conforme avec travaux sous 4 ans	31 €	41 €	4 ans
Classe 2 Non conforme sans délai de travaux	21 €	31 €	5 ans
Classe 3 Conforme	11 €	21 €	8 ans

La redevance aux contrôles

Le contrôle des installations neuves ou réhabilitées, ainsi que les contrôles de cession immobilière restent facturés ponctuellement après chaque prestation.

Type de contrôle	TARIFS	
	installation jusqu'à 20 eh	installations de plus 20 eh
Conception installation neuve	60 €	90 €
Bonne exécution installation neuve	100 €	160 €
Contre visite	100 €	100 €
Conception installation réhabilitée	50 €	80 €
Bonne exécution installation réhabilitée	80 €	140 €
Cession immobilière	170 €	170 €
Diagnostic initial	115 €	115 €

CONTROLES ANC COMMUNE DE POIROUX SUR L'ANNEE 2021

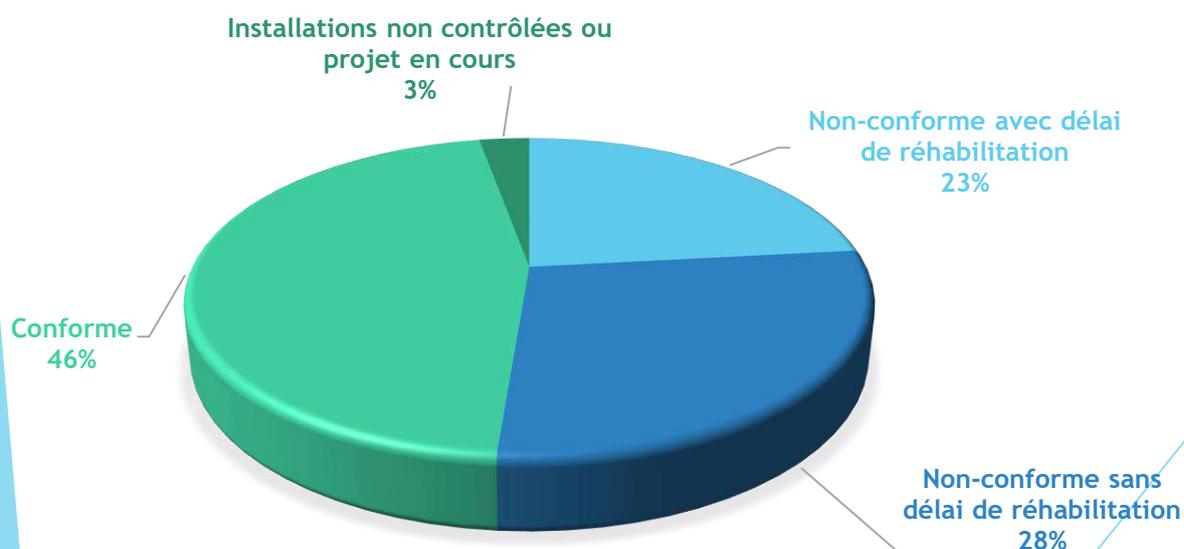
CONTROLES DE L'EXISTANT	46	
	DIAGNOSTICS	1
	CONTRÔLES PERIODIQUES	38
	DONT CONTRÔLES DE CESSION	7
VISITES NON REALISEES	5	
	ABSENTS	4
	REFUS	1
ANC NEUFS OU REHABILITES	18	
	CONCEPTION	16
	BONNE EXECUTION	2

NOMBRE DE CONTROLES REALISES	64
NOMBRE DE REHABILITATIONS	1
NOMBRE D'INSTALLATIONS SUR LA COMMUNE	318

Classification des installations au 31 décembre 2021

Non-conforme avec délai de réhabilitation	74	23%
Non-conforme sans délai de réhabilitation	89	28%
Conforme	146	46%
Installations non contrôlées ou projet en cours	9	3%

CLASSIFICATION DES INSTALLATIONS DE POIROUX AU 31/12/2021





Vendée Grand Littoral

35 impasse du Luthier, ZI du Pâtis 1, 85440 TALMONT SAINT HILAIRE

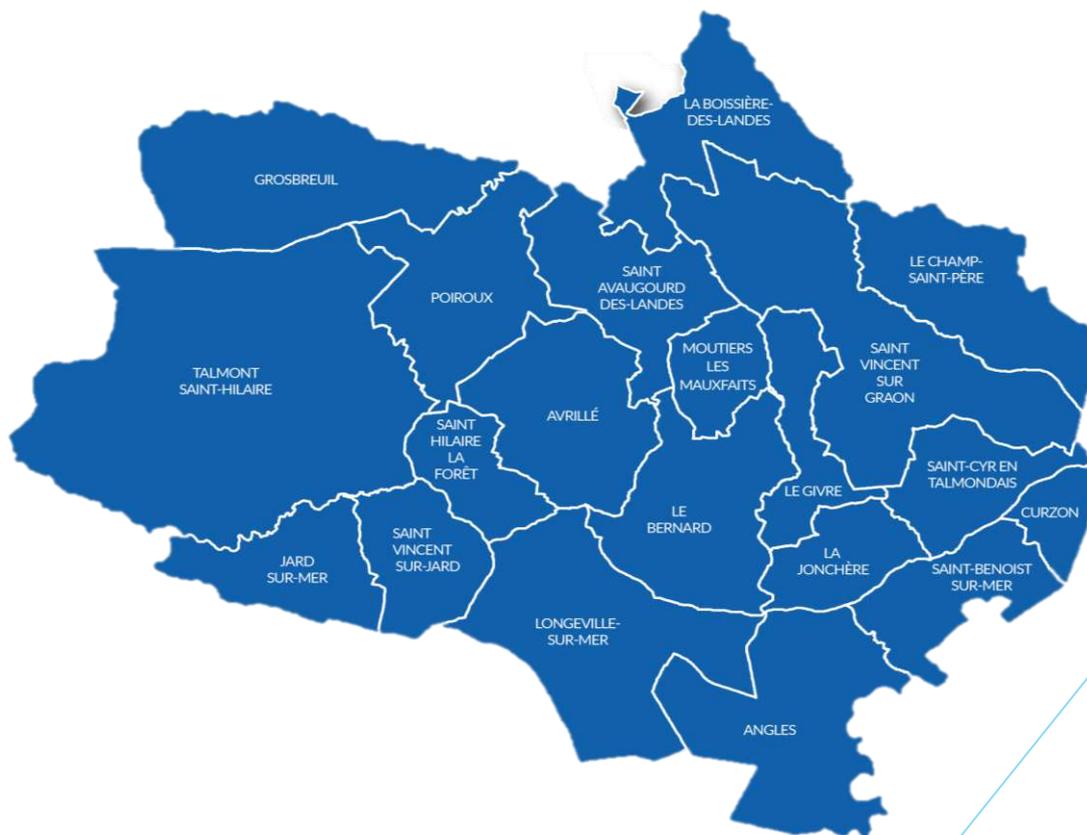
www.vendeegrandlittoral.fr

2021

RAPPORT ANNUEL

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

NOTE LIMINAIRE COMMUNE DE SAINT AVAUGOURD DES LANDES



SOMMAIRE

03

SERVICE EAU POTABLE

Organisation et compétence de Vendée Eau
Tarif de l'eau
Répartition des délégataires sur le territoire

07

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Compétence du service
Répartition des délégataires sur le territoire
Tarif de l'assainissement collectif
Chiffres clés du contrat de délégation de service public

11

SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Compétence du service
Tarif de l'assainissement non collectif
Détails des contrôles réalisés

PRESENTATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

La compétence Eau potable

L'eau potable relève de la compétence des communautés de communes depuis le 1^{er} janvier 2018. Par délibération du Conseil Communautaire Vendée Grand Littoral a transféré cette compétence au Syndicat départemental, **Vendée Eau**.

Des compétences bien définies

Les compétences de Vendée Eau s'organisent autour de :

- La distribution de l'eau potable (les eaux et les ouvrages d'adduction, les réseaux et les ouvrages de distribution, les branchements particuliers jusqu'aux compteurs)
- Achat d'eau potable aux collectivités adhérentes
- Achat et vente d'eau aux collectivités non adhérentes par convention
- Vente de l'eau potable aux abonnés

De ce fait, Vendée Eau est le maître d'ouvrage de l'ensemble des travaux d'entretien, de renouvellement, de renforcement et d'extension des réseaux et des ouvrages.

Il fixe la programmation annuelle des investissements à réaliser, après avis et priorités établis par les collectivités adhérentes.

Il procède à la passation des contrats d'études et de maîtrise d'œuvre et des marchés de travaux correspondants, et finance ces travaux.

Il détermine le mode d'exploitation et désigne les délégataires, conformément aux dispositions législatives en vigueur et passe les contrats de délégation correspondants.

Vendée Eau exerce les compétences de maître d'ouvrage pour les unités de production (barrages, usines, captages...) situées sur son territoire.

Le tarif

Vendée Eau fixe annuellement le tarif de l'eau potable qu'il vend aux abonnés. Le tarif est le même pour tous les abonnés. Il n'a subi aucune augmentation depuis 2010.

Tarif 2022 du Service de l'eau potable



Le prix de l'eau potable

Les tarifs 2022 de Service de l'eau potable ont été décidés par le Comité Syndical de Vendée Eau le 09 décembre 2021 – délibération n°2021VEE04CS07, sans augmentation depuis 2010 ; ils sont uniques pour les 19 communautés de communes et d'agglomération adhérentes à Vendée Eau.

Tarif général (€ Hors Taxes)

TVA à 5,5 %

Abonnement annuel (le montant semestriel de l'abonnement est égal à 50 % de l'abonnement annuel) :

Calibre du Compteur	15	20	30	40	60	80	100	150
Tarif Bleu	85,00	102,00	150,00	252,00	408,00	600,00	900,00	1 380,00
Tarif Jaune	1 440,00	1 500,00	1 560,00	1 650,00	2 700,00	4 020,00	6 000,00	8 820,00
Tarif Vert	4 440,00	4 500,00	4 560,00	4 680,00	4 800,00	7 140,00	9 900,00	13 500,00

Abonnement réduit : Pour les emplacements "grand confort caravane" dans les campings, en complément de l'abonnement principal au tarif Bleu, Jaune ou Vert :

- Par emplacement "grand confort caravane - loisir" 55,00 € par an
- Par emplacement "grand confort caravane - tourisme" 15,00 € par an

Prix d'un m³ d'eau consommé :

Période de consommation	Période normale 10 mois	Période estivale 1 ^{er} juillet - 31 août
Tarif Bleu	1,080 €	1,080 €
Tarif Jaune	0,750 €	1,080 €
Tarif Vert	0,650 €	1,080 €

Autres tarifs (€ Hors Taxes)

TVA à 10 %

Frais d'accès au service sans déplacement du Service d'eau	20,00 €																		
Frais d'accès au service avec déplacement du Service d'eau	45,00 €																		
Forfait pour fermeture et réouverture d'un branchement, pour convenance personnelle	45,00 € par déplacement																		
Frais de relève visuelle du compteur suite au refus du dispositif de relève à distance	30,00 €																		
Frais d'étalonnage de compteur	140,00 €																		
Frais de remplacement de compteur avec émetteur de relève à distance																			
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Calibre du compteur</th> <th>15</th> <th>20</th> <th>30</th> <th>40</th> <th>60</th> <th>80</th> <th>100</th> <th>150</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tarif</td> <td>140,00</td> <td>140,00</td> <td>200,00</td> <td>280,00</td> <td>560,00</td> <td>650,00</td> <td>790,00</td> <td>840,00</td> </tr> </tbody> </table>	Calibre du compteur	15	20	30	40	60	80	100	150	Tarif	140,00	140,00	200,00	280,00	560,00	650,00	790,00	840,00
Calibre du compteur	15	20	30	40	60	80	100	150											
Tarif	140,00	140,00	200,00	280,00	560,00	650,00	790,00	840,00											

Pénalités

(non soumises à la TVA)

Pénalités pour retard de paiement :	
● Lettre de relance simple	sans pénalité
● Mise en demeure de paiement	5,00 €
● Dernière notification de paiement	12,00 €
Pénalités suite à une facture d'eau impayée pour :	
● Enquête terrain, dans le cas d'un branchement desservant une résidence principale	30,00 €
● Fermeture d'un branchement ne desservant pas une résidence principale, finalement non réalisée	30,00 €
● Fermeture d'un branchement ne desservant pas une résidence principale, dans le cas d'un arrêt de compte	45,00 €
● Fermeture d'un branchement ne desservant pas une résidence principale et réouverture après règlement des sommes dues, sans arrêt de compte	60,00 €
Pénalités suite à l'impossibilité de relève ou de renouvellement du compteur d'eau :	
● Fermeture d'un branchement finalement non réalisée	30,00 €
● Fermeture d'un branchement dans le cas d'un arrêt de compte	45,00 €
● Fermeture d'un branchement et réouverture immédiate après relève ou renouvellement du compteur d'eau, sans arrêt de compte	60,00 €

Tarif 2022 du Service de l'eau potable



Depuis 60 ans, Vendée Eau, service public, est en charge de la production et de la distribution de l'eau potable dans les 19 communautés de communes et d'agglomération de Vendée ainsi que la commune de l'île d'Yeu.

Dès l'origine, les élus ont souhaité conserver le contrôle de la gestion du Service de l'eau potable pour rester au plus près des besoins des abonnés. Les représentants des intercommunalités ont en charge l'administration de Vendée Eau.

Evolution de la facture d'eau

En euros courants, la facture d'eau potable pour un abonné ayant opté pour le tarif Bleu et consommant 120 m³ est inférieure en 2021 (214,60 € HT) à celle de 2003 (229,56 € HT) ; en euros constants, c'est-à-dire compte tenu de l'inflation, la baisse est de 27 % pour cette même période.

Au cours de ces quinze dernières années, l'abonnement a diminué de 14 % en passant de 99,00 € HT en 2003 à 85,00 € HT en 2019, alors que le coût de la vie a augmenté de 26,60 %.

La facture d'eau

A la part "eau potable" s'ajoutent les taxes et redevances suivantes :

- La redevance d'assainissement (collecte et traitement des eaux usées) décidée par la commune ou la structure intercommunale compétente (pour les logements raccordés au réseau collectif d'assainissement)
- La redevance de l'Agence de l'Eau pour "pollution d'origine domestique", assise sur la consommation d'eau potable
- La redevance de l'Agence de l'Eau pour "modernisation des réseaux de collecte", assise sur le volume d'eau soumis à la redevance d'assainissement collectif
- La TVA aux taux en vigueur

A quoi sert la contribution des abonnés ?

Lorsque Vendée Eau encaisse 100 €

Données exercice 2021



En cas de déménagement

Pour mettre fin au contrat d'abonnement, l'abonné doit informer le Service d'eau de son déménagement ; à défaut l'abonnement continue à courir à sa charge tant que le Service d'eau n'a pas eu connaissance de son départ du logement.

En outre, il est vivement conseillé à l'abonné de communiquer au Service d'eau l'index de son compteur d'eau et sa nouvelle adresse, pour l'émission de la facture d'arrêt de compte.

Seul le règlement de la facture d'arrêt de compte solde le contrat. A défaut, le recouvrement contentieux des sommes restant dues est engagé par le Trésor Public.

REPARTITION DES DELEGATAIRES EAU POTABLE

VEOLIA

Impasse Louis Mazetier – BP3

85 010 La Roche Sur Yon

02.51.40.00.00

<https://veolia85.eau-ouest.com/>



SAUR

71 rue du commerce

85 000 La Roche sur Yon

02.51.37.01.09

<https://www.saurclient.fr/>



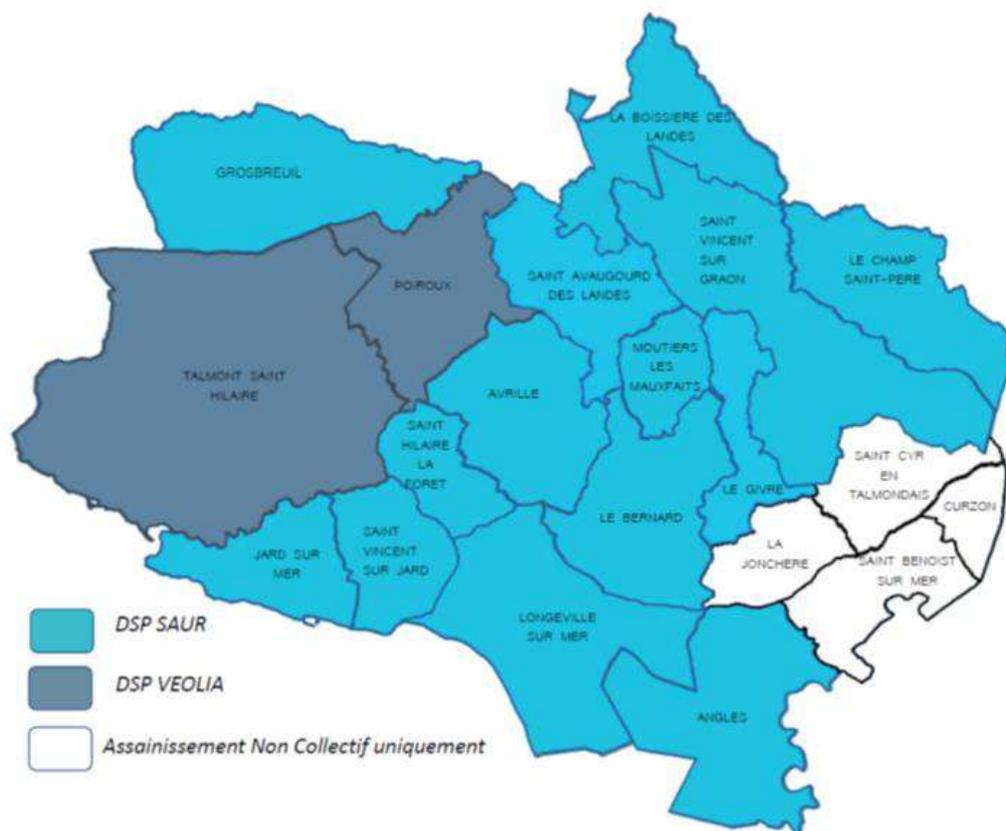
PRESENTATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Le service de l'assainissement est divisé en deux services : le service de l'assainissement collectif et le service de l'assainissement non-collectif (SPANC). Ils relèvent de la compétence de la communauté de communes Vendée Grand Littoral

LE SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La collecte, le transport et le traitement des eaux usées sont assurés par une délégation de service public à une entreprise privée. Deux délégataires se partagent le territoire. Véolia sur la commune de Poiroux et Talmont-Saint-Hilaire et SAUR pour les communes d'Angles, Avrillé, Grosbreuil, Jard sur Mer, La Boissière des Landes, Le Bernard, Le Champ st Père, Le Givre, Longeville-sur-Mer, Moutiers-les-Mauxfaits, Saint Avaugourd-des-Landes, Saint-Hilaire-la-Forêt, Saint-Vincent-sur-Jard et Saint-Vincent-sur-Graon.

Le service gère 377 km de réseau, 157 postes de relèvement et 18 stations.



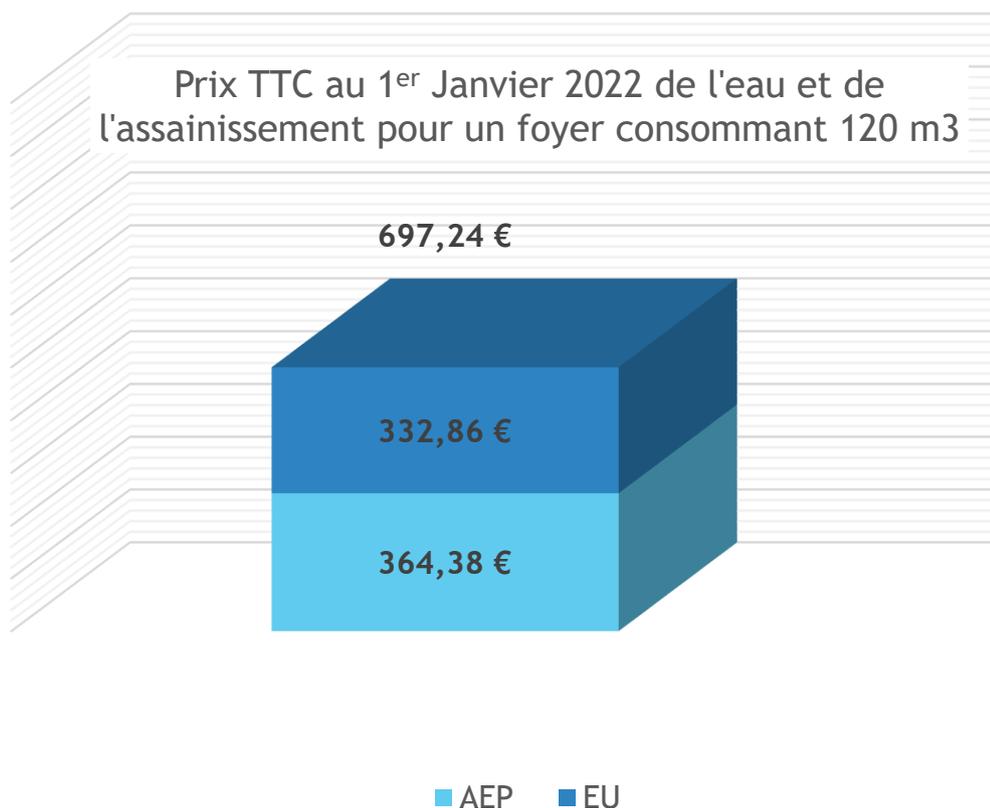
TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le service de l'assainissement collectif est facturé avec la facture d'eau potable

Le tarif est différent selon la commune. Pour Saint Avaugourd des Landes le tarif au m3 est le suivant :

Prix du m3 en € TTC	
2021	2022
2,51	2,77

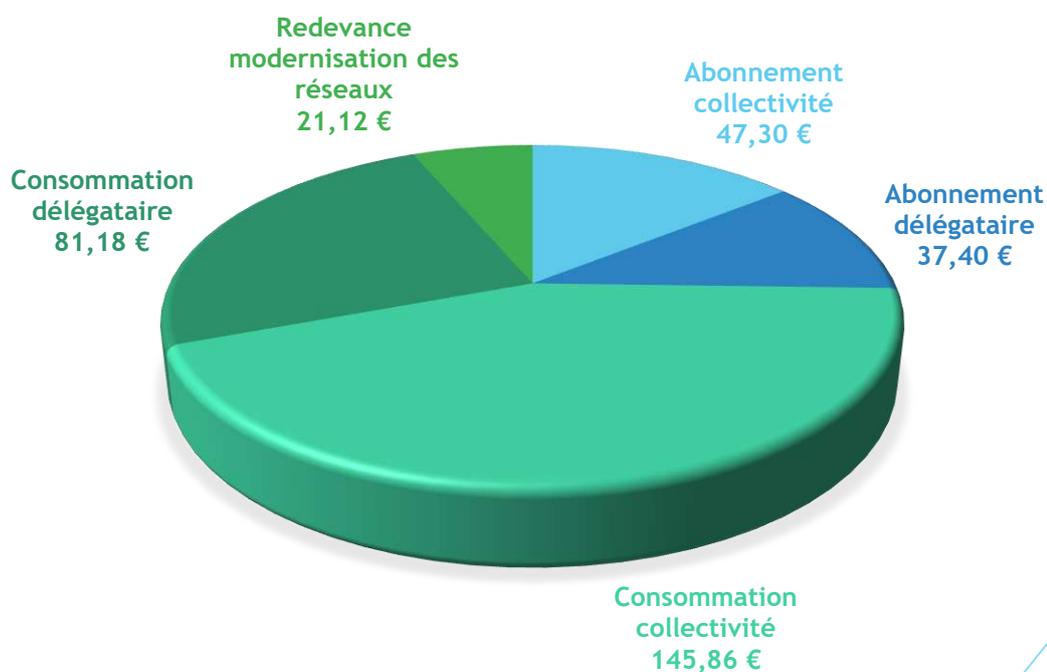
Ci-dessous le montant de l'eau et de l'assainissement collectif au 1^{er} Janvier 2022 pour un foyer consommant 120 m²



PRIX TOTAL DE L'EAU ET SES DIFFERENTES COMPOSANTES POUR LA COMMUNE DE SAINT AVAUGOURD DES LANDES

Nature	Montant en € TTC au 1 ^{er} janvier 2021	Montant en € TTC au 1 ^{er} janvier 2022
Abonnement annuel	77,00	84,70
<i>Abonnement collectivité</i>		47,30
<i>Abonnement délégataire</i>		37,40
Consommation	206,40	227,04
<i>Consommation collectivité</i>		145,86
<i>Consommation délégataire</i>		81,18
Redevance modernisation des réseaux	18,00	21,12
Total	301,40	332,86

REPARTITION DE LA FACTURE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR 120 M3 EN € TTC AU 1ER JANVIER 2022 POUR SAINT AVAUGOURD DES LANDES



LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- ▶ Le service assainissement non collectif est exploité en régie par la communauté de communes Vendée Grand Littoral sur l'ensemble de son territoire. L'équipe est composée d'une responsable de service, d'une assistante administrative (0,5 ETP) et de trois techniciens.

- ▶ Les principales missions du service sont :
 - De contrôler les installations d'assainissement non collectif.
 - De conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place ou la réhabilitation de leur installation.

- ▶ En 2021, le service assainissement non collectif compte 7555 installations et a réalisé 1658 contrôles : 1167 contrôles de l'existant dont 186 dans le cadre des cessions immobilières et 491 contrôles d'installations neuves ou réhabilitées.

TARIFS DU SPANC

Le SPANC est financé par deux types de redevances perçues auprès des propriétaires : la redevance forfaitaire annuelle et la redevance aux contrôles. Elles permettent de couvrir le coût des contrôles réalisés par les techniciens et les frais de fonctionnement du service. Ces tarifs sont fixés par délibération du Conseil communautaire.

La redevance forfaitaire annuelle

Les contrôles périodiques donnaient lieu précédemment à la perception d'une redevance facturée après chaque intervention. Les élus du Conseil Communautaire ont décidé d'instituer une redevance annuelle forfaitaire au titre des contrôles périodiques obligatoires.

Elle permet :

- un échelonnement de la dépense pour les propriétaires d'installations,
- une stabilisation des tarifs dans le temps.

Cette redevance vient en lieu et place de celle qui était perçue à chaque contrôle périodique (contrôle dit « de bon fonctionnement »).

Pour les équipements neufs ou les biens acquis dans l'année, la redevance sera appliquée à compter du 1er janvier de l'année suivante.

Classes /désignation	Redevance annuelle forfaitaire		Fréquence des contrôles
	Installation jusqu'à 20 eh	Installation de plus 20 eh	
Classe 1 Non conforme avec travaux urgents Non conforme avec travaux sous 4 ans	31 €	41 €	4 ans
Classe 2 Non conforme sans délai de travaux	21 €	31 €	5 ans
Classe 3 Conforme	11 €	21 €	8 ans

La redevance aux contrôles

Le contrôle des installations neuves ou réhabilitées, ainsi que les contrôles de cession immobilière restent facturés ponctuellement après chaque prestation.

Type de contrôle	TARIFS	
	installation jusqu'à 20 eh	installations de plus 20 eh
Conception installation neuve	60 €	90 €
Bonne exécution installation neuve	100 €	160 €
Contre visite	100 €	100 €
Conception installation réhabilitée	50 €	80 €
Bonne exécution installation réhabilitée	80 €	140 €
Cession immobilière	170 €	170 €
Diagnostic initial	115 €	115 €

CONTROLES ANC COMMUNE DE SAINT AVAUGOURD DES LANDES SUR L'ANNEE 2021

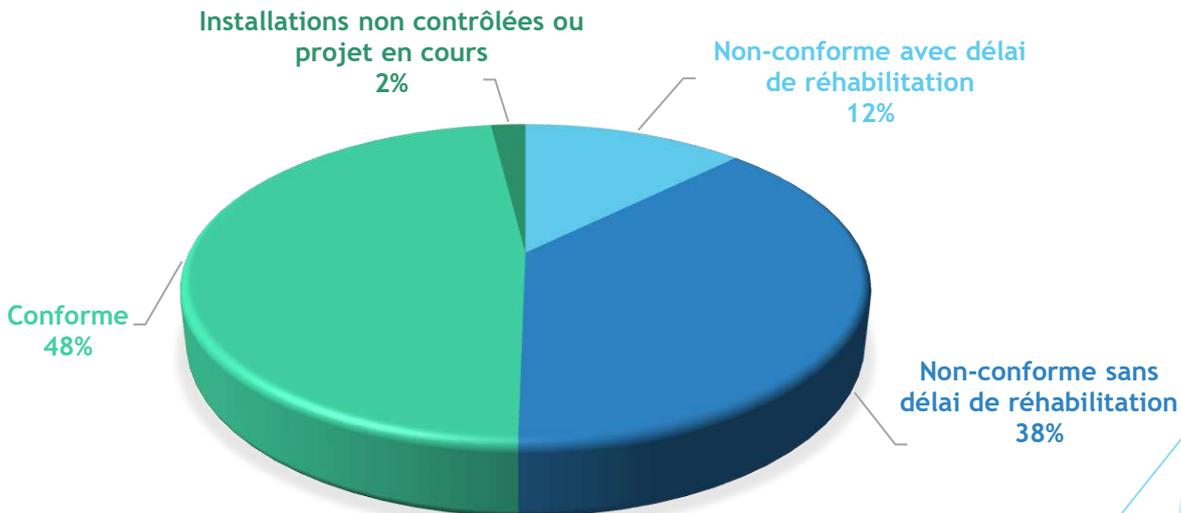
CONTROLES DE L'EXISTANT	15	
	DIAGNOSTICS	0
	CONTRÔLES PERIODIQUES	12
	DONT CONTRÔLES DE CESSION	3
VISITES NON REALISEES	0	
	ABSENTS	0
	REFUS	0
ANC NEUFS OU REHABILITES	23	
	CONCEPTION	9
	BONNE EXECUTION	14

NOMBRE DE CONTROLES REALISES	38
NOMBRE DE REHABILITATIONS	6
NOMBRE D'INSTALLATIONS SUR LA COMMUNE	358

Classification des installations au 31 décembre 2021

Non-conforme avec délai de réhabilitation	45	13%
Non-conforme sans délai de réhabilitation	135	38%
Conforme	171	48%
Installations non contrôlées ou projet en cours	7	2%

CLASSIFICATION DES INSTALLATIONS DE ST AVAUGOURD DES LANDES AU 31/12/2021





Vendée Grand Littoral

35 impasse du Luthier, ZI du Pâtis 1, 85440 TALMONT SAINT HILAIRE

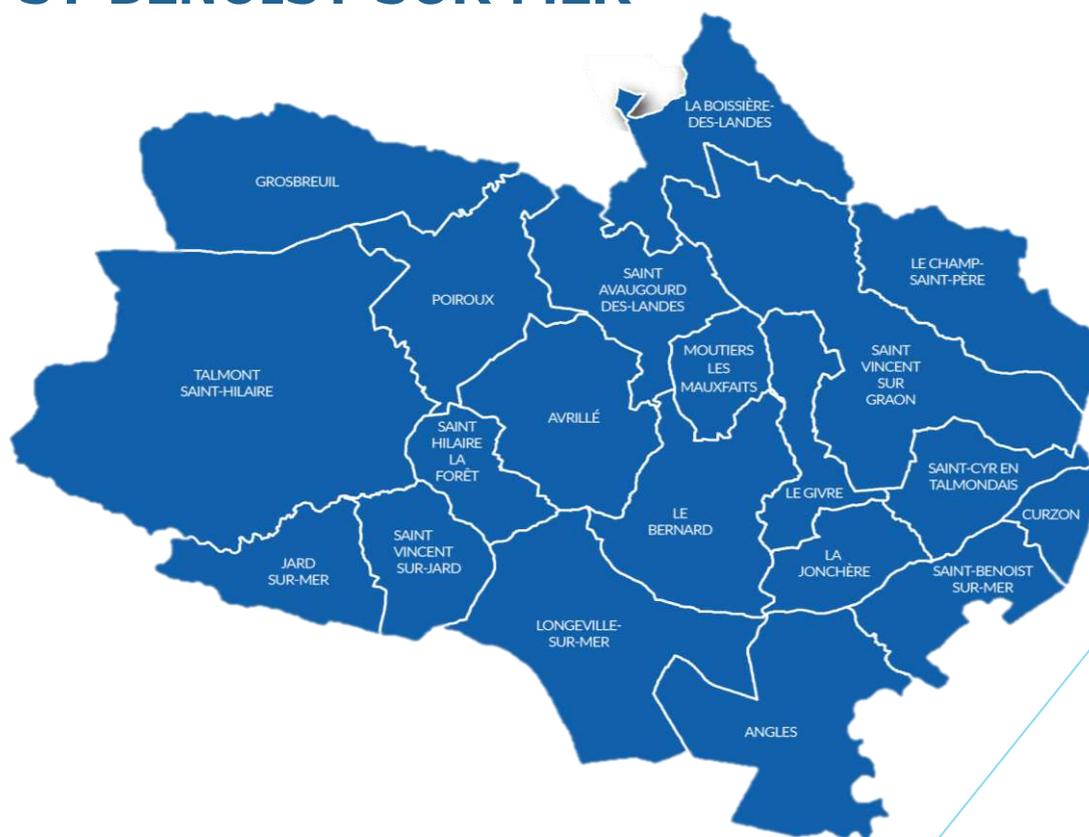
www.vendeegrandlittoral.fr

2021

RAPPORT ANNUEL

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

NOTE LIMINAIRE COMMUNE DE ST BENOIST SUR MER



SOMMAIRE

03

SERVICE EAU POTABLE

Organisation et compétence de Vendée Eau
Tarif de l'eau
Répartition des délégataires sur le territoire

07

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Compétence du service
Répartition des délégataires sur le territoire

08

SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Compétence du service
Tarif de l'assainissement non collectif
Détails des contrôles réalisés

PRESENTATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

La compétence Eau potable

L'eau potable relève de la compétence des communautés de communes depuis le 1^{er} janvier 2018. Par délibération du Conseil Communautaire Vendée Grand Littoral a transféré cette compétence au Syndicat départemental, **Vendée Eau**.

Des compétences bien définies

Les compétences de Vendée Eau s'organisent autour de :

- La distribution de l'eau potable (les eaux et les ouvrages d'adduction, les réseaux et les ouvrages de distribution, les branchements particuliers jusqu'aux compteurs)
- Achat d'eau potable aux collectivités adhérentes
- Achat et vente d'eau aux collectivités non adhérentes par convention
- Vente de l'eau potable aux abonnés

De ce fait, Vendée Eau est le maître d'ouvrage de l'ensemble des travaux d'entretien, de renouvellement, de renforcement et d'extension des réseaux et des ouvrages.

Il fixe la programmation annuelle des investissements à réaliser, après avis et priorités établis par les collectivités adhérentes.

Il procède à la passation des contrats d'études et de maîtrise d'œuvre et des marchés de travaux correspondants, et finance ces travaux.

Il détermine le mode d'exploitation et désigne les délégataires, conformément aux dispositions législatives en vigueur et passe les contrats de délégation correspondants.

Vendée Eau exerce les compétences de maître d'ouvrage pour les unités de production (barrages, usines, captages...) situées sur son territoire.

Le tarif

Vendée Eau fixe annuellement le tarif de l'eau potable qu'il vend aux abonnés. Le tarif est le même pour tous les abonnés. Il n'a subi aucune augmentation depuis 2010.

Tarif 2022 du Service de l'eau potable



Le prix de l'eau potable

Les tarifs 2022 de Service de l'eau potable ont été décidés par le Comité Syndical de Vendée Eau le 09 décembre 2021 – délibération n°2021VEE04CS07, sans augmentation depuis 2010 ; ils sont uniques pour les 19 communautés de communes et d'agglomération adhérentes à Vendée Eau.

Tarif général (€ Hors Taxes)

TVA à 5,5 %

Abonnement annuel (le montant semestriel de l'abonnement est égal à 50 % de l'abonnement annuel) :

Calibre du Compteur	15	20	30	40	60	80	100	150
Tarif Bleu	85,00	102,00	150,00	252,00	408,00	600,00	900,00	1 380,00
Tarif Jaune	1 440,00	1 500,00	1 560,00	1 650,00	2 700,00	4 020,00	6 000,00	8 820,00
Tarif Vert	4 440,00	4 500,00	4 560,00	4 680,00	4 800,00	7 140,00	9 900,00	13 500,00

Abonnement réduit : Pour les emplacements "grand confort caravane" dans les campings, en complément de l'abonnement principal au tarif Bleu, Jaune ou Vert :

- Par emplacement "grand confort caravane - loisir" 55,00 € par an
- Par emplacement "grand confort caravane - tourisme" 15,00 € par an

Prix d'un m³ d'eau consommé :

Période de consommation	Période normale 10 mois	Période estivale 1 ^{er} juillet - 31 août
Tarif Bleu	1,080 €	1,080 €
Tarif Jaune	0,750 €	1,080 €
Tarif Vert	0,650 €	1,080 €

Autres tarifs (€ Hors Taxes)

TVA à 10 %

Frais d'accès au service sans déplacement du Service d'eau	20,00 €																		
Frais d'accès au service avec déplacement du Service d'eau	45,00 €																		
Forfait pour fermeture et réouverture d'un branchement, pour convenance personnelle	45,00 € par déplacement																		
Frais de relève visuelle du compteur suite au refus du dispositif de relève à distance	30,00 €																		
Frais d'étalonnage de compteur	140,00 €																		
Frais de remplacement de compteur avec émetteur de relève à distance																			
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Calibre du compteur</th> <th>15</th> <th>20</th> <th>30</th> <th>40</th> <th>60</th> <th>80</th> <th>100</th> <th>150</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tarif</td> <td>140,00</td> <td>140,00</td> <td>200,00</td> <td>280,00</td> <td>560,00</td> <td>650,00</td> <td>790,00</td> <td>840,00</td> </tr> </tbody> </table>	Calibre du compteur	15	20	30	40	60	80	100	150	Tarif	140,00	140,00	200,00	280,00	560,00	650,00	790,00	840,00
Calibre du compteur	15	20	30	40	60	80	100	150											
Tarif	140,00	140,00	200,00	280,00	560,00	650,00	790,00	840,00											

Pénalités

(non soumises à la TVA)

Pénalités pour retard de paiement :	
● Lettre de relance simple	sans pénalité
● Mise en demeure de paiement	5,00 €
● Dernière notification de paiement	12,00 €
Pénalités suite à une facture d'eau impayée pour :	
● Enquête terrain, dans le cas d'un branchement desservant une résidence principale	30,00 €
● Fermeture d'un branchement ne desservant pas une résidence principale, finalement non réalisée	30,00 €
● Fermeture d'un branchement ne desservant pas une résidence principale, dans le cas d'un arrêt de compte	45,00 €
● Fermeture d'un branchement ne desservant pas une résidence principale et réouverture après règlement des sommes dues, sans arrêt de compte	60,00 €
Pénalités suite à l'impossibilité de relève ou de renouvellement du compteur d'eau :	
● Fermeture d'un branchement finalement non réalisée	30,00 €
● Fermeture d'un branchement dans le cas d'un arrêt de compte	45,00 €
● Fermeture d'un branchement et réouverture immédiate après relève ou renouvellement du compteur d'eau, sans arrêt de compte	60,00 €

Tarif 2022 du Service de l'eau potable



Depuis 60 ans, Vendée Eau, service public, est en charge de la production et de la distribution de l'eau potable dans les 19 communautés de communes et d'agglomération de Vendée ainsi que la commune de l'île d'Yeu.

Dès l'origine, les élus ont souhaité conserver le contrôle de la gestion du Service de l'eau potable pour rester au plus près des besoins des abonnés. Les représentants des intercommunalités ont en charge l'administration de Vendée Eau.

Evolution de la facture d'eau

En euros courants, la facture d'eau potable pour un abonné ayant opté pour le tarif Bleu et consommant 120 m³ est inférieure en 2021 (214,60 € HT) à celle de 2003 (229,56 € HT) ; en euros constants, c'est-à-dire compte tenu de l'inflation, la baisse est de 27 % pour cette même période.

Au cours de ces quinze dernières années, l'abonnement a diminué de 14 % en passant de 99,00 € HT en 2003 à 85,00 € HT en 2019, alors que le coût de la vie a augmenté de 26,60 %.

La facture d'eau

A la part "eau potable" s'ajoutent les taxes et redevances suivantes :

- La redevance d'assainissement (collecte et traitement des eaux usées) décidée par la commune ou la structure intercommunale compétente (pour les logements raccordés au réseau collectif d'assainissement)
- La redevance de l'Agence de l'Eau pour "pollution d'origine domestique", assise sur la consommation d'eau potable
- La redevance de l'Agence de l'Eau pour "modernisation des réseaux de collecte", assise sur le volume d'eau soumis à la redevance d'assainissement collectif
- La TVA aux taux en vigueur

A quoi sert la contribution des abonnés ?

Lorsque Vendée Eau encaisse 100 €

Données exercice 2021



En cas de déménagement

Pour mettre fin au contrat d'abonnement, l'abonné doit informer le Service d'eau de son déménagement ; à défaut l'abonnement continue à courir à sa charge tant que le Service d'eau n'a pas eu connaissance de son départ du logement.

En outre, il est vivement conseillé à l'abonné de communiquer au Service d'eau l'index de son compteur d'eau et sa nouvelle adresse, pour l'émission de la facture d'arrêt de compte.

Seul le règlement de la facture d'arrêt de compte solde le contrat. A défaut, le recouvrement contentieux des sommes restant dues est engagé par le Trésor Public.

REPARTITION DES DELEGATAIRES EAU POTABLE

VEOLIA

Impasse Louis Mazetier – BP3

85 010 La Roche Sur Yon

02.51.40.00.00

<https://veolia85.eau-ouest.com/>



SAUR

71 rue du commerce

85 000 La Roche sur Yon

02.51.37.01.09

<https://www.saurclient.fr/>



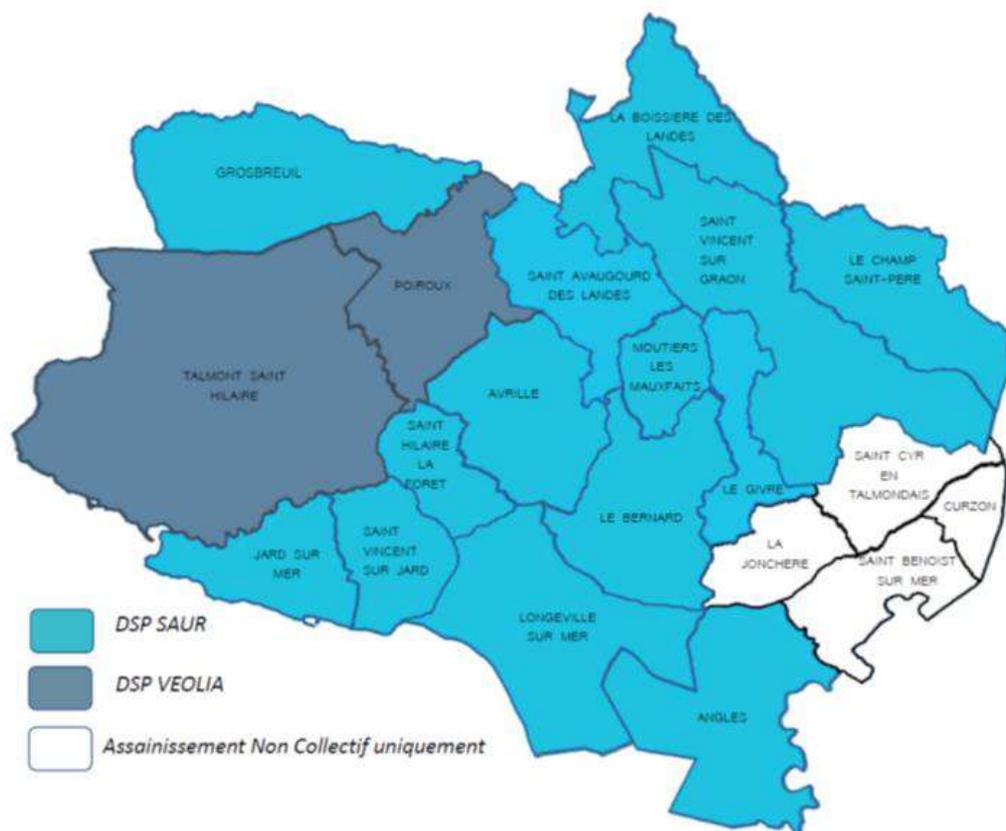
PRESENTATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Le service de l'assainissement est divisé en deux services : le service de l'assainissement collectif et le service de l'assainissement non-collectif (SPANC). Ils relèvent de la compétence de la communauté de communes Vendée Grand Littoral

LE SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La collecte, le transport et le traitement des eaux usées sont assurés par une délégation de service public à une entreprise privée. Deux délégataires se partagent le territoire. Véolia sur la commune de Poiroux et Talmont-Saint-Hilaire et SAUR pour les communes d'Angles, Avrillé, Grosbreuil, Jard sur Mer, La Boissière des Landes, Le Bernard, Le Champ st Père, Le Givre, Longeville-sur-Mer, Moutiers-les-Mauxfaits, Saint Avaugourd-des-Landes, Saint-Hilaire-la-Forêt, Saint-Vincent-sur-Jard et Saint-Vincent-sur-Graon.

Le service gère 377 km de réseau, 157 postes de relèvement et 18 stations.



LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- ▶ Le service assainissement non collectif est exploité en régie par la communauté de communes Vendée Grand Littoral sur l'ensemble de son territoire. L'équipe est composée d'une responsable de service, d'une assistante administrative (0,5 ETP) et de trois techniciens.

- ▶ Les principales missions du service sont :
 - De contrôler les installations d'assainissement non collectif.
 - De conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place ou la réhabilitation de leur installation.

- ▶ En 2021, le service assainissement non collectif compte 7555 installations et a réalisé 1658 contrôles : 1167 contrôles de l'existant dont 186 dans le cadre des cessions immobilières et 491 contrôles d'installations neuves ou réhabilitées.

TARIFS DU SPANC

Le SPANC est financé par deux types de redevances perçues auprès des propriétaires : la redevance forfaitaire annuelle et la redevance aux contrôles. Elles permettent de couvrir le coût des contrôles réalisés par les techniciens et les frais de fonctionnement du service. Ces tarifs sont fixés par délibération du Conseil communautaire.

La redevance forfaitaire annuelle

Les contrôles périodiques donnaient lieu précédemment à la perception d'une redevance facturée après chaque intervention. Les élus du Conseil Communautaire ont décidé d'instituer une redevance annuelle forfaitaire au titre des contrôles périodiques obligatoires.

Elle permet :

- un échelonnement de la dépense pour les propriétaires d'installations,
- une stabilisation des tarifs dans le temps.

Cette redevance vient en lieu et place de celle qui était perçue à chaque contrôle périodique (contrôle dit « de bon fonctionnement »).

Pour les équipements neufs ou les biens acquis dans l'année, la redevance sera appliquée à compter du 1er janvier de l'année suivante.

Classes /désignation	Redevance annuelle forfaitaire		Fréquence des contrôles
	Installation jusqu'à 20 eh	Installation de plus 20 eh	
Classe 1 Non conforme avec travaux urgents Non conforme avec travaux sous 4 ans	31 €	41 €	4 ans
Classe 2 Non conforme sans délai de travaux	21 €	31 €	5 ans
Classe 3 Conforme	11 €	21 €	8 ans

La redevance aux contrôles

Le contrôle des installations neuves ou réhabilitées, ainsi que les contrôles de cession immobilière restent facturés ponctuellement après chaque prestation.

Type de contrôle	TARIFS	
	installation jusqu'à 20 eh	installations de plus 20 eh
Conception installation neuve	60 €	90 €
Bonne exécution installation neuve	100 €	160 €
Contre visite	100 €	100 €
Conception installation réhabilitée	50 €	80 €
Bonne exécution installation réhabilitée	80 €	140 €
Cession immobilière	170 €	170 €
Diagnostic initial	115 €	115 €

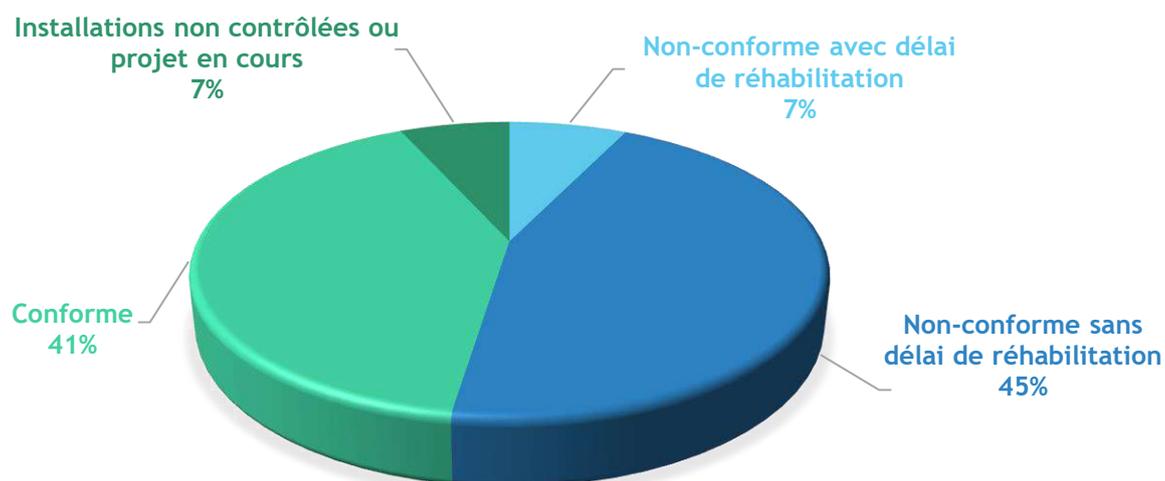
CONTROLES ANC COMMUNE DE SAINT BENOIST SUR MER SUR L'ANNEE 2021		
CONTROLES DE L'EXISTANT	60	
	DIAGNOSTICS	0
	CONTRÔLES PERIODIQUES	46
	DONT CONTRÔLES DE CESSION	14
VISITES NON REALISEES	10	
	ABSENTS	9
	REFUS	1
ANC NEUFS OU REHABILITES	32	
	CONCEPTION	24
	BONNE EXECUTION	8

NOMBRE DE CONTROLES REALISES	92
NOMBRE DE REHABILITATIONS	2
NOMBRE D'INSTALLATIONS SUR LA COMMUNE	431

Classification des installations au 31 décembre 2021

Non-conforme avec délai de réhabilitation	31	7%
Non-conforme sans délai de réhabilitation	195	45%
Conforme	176	41%
Installations non contrôlées ou projet en cours	29	7%

CLASSIFICATION DES INSTALLATIONS DE ST BENOIST SUR MER AU 31/12/2021





Vendée Grand Littoral

35 impasse du Luthier, ZI du Pâtis 1, 85440 TALMONT SAINT HILAIRE

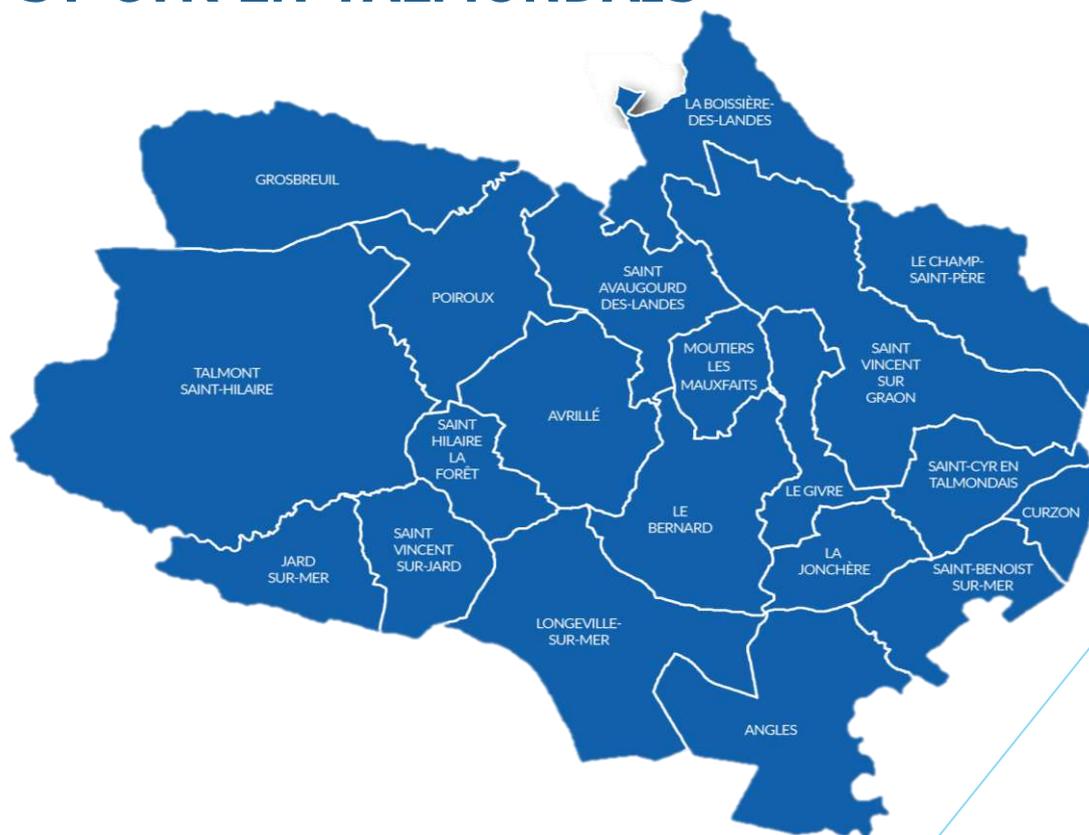
[**www.vendeegrandlittoral.fr**](http://www.vendeegrandlittoral.fr)

2021

RAPPORT ANNUEL

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

NOTE LIMINAIRE COMMUNE DE ST CYR EN TALMONDAIS



SOMMAIRE

03

SERVICE EAU POTABLE

Organisation et compétence de Vendée Eau
Tarif de l'eau
Répartition des délégataires sur le territoire

07

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Compétence du service
Répartition des délégataires sur le territoire

08

SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Compétence du service
Tarif de l'assainissement non collectif
Détails des contrôles réalisés

PRESENTATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

La compétence Eau potable

L'eau potable relève de la compétence des communautés de communes depuis le 1^{er} janvier 2018. Par délibération du Conseil Communautaire Vendée Grand Littoral a transféré cette compétence au Syndicat départemental, **Vendée Eau**.

Des compétences bien définies

Les compétences de Vendée Eau s'organisent autour de :

- La distribution de l'eau potable (les eaux et les ouvrages d'adduction, les réseaux et les ouvrages de distribution, les branchements particuliers jusqu'aux compteurs)
- Achat d'eau potable aux collectivités adhérentes
- Achat et vente d'eau aux collectivités non adhérentes par convention
- Vente de l'eau potable aux abonnés

De ce fait, Vendée Eau est le maître d'ouvrage de l'ensemble des travaux d'entretien, de renouvellement, de renforcement et d'extension des réseaux et des ouvrages.

Il fixe la programmation annuelle des investissements à réaliser, après avis et priorités établis par les collectivités adhérentes.

Il procède à la passation des contrats d'études et de maîtrise d'œuvre et des marchés de travaux correspondants, et finance ces travaux.

Il détermine le mode d'exploitation et désigne les délégataires, conformément aux dispositions législatives en vigueur et passe les contrats de délégation correspondants.

Vendée Eau exerce les compétences de maître d'ouvrage pour les unités de production (barrages, usines, captages...) situées sur son territoire.

Le tarif

Vendée Eau fixe annuellement le tarif de l'eau potable qu'il vend aux abonnés. Le tarif est le même pour tous les abonnés. Il n'a subi aucune augmentation depuis 2010.

Tarif 2022 du Service de l'eau potable



Le prix de l'eau potable

Les tarifs 2022 de Service de l'eau potable ont été décidés par le Comité Syndical de Vendée Eau le 09 décembre 2021 – délibération n°2021VEE04CS07, sans augmentation depuis 2010 ; ils sont uniques pour les 19 communautés de communes et d'agglomération adhérentes à Vendée Eau.

Tarif général (€ Hors Taxes)		TVA à 5,5 %								
Abonnement annuel (le montant semestriel de l'abonnement est égal à 50 % de l'abonnement annuel) :										
Calibre du Compteur	15	20	30	40	60	80	100	150		
Tarif Bleu	85,00	102,00	150,00	252,00	408,00	600,00	900,00	1 380,00		
Tarif Jaune	1 440,00	1 500,00	1 560,00	1 650,00	2 700,00	4 020,00	6 000,00	8 820,00		
Tarif Vert	4 440,00	4 500,00	4 560,00	4 680,00	4 800,00	7 140,00	9 900,00	13 500,00		
Abonnement réduit : Pour les emplacements "grand confort caravane" dans les campings, en complément de l'abonnement principal au tarif Bleu, Jaune ou Vert : <ul style="list-style-type: none"> ● Par emplacement "grand confort caravane - loisir" 55,00 € par an ● Par emplacement "grand confort caravane - tourisme" 15,00 € par an 										
Prix d'un m³ d'eau consommé :										
	Période de consommation	Période normale 10 mois			Période estivale 1 ^{er} juillet - 31 août					
	Tarif Bleu	1,080 €			1,080 €					
	Tarif Jaune	0,750 €			1,080 €					
	Tarif Vert	0,650 €			1,080 €					
Autres tarifs (€ Hors Taxes)		TVA à 10 %								
Frais d'accès au service sans déplacement du Service d'eau		20,00 €								
Frais d'accès au service avec déplacement du Service d'eau		45,00 €								
Forfait pour fermeture et réouverture d'un branchement, pour convenance personnelle		45,00 € par déplacement								
Frais de relève visuelle du compteur suite au refus du dispositif de relève à distance		30,00 €								
Frais d'étalonnage de compteur		140,00 €								
Frais de remplacement de compteur avec émetteur de relève à distance		Calibre du compteur	15	20	30	40	60	80	100	150
		Tarif	140,00	140,00	200,00	280,00	560,00	650,00	790,00	840,00
Pénalités		(non soumises à la TVA)								
Pénalités pour retard de paiement :										
● Lettre de relance simple		sans pénalité								
● Mise en demeure de paiement		5,00 €								
● Dernière notification de paiement		12,00 €								
Pénalités suite à une facture d'eau impayée pour :										
● Enquête terrain, dans le cas d'un branchement desservant une résidence principale		30,00 €								
● Fermeture d'un branchement ne desservant pas une résidence principale, finalement non réalisée		30,00 €								
● Fermeture d'un branchement ne desservant pas une résidence principale, dans le cas d'un arrêt de compte		45,00 €								
● Fermeture d'un branchement ne desservant pas une résidence principale et réouverture après règlement des sommes dues, sans arrêt de compte		60,00 €								
Pénalités suite à l'impossibilité de relève ou de renouvellement du compteur d'eau :										
● Fermeture d'un branchement finalement non réalisée		30,00 €								
● Fermeture d'un branchement dans le cas d'un arrêt de compte		45,00 €								
● Fermeture d'un branchement et réouverture immédiate après relève ou renouvellement du compteur d'eau, sans arrêt de compte		60,00 €								

Tarif 2022 du Service de l'eau potable



Depuis 60 ans, Vendée Eau, service public, est en charge de la production et de la distribution de l'eau potable dans les 19 communautés de communes et d'agglomération de Vendée ainsi que la commune de l'île d'Yeu.

Dès l'origine, les élus ont souhaité conserver le contrôle de la gestion du Service de l'eau potable pour rester au plus près des besoins des abonnés. Les représentants des intercommunalités ont en charge l'administration de Vendée Eau.

Evolution de la facture d'eau

En euros courants, la facture d'eau potable pour un abonné ayant opté pour le tarif Bleu et consommant 120 m³ est inférieure en 2021 (214,60 € HT) à celle de 2003 (229,56 € HT) ; en euros constants, c'est-à-dire compte tenu de l'inflation, la baisse est de 27 % pour cette même période.

Au cours de ces quinze dernières années, l'abonnement a diminué de 14 % en passant de 99,00 € HT en 2003 à 85,00 € HT en 2019, alors que le coût de la vie a augmenté de 26,60 %.

La facture d'eau

A la part "eau potable" s'ajoutent les taxes et redevances suivantes :

- La redevance d'assainissement (collecte et traitement des eaux usées) décidée par la commune ou la structure intercommunale compétente (pour les logements raccordés au réseau collectif d'assainissement)
- La redevance de l'Agence de l'Eau pour "pollution d'origine domestique", assise sur la consommation d'eau potable
- La redevance de l'Agence de l'Eau pour "modernisation des réseaux de collecte", assise sur le volume d'eau soumis à la redevance d'assainissement collectif
- La TVA aux taux en vigueur

A quoi sert la contribution des abonnés ?

Lorsque Vendée Eau encaisse 100 €

Données exercice 2021



En cas de déménagement

Pour mettre fin au contrat d'abonnement, l'abonné doit informer le Service d'eau de son déménagement ; à défaut l'abonnement continue à courir à sa charge tant que le Service d'eau n'a pas eu connaissance de son départ du logement.

En outre, il est vivement conseillé à l'abonné de communiquer au Service d'eau l'index de son compteur d'eau et sa nouvelle adresse, pour l'émission de la facture d'arrêt de compte.

Seul le règlement de la facture d'arrêt de compte solde le contrat. A défaut, le recouvrement contentieux des sommes restant dues est engagé par le Trésor Public.

REPARTITION DES DELEGATAIRES EAU POTABLE

VEOLIA

Impasse Louis Mazetier – BP3

85 010 La Roche Sur Yon

02.51.40.00.00

<https://veolia85.eau-ouest.com/>



SAUR

71 rue du commerce

85 000 La Roche sur Yon

02.51.37.01.09

<https://www.saurclient.fr/>



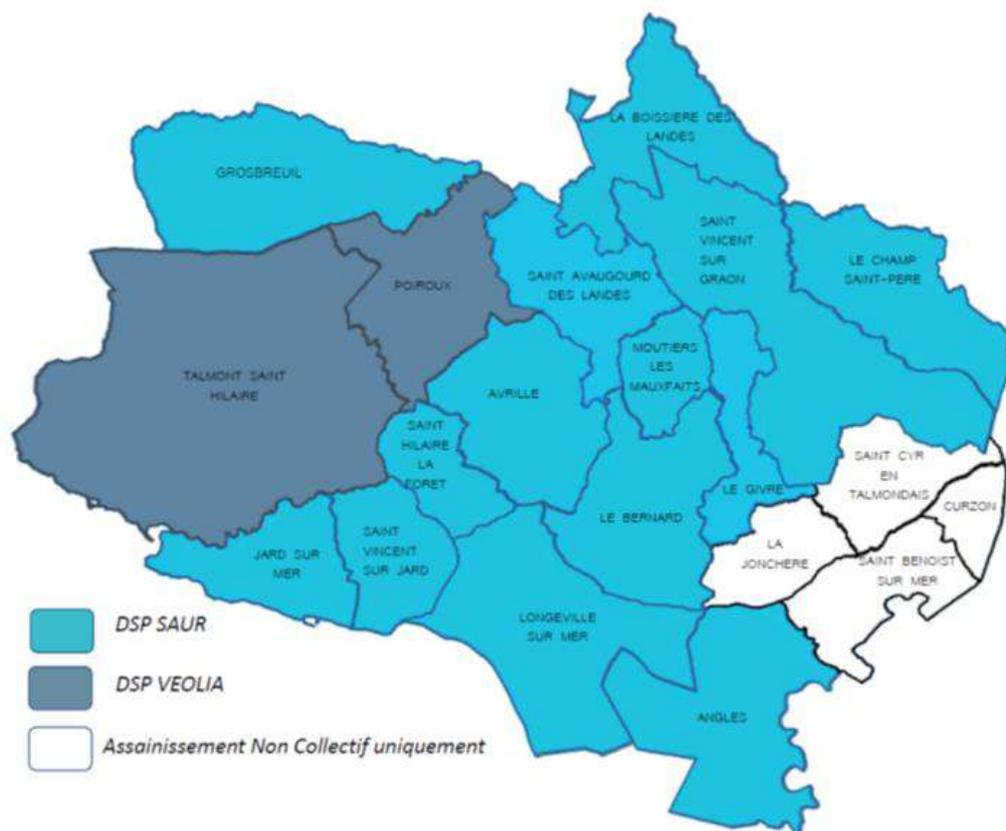
PRESENTATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Le service de l'assainissement est divisé en deux services : le service de l'assainissement collectif et le service de l'assainissement non-collectif (SPANC). Ils relèvent de la compétence de la communauté de communes Vendée Grand Littoral

LE SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La collecte, le transport et le traitement des eaux usées sont assurés par une délégation de service public à une entreprise privée. Deux délégataires se partagent le territoire. Véolia sur la commune de Poiroux et Talmont-Saint-Hilaire et SAUR pour les communes d'Angles, Avrillé, Grosbreuil, Jard sur Mer, La Boissière des Landes, Le Bernard, Le Champ st Père, Le Givre, Longeville-sur-Mer, Moutiers-les-Mauxfaits, Saint Avaugourd-des-Landes, Saint-Hilaire-la-Forêt, Saint-Vincent-sur-Jard et Saint-Vincent-sur-Graon.

Le service gère 377 km de réseau, 157 postes de relèvement et 18 stations.



LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- ▶ Le service assainissement non collectif est exploité en régie par la communauté de communes Vendée Grand Littoral sur l'ensemble de son territoire. L'équipe est composée d'une responsable de service, d'une assistante administrative (0,5 ETP) et de trois techniciens.
- ▶ Les principales missions du service sont :
 - De contrôler les installations d'assainissement non collectif.
 - De conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place ou la réhabilitation de leur installation.
- ▶ En 2021, le service assainissement non collectif compte 7555 installations et a réalisé 1658 contrôles : 1167 contrôles de l'existant dont 186 dans le cadre des cessions immobilières et 491 contrôles d'installations neuves ou réhabilitées.

TARIFS DU SPANC

Le SPANC est financé par deux types de redevances perçues auprès des propriétaires : la redevance forfaitaire annuelle et la redevance aux contrôles. Elles permettent de couvrir le coût des contrôles réalisés par les techniciens et les frais de fonctionnement du service. Ces tarifs sont fixés par délibération du Conseil communautaire.

La redevance forfaitaire annuelle

Les contrôles périodiques donnaient lieu précédemment à la perception d'une redevance facturée après chaque intervention. Les élus du Conseil Communautaire ont décidé d'instituer une redevance annuelle forfaitaire au titre des contrôles périodiques obligatoires.

Elle permet :

- un échelonnement de la dépense pour les propriétaires d'installations,
- une stabilisation des tarifs dans le temps.

Cette redevance vient en lieu et place de celle qui était perçue à chaque contrôle périodique (contrôle dit « de bon fonctionnement »).

Pour les équipements neufs ou les biens acquis dans l'année, la redevance sera appliquée à compter du 1er janvier de l'année suivante.

Classes /désignation	Redevance annuelle forfaitaire		Fréquence des contrôles
	Installation jusqu'à 20 eh	Installation de plus 20 eh	
Classe 1 Non conforme avec travaux urgents Non conforme avec travaux sous 4 ans	31 €	41 €	4 ans
Classe 2 Non conforme sans délai de travaux	21 €	31 €	5 ans
Classe 3 Conforme	11 €	21 €	8 ans

La redevance aux contrôles

Le contrôle des installations neuves ou réhabilitées, ainsi que les contrôles de cession immobilière restent facturés ponctuellement après chaque prestation.

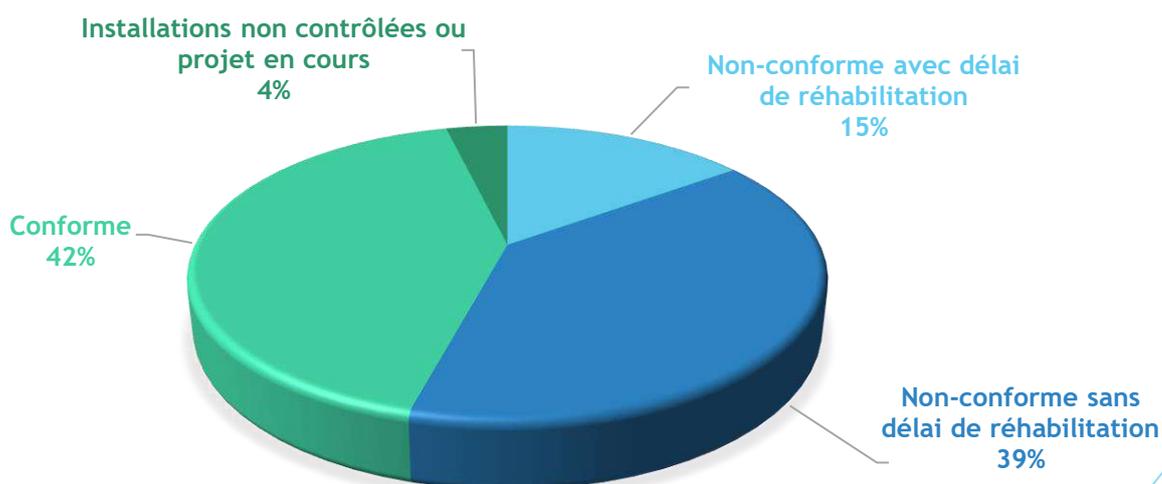
Type de contrôle	TARIFS	
	installation jusqu'à 20 eh	installations de plus 20 eh
Conception installation neuve	60 €	90 €
Bonne exécution installation neuve	100 €	160 €
Contre visite	100 €	100 €
Conception installation réhabilitée	50 €	80 €
Bonne exécution installation réhabilitée	80 €	140 €
Cession immobilière	170 €	170 €
Diagnostic initial	115 €	115 €

CONTROLES ANC COMMUNE DE SAINT CYR EN TALMONDAIS SUR L'ANNEE 2021		
CONTROLES DE L'EXISTANT	39	
	DIAGNOSTICS	0
	CONTRÔLES PERIODIQUES	33
	DONT CONTRÔLES DE CESSION	6
VISITES NON REALISEES	7	
	ABSENTS	6
	REFUS	1
ANC NEUFS OU REHABILITES	10	
	CONCEPTION	7
	BONNE EXECUTION	3
NOMBRE DE CONTROLES REALISES		49
NOMBRE DE REHABILITATIONS		5
NOMBRE D'INSTALLATIONS SUR LA COMMUNE		240

Classification des installations au 31 décembre 2021

Non-conforme avec délai de réhabilitation	36	15%
Non-conforme sans délai de réhabilitation	94	39%
Conforme	101	42%
Installations non contrôlées ou projet en cours	9	4%

**CLASSIFICATION DES INSTALLATIONS
DE ST CYR EN TALMONDAIS AU 31/12/2021**





Vendée Grand Littoral

35 impasse du Luthier, ZI du Pâtis 1, 85440 TALMONT SAINT HILAIRE

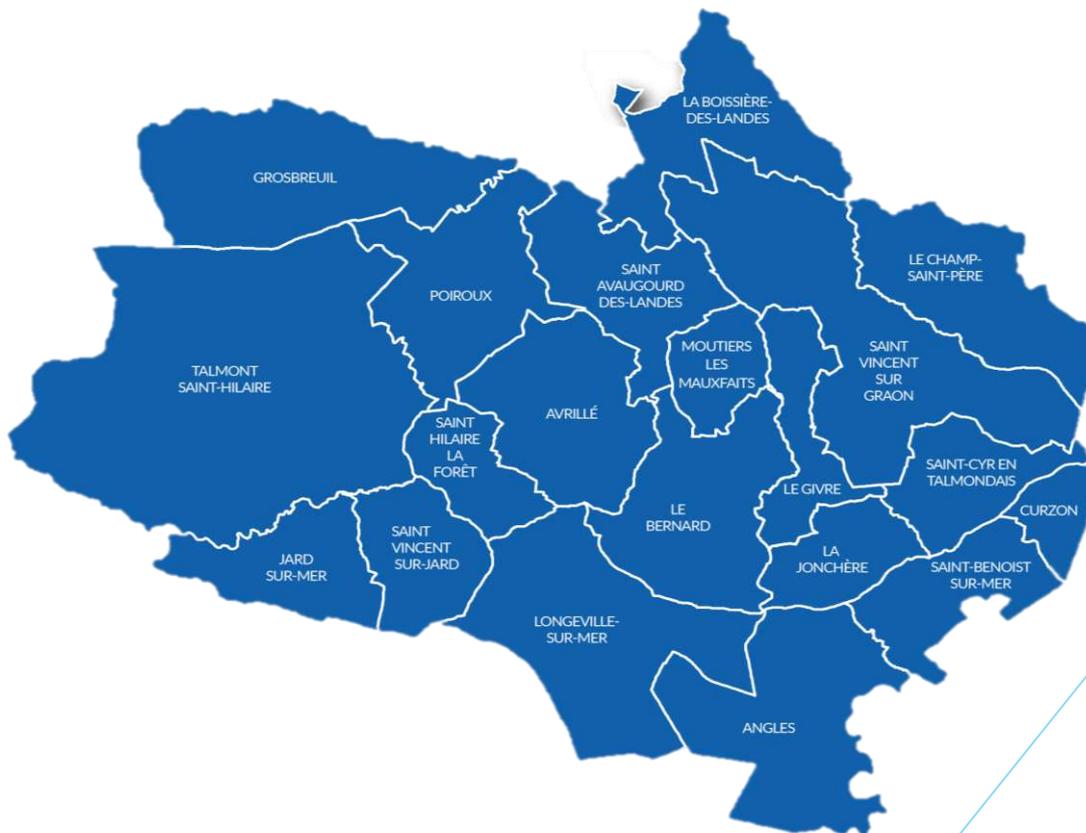
[**www.vendeegrandlittoral.fr**](http://www.vendeegrandlittoral.fr)

2021

RAPPORT ANNUEL

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

NOTE LIMINAIRE COMMUNE DE SAINT HILAIRE LA FORET



SOMMAIRE

03

SERVICE EAU POTABLE

Organisation et compétence de Vendée Eau
Tarif de l'eau
Répartition des délégataires sur le territoire

07

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Compétence du service
Répartition des délégataires sur le territoire
Tarif de l'assainissement collectif
Chiffres clés du contrat de délégation de service public

11

SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Compétence du service
Tarif de l'assainissement non collectif
Détails des contrôles réalisés

PRESENTATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

La compétence Eau potable

L'eau potable relève de la compétence des communautés de communes depuis le 1^{er} janvier 2018. Par délibération du Conseil Communautaire Vendée Grand Littoral a transféré cette compétence au Syndicat départemental, **Vendée Eau**.

Des compétences bien définies

Les compétences de Vendée Eau s'organisent autour de :

- La distribution de l'eau potable (les eaux et les ouvrages d'adduction, les réseaux et les ouvrages de distribution, les branchements particuliers jusqu'aux compteurs)
- Achat d'eau potable aux collectivités adhérentes
- Achat et vente d'eau aux collectivités non adhérentes par convention
- Vente de l'eau potable aux abonnés

De ce fait, Vendée Eau est le maître d'ouvrage de l'ensemble des travaux d'entretien, de renouvellement, de renforcement et d'extension des réseaux et des ouvrages.

Il fixe la programmation annuelle des investissements à réaliser, après avis et priorités établis par les collectivités adhérentes.

Il procède à la passation des contrats d'études et de maîtrise d'œuvre et des marchés de travaux correspondants, et finance ces travaux.

Il détermine le mode d'exploitation et désigne les délégataires, conformément aux dispositions législatives en vigueur et passe les contrats de délégation correspondants.

Vendée Eau exerce les compétences de maître d'ouvrage pour les unités de production (barrages, usines, captages...) situées sur son territoire.

Le tarif

Vendée Eau fixe annuellement le tarif de l'eau potable qu'il vend aux abonnés. Le tarif est le même pour tous les abonnés. Il n'a subi aucune augmentation depuis 2010.

Tarif 2022 du Service de l'eau potable



Le prix de l'eau potable

Les tarifs 2022 de Service de l'eau potable ont été décidés par le Comité Syndical de Vendée Eau le 09 décembre 2021 – délibération n°2021VEE04CS07, sans augmentation depuis 2010 ; ils sont uniques pour les 19 communautés de communes et d'agglomération adhérentes à Vendée Eau.

Tarif général (€ Hors Taxes)

TVA à 5,5 %

Abonnement annuel (le montant semestriel de l'abonnement est égal à 50 % de l'abonnement annuel) :

Calibre du Compteur	15	20	30	40	60	80	100	150
Tarif Bleu	85,00	102,00	150,00	252,00	408,00	600,00	900,00	1 380,00
Tarif Jaune	1 440,00	1 500,00	1 560,00	1 650,00	2 700,00	4 020,00	6 000,00	8 820,00
Tarif Vert	4 440,00	4 500,00	4 560,00	4 680,00	4 800,00	7 140,00	9 900,00	13 500,00

Abonnement réduit : Pour les emplacements "grand confort caravane" dans les campings, en complément de l'abonnement principal au tarif Bleu, Jaune ou Vert :

- Par emplacement "grand confort caravane - loisir" 55,00 € par an
- Par emplacement "grand confort caravane - tourisme" 15,00 € par an

Prix d'un m³ d'eau consommé :

Période de consommation	Période normale 10 mois	Période estivale 1 ^{er} juillet - 31 août
Tarif Bleu	1,080 €	1,080 €
Tarif Jaune	0,750 €	1,080 €
Tarif Vert	0,650 €	1,080 €

Autres tarifs (€ Hors Taxes)

TVA à 10 %

Frais d'accès au service sans déplacement du Service d'eau	20,00 €																		
Frais d'accès au service avec déplacement du Service d'eau	45,00 €																		
Forfait pour fermeture et réouverture d'un branchement, pour convenance personnelle	45,00 € par déplacement																		
Frais de relève visuelle du compteur suite au refus du dispositif de relève à distance	30,00 €																		
Frais d'étalonnage de compteur	140,00 €																		
Frais de remplacement de compteur avec émetteur de relève à distance																			
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Calibre du compteur</th> <th>15</th> <th>20</th> <th>30</th> <th>40</th> <th>60</th> <th>80</th> <th>100</th> <th>150</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tarif</td> <td>140,00</td> <td>140,00</td> <td>200,00</td> <td>280,00</td> <td>560,00</td> <td>650,00</td> <td>790,00</td> <td>840,00</td> </tr> </tbody> </table>	Calibre du compteur	15	20	30	40	60	80	100	150	Tarif	140,00	140,00	200,00	280,00	560,00	650,00	790,00	840,00
Calibre du compteur	15	20	30	40	60	80	100	150											
Tarif	140,00	140,00	200,00	280,00	560,00	650,00	790,00	840,00											

Pénalités

(non soumises à la TVA)

Pénalités pour retard de paiement :	
● Lettre de relance simple	sans pénalité
● Mise en demeure de paiement	5,00 €
● Dernière notification de paiement	12,00 €
Pénalités suite à une facture d'eau impayée pour :	
● Enquête terrain, dans le cas d'un branchement desservant une résidence principale	30,00 €
● Fermeture d'un branchement ne desservant pas une résidence principale, finalement non réalisée	30,00 €
● Fermeture d'un branchement ne desservant pas une résidence principale, dans le cas d'un arrêt de compte	45,00 €
● Fermeture d'un branchement ne desservant pas une résidence principale et réouverture après règlement des sommes dues, sans arrêt de compte	60,00 €
Pénalités suite à l'impossibilité de relève ou de renouvellement du compteur d'eau :	
● Fermeture d'un branchement finalement non réalisée	30,00 €
● Fermeture d'un branchement dans le cas d'un arrêt de compte	45,00 €
● Fermeture d'un branchement et réouverture immédiate après relève ou renouvellement du compteur d'eau, sans arrêt de compte	60,00 €

Tarif 2022 du Service de l'eau potable



Depuis 60 ans, Vendée Eau, service public, est en charge de la production et de la distribution de l'eau potable dans les 19 communautés de communes et d'agglomération de Vendée ainsi que la commune de l'île d'Yeu.

Dès l'origine, les élus ont souhaité conserver le contrôle de la gestion du Service de l'eau potable pour rester au plus près des besoins des abonnés. Les représentants des intercommunalités ont en charge l'administration de Vendée Eau.

Evolution de la facture d'eau

En euros courants, la facture d'eau potable pour un abonné ayant opté pour le tarif Bleu et consommant 120 m³ est inférieure en 2021 (214,60 € HT) à celle de 2003 (229,56 € HT) ; en euros constants, c'est-à-dire compte tenu de l'inflation, la baisse est de 27 % pour cette même période.

Au cours de ces quinze dernières années, l'abonnement a diminué de 14 % en passant de 99,00 € HT en 2003 à 85,00 € HT en 2019, alors que le coût de la vie a augmenté de 26,60 %.

La facture d'eau

A la part "eau potable" s'ajoutent les taxes et redevances suivantes :

- La redevance d'assainissement (collecte et traitement des eaux usées) décidée par la commune ou la structure intercommunale compétente (pour les logements raccordés au réseau collectif d'assainissement)
- La redevance de l'Agence de l'Eau pour "pollution d'origine domestique", assise sur la consommation d'eau potable
- La redevance de l'Agence de l'Eau pour "modernisation des réseaux de collecte", assise sur le volume d'eau soumis à la redevance d'assainissement collectif
- La TVA aux taux en vigueur

A quoi sert la contribution des abonnés ?

Lorsque Vendée Eau encaisse 100 €

Données exercice 2021



En cas de déménagement

Pour mettre fin au contrat d'abonnement, l'abonné doit informer le Service d'eau de son déménagement ; à défaut l'abonnement continue à courir à sa charge tant que le Service d'eau n'a pas eu connaissance de son départ du logement.

En outre, il est vivement conseillé à l'abonné de communiquer au Service d'eau l'index de son compteur d'eau et sa nouvelle adresse, pour l'émission de la facture d'arrêt de compte.

Seul le règlement de la facture d'arrêt de compte solde le contrat. A défaut, le recouvrement contentieux des sommes restant dues est engagé par le Trésor Public.

REPARTITION DES DELEGATAIRES EAU POTABLE

VEOLIA

Impasse Louis Mazetier – BP3

85 010 La Roche Sur Yon

02.51.40.00.00

<https://veolia85.eau-ouest.com/>



SAUR

71 rue du commerce

85 000 La Roche sur Yon

02.51.37.01.09

<https://www.saurclient.fr/>



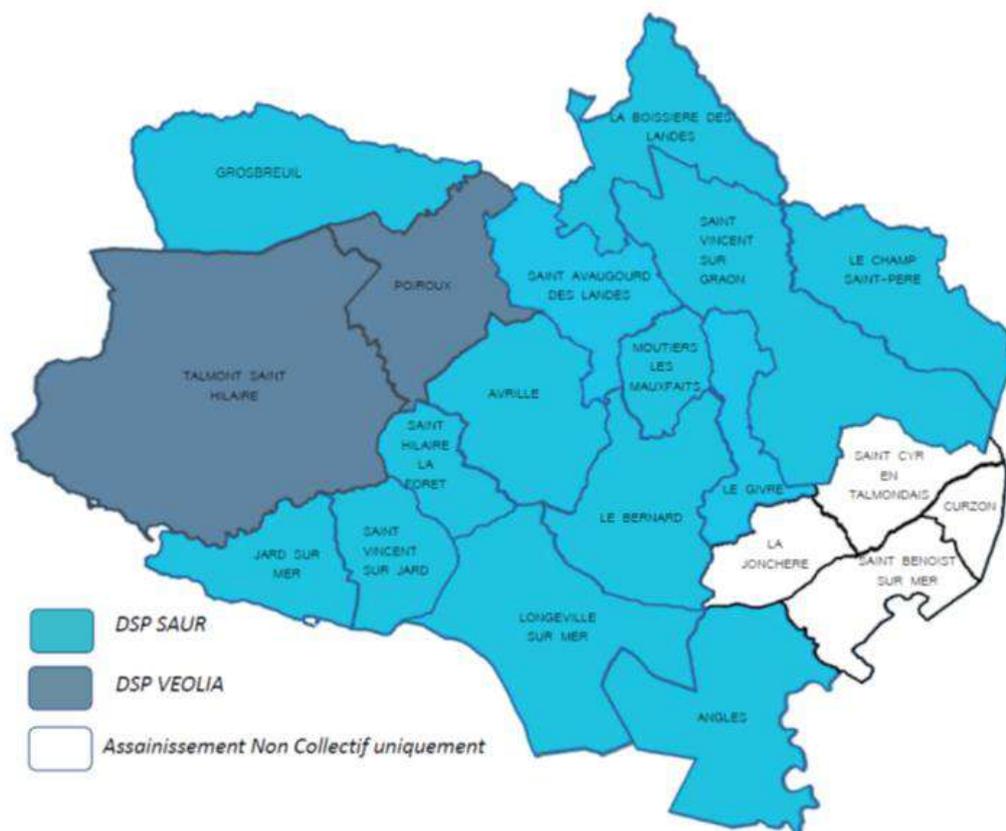
PRESENTATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Le service de l'assainissement est divisé en deux services : le service de l'assainissement collectif et le service de l'assainissement non-collectif (SPANC). Ils relèvent de la compétence de la communauté de communes Vendée Grand Littoral

LE SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La collecte, le transport et le traitement des eaux usées sont assurés par une délégation de service public à une entreprise privée. Deux délégataires se partagent le territoire. Véolia sur la commune de Poiroux et Talmont-Saint-Hilaire et SAUR pour les communes d'Angles, Avrillé, Grosbreuil, Jard sur Mer, La Boissière des Landes, Le Bernard, Le Champ st Père, Le Givre, Longeville-sur-Mer, Moutiers-les-Mauxfaits, Saint Avaugourd-des-Landes, Saint-Hilaire-la-Forêt, Saint-Vincent-sur-Jard et Saint-Vincent-sur-Graon.

Le service gère 377 km de réseau, 157 postes de relèvement et 18 stations.



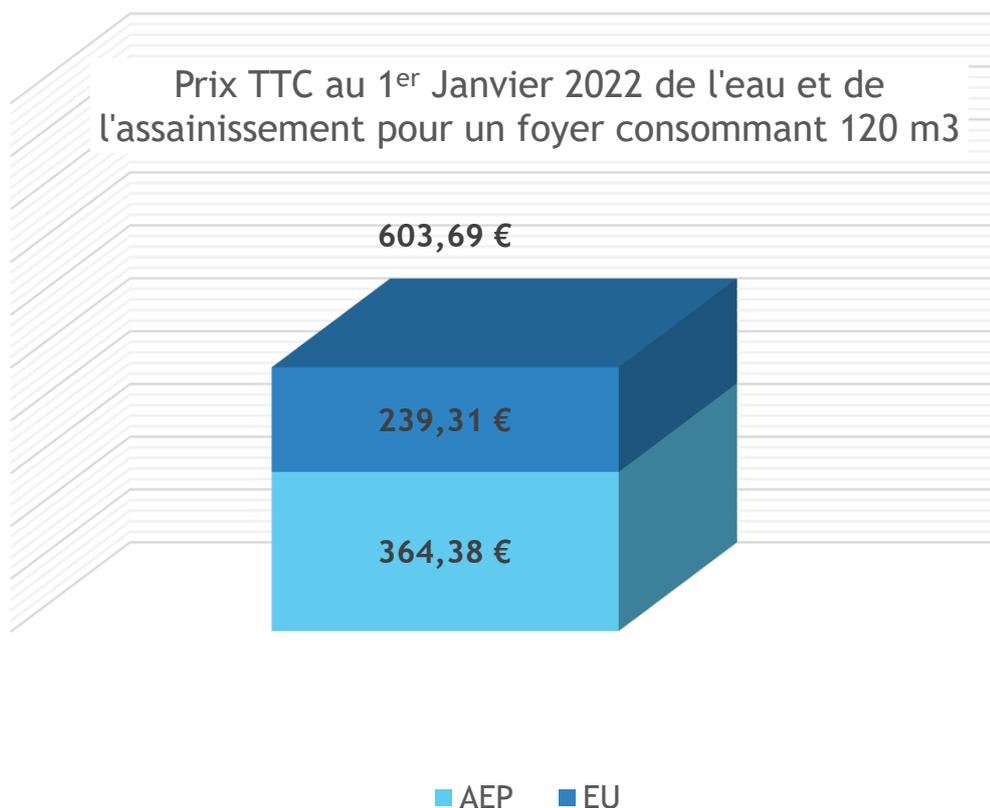
TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le service de l'assainissement collectif est facturé avec la facture d'eau potable

Le tarif est différent selon la commune. Pour St Hilaire la Forêt le tarif au m³ est le suivant :

Prix du m ³ en € TTC	
2021	2022
1,95	1,99

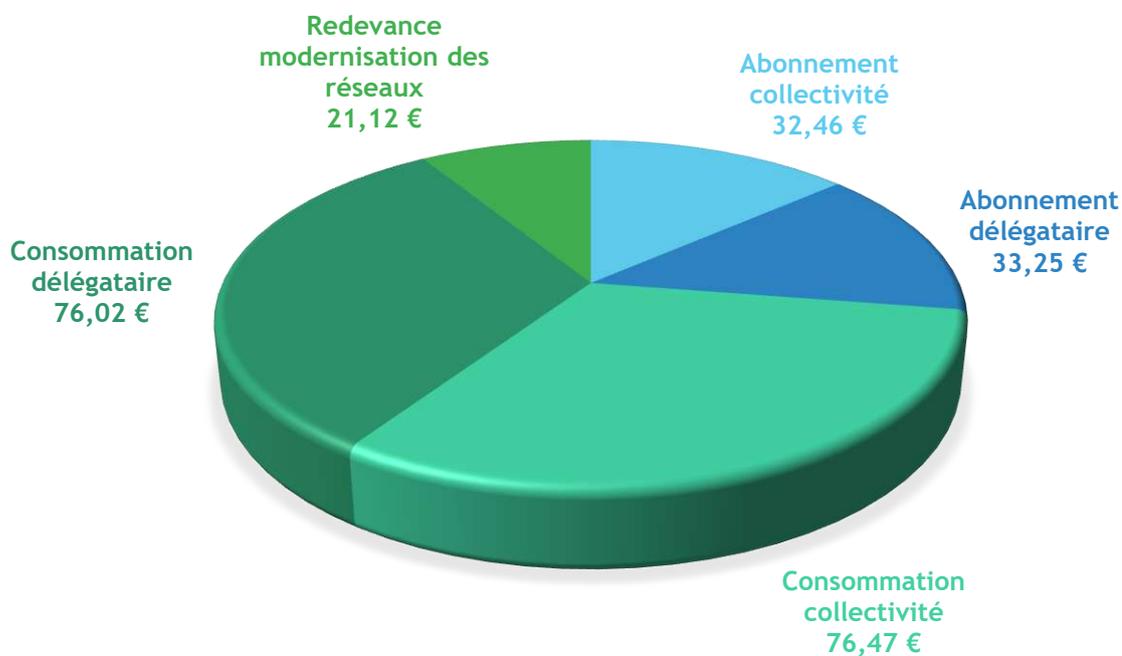
Ci-dessous le montant de l'eau et de l'assainissement collectif au 1^{er} Janvier 2022 pour un foyer consommant 120 m²



PRIX TOTAL DE L'EAU ET SES DIFFERENTES COMPOSANTES POUR LA COMMUNE DE SAINT HILAIRE LA FORET

Nature	Montant en € TTC au 1 ^{er} janvier 2021	Montant en € TTC au 1 ^{er} janvier 2022
Abonnement annuel	64,50	65,71
<i>Abonnement collectivité</i>	34,38	32,46
<i>Abonnement délégataire</i>	30,12	33,25
Consommation	149,75	152,49
<i>Consommation collectivité</i>	81,64	76,47
<i>Consommation délégataire</i>	68,11	76,02
Redevance modernisation des réseaux	19,80	21,12
Total	234,05	239,32

REPARTITION DE LA FACTURE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR 120 M3 EN € TTC AU 1ER JANVIER 2022 POUR SAINT HILAIRE LA FORET



LES CHIFFRES CLES DU CONTRAT DE DSP

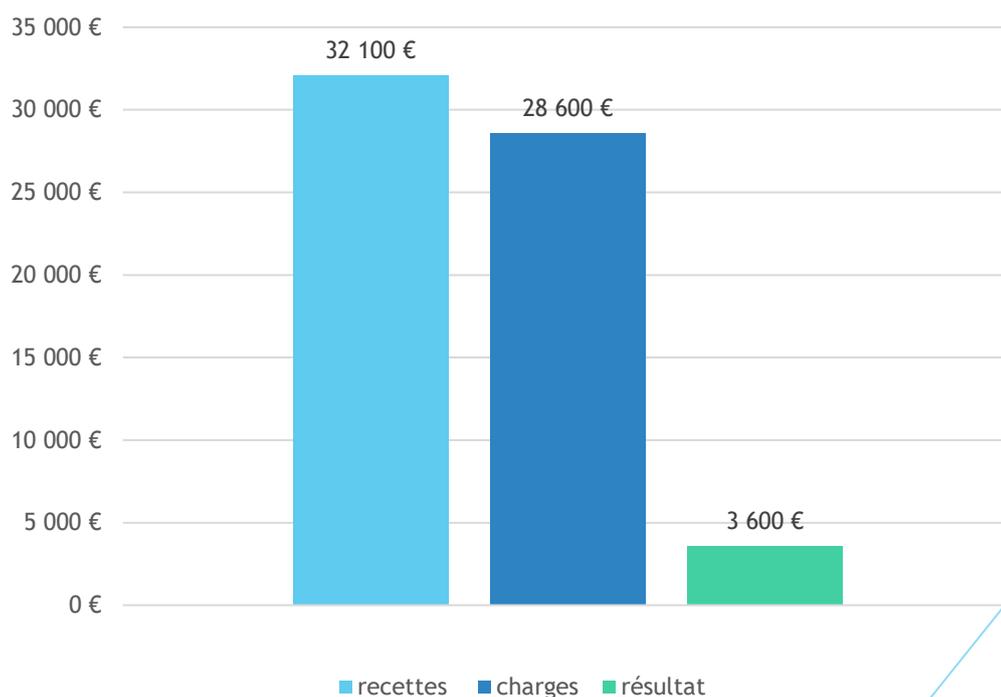
Les opérations d'entretiens

Descriptif	Quantités
Curage de réseaux	310 ml
Inspections Télévisées	269 ml
Interventions curatives / Urgences	3
Contrôles de branchement	12

Le programme de renouvellement et travaux réalisés

Montant réalisé 2021	Détails des travaux
3 457 €	Mise en service du PR des Grolettes en novembre 2021 Renouvellement de la télésurveillance du PR La Coutardière

Bilan financier du contrat (CARE)



LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- ▶ Le service assainissement non collectif est exploité en régie par la communauté de communes Vendée Grand Littoral sur l'ensemble de son territoire. L'équipe est composée d'une responsable de service, d'une assistante administrative (0,5 ETP) et de trois techniciens.

- ▶ Les principales missions du service sont :
 - De contrôler les installations d'assainissement non collectif.
 - De conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place ou la réhabilitation de leur installation.

- ▶ En 2021, le service assainissement non collectif compte 7555 installations et a réalisé 1658 contrôles : 1167 contrôles de l'existant dont 186 dans le cadre des cessions immobilières et 491 contrôles d'installations neuves ou réhabilitées.

TARIFS DU SPANC

Le SPANC est financé par deux types de redevances perçues auprès des propriétaires : la redevance forfaitaire annuelle et la redevance aux contrôles. Elles permettent de couvrir le coût des contrôles réalisés par les techniciens et les frais de fonctionnement du service. Ces tarifs sont fixés par délibération du Conseil communautaire.

La redevance forfaitaire annuelle

Les contrôles périodiques donnaient lieu précédemment à la perception d'une redevance facturée après chaque intervention. Les élus du Conseil Communautaire ont décidé d'instituer une redevance annuelle forfaitaire au titre des contrôles périodiques obligatoires.

Elle permet :

- un échelonnement de la dépense pour les propriétaires d'installations,
- une stabilisation des tarifs dans le temps.

Cette redevance vient en lieu et place de celle qui était perçue à chaque contrôle périodique (contrôle dit « de bon fonctionnement »).

Pour les équipements neufs ou les biens acquis dans l'année, la redevance sera appliquée à compter du 1er janvier de l'année suivante.

Classes /désignation	Redevance annuelle forfaitaire		Fréquence des contrôles
	Installation jusqu'à 20 eh	Installation de plus 20 eh	
Classe 1 Non conforme avec travaux urgents Non conforme avec travaux sous 4 ans	31 €	41 €	4 ans
Classe 2 Non conforme sans délai de travaux	21 €	31 €	5 ans
Classe 3 Conforme	11 €	21 €	8 ans

La redevance aux contrôles

Le contrôle des installations neuves ou réhabilitées, ainsi que les contrôles de cession immobilière restent facturés ponctuellement après chaque prestation.

Type de contrôle	TARIFS	
	installation jusqu'à 20 eh	installations de plus 20 eh
Conception installation neuve	60 €	90 €
Bonne exécution installation neuve	100 €	160 €
Contre visite	100 €	100 €
Conception installation réhabilitée	50 €	80 €
Bonne exécution installation réhabilitée	80 €	140 €
Cession immobilière	170 €	170 €
Diagnostic initial	115 €	115 €

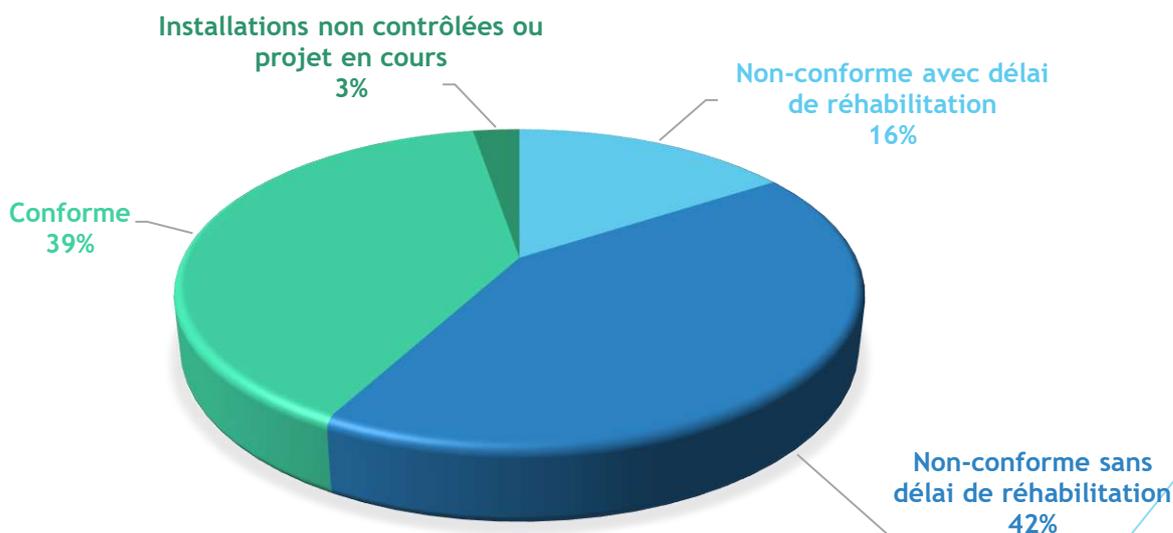
CONTROLES ANC COMMUNE DE SAINT HILAIRE LA FORET SUR L'ANNEE 2021		
CONTROLES DE L'EXISTANT	43	
	DIAGNOSTICS	2
	CONTRÔLES PERIODIQUES	40
	DONT CONTRÔLES DE CESSION	1
VISITES NON REALISEES	4	
	ABSENTS	4
	REFUS	0
ANC NEUFS OU REHABILITES	8	
	CONCEPTION	3
	BONNE EXECUTION	5

NOMBRE DE CONTROLES REALISES	51
NOMBRE DE REHABILITATIONS	3
NOMBRE D'INSTALLATIONS SUR LA COMMUNE	114

Classification des installations au 31 décembre 2021

Non-conforme avec délai de réhabilitation	18	16%
Non-conforme sans délai de réhabilitation	48	42%
Conforme	45	39%
Installations non contrôlées ou projet en cours	3	3%

CLASSIFICATION DES INSTALLATIONS DE ST HILAIRE LA FORET AU 31/12/2021





Vendée Grand Littoral

35 impasse du Luthier, ZI du Pâtis 1, 85440 TALMONT SAINT HILAIRE

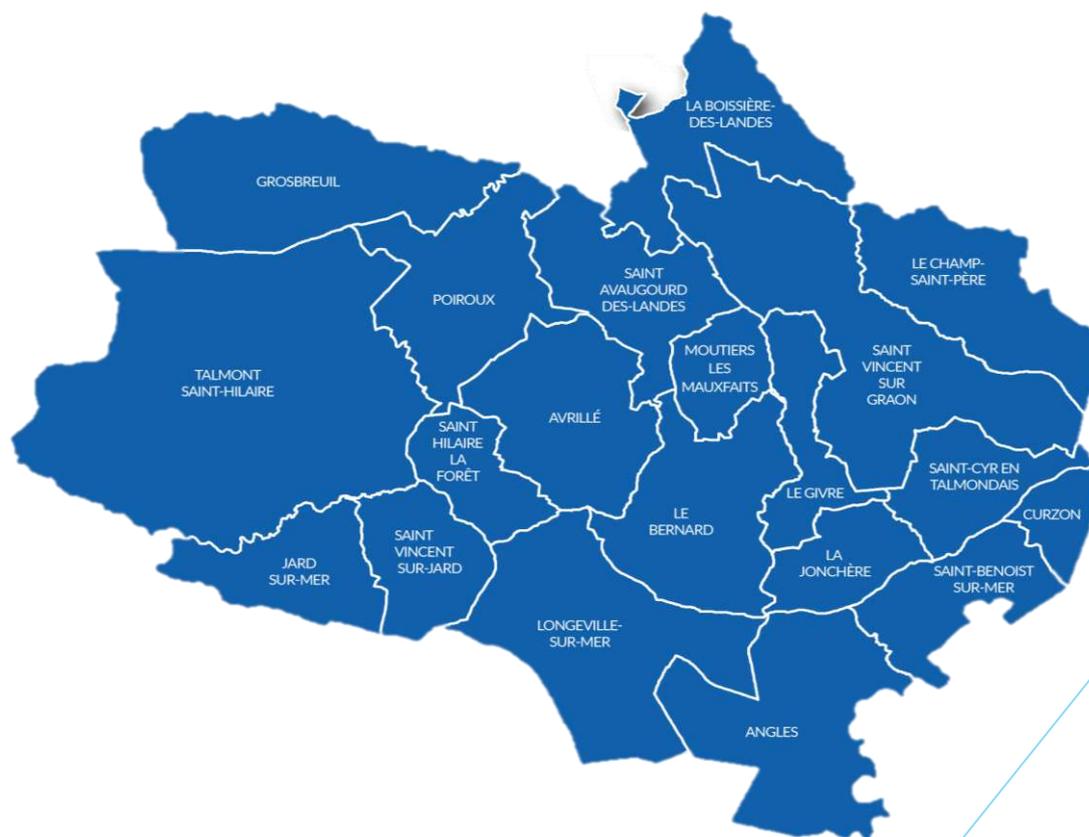
www.vendeegrandlittoral.fr

2021

RAPPORT ANNUEL

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

NOTE LIMINAIRE COMMUNE DE SAINT VINCENT SUR GRAON



SOMMAIRE

03

SERVICE EAU POTABLE

Organisation et compétence de Vendée Eau
Tarif de l'eau
Répartition des délégataires sur le territoire

07

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Compétence du service
Répartition des délégataires sur le territoire
Tarif de l'assainissement collectif
Chiffres clés du contrat de délégation de service public

11

SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Compétence du service
Tarif de l'assainissement non collectif
Détails des contrôles réalisés

PRESENTATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

La compétence Eau potable

L'eau potable relève de la compétence des communautés de communes depuis le 1^{er} janvier 2018. Par délibération du Conseil Communautaire Vendée Grand Littoral a transféré cette compétence au Syndicat départemental, **Vendée Eau**.

Des compétences bien définies

Les compétences de Vendée Eau s'organisent autour de :

- La distribution de l'eau potable (les eaux et les ouvrages d'adduction, les réseaux et les ouvrages de distribution, les branchements particuliers jusqu'aux compteurs)
- Achat d'eau potable aux collectivités adhérentes
- Achat et vente d'eau aux collectivités non adhérentes par convention
- Vente de l'eau potable aux abonnés

De ce fait, Vendée Eau est le maître d'ouvrage de l'ensemble des travaux d'entretien, de renouvellement, de renforcement et d'extension des réseaux et des ouvrages.

Il fixe la programmation annuelle des investissements à réaliser, après avis et priorités établis par les collectivités adhérentes.

Il procède à la passation des contrats d'études et de maîtrise d'œuvre et des marchés de travaux correspondants, et finance ces travaux.

Il détermine le mode d'exploitation et désigne les délégataires, conformément aux dispositions législatives en vigueur et passe les contrats de délégation correspondants.

Vendée Eau exerce les compétences de maître d'ouvrage pour les unités de production (barrages, usines, captages...) situées sur son territoire.

Le tarif

Vendée Eau fixe annuellement le tarif de l'eau potable qu'il vend aux abonnés. Le tarif est le même pour tous les abonnés. Il n'a subi aucune augmentation depuis 2010.

Tarif 2022 du Service de l'eau potable



Le prix de l'eau potable

Les tarifs 2022 de Service de l'eau potable ont été décidés par le Comité Syndical de Vendée Eau le 09 décembre 2021 – délibération n°2021VEE04CS07, sans augmentation depuis 2010 ; ils sont uniques pour les 19 communautés de communes et d'agglomération adhérentes à Vendée Eau.

Tarif général (€ Hors Taxes)

TVA à 5,5 %

Abonnement annuel (le montant semestriel de l'abonnement est égal à 50 % de l'abonnement annuel) :

Calibre du Compteur	15	20	30	40	60	80	100	150
Tarif Bleu	85,00	102,00	150,00	252,00	408,00	600,00	900,00	1 380,00
Tarif Jaune	1 440,00	1 500,00	1 560,00	1 650,00	2 700,00	4 020,00	6 000,00	8 820,00
Tarif Vert	4 440,00	4 500,00	4 560,00	4 680,00	4 800,00	7 140,00	9 900,00	13 500,00

Abonnement réduit : Pour les emplacements "grand confort caravane" dans les campings, en complément de l'abonnement principal au tarif Bleu, Jaune ou Vert :

- Par emplacement "grand confort caravane - loisir" 55,00 € par an
- Par emplacement "grand confort caravane - tourisme" 15,00 € par an

Prix d'un m³ d'eau consommé :

Période de consommation	Période normale 10 mois	Période estivale 1 ^{er} juillet - 31 août
Tarif Bleu	1,080 €	1,080 €
Tarif Jaune	0,750 €	1,080 €
Tarif Vert	0,650 €	1,080 €

Autres tarifs (€ Hors Taxes)

TVA à 10 %

Frais d'accès au service sans déplacement du Service d'eau	20,00 €																		
Frais d'accès au service avec déplacement du Service d'eau	45,00 €																		
Forfait pour fermeture et réouverture d'un branchement, pour convenance personnelle	45,00 € par déplacement																		
Frais de relève visuelle du compteur suite au refus du dispositif de relève à distance	30,00 €																		
Frais d'étalonnage de compteur	140,00 €																		
Frais de remplacement de compteur avec émetteur de relève à distance																			
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Calibre du compteur</th> <th>15</th> <th>20</th> <th>30</th> <th>40</th> <th>60</th> <th>80</th> <th>100</th> <th>150</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tarif</td> <td>140,00</td> <td>140,00</td> <td>200,00</td> <td>280,00</td> <td>560,00</td> <td>650,00</td> <td>790,00</td> <td>840,00</td> </tr> </tbody> </table>	Calibre du compteur	15	20	30	40	60	80	100	150	Tarif	140,00	140,00	200,00	280,00	560,00	650,00	790,00	840,00
Calibre du compteur	15	20	30	40	60	80	100	150											
Tarif	140,00	140,00	200,00	280,00	560,00	650,00	790,00	840,00											

Pénalités

(non soumises à la TVA)

Pénalités pour retard de paiement :	
● Lettre de relance simple	sans pénalité
● Mise en demeure de paiement	5,00 €
● Dernière notification de paiement	12,00 €
Pénalités suite à une facture d'eau impayée pour :	
● Enquête terrain, dans le cas d'un branchement desservant une résidence principale	30,00 €
● Fermeture d'un branchement ne desservant pas une résidence principale, finalement non réalisée	30,00 €
● Fermeture d'un branchement ne desservant pas une résidence principale, dans le cas d'un arrêt de compte	45,00 €
● Fermeture d'un branchement ne desservant pas une résidence principale et réouverture après règlement des sommes dues, sans arrêt de compte	60,00 €
Pénalités suite à l'impossibilité de relève ou de renouvellement du compteur d'eau :	
● Fermeture d'un branchement finalement non réalisée	30,00 €
● Fermeture d'un branchement dans le cas d'un arrêt de compte	45,00 €
● Fermeture d'un branchement et réouverture immédiate après relève ou renouvellement du compteur d'eau, sans arrêt de compte	60,00 €

Tarif 2022 du Service de l'eau potable



Depuis 60 ans, Vendée Eau, service public, est en charge de la production et de la distribution de l'eau potable dans les 19 communautés de communes et d'agglomération de Vendée ainsi que la commune de l'île d'Yeu.

Dès l'origine, les élus ont souhaité conserver le contrôle de la gestion du Service de l'eau potable pour rester au plus près des besoins des abonnés. Les représentants des intercommunalités ont en charge l'administration de Vendée Eau.

Evolution de la facture d'eau

En euros courants, la facture d'eau potable pour un abonné ayant opté pour le tarif Bleu et consommant 120 m³ est inférieure en 2021 (214,60 € HT) à celle de 2003 (229,56 € HT) ; en euros constants, c'est-à-dire compte tenu de l'inflation, la baisse est de 27 % pour cette même période.

Au cours de ces quinze dernières années, l'abonnement a diminué de 14 % en passant de 99,00 € HT en 2003 à 85,00 € HT en 2019, alors que le coût de la vie a augmenté de 26,60 %.

La facture d'eau

A la part "eau potable" s'ajoutent les taxes et redevances suivantes :

- La redevance d'assainissement (collecte et traitement des eaux usées) décidée par la commune ou la structure intercommunale compétente (pour les logements raccordés au réseau collectif d'assainissement)
- La redevance de l'Agence de l'Eau pour "pollution d'origine domestique", assise sur la consommation d'eau potable
- La redevance de l'Agence de l'Eau pour "modernisation des réseaux de collecte", assise sur le volume d'eau soumis à la redevance d'assainissement collectif
- La TVA aux taux en vigueur

A quoi sert la contribution des abonnés ?

Lorsque Vendée Eau encaisse 100 €

Données exercice 2021



En cas de déménagement

Pour mettre fin au contrat d'abonnement, l'abonné doit informer le Service d'eau de son déménagement ; à défaut l'abonnement continue à courir à sa charge tant que le Service d'eau n'a pas eu connaissance de son départ du logement.

En outre, il est vivement conseillé à l'abonné de communiquer au Service d'eau l'index de son compteur d'eau et sa nouvelle adresse, pour l'émission de la facture d'arrêt de compte.

Seul le règlement de la facture d'arrêt de compte solde le contrat. A défaut, le recouvrement contentieux des sommes restant dues est engagé par le Trésor Public.

REPARTITION DES DELEGATAIRES EAU POTABLE

VEOLIA

Impasse Louis Mazetier – BP3

85 010 La Roche Sur Yon

02.51.40.00.00

<https://veolia85.eau-ouest.com/>



SAUR

71 rue du commerce

85 000 La Roche sur Yon

02.51.37.01.09

<https://www.saurclient.fr/>



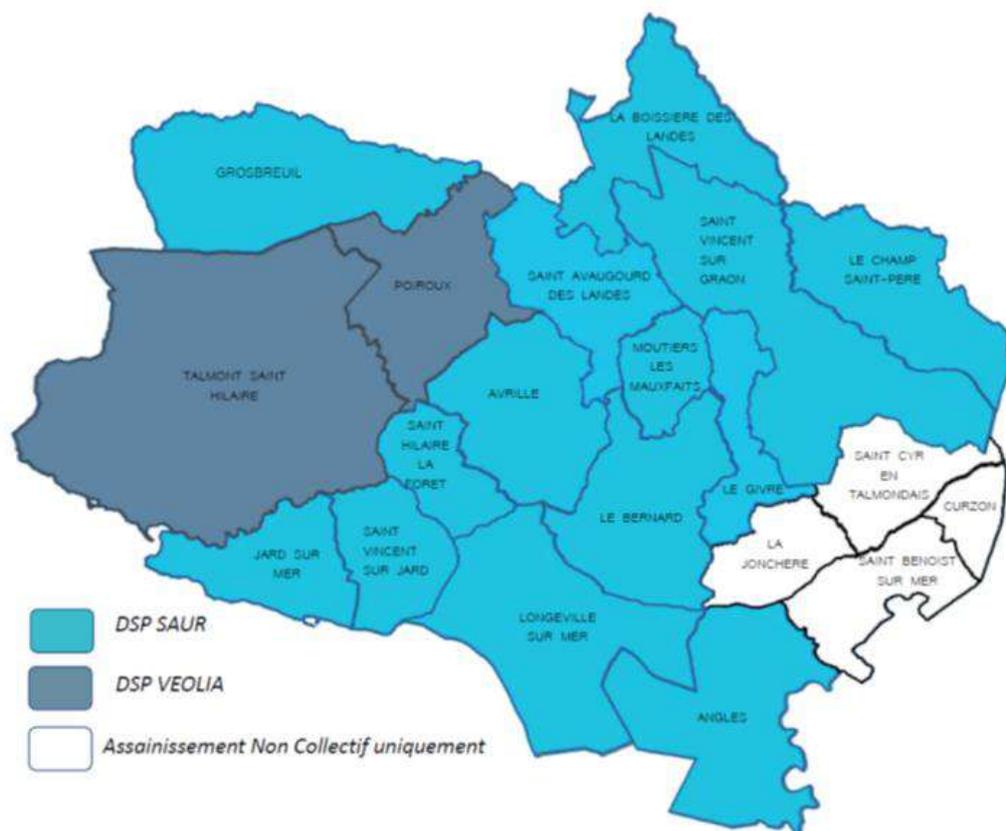
PRESENTATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Le service de l'assainissement est divisé en deux services : le service de l'assainissement collectif et le service de l'assainissement non-collectif (SPANC). Ils relèvent de la compétence de la communauté de communes Vendée Grand Littoral

LE SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La collecte, le transport et le traitement des eaux usées sont assurés par une délégation de service public à une entreprise privée. Deux délégataires se partagent le territoire. Véolia sur la commune de Poiroux et Talmont-Saint-Hilaire et SAUR pour les communes d'Angles, Avrillé, Grosbreuil, Jard sur Mer, La Boissière des Landes, Le Bernard, Le Champ st Père, Le Givre, Longeville-sur-Mer, Moutiers-les-Mauxfaits, Saint Avaugourd-des-Landes, Saint-Hilaire-la-Forêt, Saint-Vincent-sur-Jard et Saint-Vincent-sur-Graon.

Le service gère 377 km de réseau, 157 postes de relèvement et 18 stations.



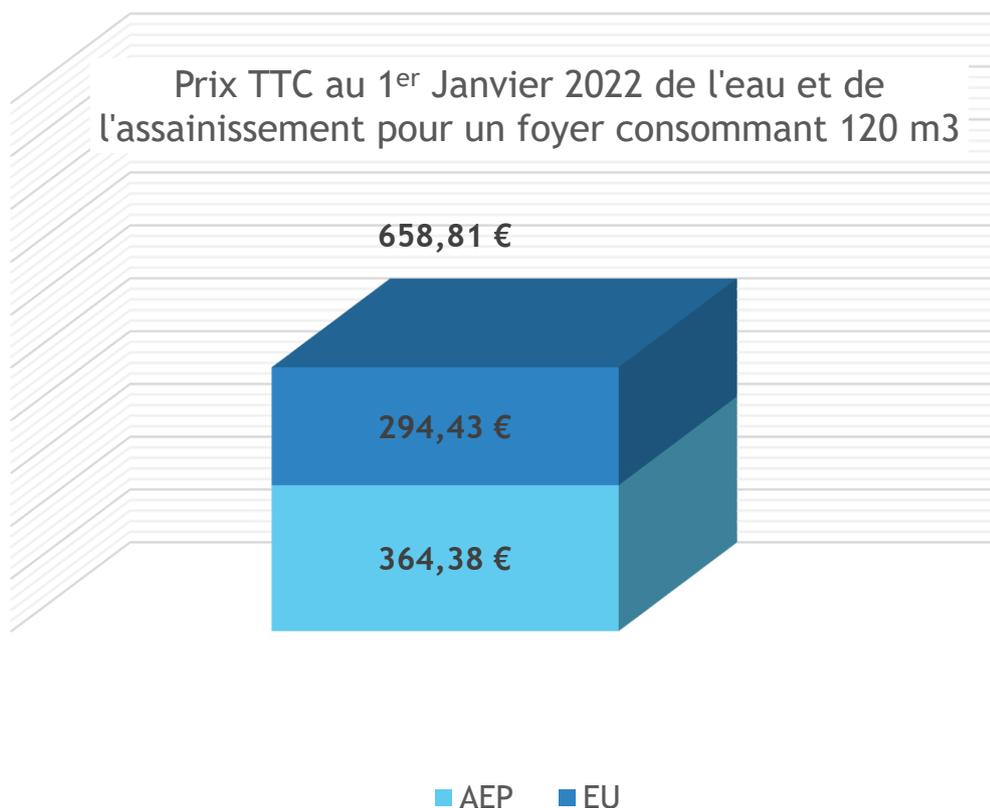
TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le service de l'assainissement collectif est facturé avec la facture d'eau potable

Le tarif est différent selon la commune. Pour St Vincent sur Graon le tarif au m3 est le suivant :

Prix du m3 en € TTC	
2021	2022
2,39	2,45

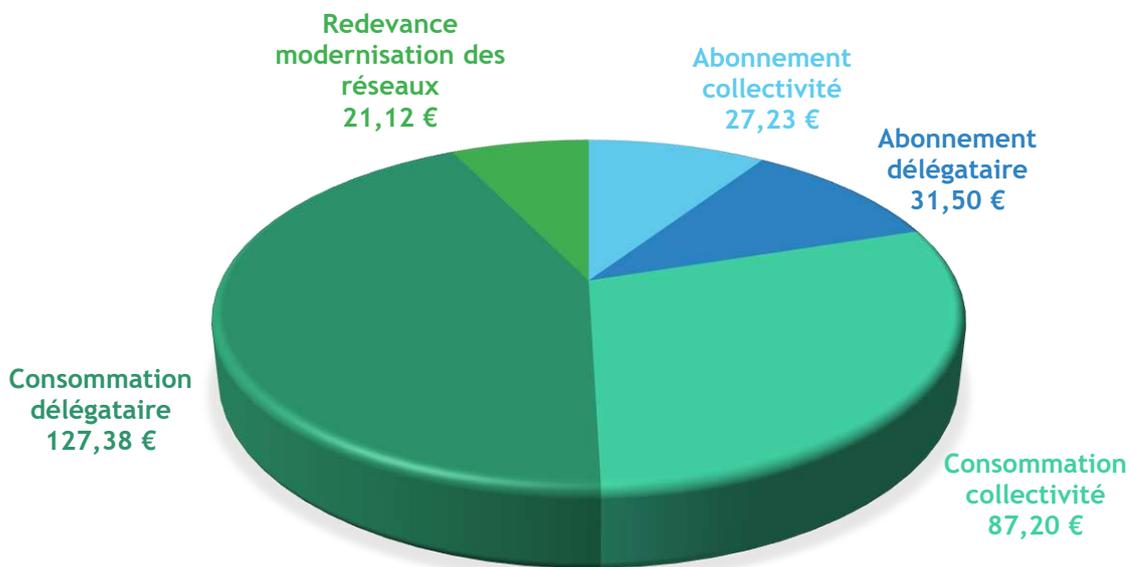
Ci-dessous le montant de l'eau et de l'assainissement collectif au 1^{er} Janvier 2022 pour un foyer consommant 120 m²



PRIX TOTAL DE L'EAU ET SES DIFFERENTES COMPOSANTES POUR LA COMMUNE DE SAINT VINCENT SUR GRAON

Nature	Montant en € TTC au 1 ^{er} janvier 2021	Montant en € TTC au 1 ^{er} janvier 2022
Abonnement annuel	57,56	58,73
<i>Abonnement collectivité</i>	27,50	27,23
<i>Abonnement délégataire</i>	30,06	31,50
Consommation	209,88	214,58
<i>Consommation collectivité</i>	87,78	87,20
<i>Consommation délégataire</i>	122,10	127,38
Redevance modernisation des réseaux	19,80	21,12
Total	287,24	294,43

REPARTITION DE LA FACTURE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR 120 M3 EN € TTC AU 1ER JANVIER 2022 POUR SAINT VINCENT SUR GRAON



LES CHIFFRES CLES DU CONTRAT DE DSP

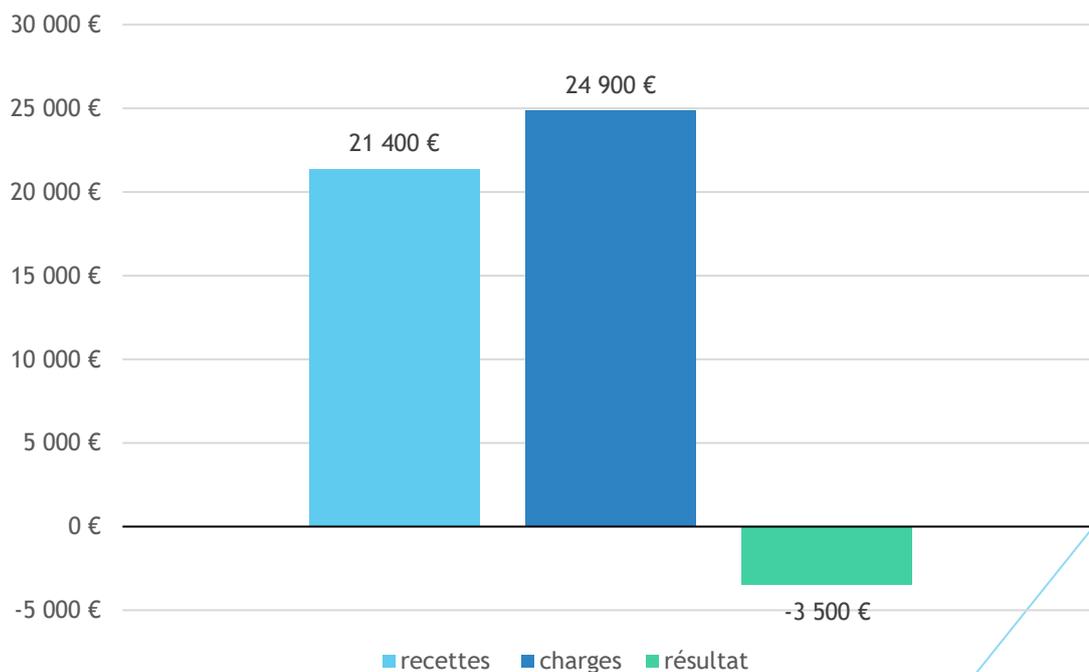
Les opérations d'entretiens

Descriptif	Quantités
Curage de réseaux	58 ml
Inspections Télévisées	0 ml
Interventions curatives / Urgences	2
Contrôles de branchement	4

Le programme de renouvellement et travaux réalisés

Montant réalisé 2021	Détails des travaux
2 345 €	Renouvellement de la télésurveillance du PR Foyer Rural Bourg

Bilan financier du contrat (CARE)



LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- ▶ Le service assainissement non collectif est exploité en régie par la communauté de communes Vendée Grand Littoral sur l'ensemble de son territoire. L'équipe est composée d'une responsable de service, d'une assistante administrative (0,5 ETP) et de trois techniciens.

- ▶ Les principales missions du service sont :
 - De contrôler les installations d'assainissement non collectif.
 - De conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place ou la réhabilitation de leur installation.

- ▶ En 2021, le service assainissement non collectif compte 7555 installations et a réalisé 1658 contrôles : 1167 contrôles de l'existant dont 186 dans le cadre des cessions immobilières et 491 contrôles d'installations neuves ou réhabilitées.

TARIFS DU SPANC

Le SPANC est financé par deux types de redevances perçues auprès des propriétaires : la redevance forfaitaire annuelle et la redevance aux contrôles. Elles permettent de couvrir le coût des contrôles réalisés par les techniciens et les frais de fonctionnement du service. Ces tarifs sont fixés par délibération du Conseil communautaire.

La redevance forfaitaire annuelle

Les contrôles périodiques donnaient lieu précédemment à la perception d'une redevance facturée après chaque intervention. Les élus du Conseil Communautaire ont décidé d'instituer une redevance annuelle forfaitaire au titre des contrôles périodiques obligatoires.

Elle permet :

- un échelonnement de la dépense pour les propriétaires d'installations,
- une stabilisation des tarifs dans le temps.

Cette redevance vient en lieu et place de celle qui était perçue à chaque contrôle périodique (contrôle dit « de bon fonctionnement »).

Pour les équipements neufs ou les biens acquis dans l'année, la redevance sera appliquée à compter du 1er janvier de l'année suivante.

Classes /désignation	Redevance annuelle forfaitaire		Fréquence des contrôles
	Installation jusqu'à 20 eh	Installation de plus 20 eh	
Classe 1 Non conforme avec travaux urgents Non conforme avec travaux sous 4 ans	31 €	41 €	4 ans
Classe 2 Non conforme sans délai de travaux	21 €	31 €	5 ans
Classe 3 Conforme	11 €	21 €	8 ans

La redevance aux contrôles

Le contrôle des installations neuves ou réhabilitées, ainsi que les contrôles de cession immobilière restent facturés ponctuellement après chaque prestation.

Type de contrôle	TARIFS	
	installation jusqu'à 20 eh	installations de plus 20 eh
Conception installation neuve	60 €	90 €
Bonne exécution installation neuve	100 €	160 €
Contre visite	100 €	100 €
Conception installation réhabilitée	50 €	80 €
Bonne exécution installation réhabilitée	80 €	140 €
Cession immobilière	170 €	170 €
Diagnostic initial	115 €	115 €

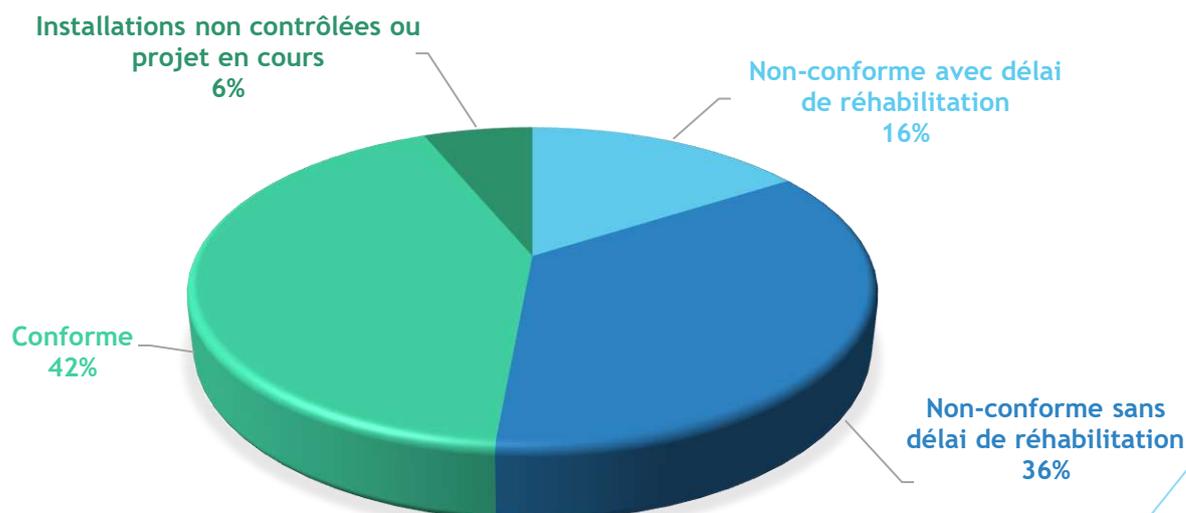
CONTROLES ANC COMMUNE DE SAINT VINCENT SUR GRAON SUR L'ANNEE 2021		
CONTROLES DE L'EXISTANT	53	
	DIAGNOSTICS	2
	CONTRÔLES PERIODIQUES	39
	DONT CONTRÔLES DE CESSION	12
VISITES NON REALISEES	3	
	ABSENTS	3
	REFUS	0
ANC NEUFS OU REHABILITES	66	
	CONCEPTION	36
	BONNE EXECUTION	30

NOMBRE DE CONTROLES REALISES	119
NOMBRE DE REHABILITATIONS	11
NOMBRE D'INSTALLATIONS SUR LA COMMUNE	661

Classification des installations au 31 décembre 2021

Non-conforme avec délai de réhabilitation	105	16%
Non-conforme sans délai de réhabilitation	235	36%
Conforme	280	42%
Installations non contrôlées ou projet en cours	41	6%

CLASSIFICATION DES INSTALLATIONS DE ST VINCENT SUR GRAON AU 31/12/2021





Vendée Grand Littoral

35 impasse du Luthier, ZI du Pâtis 1, 85440 TALMONT SAINT HILAIRE

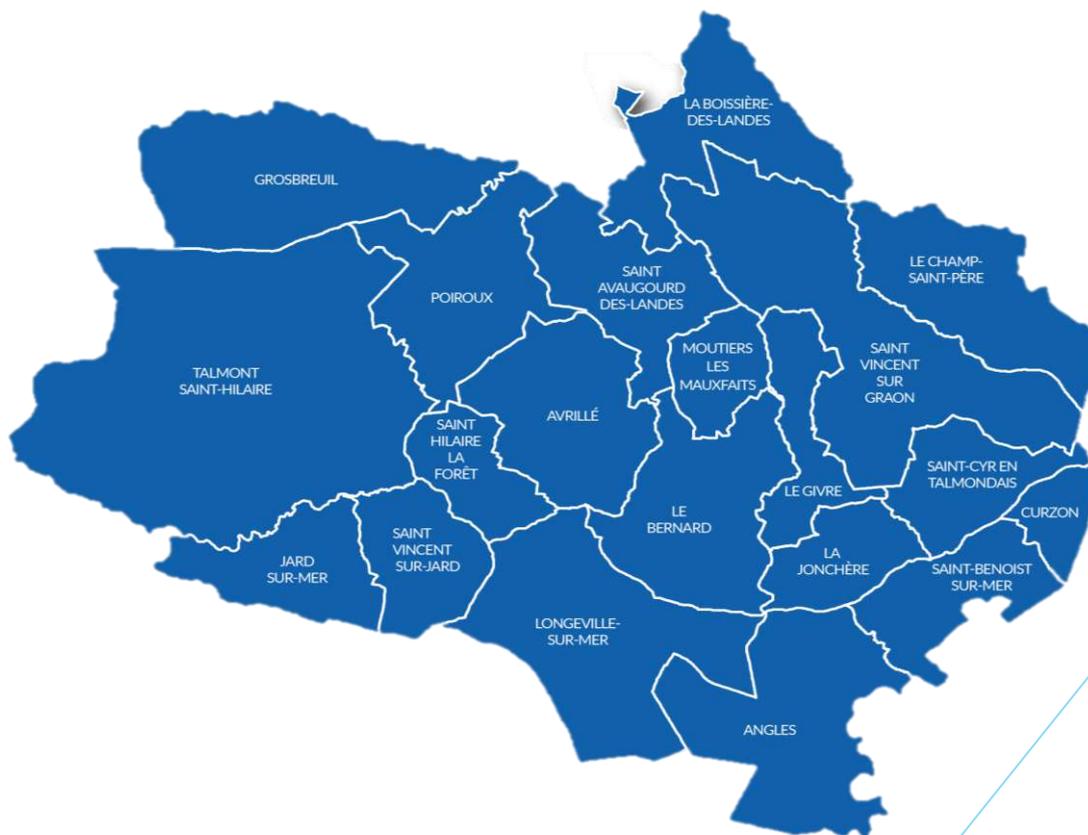
www.vendeegrandlittoral.fr

2021

RAPPORT ANNUEL

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

NOTE LIMINAIRE COMMUNE DE SAINT VINCENT SUR JARD



SOMMAIRE

03

SERVICE EAU POTABLE

Organisation et compétence de Vendée Eau
Tarif de l'eau
Répartition des délégataires sur le territoire

07

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Compétence du service
Répartition des délégataires sur le territoire
Tarif de l'assainissement collectif
Chiffres clés du contrat de délégation de service public

11

SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Compétence du service
Tarif de l'assainissement non collectif
Détails des contrôles réalisés

PRESENTATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

La compétence Eau potable

L'eau potable relève de la compétence des communautés de communes depuis le 1^{er} janvier 2018. Par délibération du Conseil Communautaire Vendée Grand Littoral a transféré cette compétence au Syndicat départemental, **Vendée Eau**.

Des compétences bien définies

Les compétences de Vendée Eau s'organisent autour de :

- La distribution de l'eau potable (les eaux et les ouvrages d'adduction, les réseaux et les ouvrages de distribution, les branchements particuliers jusqu'aux compteurs)
- Achat d'eau potable aux collectivités adhérentes
- Achat et vente d'eau aux collectivités non adhérentes par convention
- Vente de l'eau potable aux abonnés

De ce fait, Vendée Eau est le maître d'ouvrage de l'ensemble des travaux d'entretien, de renouvellement, de renforcement et d'extension des réseaux et des ouvrages.

Il fixe la programmation annuelle des investissements à réaliser, après avis et priorités établis par les collectivités adhérentes.

Il procède à la passation des contrats d'études et de maîtrise d'œuvre et des marchés de travaux correspondants, et finance ces travaux.

Il détermine le mode d'exploitation et désigne les délégataires, conformément aux dispositions législatives en vigueur et passe les contrats de délégation correspondants.

Vendée Eau exerce les compétences de maître d'ouvrage pour les unités de production (barrages, usines, captages...) situées sur son territoire.

Le tarif

Vendée Eau fixe annuellement le tarif de l'eau potable qu'il vend aux abonnés. Le tarif est le même pour tous les abonnés. Il n'a subi aucune augmentation depuis 2010.

Tarif 2022 du Service de l'eau potable



Le prix de l'eau potable

Les tarifs 2022 de Service de l'eau potable ont été décidés par le Comité Syndical de Vendée Eau le 09 décembre 2021 – délibération n°2021VEE04CS07, sans augmentation depuis 2010 ; ils sont uniques pour les 19 communautés de communes et d'agglomération adhérentes à Vendée Eau.

Tarif général (€ Hors Taxes)

TVA à 5,5 %

Abonnement annuel (le montant semestriel de l'abonnement est égal à 50 % de l'abonnement annuel) :

Calibre du Compteur	15	20	30	40	60	80	100	150
Tarif Bleu	85,00	102,00	150,00	252,00	408,00	600,00	900,00	1 380,00
Tarif Jaune	1 440,00	1 500,00	1 560,00	1 650,00	2 700,00	4 020,00	6 000,00	8 820,00
Tarif Vert	4 440,00	4 500,00	4 560,00	4 680,00	4 800,00	7 140,00	9 900,00	13 500,00

Abonnement réduit : Pour les emplacements "grand confort caravane" dans les campings, en complément de l'abonnement principal au tarif Bleu, Jaune ou Vert :

- Par emplacement "grand confort caravane - loisir" 55,00 € par an
- Par emplacement "grand confort caravane - tourisme" 15,00 € par an

Prix d'un m³ d'eau consommé :

Période de consommation	Période normale 10 mois	Période estivale 1 ^{er} juillet - 31 août
Tarif Bleu	1,080 €	1,080 €
Tarif Jaune	0,750 €	1,080 €
Tarif Vert	0,650 €	1,080 €

Autres tarifs (€ Hors Taxes)

TVA à 10 %

Frais d'accès au service sans déplacement du Service d'eau	20,00 €																		
Frais d'accès au service avec déplacement du Service d'eau	45,00 €																		
Forfait pour fermeture et réouverture d'un branchement, pour convenance personnelle	45,00 € par déplacement																		
Frais de relève visuelle du compteur suite au refus du dispositif de relève à distance	30,00 €																		
Frais d'étalonnage de compteur	140,00 €																		
Frais de remplacement de compteur avec émetteur de relève à distance																			
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Calibre du compteur</th> <th>15</th> <th>20</th> <th>30</th> <th>40</th> <th>60</th> <th>80</th> <th>100</th> <th>150</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tarif</td> <td>140,00</td> <td>140,00</td> <td>200,00</td> <td>280,00</td> <td>560,00</td> <td>650,00</td> <td>790,00</td> <td>840,00</td> </tr> </tbody> </table>	Calibre du compteur	15	20	30	40	60	80	100	150	Tarif	140,00	140,00	200,00	280,00	560,00	650,00	790,00	840,00
Calibre du compteur	15	20	30	40	60	80	100	150											
Tarif	140,00	140,00	200,00	280,00	560,00	650,00	790,00	840,00											

Pénalités

(non soumises à la TVA)

Pénalités pour retard de paiement :	
● Lettre de relance simple	sans pénalité
● Mise en demeure de paiement	5,00 €
● Dernière notification de paiement	12,00 €
Pénalités suite à une facture d'eau impayée pour :	
● Enquête terrain, dans le cas d'un branchement desservant une résidence principale	30,00 €
● Fermeture d'un branchement ne desservant pas une résidence principale, finalement non réalisée	30,00 €
● Fermeture d'un branchement ne desservant pas une résidence principale, dans le cas d'un arrêt de compte	45,00 €
● Fermeture d'un branchement ne desservant pas une résidence principale et réouverture après règlement des sommes dues, sans arrêt de compte	60,00 €
Pénalités suite à l'impossibilité de relève ou de renouvellement du compteur d'eau :	
● Fermeture d'un branchement finalement non réalisée	30,00 €
● Fermeture d'un branchement dans le cas d'un arrêt de compte	45,00 €
● Fermeture d'un branchement et réouverture immédiate après relève ou renouvellement du compteur d'eau, sans arrêt de compte	60,00 €

Tarif 2022 du Service de l'eau potable



Depuis 60 ans, Vendée Eau, service public, est en charge de la production et de la distribution de l'eau potable dans les 19 communautés de communes et d'agglomération de Vendée ainsi que la commune de l'île d'Yeu.

Dès l'origine, les élus ont souhaité conserver le contrôle de la gestion du Service de l'eau potable pour rester au plus près des besoins des abonnés. Les représentants des intercommunalités ont en charge l'administration de Vendée Eau.

Evolution de la facture d'eau

En euros courants, la facture d'eau potable pour un abonné ayant opté pour le tarif Bleu et consommant 120 m³ est inférieure en 2021 (214,60 € HT) à celle de 2003 (229,56 € HT) ; en euros constants, c'est-à-dire compte tenu de l'inflation, la baisse est de 27 % pour cette même période.

Au cours de ces quinze dernières années, l'abonnement a diminué de 14 % en passant de 99,00 € HT en 2003 à 85,00 € HT en 2019, alors que le coût de la vie a augmenté de 26,60 %.

La facture d'eau

A la part "eau potable" s'ajoutent les taxes et redevances suivantes :

- La redevance d'assainissement (collecte et traitement des eaux usées) décidée par la commune ou la structure intercommunale compétente (pour les logements raccordés au réseau collectif d'assainissement)
- La redevance de l'Agence de l'Eau pour "pollution d'origine domestique", assise sur la consommation d'eau potable
- La redevance de l'Agence de l'Eau pour "modernisation des réseaux de collecte", assise sur le volume d'eau soumis à la redevance d'assainissement collectif
- La TVA aux taux en vigueur

A quoi sert la contribution des abonnés ?

Lorsque Vendée Eau encaisse 100 €

Données exercice 2021



En cas de déménagement

Pour mettre fin au contrat d'abonnement, l'abonné doit informer le Service d'eau de son déménagement ; à défaut l'abonnement continue à courir à sa charge tant que le Service d'eau n'a pas eu connaissance de son départ du logement.

En outre, il est vivement conseillé à l'abonné de communiquer au Service d'eau l'index de son compteur d'eau et sa nouvelle adresse, pour l'émission de la facture d'arrêt de compte.

Seul le règlement de la facture d'arrêt de compte solde le contrat. A défaut, le recouvrement contentieux des sommes restant dues est engagé par le Trésor Public.

REPARTITION DES DELEGATAIRES EAU POTABLE

VEOLIA

Impasse Louis Mazetier – BP3

85 010 La Roche Sur Yon

02.51.40.00.00

<https://veolia85.eau-ouest.com/>



SAUR

71 rue du commerce

85 000 La Roche sur Yon

02.51.37.01.09

<https://www.saurclient.fr/>



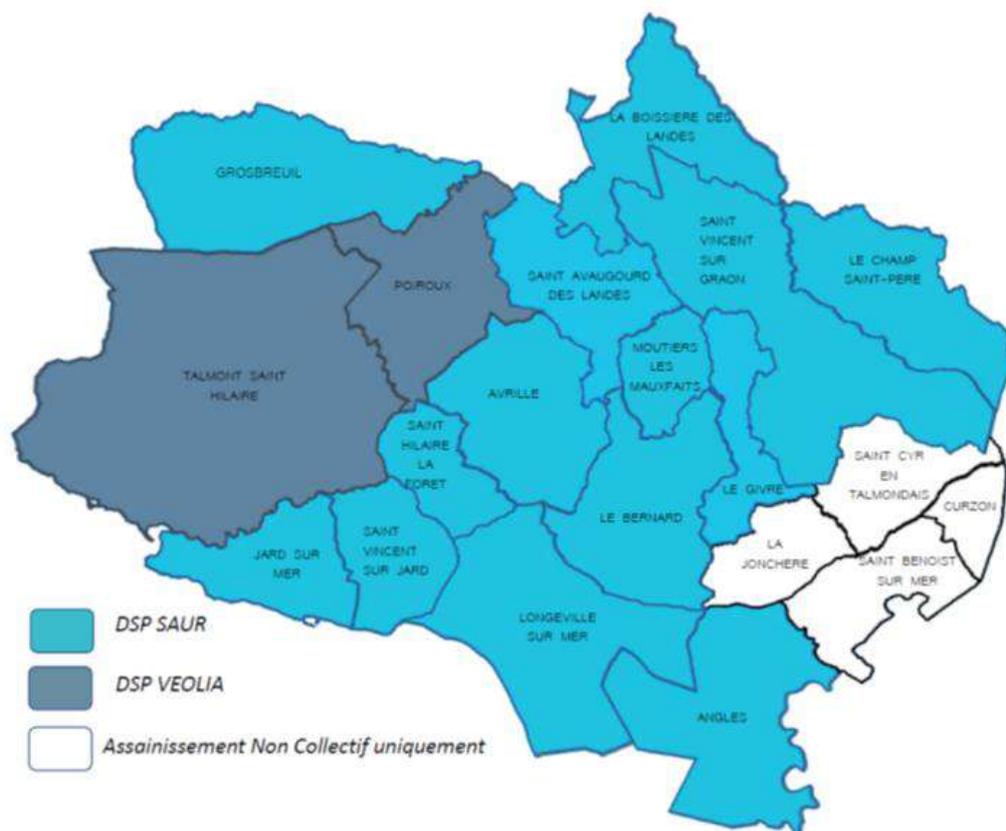
PRESENTATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Le service de l'assainissement est divisé en deux services : le service de l'assainissement collectif et le service de l'assainissement non-collectif (SPANC). Ils relèvent de la compétence de la communauté de communes Vendée Grand Littoral

LE SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La collecte, le transport et le traitement des eaux usées sont assurés par une délégation de service public à une entreprise privée. Deux délégataires se partagent le territoire. Véolia sur la commune de Poiroux et Talmont-Saint-Hilaire et SAUR pour les communes d'Angles, Avrillé, Grosbreuil, Jard sur Mer, La Boissière des Landes, Le Bernard, Le Champ st Père, Le Givre, Longeville-sur-Mer, Moutiers-les-Mauxfaits, Saint Avaugourd-des-Landes, Saint-Hilaire-la-Forêt, Saint-Vincent-sur-Jard et Saint-Vincent-sur-Graon.

Le service gère 377 km de réseau, 157 postes de relèvement et 18 stations.



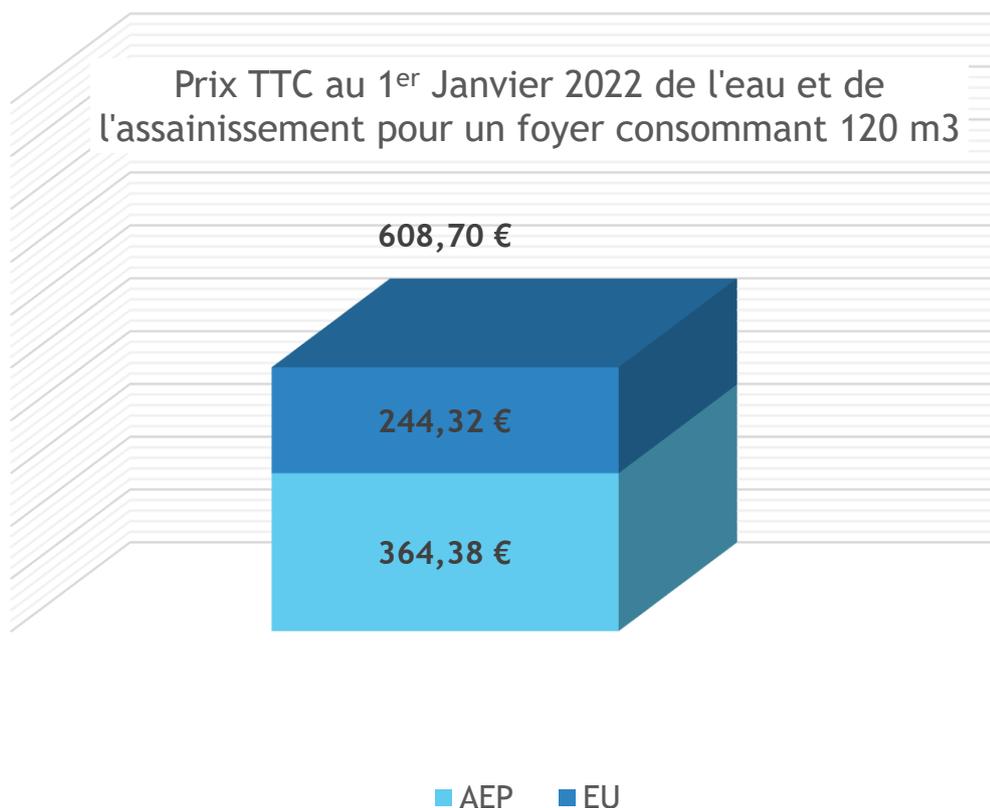
TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le service de l'assainissement collectif est facturé avec la facture d'eau potable

Le tarif est différent selon la commune. Pour St Vincent sur Jard le tarif au m3 est le suivant :

Prix du m3 en € TTC	
2021	2022
1,98	2,04

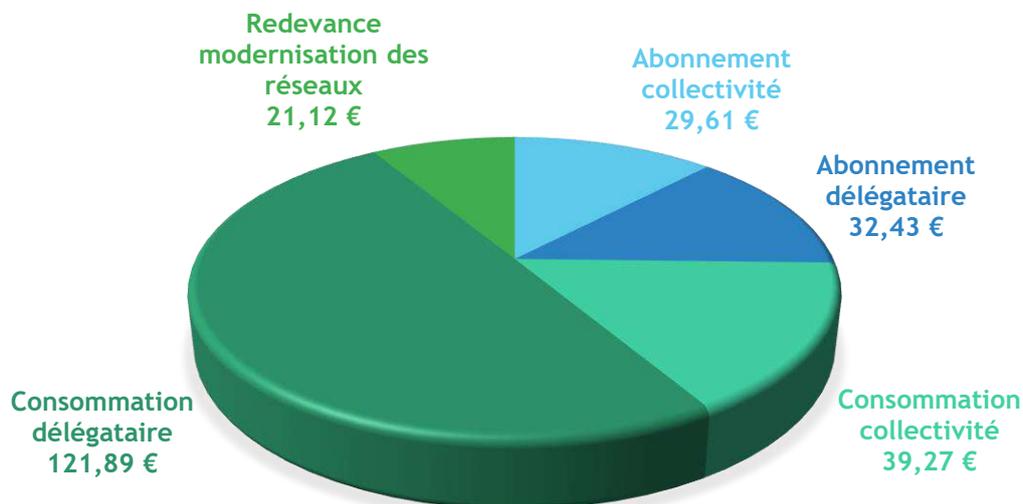
Ci-dessous le montant de l'eau et de l'assainissement collectif au 1^{er} Janvier 2022 pour un foyer consommant 120 m²



PRIX TOTAL DE L'EAU ET SES DIFFERENTES COMPOSANTES POUR LA COMMUNE DE SAINT VINCENT SUR JARD

Nature	Montant en € TTC au 1 ^{er} janvier 2021	Montant en € TTC au 1 ^{er} janvier 2022
Abonnement annuel	60,85	62,04
<i>Abonnement collectivité</i>	29,70	29,61
<i>Abonnement délégataire</i>	28,95	32,43
Consommation	156,67	161,16
<i>Consommation collectivité</i>	39,60	39,27
<i>Consommation délégataire</i>	117,07	121,89
Redevance modernisation des réseaux	19,80	21,12
Total	237,32	244,32

REPARTITION DE LA FACTURE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR 120 M3 EN € TTC AU 1ER JANVIER 2022 POUR SAINT VINCENT SUR JARD



LES CHIFFRES CLES DU CONTRAT DE DSP

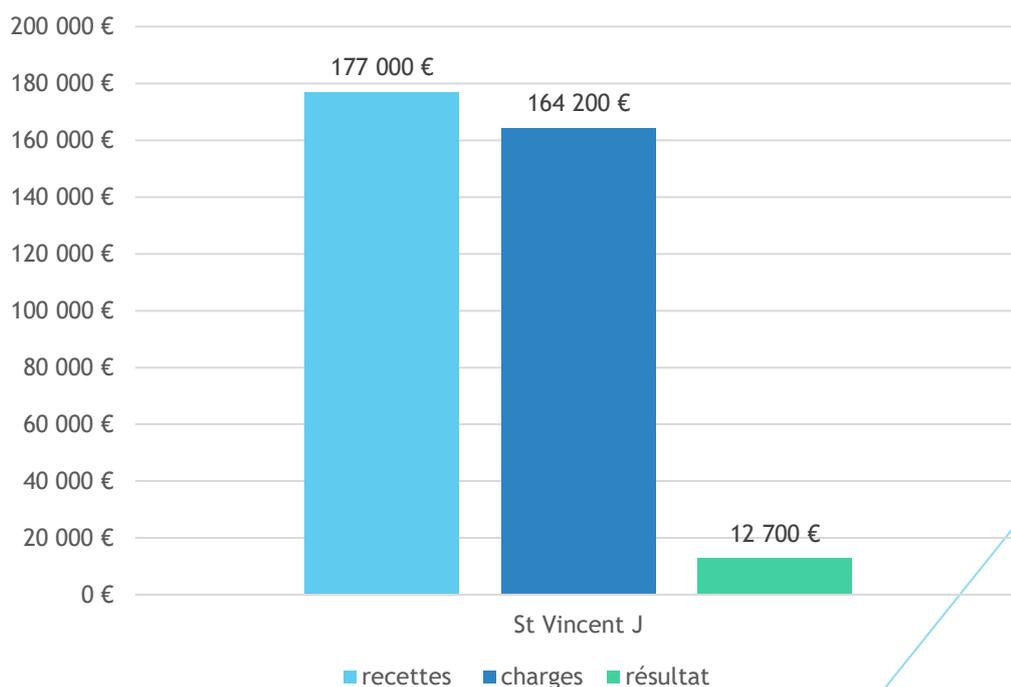
Les opérations d'entretiens

Descriptif	Quantités
Curage de réseaux	2612 ml
Inspections Télévisées	1027 ml
Interventions curatives / Urgences	4
Contrôles de branchement	40

Le programme de renouvellement et travaux réalisés

Montant réalisé 2021	Détails des travaux
2 004 € programme renouvellement 1 138 € en garantie	STEP : Changement toile et buses de lavage sur table d'égouttage renouvellement de la conduite d'eaux industrielles sur l'ouvrage de prétraitements Réparation de la conduite de la sortie de clarificateur nouvelle filière vers poste industriel PR 4 saisons : renouvellement de la télésurveillance PR le Goulet : mise en place d'une clôture par VGL

Bilan financier du contrat (CARE)



LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- ▶ Le service assainissement non collectif est exploité en régie par la communauté de communes Vendée Grand Littoral sur l'ensemble de son territoire. L'équipe est composée d'une responsable de service, d'une assistante administrative (0,5 ETP) et de trois techniciens.

- ▶ Les principales missions du service sont :
 - De contrôler les installations d'assainissement non collectif.
 - De conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place ou la réhabilitation de leur installation.

- ▶ En 2021, le service assainissement non collectif compte 7555 installations et a réalisé 1658 contrôles : 1167 contrôles de l'existant dont 186 dans le cadre des cessions immobilières et 491 contrôles d'installations neuves ou réhabilitées.

TARIFS DU SPANC

Le SPANC est financé par deux types de redevances perçues auprès des propriétaires : la redevance forfaitaire annuelle et la redevance aux contrôles. Elles permettent de couvrir le coût des contrôles réalisés par les techniciens et les frais de fonctionnement du service. Ces tarifs sont fixés par délibération du Conseil communautaire.

La redevance forfaitaire annuelle

Les contrôles périodiques donnaient lieu précédemment à la perception d'une redevance facturée après chaque intervention. Les élus du Conseil Communautaire ont décidé d'instituer une redevance annuelle forfaitaire au titre des contrôles périodiques obligatoires.

Elle permet :

- un échelonnement de la dépense pour les propriétaires d'installations,
- une stabilisation des tarifs dans le temps.

Cette redevance vient en lieu et place de celle qui était perçue à chaque contrôle périodique (contrôle dit « de bon fonctionnement »).

Pour les équipements neufs ou les biens acquis dans l'année, la redevance sera appliquée à compter du 1er janvier de l'année suivante.

Classes /désignation	Redevance annuelle forfaitaire		Fréquence des contrôles
	Installation jusqu'à 20 eh	Installation de plus 20 eh	
Classe 1 Non conforme avec travaux urgents Non conforme avec travaux sous 4 ans	31 €	41 €	4 ans
Classe 2 Non conforme sans délai de travaux	21 €	31 €	5 ans
Classe 3 Conforme	11 €	21 €	8 ans

La redevance aux contrôles

Le contrôle des installations neuves ou réhabilitées, ainsi que les contrôles de cession immobilière restent facturés ponctuellement après chaque prestation.

Type de contrôle	TARIFS	
	installation jusqu'à 20 eh	installations de plus 20 eh
Conception installation neuve	60 €	90 €
Bonne exécution installation neuve	100 €	160 €
Contre visite	100 €	100 €
Conception installation réhabilitée	50 €	80 €
Bonne exécution installation réhabilitée	80 €	140 €
Cession immobilière	170 €	170 €
Diagnostic initial	115 €	115 €

CONTROLES ANC COMMUNE DE SAINT VINCENT SUR JARD SUR L'ANNEE 2021

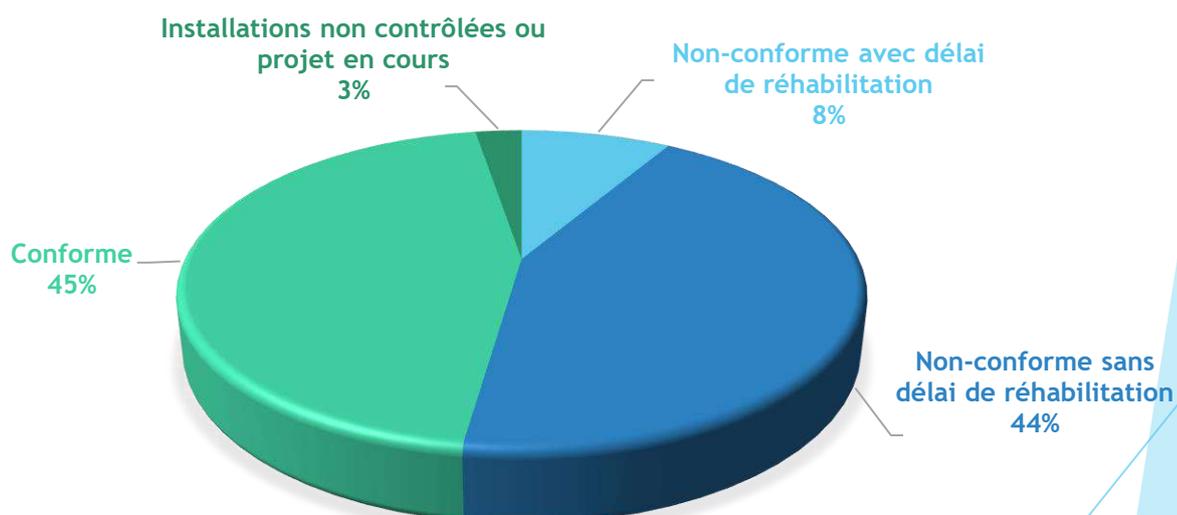
CONTROLES DE L'EXISTANT	29	
	DIAGNOSTICS	1
	CONTRÔLES PERIODIQUES	26
	DONT CONTRÔLES DE CESSION	2
VISITES NON REALISEES	4	
	ABSENTS	4
	REFUS	0
ANC NEUFS OU REHABILITES	2	
	CONCEPTION	2
	BONNE EXECUTION	0

NOMBRE DE CONTROLES REALISES	31
NOMBRE DE REHABILITATIONS	0
NOMBRE D'INSTALLATIONS SUR LA COMMUNE	153

Classification des installations au 31 décembre 2021

Non-conforme avec délai de réhabilitation	13	8%
Non-conforme sans délai de réhabilitation	67	44%
Conforme	69	45%
Installations non contrôlées ou projet en cours	4	3%

CLASSIFICATION DES INSTALLATIONS DE ST VINCENT SUR JARD AU 31/12/2021





Vendée Grand Littoral

35 impasse du Luthier, ZI du Pâtis 1, 85440 TALMONT SAINT HILAIRE

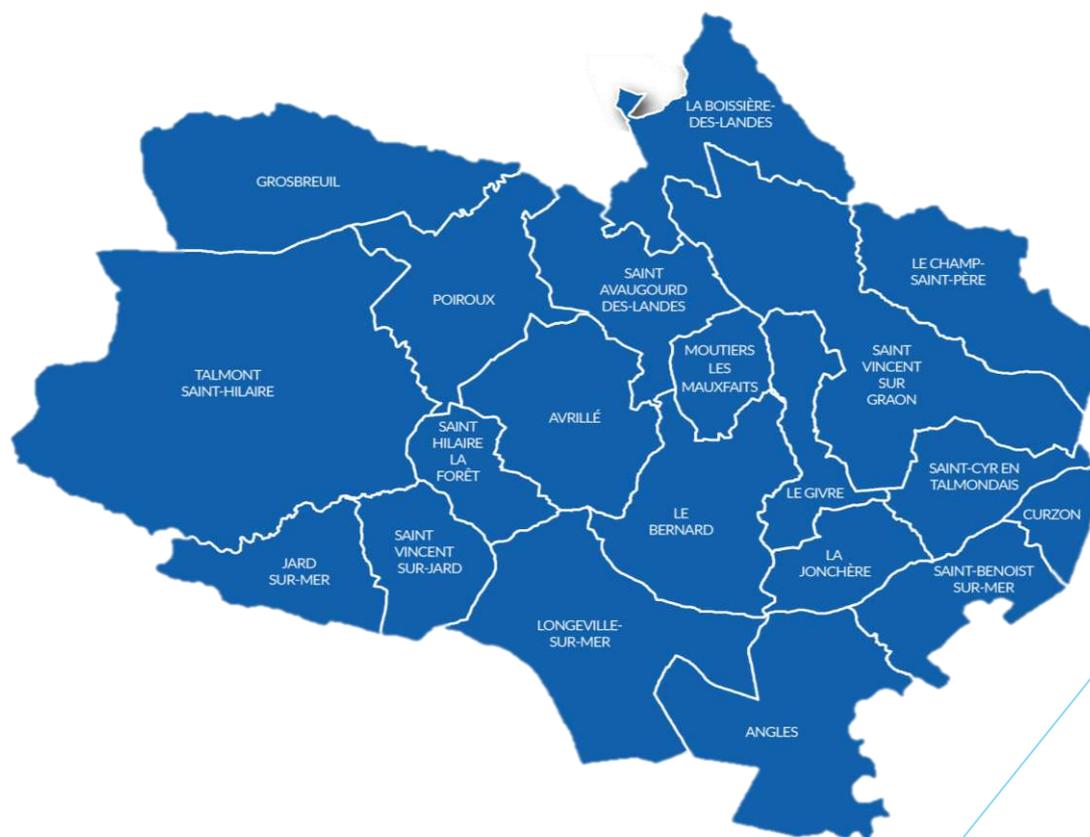
www.vendeegrandlittoral.fr

2021

RAPPORT ANNUEL

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

NOTE LIMINAIRE COMMUNE DE TALMONT SAINT HILAIRE



SOMMAIRE

03

SERVICE EAU POTABLE

Organisation et compétence de Vendée Eau
Tarif de l'eau
Répartition des délégataires sur le territoire

07

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Compétence du service
Répartition des délégataires sur le territoire
Tarif de l'assainissement collectif
Chiffres clés du contrat de délégation de service public

11

SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Compétence du service
Tarif de l'assainissement non collectif
Détails des contrôles réalisés

PRESENTATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

La compétence Eau potable

L'eau potable relève de la compétence des communautés de communes depuis le 1^{er} janvier 2018. Par délibération du Conseil Communautaire Vendée Grand Littoral a transféré cette compétence au Syndicat départemental, **Vendée Eau**.

Des compétences bien définies

Les compétences de Vendée Eau s'organisent autour de :

- La distribution de l'eau potable (les eaux et les ouvrages d'adduction, les réseaux et les ouvrages de distribution, les branchements particuliers jusqu'aux compteurs)
- Achat d'eau potable aux collectivités adhérentes
- Achat et vente d'eau aux collectivités non adhérentes par convention
- Vente de l'eau potable aux abonnés

De ce fait, Vendée Eau est le maître d'ouvrage de l'ensemble des travaux d'entretien, de renouvellement, de renforcement et d'extension des réseaux et des ouvrages.

Il fixe la programmation annuelle des investissements à réaliser, après avis et priorités établis par les collectivités adhérentes.

Il procède à la passation des contrats d'études et de maîtrise d'œuvre et des marchés de travaux correspondants, et finance ces travaux.

Il détermine le mode d'exploitation et désigne les délégataires, conformément aux dispositions législatives en vigueur et passe les contrats de délégation correspondants.

Vendée Eau exerce les compétences de maître d'ouvrage pour les unités de production (barrages, usines, captages...) situées sur son territoire.

Le tarif

Vendée Eau fixe annuellement le tarif de l'eau potable qu'il vend aux abonnés. Le tarif est le même pour tous les abonnés. Il n'a subi aucune augmentation depuis 2010.

Tarif 2022 du Service de l'eau potable



Le prix de l'eau potable

Les tarifs 2022 de Service de l'eau potable ont été décidés par le Comité Syndical de Vendée Eau le 09 décembre 2021 – délibération n°2021VEE04CS07, sans augmentation depuis 2010 ; ils sont uniques pour les 19 communautés de communes et d'agglomération adhérentes à Vendée Eau.

Tarif général (€ Hors Taxes)

TVA à 5,5 %

Abonnement annuel (le montant semestriel de l'abonnement est égal à 50 % de l'abonnement annuel) :

Calibre du Compteur	15	20	30	40	60	80	100	150
Tarif Bleu	85,00	102,00	150,00	252,00	408,00	600,00	900,00	1 380,00
Tarif Jaune	1 440,00	1 500,00	1 560,00	1 650,00	2 700,00	4 020,00	6 000,00	8 820,00
Tarif Vert	4 440,00	4 500,00	4 560,00	4 680,00	4 800,00	7 140,00	9 900,00	13 500,00

Abonnement réduit : Pour les emplacements "grand confort caravane" dans les campings, en complément de l'abonnement principal au tarif Bleu, Jaune ou Vert :

- Par emplacement "grand confort caravane - loisir" 55,00 € par an
- Par emplacement "grand confort caravane - tourisme" 15,00 € par an

Prix d'un m³ d'eau consommé :

Période de consommation	Période normale 10 mois	Période estivale 1 ^{er} juillet - 31 août
Tarif Bleu	1,080 €	1,080 €
Tarif Jaune	0,750 €	1,080 €
Tarif Vert	0,650 €	1,080 €

Autres tarifs (€ Hors Taxes)

TVA à 10 %

Frais d'accès au service sans déplacement du Service d'eau	20,00 €																		
Frais d'accès au service avec déplacement du Service d'eau	45,00 €																		
Forfait pour fermeture et réouverture d'un branchement, pour convenance personnelle	45,00 € par déplacement																		
Frais de relève visuelle du compteur suite au refus du dispositif de relève à distance	30,00 €																		
Frais d'étalonnage de compteur	140,00 €																		
Frais de remplacement de compteur avec émetteur de relève à distance																			
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Calibre du compteur</th> <th>15</th> <th>20</th> <th>30</th> <th>40</th> <th>60</th> <th>80</th> <th>100</th> <th>150</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tarif</td> <td>140,00</td> <td>140,00</td> <td>200,00</td> <td>280,00</td> <td>560,00</td> <td>650,00</td> <td>790,00</td> <td>840,00</td> </tr> </tbody> </table>	Calibre du compteur	15	20	30	40	60	80	100	150	Tarif	140,00	140,00	200,00	280,00	560,00	650,00	790,00	840,00
Calibre du compteur	15	20	30	40	60	80	100	150											
Tarif	140,00	140,00	200,00	280,00	560,00	650,00	790,00	840,00											

Pénalités

(non soumises à la TVA)

Pénalités pour retard de paiement :	
● Lettre de relance simple	sans pénalité
● Mise en demeure de paiement	5,00 €
● Dernière notification de paiement	12,00 €
Pénalités suite à une facture d'eau impayée pour :	
● Enquête terrain, dans le cas d'un branchement desservant une résidence principale	30,00 €
● Fermeture d'un branchement ne desservant pas une résidence principale, finalement non réalisée	30,00 €
● Fermeture d'un branchement ne desservant pas une résidence principale, dans le cas d'un arrêt de compte	45,00 €
● Fermeture d'un branchement ne desservant pas une résidence principale et réouverture après règlement des sommes dues, sans arrêt de compte	60,00 €
Pénalités suite à l'impossibilité de relève ou de renouvellement du compteur d'eau :	
● Fermeture d'un branchement finalement non réalisée	30,00 €
● Fermeture d'un branchement dans le cas d'un arrêt de compte	45,00 €
● Fermeture d'un branchement et réouverture immédiate après relève ou renouvellement du compteur d'eau, sans arrêt de compte	60,00 €

Tarif 2022 du Service de l'eau potable



Depuis 60 ans, Vendée Eau, service public, est en charge de la production et de la distribution de l'eau potable dans les 19 communautés de communes et d'agglomération de Vendée ainsi que la commune de l'île d'Yeu.

Dès l'origine, les élus ont souhaité conserver le contrôle de la gestion du Service de l'eau potable pour rester au plus près des besoins des abonnés. Les représentants des intercommunalités ont en charge l'administration de Vendée Eau.

Evolution de la facture d'eau

En euros courants, la facture d'eau potable pour un abonné ayant opté pour le tarif Bleu et consommant 120 m³ est inférieure en 2021 (214,60 € HT) à celle de 2003 (229,56 € HT) ; en euros constants, c'est-à-dire compte tenu de l'inflation, la baisse est de 27 % pour cette même période.

Au cours de ces quinze dernières années, l'abonnement a diminué de 14 % en passant de 99,00 € HT en 2003 à 85,00 € HT en 2019, alors que le coût de la vie a augmenté de 26,60 %.

La facture d'eau

A la part "eau potable" s'ajoutent les taxes et redevances suivantes :

- La redevance d'assainissement (collecte et traitement des eaux usées) décidée par la commune ou la structure intercommunale compétente (pour les logements raccordés au réseau collectif d'assainissement)
- La redevance de l'Agence de l'Eau pour "pollution d'origine domestique", assise sur la consommation d'eau potable
- La redevance de l'Agence de l'Eau pour "modernisation des réseaux de collecte", assise sur le volume d'eau soumis à la redevance d'assainissement collectif
- La TVA aux taux en vigueur

A quoi sert la contribution des abonnés ?

Lorsque Vendée Eau encaisse 100 €

Données exercice 2021



En cas de déménagement

Pour mettre fin au contrat d'abonnement, l'abonné doit informer le Service d'eau de son déménagement ; à défaut l'abonnement continue à courir à sa charge tant que le Service d'eau n'a pas eu connaissance de son départ du logement.

En outre, il est vivement conseillé à l'abonné de communiquer au Service d'eau l'index de son compteur d'eau et sa nouvelle adresse, pour l'émission de la facture d'arrêt de compte.

Seul le règlement de la facture d'arrêt de compte solde le contrat. A défaut, le recouvrement contentieux des sommes restant dues est engagé par le Trésor Public.

REPARTITION DES DELEGATAIRES EAU POTABLE

VEOLIA

Impasse Louis Mazetier – BP3

85 010 La Roche Sur Yon

02.51.40.00.00

<https://veolia85.eau-ouest.com/>



SAUR

71 rue du commerce

85 000 La Roche sur Yon

02.51.37.01.09

<https://www.saurclient.fr/>



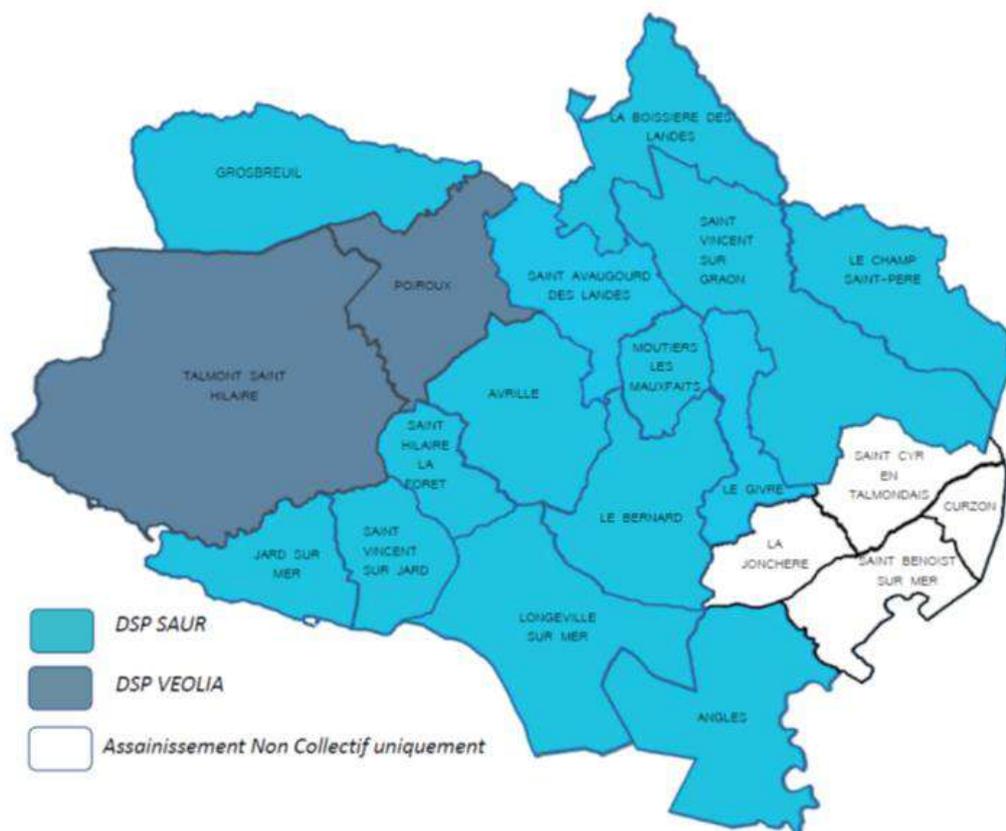
PRESENTATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Le service de l'assainissement est divisé en deux services : le service de l'assainissement collectif et le service de l'assainissement non-collectif (SPANC). Ils relèvent de la compétence de la communauté de communes Vendée Grand Littoral

LE SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La collecte, le transport et le traitement des eaux usées sont assurés par une délégation de service public à une entreprise privée. Deux délégataires se partagent le territoire. Véolia sur la commune de Poiroux et Talmont-Saint-Hilaire et SAUR pour les communes d'Angles, Avrillé, Grosbreuil, Jard sur Mer, La Boissière des Landes, Le Bernard, Le Champ st Père, Le Givre, Longeville-sur-Mer, Moutiers-les-Mauxfaits, Saint Avaugourd-des-Landes, Saint-Hilaire-la-Forêt, Saint-Vincent-sur-Jard et Saint-Vincent-sur-Graon.

Le service gère 377 km de réseau, 157 postes de relèvement et 18 stations.



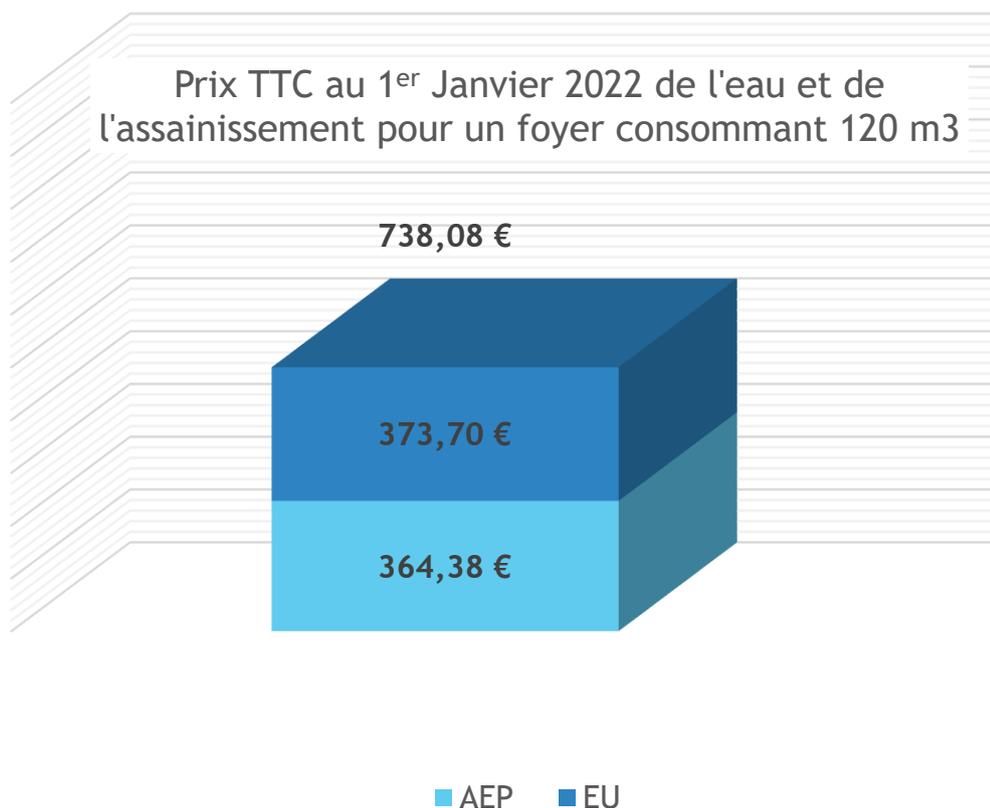
TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le service de l'assainissement collectif est facturé avec la facture d'eau potable

Le tarif est différent selon la commune. Pour Talmont Saint Hilaire le tarif au m3 est le suivant :

Prix du m3 en € TTC	
2021	2022
3,08	3,11

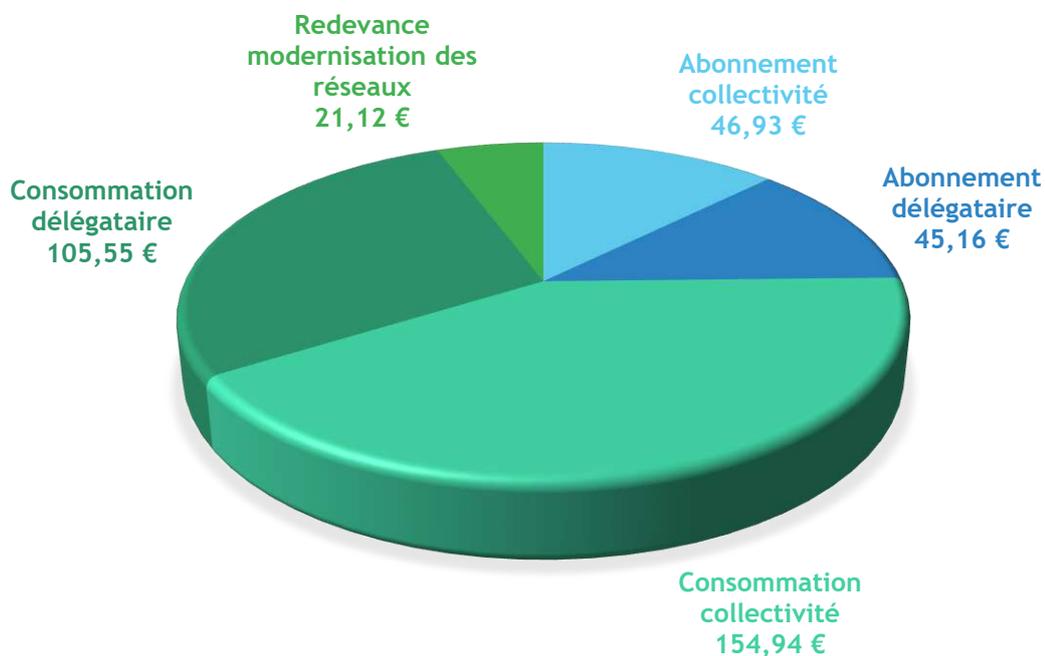
Ci-dessous le montant de l'eau et de l'assainissement collectif au 1^{er} Janvier 2022 pour un foyer consommant 120 m²



PRIX TOTAL DE L'EAU ET SES DIFFERENTES COMPOSANTES POUR LA COMMUNE DE TALMONT SAINT HILAIRE

commune	Nature	Montant en € TTC au 1 ^{er} janvier 2021	Montant en € TTC au 1 ^{er} janvier 2022
Talmont-St-Hilaire	Abonnement annuel	91,43	92,09
	<i>Abonnement collectivité</i>	47,28	46,93
	<i>Abonnement délégataire</i>	44,15	45,16
	Consommation	258,94	260,49
	<i>Consommation collectivité</i>	155,76	154,94
	<i>Consommation délégataire</i>	103,18	105,55
	Redevance modernisation des réseaux	19,80	21,12
	Total	370,17	373,70

REPARTITION DE LA FACTURE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR 120 M3 EN € TTC AU 1ER JANVIER 2022 POUR TALMONT ST HILAIRE



LES CHIFFRES CLES DU CONTRAT DE DSP

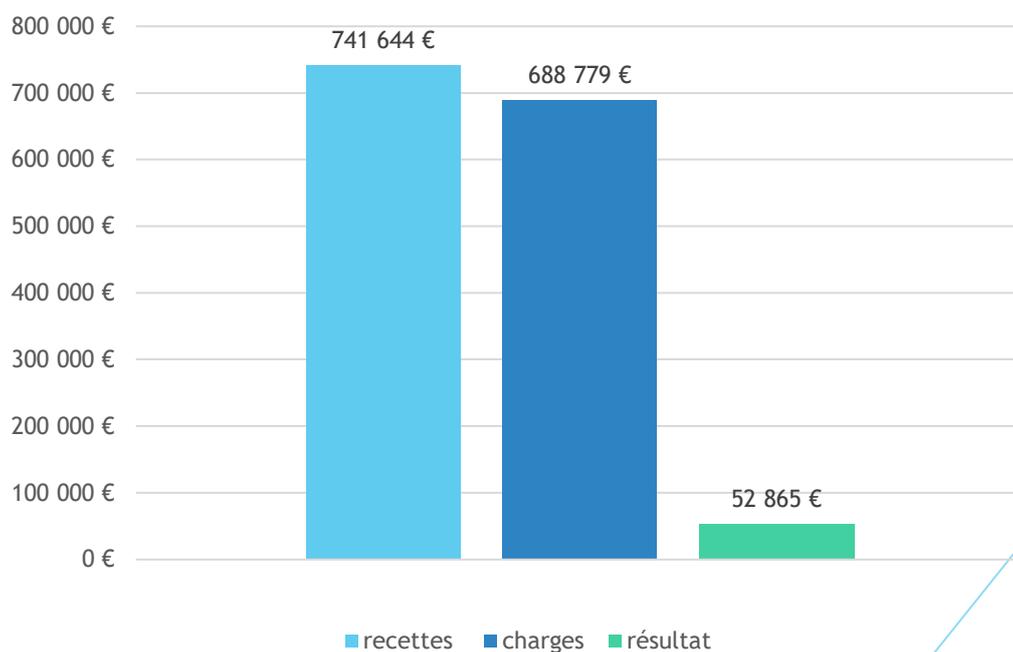
Les opérations d'entretiens

Descriptif	Quantités
Curage de réseaux	3 685 ml
Inspections Télévisées	3 370ml
Interventions curatives / Urgences	16
Contrôles de branchement	414

Le programme de renouvellement et travaux réalisés

Montant réalisé 2021	Détails des travaux
€ programme renouvellement	
€ en garantie	

Bilan financier du contrat (CARE)



LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- ▶ Le service assainissement non collectif est exploité en régie par la communauté de communes Vendée Grand Littoral sur l'ensemble de son territoire. L'équipe est composée d'une responsable de service, d'une assistante administrative (0,5 ETP) et de trois techniciens.
- ▶ Les principales missions du service sont :
 - De contrôler les installations d'assainissement non collectif.
 - De conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place ou la réhabilitation de leur installation.
- ▶ En 2021, le service assainissement non collectif compte 7555 installations et a réalisé 1658 contrôles : 1167 contrôles de l'existant dont 186 dans le cadre des cessions immobilières et 491 contrôles d'installations neuves ou réhabilitées.

TARIFS DU SPANC

Le SPANC est financé par deux types de redevances perçues auprès des propriétaires : la redevance forfaitaire annuelle et la redevance aux contrôles. Elles permettent de couvrir le coût des contrôles réalisés par les techniciens et les frais de fonctionnement du service. Ces tarifs sont fixés par délibération du Conseil communautaire.

La redevance forfaitaire annuelle

Les contrôles périodiques donnaient lieu précédemment à la perception d'une redevance facturée après chaque intervention. Les élus du Conseil Communautaire ont décidé d'instituer une redevance annuelle forfaitaire au titre des contrôles périodiques obligatoires.

Elle permet :

- un échelonnement de la dépense pour les propriétaires d'installations,
- une stabilisation des tarifs dans le temps.

Cette redevance vient en lieu et place de celle qui était perçue à chaque contrôle périodique (contrôle dit « de bon fonctionnement »).

Pour les équipements neufs ou les biens acquis dans l'année, la redevance sera appliquée à compter du 1er janvier de l'année suivante.

Classes /désignation	Redevance annuelle forfaitaire		Fréquence des contrôles
	Installation jusqu'à 20 eh	Installation de plus 20 eh	
Classe 1 Non conforme avec travaux urgents Non conforme avec travaux sous 4 ans	31 €	41 €	4 ans
Classe 2 Non conforme sans délai de travaux	21 €	31 €	5 ans
Classe 3 Conforme	11 €	21 €	8 ans

La redevance aux contrôles

Le contrôle des installations neuves ou réhabilitées, ainsi que les contrôles de cession immobilière restent facturés ponctuellement après chaque prestation.

Type de contrôle	TARIFS	
	installation jusqu'à 20 eh	installations de plus 20 eh
Conception installation neuve	60 €	90 €
Bonne exécution installation neuve	100 €	160 €
Contre visite	100 €	100 €
Conception installation réhabilitée	50 €	80 €
Bonne exécution installation réhabilitée	80 €	140 €
Cession immobilière	170 €	170 €
Diagnostic initial	115 €	115 €

CONTROLES ANC COMMUNE DE SAINT VINCENT SUR JARD SUR L'ANNEE 2021

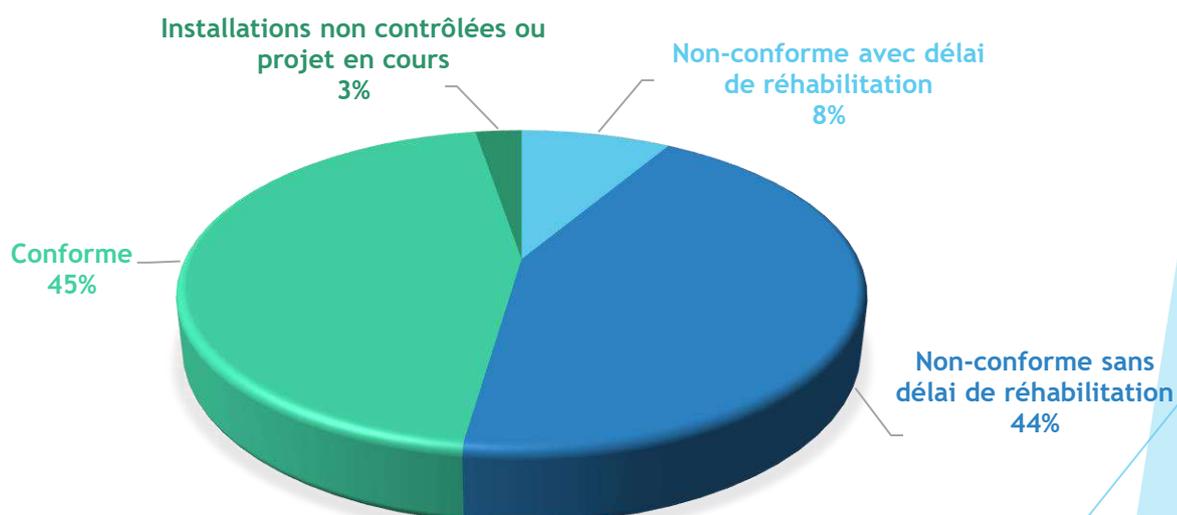
CONTROLES DE L'EXISTANT	29	
	DIAGNOSTICS	1
	CONTRÔLES PERIODIQUES	26
	DONT CONTRÔLES DE CESSION	2
VISITES NON REALISEES	4	
	ABSENTS	4
	REFUS	0
ANC NEUFS OU REHABILITES	2	
	CONCEPTION	2
	BONNE EXECUTION	0

NOMBRE DE CONTROLES REALISES	31
NOMBRE DE REHABILITATIONS	0
NOMBRE D'INSTALLATIONS SUR LA COMMUNE	153

Classification des installations au 31 décembre 2021

Non-conforme avec délai de réhabilitation	13	8%
Non-conforme sans délai de réhabilitation	67	44%
Conforme	69	45%
Installations non contrôlées ou projet en cours	4	3%

CLASSIFICATION DES INSTALLATIONS DE ST VINCENT SUR JARD AU 31/12/2021





Vendée Grand Littoral

35 impasse du Luthier, ZI du Pâtis 1, 85440 TALMONT SAINT HILAIRE

www.vendeegrandlittoral.fr